

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES
Direction de la Programmation

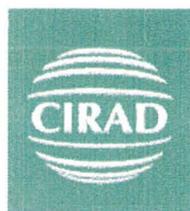
**ETUDE DE FAISABILITE SUR
LA RELANCE ET LE DEVELOPPEMENT
DE LA FILIERE PORCINE EN COTE D'IVOIRE**

Rapport final

*Mission conduite par M. Jestin et M. Duhem (SOFRECO), avec la participation de
M. Touré et M^{me} N'Guessan (BERGAIN Sarl) et de M. Klotz (CIRAD-EMVT)*



A 673
Octobre 2001



CIRAD-EMVT
Campus International de
Baillarguet, B.P. 5035
34.032 Montpellier
Tél. 04.67.59.38.08
E-mail : valo-emvt@cirad.fr



SOFRECO

92-98, Boulevard Victor Hugo
92115 CLICHY Cedex – FRANCE
Tél. 01 41 27 95 95 - Fax. 01 41 27 95 96
E-mail : agro@sofreco.com

BERGAIN Sarl

06 BP 153, Abidjan 06
COTE D'IVOIRE
Tél./ Fax (225).41.13.11
E-mail : bergain@aviso.ci

SOMMAIRE

RESUME

1.	INTRODUCTION	p.1
1.1	Contexte	p.1
1.2	Objet et déroulement de l'étude	p.1
1.3	Présentation du rapport	p.3
2.	BILAN-DIAGNOSTIC DE LA FILIERE PORCINE EN RCI	p.4
2.1	Rappels sur l'épizootie de PPA de 1996 en Côte d'Ivoire	p.4
2.1.1	<i>Rappels</i>	p.4
2.1.1.1	Facteurs de risque	p.4
2.1.1.2	Dynamique de la maladie	p.4
2.1.1.3	Facteurs d'extension de l'épizootie	p.6
2.1.1.4	Carences juridiques	p.7
2.1.1.5	Conséquences sur les élevages	p.7
2.1.1.6	Conséquences économiques	p.8
2.1.1.7	Mesures épidémiologiques prises après l'épizootie	p.9
2.1.2	<i>Les risques de réapparition de la PPA en Côte d'Ivoire</i>	p.9
2.1.2.1	Situation épidémiologique de la Côte d'Ivoire	p.10
2.1.2.2	Situation épidémiologique de la sous-région	p.10
2.1.2.3	Cadre juridique	p.12
2.1.2.4	Moyens actuels de lutte contre un épisode de PPA en Côte d'Ivoire	p.13
2.1.2.5	Conséquences d'un nouvel épisode de PPA en Côte d'Ivoire	p.15
2.2	La filière : les acteurs	p.15
2.2.1	<i>Schéma général</i>	p.15
2.2.2	<i>La production</i>	p.16
2.2.2.1	Les types d'élevage	p.16
2.2.2.2	La production villageoise	p.16
2.2.2.3	Caractéristiques des élevages commerciaux	p.17
2.2.3	<i>L'abattage</i>	p.23
2.2.3.1	Abattoir de Yopougon	p.25
2.2.3.2	Autres abattoirs	p.26
2.2.4	<i>Les importations</i>	p.27
2.2.5	<i>La transformation et la distribution</i>	p.28
2.2.6	<i>Cas de la SIVAC</i>	p.30
2.2.7	<i>Aspects Qualité</i>	p.31
2.2.7.1	Les aliments	p.32
2.2.7.2	La génétique	p.32
2.2.7.3	Les produits finis	p.33
2.2.8	<i>Les partenaires de la filière</i>	p.35
2.2.8.1	Les fabricants d'aliments	p.35
2.2.8.2	Les grossistes répartiteurs et les vétérinaires	p.35
2.2.8.3	L'ANADER	p.36
2.2.8.4.	Le MINAGRA	p.36
2.2.9	<i>Synthèse : Flux physiques et poids économique de la filière</i>	p.37
2.2.9.1	La production commerciale	p.38
2.2.9.2	Commerçantes / secteur informel	p.38

2.2.9.3	Charcutiers / Transformateurs	p.38
2.2.9.4	Importateurs	p.39
2.2.9.5	SIVAC	p.40
2.2.9.6.	Amont de la filière	p.40
2.2.9.7.	Récapitulatif des chiffres d'affaires par secteur	p.40
2.3	La filière : l'environnement	p.41
2.3.1	<i>Cadre juridique de l'activité</i>	p.41
2.3.2	<i>Organisations professionnelles</i>	p.41
2.3.3	<i>Formation</i>	p.43
2.3.4	<i>Financement</i>	p.44
2.3.4.1	Rappel historique	p.44
2.3.4.2	Contraintes liées au crédit	p.44
2.3.4.3	Besoins en financement de la filière	p.46
2.3.4.4	Le FOGAPOV	p.50
2.3.5	<i>Situation sanitaire de l'élevage porcin en Côte d'Ivoire</i>	p.51
2.3.5.1	Pathologies présentes en Côte d'Ivoire	p.51
2.3.5.2	Connaissances des éleveurs	p.52
2.3.5.3	Pharmacie vétérinaire	p.52
2.3.6	<i>Recherche</i>	p.52
2.3.7	<i>Fiscalité applicable</i>	p.52
2.3.7.1	Fiscalité de porte	p.53
2.3.7.2	Régime fiscal intérieur	p.54
2.3.8	<i>Protection de l'environnement</i>	p.55
2.4	Synthèse : forces et faiblesses	p.55
2.4.1	<i>Attentes des acteurs</i>	p.55
2.4.1.1	Les éleveurs	p.56
2.4.1.2	Les fabricants d'aliments	p.57
2.4.1.3	Les vendeuses	p.57
2.4.1.4	Les charcutiers	p.57
2.4.2	<i>Perspectives / potentialités de développement</i>	p.58
2.4.3	<i>Tableaux des contraintes et des atouts</i>	p.59
2.4.3.1	Aspects sanitaires	p.59
2.4.3.2	Tissu productif	p.60
2.4.3.3	Filière commerciale	p.60
2.4.3.4	Environnement de la filière	p.61
2.4.3.5	Structuration professionnelle et interprofessionnelle	p.62
3.	PROPOSITIONS POUR UN PROJET DE RELANCE DE LA FILIERE	p.63
3.1	Approche générale et principes proposés	p.63
3.2	Objectif de développement	p.66
3.3	Objectif spécifique	p.66
3.4	Résultats attendus	p.67
3.4.1	<i>Risques de réapparition de la PPA réduits de façon durable</i>	p.67
3.4.2	<i>Approvisionnement de qualité assuré pour l'alimentation des porcs</i>	p.68
3.4.3	<i>Existence en RCI d'une capacité de production et de diffusion de géniteurs à haut potentiel génétique</i>	p.69
3.4.4	<i>Existence d'un réseau d'élevages de haute productivité autour des centres urbains (bassins de consommation)</i>	p.70

3.4.5	<i>Demande augmentée et existence d'un réseau de mise en marché permettant une distribution maximale, assurant une qualité et une salubrité des produits mis à la consommation conforme aux règles en la matière</i>	p.70
3.4.6	<i>Existence d'organisations professionnelles et d'une interprofession aptes à gérer le développement de la filière et d'assurer la défense des membres</i>	p.71
3.5	Activités	p.71
3.5.1	<i>Santé</i>	p.71
3.5.1.1	Lutte contre la Peste Porcine Africaine	p.71
3.5.1.2	Mise en place de mesures de protection sanitaire dans les élevages	p.84
3.5.2	<i>Diffusion génétique</i>	p.90
3.5.2.1	Programme antérieur	p.90
3.5.2.2	Situation actuelle	p.92
3.5.2.3	Besoins en reproducteurs	p.93
3.5.2.4	Structuration d'un programme d'amélioration génétique	p.94
3.5.2.5	Mise en place d'une structure d'insémination artificielle	p.96
3.5.2.6	Schéma national d'amélioration génétique	p.97
3.5.2.7	Développement du schéma	p.99
3.5.3	<i>Appui aux opérateurs de la filière</i>	p.100
3.5.3.1	Production	p.100
3.5.3.2	Abattage, Commercialisation, Transformation	p.101
3.5.3.3	Cas particulier de la SIVAC	p.103
3.5.4	<i>Organisation / structuration des OP</i>	p.105
3.6	Cadre logique	p.105
3.7	Hypothèses aux différents niveaux	p.108
3.7.1	<i>Hypothèses relatives au contexte global</i>	p.108
3.7.2	<i>Hypothèses propres au mode d'intervention du projet lui-même</i>	p.108
3.8	Mise en œuvre du programme	p.109
3.8.1	<i>Moyens physiques et non-physiques</i>	p.109
3.8.1.1	Localisation	p.109
3.8.1.2	Personnel	p.111
3.8.1.3	Etudes et services	p.115
3.8.1.4	Formation	p.116
3.8.1.5	Équipement	p.118
3.8.1.6	Fonctionnement	p.118
3.8.1.2	Fonds de développement de la filière	p.118
3.8.2	<i>Organisation, procédures et modalités d'exécution</i>	p.127
3.8.2.1	Cadre institutionnel	p.127
3.8.2.2	Organisation interne	p.131
3.8.2.3	Partenaires	p.133
3.8.2.4	Procédures	p.134
3.9	Chronogramme d'exécution du programme	p.135
3.10	Coûts et plan de financement	p.136

4.	ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	p.137
4.1	Analyse financière	p.137
4.2	Analyse économique	p.140
5.	SUIVI - EVALUATION	p.141
5.1	Evaluations statutaires	p.141
5.2	Indicateurs de suivi	p.143

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 :	Foyers PPA recensés en 1996 à Abidjan	p.5
Tableau 2 :	Estimation des pertes de cheptel dues à la PPA	p.8
Tableau 3 :	Estimation des pertes financières dues à la PPA	p.8
Tableau 4 :	Typologie des élevages en RCI	p.16
Tableau 5 :	Effectifs porcins ivoiriens (secteur commercial)	p.17
Tableau 6 :	Exemple de paramètres zootechniques d'élevage (Abidjan)	p.21
Tableau 7 :	Principales caractéristiques des abattoirs porcins ivoiriens	p.24
Tableau 8 :	Abattages contrôlés en Côte d'Ivoire de 1997 à 2000	p.24
Tableau 9 :	Détail de la perception de prestation à l'abattoir	p.26
Tableau 10 :	Diffusion de géniteurs améliorés par la SIVAC de 1992 à 1995	p.33
Tableau 11 :	Importance économique du secteur "transformation moderne"	p.39
Tableau 12 :	Estimation du Chiffre d'Affaires des importateurs	p.43
Tableau 13 :	Charges et Produits de la SIVAC ventilés par activité	p.40
Tableau 14 :	Principaux besoins en formations	p.43
Tableau 15 :	Résultats des systèmes de financement de l'agriculture en RCI	p.44
Tableau 16 :	Evolution des prélèvements compensatoires sur la viande de porc	p.54
Tableau 17 :	Echantillonnage du nouveau sondage sérologique proposé	p.74
Tableau 18 :	Sondage sérologique en cas de mise en évidence de PPA	p.79
Tableau 19 :	Activités de lutte contre la PPA	p.88
Tableau 20 :	Activités de maîtrise des conditions sanitaires des élevages	p.89
Tableau 21 :	Effectifs de reproducteurs diffusés par la SIVAC	p.91
Tableau 22 :	Besoins en reproducteurs	p.93
Tableau 23 :	Procédures d'agrément des reproducteurs	p.99
Tableau 24 :	Cadre logique pour un projet de relance (1/2)	p.106
Tableau 25 :	Cadre logique pour un projet de relance (2/2)	p.107
Tableau 26 :	Paramètres technico-économiques des élevages cibles	p.138
Tableau 27 :	Sensibilité du TRI financier	p.140
Tableau 28 :	Sensibilité du TRI économique aux variations des éléments du flux	p.140
Tableau 29 :	Organisation du suivi-évaluation du projet de relance	p.142
Tableau 30 :	Indicateurs de suivi du projet de relance	p.143

Figure 1 :	Carte des foyers de PPA à Abidjan	p.6
Figure 2 :	Carte de la PPA dans la sous-région	p.11
Figure 3 :	Facteurs de risque PPA	p.13
Figure 4 :	Schéma général de la filière	p.15
Figure 5 :	Elevages de porcs commerciaux en RCI	p.18
Figure 6 :	Répartition des exploitations selon l'effectif - RCI	p.19
Figure 7 :	Répartition des exploitations selon l'effectif - Abidjan	p.20
Figure 8 :	Répartition des exploitations selon l'effectif - Province	p.20
Figure 9 :	Importations de viandes et abats de 1990 à 2000	p.27
Figure 10 :	Hypothèses sanitaires relatives à la PPA	p.72
Figure 11 :	Schéma de principe du dispositif de diffusion génétique proposé	p.94
Figure 12 :	Organigramme de principe de l'Agence de mise en œuvre du projet	p.132

RESUME

LA MISSION : CONTEXTE, OBJECTIFS DEROULEMENT

Le développement et la modernisation de la filière porcine, importants entre 1990 et 1996, ont été bloqués par l'apparition de la peste porcine africaine (PPA) en 1996.

Dès la fin de cette épizootie et malgré les lourdes pertes encourues notamment par les éleveurs les plus performants, la filière a redémarré spontanément.

La présente mission exécutée pour le compte du MINAGRA et réalisée dans le cadre du Projet de Développement des Elevages à Cycle Court financé par l'AFD intervient environ 3 ans après la fin de l'épizootie.

Selon ses termes de référence, elle doit servir de cadre de référence pour le pilotage du développement de la filière porcine en Côte d'Ivoire.

Elle comporte :

- Un diagnostic stratégique de la filière porcine : contrainte sanitaire, production, organisation de la filière, évolution de la consommation et des importations, poids économique de la filière.
- Une analyse des perspectives d'évolution de cette filière et la cohérence de son développement,
- La formulation d'un programme de relance.

La mission de terrain en Côte d'Ivoire s'est déroulée du 11 février au 15 mars 2001. Elle a été menée en liaison étroite avec la Cellule de Coordination (PE2C) et avec son appui constant. La méthode employée a comporté des contacts avec les opérateurs et partenaires de la filière, des visites et des travaux de recherche documentaire.

Deux « tables rondes », ont été organisées associant aux réflexions tous les acteurs de la filière.

BILAN DIAGNOSTIC DE LA FILIERE

▪ Aspects sanitaires

Une épizootie de peste porcine africaine s'est déclarée en mars 1996 en Côte d'Ivoire alors que cette maladie n'avait jamais été présente dans ce pays. De nombreux facteurs de risque ont contribué à son apparition et à son extension : importants échanges de voyageurs, d'animaux vivants et de produits d'origine animale dans la sous-région où la maladie évolue, carences juridiques, difficultés organisationnelles et financières des services vétérinaires, utilisation des eaux grasses dans l'alimentation des porcs, mesures sanitaires de protection des élevages modernes réduites, etc.

Cette épizootie a entraîné la perte de 92 % du cheptel des porcs commerciaux et 8 % du cheptel des porcs villageois (25 % de perte du cheptel total national). Les pertes économiques sont évaluées à environ 14 814 millions de Francs CFA.

Actuellement, le statut de la Côte d'Ivoire vis-à-vis de la PPA est inconnu. Les facteurs de risque de réapparition de cette maladie sont nombreux : situation centrale dans la sous-région où sévit la maladie, frontières perméables aux échanges d'animaux et denrées d'origine animale, cadre juridique inadapté et peu appliqué, présence de porcs coureurs, etc.

La probabilité d'un nouvel épisode de PPA peut donc être évaluée comme importante. Il engendrerait le même type de conséquences que celles de 1996, peut-être légèrement modérées par la meilleure connaissance de la maladie par les acteurs de la filière, la présence informelle de Groupements de Défense Sanitaire (GDS) exerçant une épidémiologie aléatoire et l'expérience acquise pour l'éradication de l'épizootie de 1996.

- Diagnostic de la filière porcine

La production regroupe :

- ✓ l'élevage villageois, qui représente 75 % du cheptel : cette catégorie ne maîtrise pas les différents paramètres de l'élevage, et, de ce fait, constitue un risque sanitaire potentiel pour le cheptel ivoirien. Elle joue cependant un rôle économique et social important.
- ✓ l'élevage commercial, qui peut être « traditionnel amélioré » ou « moderne ». Ce secteur, et notamment sa partie « moderne », est à l'origine du redémarrage de la filière et peut constituer le noyau d'une relance efficace de la filière ivoirienne, permettant des gains de productivité.

Deux facteurs de production sont particulièrement limitants pour les éleveurs :

- ✓ La maîtrise imparfaite de l'alimentation des animaux ;
- ✓ Les difficultés rencontrées en matière d'accès à une génétique à même de valoriser les efforts fournis

D'une façon plus générale, le renouveau de la production est handicapé par une insuffisante professionnalisation des producteurs, des capacités financières limitées des éleveurs et un environnement commercial et financier peu favorable.

La filière commerciale se révèle bien structurée. Elle s'articule en premier lieu autour de l'abattoir porcin de Yopougon, qui doit être rénové et dont le statut doit être redéfini (actuellement gestion SIVAC). En aval, un nombre limité d'unités de transformation (charcuteries) se partage un marché demandeur de produits de qualité.

Les autres débouchés (points de vente de viande de porc, « porc au four », ... ont joué un rôle important avant la PPA ; actuellement, faute de capacité d'investissement, ce secteur tarde à se rétablir.

Le poids économique global de la filière (Chiffre d'affaires consolidé des acteurs) serait de l'ordre de 17 milliards de FCFA par an.

Les différents acteurs de la filière sont regroupés en organisations professionnelles qui jouent déjà un rôle important d'animation et de représentation vis à vis de l'Administration et des autres partenaires. Vu la situation financière de leurs

membres, ces organisations ne disposent pas encore des moyens financiers qui leur permettraient de réaliser l'ensemble des actions qu'elles jugent nécessaires à la relance. La plupart des partenaires déplorent par ailleurs l'inexistence d'une interprofession permettant une concertation des intervenants et des prises de position communes sur les problèmes affectant l'ensemble de la filière.

En matière de financement, les organismes classiques n'interviennent que peu dans le secteur, par crainte des risques et méconnaissance du secteur de l'élevage et les différents acteurs ne trouvent pas de réponse à leurs importants besoins en la matière.

L'environnement de la filière souffre par ailleurs d'un certain nombre de contraintes lourdes :

- Encadrement technico-économique des élevages faible ou inexistant
- Problèmes de formation à tous les niveaux
- Défaut d'application de la réglementation existence et carence de certains cadres réglementaires

PROPOSITIONS POUR UN PROGRAMME DE RELANCE

Dès la fin de la peste porcine et malgré les lourdes pertes encourues, la filière porcine a redémarré spontanément et sans appui, pour parvenir maintenant à des niveaux de production qui atteignent les deux tiers de la production d'avant la peste.

Elle manifeste un dynamisme qui peut être considéré comme le premier facteur de succès d'une opération d'appui à la relance.

Compte tenu des multiples contraintes rencontrées par la filière, un programme de relance ne peut être limité à un appui au seul secteur de la production. Une stratégie cohérente de relance doit en effet comporter les axes suivants :

- Sécurisation préalable du cadre sanitaire,
- Résolution du problème alimentaire en s'assurant de l'efficacité des rations distribuées aux animaux., qui conditionne le prix de revient et a un impact important sur la composition corporelle des porcs abattus, la conformation des carcasses et la qualité finale des produits transformés.
- Création d'une capacité de production de reproducteurs à fort potentiel génétique ;
- Mise en place des conditions et pratiques permettant la généralisation d'élevages hautement productifs : remise à niveau technique des élevages, professionnalisation accrue des producteurs et autres opérateurs de la filière.
- Amélioration des conditions de commercialisation et de transformation de la viande porcine.
- Renforcement des organisations professionnelles, et en particulier création d'une interprofession, à même de piloter et gérer de façon durable la relance.

L'ensemble des actions proposées se fonde sur une **logique de développement résolument privée (individuelle ou collective)**, reposant en premier lieu sur **l'adhésion**

volontaire de l'éleveur, sa capacité d'initiative et les efforts qu'il est lui-même en mesure de consentir.

Les actions d'un programme de relance concerneront les points ci-après :

▪ Actions sanitaires

La relance de la production porcine en Côte d'Ivoire est notamment conditionnée par l'obligation de maîtriser l'environnement sanitaire des élevages, tant au niveau des risques liés à la PPA que des autres maladies. Le programme de relance de la filière porcine doit de ce fait, aboutir aux résultats suivants :

Pour la PPA :

- ✓ mise en place d'un système d'épidémiosurveillance pour la PPA,
- ✓ identification du rôle éventuel de la faune sauvage dans le cycle épidémiologique du virus de la PPA en Côte d'Ivoire,
- ✓ connaissance précise au niveau national des élevages et effectifs de la population porcine,
- ✓ présence de registres d'élevage tenus à jour dans les élevages commerciaux,
- ✓ existence d'un cadre juridique spécifique adapté à la lutte contre la PPA,
- ✓ existence d'un plan national d'intervention d'urgence à appliquer en cas d'épizootie de PPA,
- ✓ connaissance et application par les éleveurs des mesures de protection sanitaire des élevages,
- ✓ présence de « Groupements de Défense Sanitaire » juridiquement reconnus et fonctionnels sur le terrain.

Pour les autres maladies :

- ✓ Exploitations bénéficiant d'un appui - conseil adapté en terme de santé animale,
- ✓ Situation sanitaire des élevages connue pour les maladies majeures du porc et application de plans de prophylaxie rationnels.

▪ Actions en matière d'alimentation

Une production porcine intensive de qualité ne peut pas se concevoir sans la résolution du problème de l'approvisionnement des éleveurs en aliments tant en termes de quantité que de qualité.

Le programme visera de ce fait à atteindre les objectifs suivants :

- ✓ Développement de cultures de matières premières utilisables par le porc, en particulier sur les terrains disponibles à proximité des élevages.
- ✓ Appui à la mise en place de structures de stockage gérées par les producteurs ou par les utilisateurs de matières premières.
- ✓ Fourniture d'appui conseil en nutrition animale aux éleveurs ou à leurs organisations.
- ✓ Réalisation d'essais visant à élaborer et diffuser les formules techniquement et économiquement les mieux adaptées au contexte ivoirien.

- ✓ Appui à la diffusion de matériels de récolte et de conservation de matières premières humides.

- Appui à la génétique

Le programme s'attachera à recréer en RCI une capacité de production et de diffusion de géniteurs à haut potentiel génétique.

Ceci passe par la mise en place d'un dispositif permettant de connaître la situation génétique du cheptel, de mettre en œuvre un schéma génétique cohérent et durable et, compte tenu de la technicité nécessaire à l'exercice correct de cette activité, de promouvoir une spécialisation de certains opérateurs permettant la diffusion de géniteurs et semences, opérationnels et pérennes.

- Appui à l'amélioration de la productivité des élevages

Les résultats attendus sont les suivants :

- ✓ Existence d'élevages performants autour des centres urbains.
- ✓ Exploitations bénéficiant d'un appui - conseil adapté répondant aux différents besoins d'amélioration de la productivité : alimentation, santé, gestion technico-économique de l'élevage.
- ✓ Situation sanitaire de ces élevages connue (pour les maladies majeures) et plans de prophylaxie rationnels appliqués.

Ceci passe par la mise en œuvre d'un appui à la demande aux opérateurs et des réponses personnalisées : formation, appui technique, financement, ...

Les seuls critères d'éligibilité à ce type d'appui sont la faisabilité technique et financière des actions envisagées, évaluée sur la base de critères objectifs.

- Appui à l'aval de la filière

Il s'agira de créer les conditions d'une demande augmentée et de l'existence d'un réseau de mise en marché efficace assurant une qualité et une salubrité des produits mis à la consommation conforme aux règles en la matière

Ceci passe en particulier par l'atteinte des résultats suivants :

- ✓ Demande actuelle et future est connue – existence d'un observatoire de la production porcine (publication régulière d'informations sur la situation de la filière).
- ✓ Proportion d'abattages contrôlés augmentée.
- ✓ Abattoir porcin de Yopougon réhabilité et plan d'équipement national en abattoirs et tueries décidé. Mode de gestion de cet outil clarifié.
- ✓ Existence d'un réseau salubre de points de vente de viande fraîche, autonomes et rentables
- ✓ Charcuteries mises aux normes ou délocalisées.

- Appui aux organisations professionnelles

Le résultat central à atteindre est l'existence d'organisations professionnelles et d'une interprofession à même de gérer le développement de la filière et d'assurer la défense des intérêts de ses membres.

PILOTAGE DU PROGRAMME DE RELANCE

Actuellement, la solution envisagée est de confier cette gestion à la profession elle-même, représentée par l'APPORCI.

COUT DU PROGRAMME

Rubriques	Montant (000 FCFA)	Montant €	%	Observations
Personnel	619 200	943 964	23,4%	
Expertise court terme	213 875	326 050	8,1%	
<i>dont nationale</i>	103 500	157 785	3,9%	
<i>AT internationale</i>	110 375	168 266	4,2%	
Etudes et services	572 702	873 079	21,6%	
<i>dont santé</i>	376 562	574 065	14,2%	66 % des études et services
Formation	85 500	130 344	3,2%	Coûts directs de formation, hors actions réalisées dans le cadre de la cellule du programme (Conseillers, AT, ...)
Equipement programme	133 500	203 519	5,0%	
Fonctionnement / entretien	144 400	220 136	5,5%	
Fonds de développement	723 030	1 102 252	27,3%	
<i>dont génétique</i>	83 500	127 295	3,2%	
<i>dont alimentation</i>	20 000	30 490	0,8%	
<i>dont productivité des élevages</i>	335 000	510 704	12,7%	
<i>dont commerce/transformation</i>	284 530	433 763	10,7%	
Sous total	2 492 207	3 799 345	94,2%	
Evaluation	30 000	45 735	1,1%	
Imprévus	124 610	189 967	4,7%	
Total Programme	2 646 817	4 035 047	100,0%	

L'analyse financière montre

- ↳ le caractère rentable à très rentable des investissements envisagés pour les différents acteurs de la filière
- ↳ la faible sensibilité du TRI aux conditions de financement.

L'analyse économique met en évidence le caractère limite de la rentabilité économique, conséquence de l'ampleur des actions sanitaires envisagées.

Ce constat ne doit cependant pas conduire à rejeter le programme, amplement justifié par des bénéfices non directement quantifiables en termes économiques/financiers : diminution du risque de réapparition de la PPA, meilleure qualité des régimes alimentaires de la population ivoirienne et meilleure hygiène alimentaire, structuration professionnelle améliorée.

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte

La nécessité d'entamer une action en faveur de la relance et du développement de la filière porcine en Côte d'Ivoire repose sur une analyse des autorités nationales et de l'AFD, dont les principaux points peuvent être résumés de la façon suivante :

- ↳ La Côte d'Ivoire est déficitaire en produits carnés comme la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne.
- ↳ La consommation de viande porcine a augmenté d'environ 60 % entre 1964 et 1994. D'autre part, ses exportations de viande sont nulles et ses importations en 1994 se chiffraient à 5.640.000 US \$ soit environ 3 milliards de FCFA.

Face à cette demande croissante, la filière porcine ivoirienne s'est intensifiée et modernisée, notamment grâce aux efforts de structuration entrepris entre les années 1990 et 1996 par le Projet SODEPRA Sud-Est et, ensuite, par la SIVAC.

Cette évolution de la filière a pris corps essentiellement dans le développement des élevages périurbains d'Abidjan qui concentraient environ 90 % de la production porcine ivoirienne. Toutefois il ne faut pas perdre de vue l'importance socio-économique des élevages dits "*traditionnels*" et "*villageois*".

Cependant, le décollage de la filière a été bloqué en 1996 : cette année là, la Peste Porcine Africaine (PPA) a durement touché la Côte d'Ivoire. Près de 1.500 élevages ont été concernés par l'épizootie, qui a nécessité de nombreux abattages et a entraîné une réduction du cheptel (maladie et abattages sanitaires) d'environ 30%.

Cette catastrophe sanitaire a entraîné des conséquences économiques et sociales majeures pour tous les acteurs de la filière. Aujourd'hui, la filière porcine a redémarré spontanément, sur l'initiative des opérateurs nationaux. Toutefois, l'ensemble des acteurs de cette filière estime qu'un appui pour une relance est indispensable.

1.2 Objet et déroulement de l'étude

La présente mission exécutée pour le compte du MINAGRA et réalisée dans le cadre du Projet de Développement des Elevages à Cycle Court financé par l'AFD intervient environ 3 ans après la fin de l'épizootie de peste porcine africaine (PPA).

Les termes de référence précisent que l'étude à réaliser, qui doit servir de cadre de référence pour le pilotage du développement de la filière porcine en Côte d'Ivoire, porte plus particulièrement sur :

- ↳ Un diagnostic stratégique de la filière porcine : contrainte sanitaire, production, organisation de la filière, évolution de la consommation et des importations, poids économique de la filière.
- ↳ Les perspectives d'évolution de cette filière et la cohérence de son développement,

- ↳ Les possibilités de mise en œuvre d'un programme de relance, son chiffrage et ses impacts.

Les objectifs globaux de ce programme de relance doivent viser à :

- Contribuer à l'indépendance protéique de RCI par un accroissement et une amélioration de la production porcine nationale et de sa transformation,
- Augmenter les revenus dans le monde rural et favoriser l'emploi
- Améliorer la balance des paiements
- Renforcer l'organisation institutionnelle et professionnelle du secteur
- Améliorer les conditions environnementales des élevages, en limitant les effets polluants.

Un contact préliminaire avec l'AFD à Paris a eu lieu le 13/02/2001. Au cours de cet entretien, outre le rappel des principaux points précisés dans les termes de référence, un certain nombre de consignes particulières ont été données à la mission :

- ↳ « Nécessité de produire un rapport concis et opérationnel (mais néanmoins complet...), en insistant sur les propositions d'actions chiffrées et en limitant au strict nécessaire la partie bilan-historique (compréhension des causes de la PPA, etc.).
- ↳ Dans le bilan de la filière, insister sur la situation sanitaire (analyse objective du risque de résurgence de l'épidémie) et sur les besoins réels de reconstitution du cheptel.
- ↳ Nécessité de définir un système de suivi-évaluation des actions proposées et d'organiser ces dernières sous une forme « cadre logique ».
- ↳ Nécessité de fournir des éléments d'impact économique : poids économique de la filière, actuel et en perspective, et impact attendu d'un financement de l'AFD.
- ↳ Concernant le montage institutionnel, approfondir l'analyse sur la structuration de la filière, mesurer le degré de maturité de l'APPORCI, ses perspectives d'autonomie financière et sa capacité à être maître d'œuvre du projet ; analyser les perspectives de création d'une interprofession ; clarifier le rôle de la SIVAC et ses relations avec les producteurs (à partir de la convention SIVAC-APPORCI qui a dû être signée).
- ↳ Sur le financement des élevages : se reporter à l'étude Horus et aux dernières propositions concernant le fonds de garantie. Celles-ci doivent être intégrées à la présente étude.
- ↳ Sur le conseil de gestion : idem, se reporter à l'étude du cabinet Ambre et aux dernières discussions au sein des filières avicole et porcine ».

La mission de terrain proprement dite en Côte d'Ivoire s'est déroulée du 14 février au 15 mars 2001.

Comme le prévoyait la méthodologie, les investigations, menées en liaison étroite avec la Cellule de Coordination (PE2C) et avec son appui constant, ont comporté

des contacts avec les opérateurs et partenaires de la filière, des visites (élevages, abattoirs, ...), des travaux de recherche documentaire.

Deux « tables rondes », ont été organisées respectivement en milieu et en fin de mission de terrain (les 6 et 15 mars). Elles ont permis d'associer aux réflexions toutes les catégories d'intéressés (éleveurs, transformateurs, commerçants, industriels, administration, Organisations professionnelles, ...).

L'ensemble des tâches prévues s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes. Les programmes de travail élaborés ont pu être respectés. Les travaux de la mission ont été marqués par un excellent climat d'accueil et de collaboration de la part de toutes les personnes concernées qui doivent en être remerciés.

1.3 Présentation du rapport

Le présent rapport constitue le rapport final de la mission.

Au plan de la forme, comme le demandent les termes de référence, la mission a adopté le plan type du cadre logique (Gestion du cycle de projet, Approche intégrée).

Dans cet esprit, le présent rapport présente successivement, outre la présente introduction (chapitre 0) :

- ↳ **Le bilan - diagnostic de la filière porcine** (chapitre 2), abordant successivement la situation vis à vis de l'épizootie (paragraphe 2.1), la présentation des acteurs de la filière (paragraphe 2.2) et de son environnement (paragraphe 0), le bilan des constats selon une approche « forces et faiblesses » (paragraphe 2.4).
- ↳ **Les propositions pour un projet de relance (chapitre 3) , mises en forme selon le plan classique du cadre logique, qui comporte de ce fait :**
 - ✓ L'approche générale adoptée et les principes d'action (paragraphe 3.1)
 - ✓ Les éléments du cadre logique proprement dit: objectifs, résultats attendus, activités, hypothèses (paragraphe de 3.2 à 3.7),
 - ✓ Les propositions formulées quant à la mise en œuvre du projet de relance : moyens (paragraphe 3.8.4), organisation et procédures et modalités d'exécution (paragraphe 3.8.5), le calendrier de réalisation et les coûts (paragraphe de 3.9 et 3.10),
 - ✓ L'analyse des facteurs de viabilité (chapitre 4),
 - ✓ Les propositions en matière de suivi évaluation (chapitre 5)

2 BILAN – DIAGNOSTIC DE LA FILIERE PORCINE EN RCI

2.1 Rappels sur l'épizootie de Peste Porcine Africaine de 1996 en Côte d'Ivoire

2.1.1 Rappels

2.1.1.1 Facteurs de risque :

Avant 1996, la Peste Porcine Africaine (PPA) ne s'était jamais déclarée en Côte d'Ivoire. Cependant, les facteurs de risques d'apparition de cette maladie étaient nombreux :

- ↪ situation géographique centrale dans la sous-région où la maladie évolue à l'état enzootique ou épizootique : Nigeria, Cameroun, Cap Vert, Sénégal ;
- ↪ importants échanges commerciaux d'animaux vivants ou de produits d'origine animale dans la sous-région, frontières perméables au commerce parallèle de ces mêmes produits ;
- ↪ importants trafics de voyageurs en provenance de zones contaminées ;
- ↪ difficultés organisationnelles et financières des services vétérinaires pour l'application de la réglementation : contrôles sanitaires nationaux et internationaux ;
- ↪ utilisation des eaux grasses dans l'alimentation des porcs ;
- ↪ méconnaissance et incertitudes sur l'épidémiologie de la PPA dans la sous-région et notamment du cycle sylvaque ;
- ↪ présence de porcs villageois en divagation ;
- ↪ niveau réduit de formation des éleveurs sur les problèmes sanitaires et mesures sanitaires de protection des élevages modernes.

2.1.1.2 Dynamique de la maladie

Le premier épisode de Peste Porcine Africaine en Côte d'Ivoire semble avoir débuté en mars 1996 avec l'apparition de cas de mortalité dans la Commune de Cocody à Abidjan. Les Services Vétérinaires de l'Etat ont été informés de la situation vers la mi-avril 1996 et le diagnostic fut confirmé en mai 1996 par les laboratoires de référence internationaux en France, en Espagne et en Afrique du Sud. La source d'infection qui n'a pu être formellement identifiée, semblerait provenir d'une décharge alimentée par des restes de restaurants et résidus ménagers qui servaient à l'alimentation de plusieurs troupeaux de porcs dans le quartier des Deux Plateaux.

L'épizootie au cours des mois de mai et de juin s'est cantonnée dans les communes d'Abidjan. Au cours du mois de juillet elle s'est étendue aux communes voisines de la capitale. Puis, durant les mois de juillet à octobre, la maladie a fait son apparition dans le Sud, le Centre, l'Ouest et le Centre-Ouest.

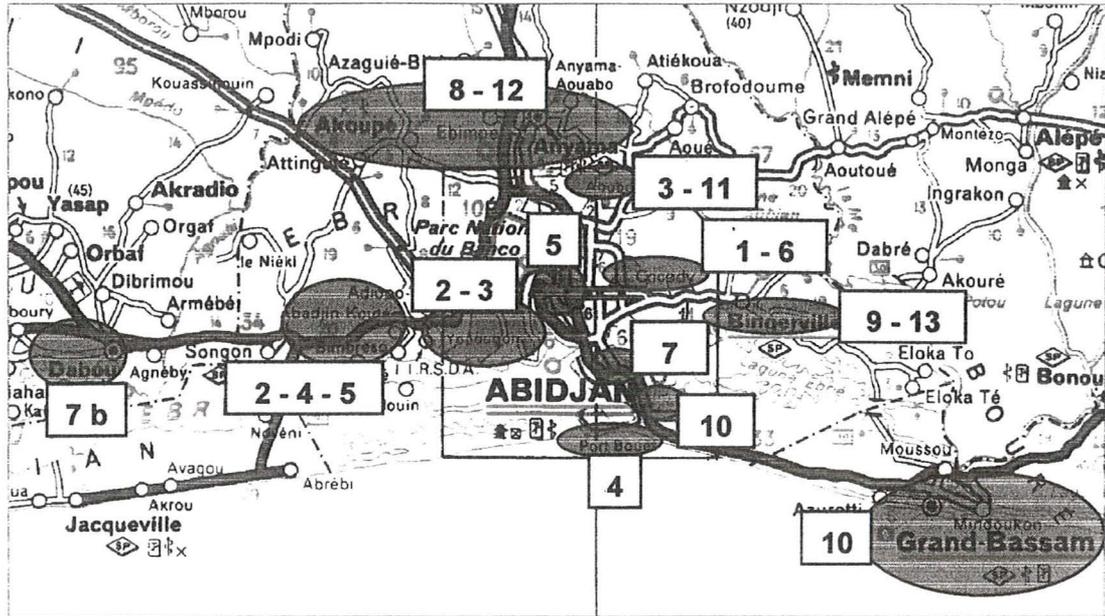
Pour le Grand Abidjan, les données concernant la localisation des foyers, leur date d'apparition et le nombre d'animaux concernés par les abattages sanitaires et morts déclarés de PPA sont regroupées dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Foyers PPA recensés en 96 à ABIDJAN

Localisation des foyers	Renvoi carte	Date début d'infection	Nombre d'animaux abattus	Nombre d'animaux déclarés morts	Total d'animaux morts
zone 2 Plateaux - Cocody	1	01/04/96	1 137	2 498	3 635
zone Azito	2	27/05/96	7 728	2 510	10 238
zone Beago	2	27/05/96	228	32	260
zone km 17 route de-Dabou	2	27/05/96	1 453	197	1 650
zone Abobo	3	04/06/96	608	443	1 051
zone Bonikro	3	04/06/96	324	1 081	1 405
zone Binbresso	4	08/06/96	2 296	273	2 569
zone Port Bouet	4	08/06/96	7 138	1 546	8 684
zone Abadjin Koute	5	10/06/96	664	592	1 256
zone Niangon Adjame	5	10/06/96	1 639	4 161	5 800
zone Washington	6	25/06/96	1 604	214	1 818
zone Marcory	7	26/06/96	6 315	2 121	8 436
zone Dabou		01/07/96	3 049	478	3 527
zone Akoupe Anyaman	8	02/07/96	3 788	321	4 109
zone Bingerville	9	03/07/96	20 683	959	21 642
zone Bassam	10	04/07/96	2 009		2 009
zone Koumassi	10	04/07/96	2 357	303	2 660
zone Abobo 2	11	12/07/96	1 232		1 232
zone Anyama	12	29/07/96	1 602		1 602
zone Bingerville	13	14/08/96	2 440		2 440
zones diverses			2 053		2 053
TOTAL			70 347	17 729	88 076

La carte ci-dessous localise les foyers du Grand Abidjan : les chiffres indiquent leur ordre d'apparition.

Figure 1: Carte des foyers PPA à ABIDJAN :



2.1.1.3 Facteurs d'extension de l'épizootie

La maladie a pu s'étendre par la conjonction de plusieurs facteurs :

- ↪ Délai de diagnostic de la maladie : 2 à 3 mois entre l'apparition des premiers cas et la confirmation en laboratoire, 5 semaines entre l'alerte des services vétérinaires et les premiers abattages sanitaires ;
- ↪ Absence de plan d'intervention d'urgence préparé à l'avance ;
- ↪ Sensibilisation inexistante des opérateurs de la filière à la gravité de la maladie et aux moyens de lutte avant l'apparition de l'épizootie ;
- ↪ Intervalle entre la déclaration de la maladie et les abattages de 2 semaines en moyenne et durée d'abattage par foyer de 5 jours en moyenne avec des extrêmes atteignant 4 semaines ;
- ↪ Utilisation de l'abattoir de la SIVAC pour l'abattage des porcs jusqu'au 08/07/96 ;
- ↪ Retards pour la promulgation des dispositions réglementaires, les premiers textes ayant été publiés le 13 mai 1996 : arrêté portant déclaration de suspicion de PPA et instituant les mesures générales et de police sanitaire à mettre en œuvre ;
- ↪ Difficultés, retards et manques de moyens pour l'application des mesures réglementaires : personnel vétérinaire de terrain en nombre insuffisant et mal préparé, notion de « foyer » mal définie, levée prématurée des barrages routiers au pic de l'extension de la maladie ;
- ↪ Mise en circulation de viande de porc et animaux contaminés sur des marchés parallèles à fin de consommation et d'élevage ;
- ↪ Faiblesse de la compensation proposée au regard des pertes subies et manque de confiance des éleveurs envers l'Etat pour le versement de l'indemnisation ;
- ↪ Absence d'organisation professionnelle formelle.

2.1.1.4 Carences juridiques

En ce qui concerne les aspects législatifs et réglementaires existants, certaines carences sont à relever :

- ↳ Impossibilité pour les autorités de l'élevage de pouvoir déclarer un état d'urgence et la mobilisation de fonds spéciaux en cas d'épizootie ;
- ↳ Impossibilité pour les autorités de l'élevage de pouvoir mobiliser directement la force publique pour le contrôle d'une épizootie ;
- ↳ Aucun texte ne définit **précisément** les mesures administratives et techniques particulières à mettre en place lors de suspicion et/ou confirmation de PPA : mise sous surveillance, déclaration d'infection, définition des zones d'isolement et de surveillance, modalités d'abattage et désinfection, contrôle des mouvements, manifestations, commercialisation des produits animaux ;
- ↳ Il n'existe pas de prescriptions particulières pour la mise en place systématique de recherches épidémiologiques en cas de foyer de PPA visant à identifier l'origine de l'infection, les exploitations et produits infectés ;
- ↳ Les textes ne prévoient pas d'indemnisation systématique en cas d'abattage des cheptels (Loi 63-323 du 25/07/63 sur la Police Sanitaire des Animaux) ;
- ↳ Il subsiste la possibilité dans le Décret 63-328 du 29/07/63 portant règlement de la police sanitaire des animaux en Côte d'Ivoire, modifié par le décret 67-413 du 21/09/67 de pouvoir commercialiser la viande des porcs atteints par la PPA pour la boucherie ;
- ↳ Aucune disposition n'existe concernant les mesures à l'importation des porcins et produits d'origine porcine pour lutter contre la PPA : porcs domestiques ou sauvages, semence, ovules et embryons, viandes fraîches, produits à base de viande non traités de façon à assurer la destruction du virus de la PPA, produits d'origine porcine destinés à l'usage pharmaceutique ou chirurgical qui n'ont pas été traités pour détruire le virus de la PPA, matériel pathologique et produits biologiques de porcs qui n'ont pas été traités par un procédé assurant la destruction du virus de la PPA.

2.1.1.5 Conséquences sur les élevages

On dénombre environ respectivement 21.000 et 7.000 morts déclarées de porcs pour les zones touchées par la maladie à Abidjan et à l'intérieur du pays.

Les abattages sanitaires ont concerné environ 84.000 porcs sur Abidjan et 2.000 porcs dans le reste du pays. La perte totale en porcs est estimée à 110.000 à 135.000 têtes selon les sources.

Avant la maladie, la population porcine s'élevait à 464.000 porcs répartis pour 72 % de porcs villageois (334.000) et 28 % de porcs d'élevages commerciaux (130.000). La population porcine restante en 1997 après la peste est estimée à 313.000 porcs villageois et 16.000 porcs d'élevages commerciaux, soit respectivement 95 % et 5 % de la population totale.

Tableau 2 : Estimation des pertes de cheptel dues à la PPA

	Porcs villageois		Porcs commerciaux		TOTAL	
	Effectifs	%	Effectifs	%	effectifs	% du total 96
Effectif estimé 1996 avant PPA	334.000	72%	130.000	28%	464.000	100%
Effectif 1997 après PPA	313.000	95%	16.000	5%	329.000	71%
Mortalités déclarées par la PPA	7.000	25%	21.000	75%	28.000	6%
Effectif abattu pendant la PPA	2.000	2%	84.000	98%	86.000	19%
Pertes totales	9.000	8%	105.000	92%	114.000	25%

L'impact de la PPA sur les élevages commerciaux ivoiriens a donc été considérable, affectant ainsi profondément la frange la plus productive du secteur.

2.1.1.6 Conséquences économiques

Les conséquences financières de l'épizootie de PPA en 1996 ont été évaluées par la Direction des Services Vétérinaires de Côte d'Ivoire.

D'un point de vue financier les pertes pour la filière ont été estimées à environ 15 milliards de francs CFA pour l'ensemble des opérateurs, dont l'Etat. Elles se répartissent de la façon suivante :

Tableau 3: Estimation des pertes financières dues à la PPA

Opérateurs	Montant des pertes (millions F CFA)
Eleveurs	2.820
SIVAC	619
Secteur traditionnel de distribution	75
Secteur moderne de distribution	800
Producteurs d'aliments du bétail	4.500
Fournisseurs de médicaments vétérinaires	400
Etat de Côte d'Ivoire	5.600
TOTAL	14.814

Commentaires :

L'évaluation des pertes financières occasionnées par l'épizootie est estimée sur la base d'une projection à 1 an à partir des pertes enregistrées sur 5 mois en

novembre 1996 (d'après « impact socio-économique de la PPA en RCI et les coûts de la lutte », Dr Jules Abo Soh).

Pertes éleveurs : cumul des pertes de capital en cheptel et des pertes d'exploitation pour les secteurs moderne et traditionnel.

SIVAC : pertes d'exploitation de l'abattoir, des usines d'aliment, de l'élevage d'absorption et matière première.

Secteur traditionnel de distribution : pertes des petits commerçants et braiseurs de viande de porc.

Secteur moderne de distribution : pertes des charcutiers et supermarchés.

Producteurs d'aliment du bétail : perte d'exploitation des paysans producteurs de matière première et usines de transformation.

Fournisseurs de médicaments vétérinaires : perte d'exploitation des grossistes et détaillants.

Etat de Côte d'Ivoire : coûts d'indemnisation des éleveurs, renforcement des services techniques, soutien aux opérateurs de la filière.

2.1.1.7 Mesures épidémiologiques prise après l'épizootie

Après l'extinction de l'épizootie, un programme de « *sentinellisation* » a été mis en place de façon à pouvoir envisager la relance de l'élevage porcin en Côte d'Ivoire.

Ce programme a permis la levée de la déclaration d'infection de PPA en Côte d'Ivoire par arrêté n°181 du 28/11/97. Il a également permis le repeuplement des élevages des zones sinistrées.

L'arrêté susmentionné prévoyait aussi la mise en œuvre d'un programme d'épidémiosurveillance dans tous les élevages de porcs pour une durée de trois ans. Malheureusement, ce programme n'a jamais été conduit.

A l'heure actuelle, la situation épidémiologique et le statut sanitaire de la Côte d'Ivoire vis-à-vis de la PPA sont donc inconnus.

2.1.2 Les risques de réapparition de la PPA en Côte d'Ivoire

Les constats effectués sur le terrain et auprès des différents opérateurs de la filière montrent que de nombreux facteurs de risque épidémiologique existent quant à l'éventualité d'une réapparition de la PPA en Côte d'Ivoire.

2.1.2.1 Situation épidémiologique de la Côte d'Ivoire

Après l'épizootie de 1996 en Côte d'Ivoire, l'option choisie par le Gouvernement de recourir à l'abattage total des porcs dans les foyers infectés devait permettre de recouvrer un statut indemne de PPA si le pays mettait en œuvre des mesures permettant de démontrer l'absence de cette maladie au bout de 12 mois¹.

D'autre part, une autre voie de recouvrer ce même statut exige de démontrer l'absence de PPA durant une période de trois ans. Or, aucun suivi épidémiologique n'a été mis en œuvre jusqu'à ce jour vis-à-vis de la PPA.

Le cycle épidémiologique de la PPA peut être associé et entretenu par la présence de faune sauvage réceptive, mais non sensible au virus (genres *Potamochoerus*, *Phacochoerus* et *Hylochoerus*) associée ou non à des tiques (*Ornithodoros moubata*). Actuellement en Côte d'Ivoire, aucune étude scientifique n'est disponible sur l'existence de ce cycle sylvatique.

Il est clair que la présence de plus 300.000 porcs villageois « *coureurs* » qui ont la possibilité d'entrer en contact avec des animaux sauvages ou des tiques infectées², renforce encore les incertitudes sur la présence de PPA sur le territoire national de Côte d'Ivoire par cette voie éventuelle de contamination.

Enfin, l'infection peut également être maintenue à l'état enzootique par le biais d'animaux porteurs chroniques de la maladie.

Le statut de la Côte d'Ivoire vis-à-vis de la PPA est donc inconnu à ce jour.

Actuellement, aucun acteur n'est en mesure d'exclure catégoriquement l'existence de PPA en Côte d'Ivoire et encore moins de nier l'existence d'un risque de résurgence.

2.1.2.2 Situation épidémiologique dans la sous-région

La Côte d'Ivoire occupe une place centrale en Afrique de l'Ouest.

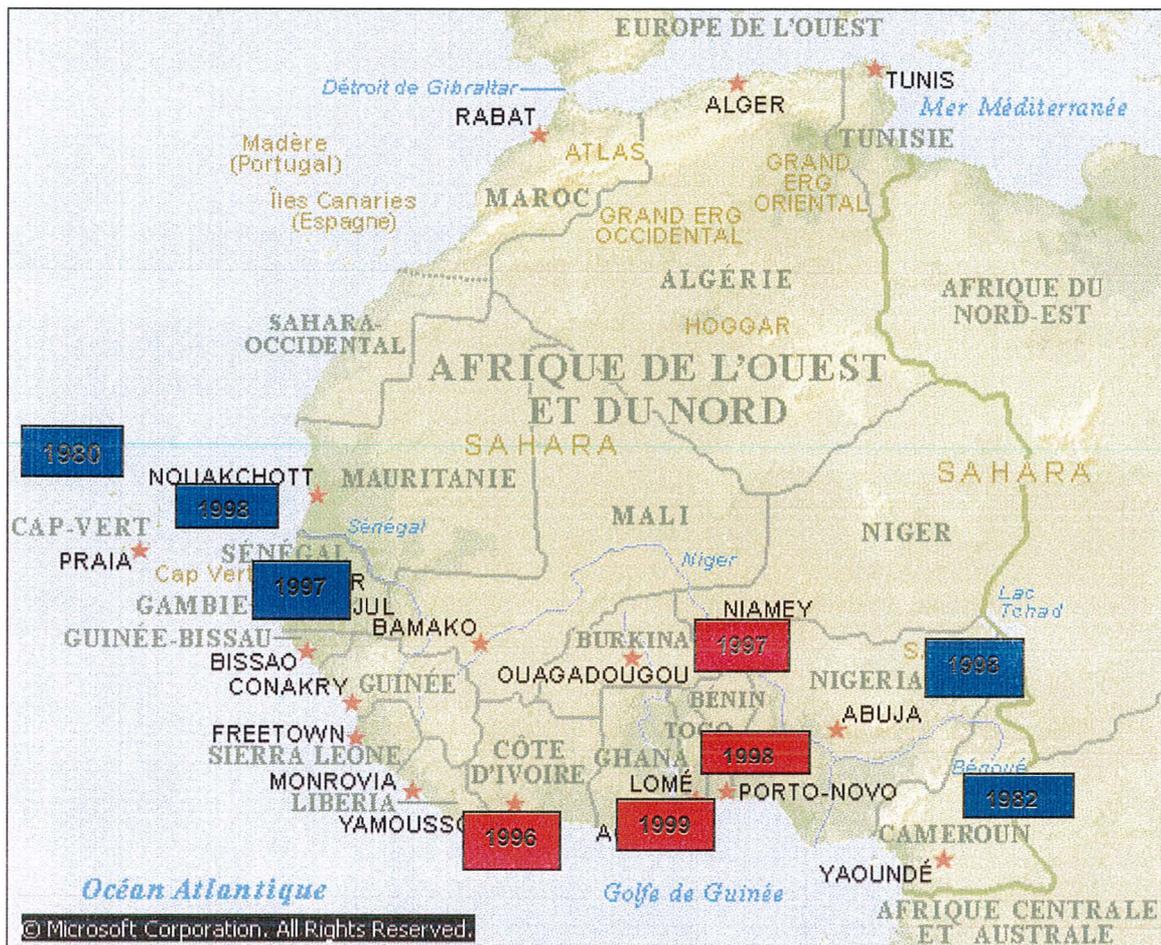
De nombreux foyers de PPA sont encore actifs sous forme enzootique dans cette région. La carte suivante montre la localisation et les dates :

- ↪ des foyers d'enzootie (en bleu) ;
- ↪ et des foyers où elle est apparue sous forme épizootique (en rouge).

¹ Code Zoosanitaire International de l'OIE, chapitre 2.1.12 Peste Porcine Africaine

² si elles sont effectivement présentes en Côte d'Ivoire

Figure 2 : Carte de la PPA dans la sous-région



La PPA évolue sous une forme enzootique :

- Au Cameroun depuis 1982,
- Au Sénégal depuis 1998,
- En Gambie depuis 1997,
- Au Cap Vert depuis 1980

La PPA a évolué sous une forme épizootique :

- En Côte d'Ivoire en 1996,
- Au Bénin en 1997,
- Au Togo et au Nigéria en 1998,
- Au Ghana en 1999,

La situation sanitaire sur la PPA n'est pas bien connue au Libéria.

Actuellement, il n'existe pas de contrôles fiables au niveau des frontières terrestres et aéroportuaires en Côte d'Ivoire pour affirmer que la PPA ne peut être réintroduite par l'une ou l'autre des deux voies suivantes :

- ↳ Les frontières terrestres sont perméables aux passages d'animaux vivants, denrées d'origine animale et personnes, qui pourraient être source de nouvelle contamination.
- ↳ Il existe un trafic important de passagers à destination de Côte d'Ivoire en provenance des différents pays de la sous-région susmentionnées. Mais il semble pratiquement irréalisable pour des raisons matérielles et de personnel d'envisager un contrôle de chaque passager à la sortie des avions alors que ceux-ci sont susceptibles d'introduire des éléments contaminés : charcuterie, viande, personnes ayant visité des élevages infectés, etc. D'autre part, les déchets alimentaires des repas servis dans les avions et ceux provenant des bateaux en escale constituent un autre risque d'introduction au cas où ceux-ci seraient utilisés dans l'alimentation animale.

2.1.2.3 Cadre juridique

L'importation d'animaux vivants est soumise à une visite sanitaire vétérinaire (Décret 63-328 du 29/07/63 portant règlement de la police sanitaire des animaux en Côte d'Ivoire) ainsi qu'à un contrôle documentaire. Les animaux devront être accompagnés d'un certificat sanitaire émanant d'un vétérinaire ou d'un agent qualifié du service de l'élevage du pays de provenance attestant qu'ils proviennent d'une région non déclarée infectée depuis plus de six semaines d'une des maladies contagieuses que les animaux sont susceptibles de contracter.

Le Code Zoosanitaire International de l'OIE, chapitre 2.1.12 Peste Porcine Africaine, fixe les normes à l'importation en matière de PPA pour les porcs domestiques et sauvages : pays indemnes, pays infectés, présentation d'un certificat vétérinaire international, quarantaine, épreuves diagnostiques, etc.

La législation ivoirienne actuelle dans ce domaine ne correspond plus aux mesures prescrites par l'OIE. Il n'existe pas à l'heure actuelle de projets de réglementation concernant l'introduction de produits animaux d'origine porcine : semences, viandes fraîches, produits carnés d'origine porcine, etc. (Cf. chapitre précédent).

La législation relative à l'interdiction de l'utilisation des eaux grasses dans l'alimentation des porcs a fait l'objet d'un projet d'arrêté ministériel, mais celui-ci n'a pas à ce jour été publié. Cependant, Le Décret « Alimentation du bétail - Répression des fraudes » n° 83-744 du 28/07/1983 stipule dans son article 4 que les aliments ne doivent présenter aucun danger pour la santé animale. Des arrêtés d'application doivent fixer notamment les caractères auxquels doivent répondre les aliments, notamment les critères microbiologiques. L'utilisation des eaux grasses dans l'alimentation du porc pourrait donc rentrer dans le cadre de ce décret.

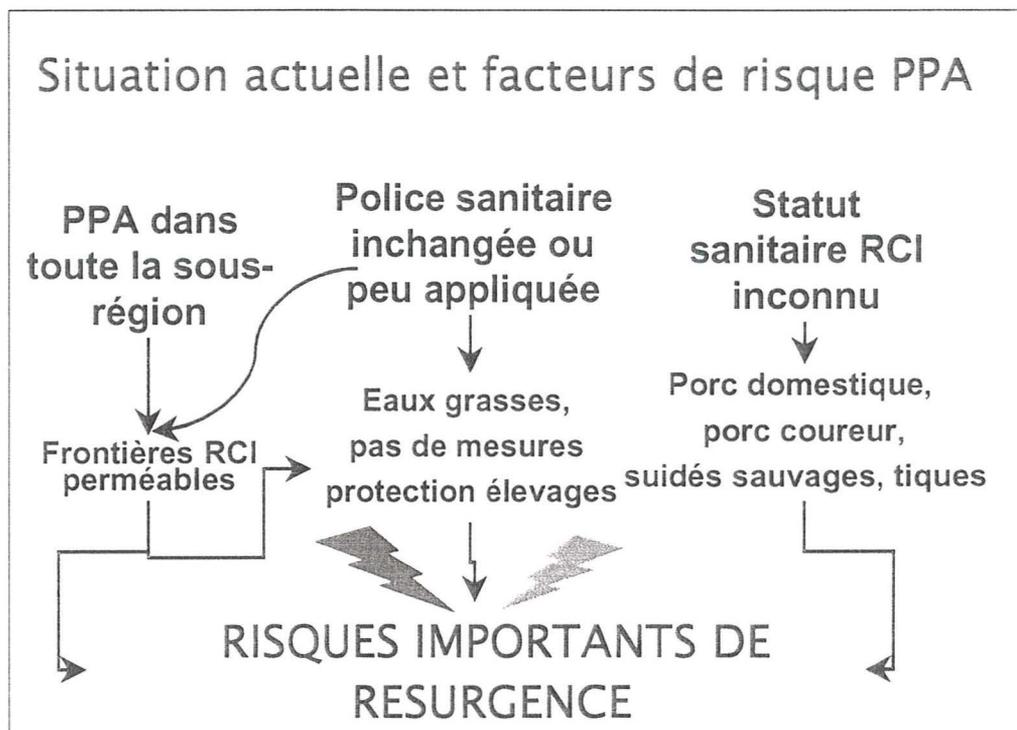
La législation relative à l'installation des exploitations d'élevage stipule une déclaration obligatoire à l'Administration et la prise de mesures concernant l'isolement des installations par une clôture. Cette législation est peu respectée et mal contrôlée.

Il n'existe pas de législation spécifique pour garantir la protection sanitaire des élevages :

- ↳ Contrôles des mouvements des personnes et animaux à l'entrée et à la sortie de l'exploitation,
- ↳ Tenues vestimentaires des employés et visiteurs,
- ↳ Présence de rotoluves et pédiluves,
- ↳ Désinfection des locaux, etc.

Les facteurs de risque d'apparition de la PPA en Côte d'Ivoire peuvent être résumés par le schéma suivant. La probabilité de réapparition de cette maladie dans ce pays peut être évaluée comme importante.

Figure 3 : Facteurs de risque PPA



2.1.2.4 Moyens actuels de lutte contre un épisode de PPA en Côte d'Ivoire

→ Les Groupements de Défense Sanitaire

Les « GDS » ont été créés spontanément en 1996 lors de l'épizootie de PPA. Ils constituent un réseau qui couvre l'ensemble du territoire national et ne concerne que les éleveurs de porcs.

Les fonctions de ce réseau ont consisté pendant la vague de PPA à appuyer les services de l'Etat pour l'éradication de la maladie. Les GDS étaient particulièrement chargés :

- ✓ Du recensement des élevages porcins et des animaux,
- ✓ De l'identification des éventuels foyers,
- ✓ De la mise en place et de la réalisation des mesures sanitaires : isolement des élevages, opérations d'abattage sanitaire et de destruction des animaux par enfouissement, contrôles des mouvements d'animaux vivants et produits carnés de porc, etc.

Actuellement, ces structures existent toujours, mais sans reconnaissance officielle et sans mandat précis. Elles ne disposent pas de statut légal défini. Plusieurs projets de statuts ont été étudiés mais aucun texte finalisé et reconnu n'a été entériné.

Les missions des GDS sont floues et sont interprétées à l'heure actuelle comme la mise en place d'une « *milice du sanitaire* ». Pourtant, ces GDS pourraient apporter un appui non négligeable à l'Administration dans le cadre d'opérations sanitaires liées à une éventuelle réapparition de la PPA.

→ Recensement des élevages

Un recensement des élevages porcins et des effectifs en animaux a été effectué conjointement par l'ANADER, le PE2C et l'APPORCI dans le secteur moderne. Il en résulte une meilleure connaissance de la localisation géographique et de la composition des élevages.

En cas de réapparition de la PPA, ce recensement permettrait plus facilement, en ce qui concerne la filière moderne, de définir beaucoup plus précisément les élevages concernés des zones de séquestration et d'observation et de pouvoir indemniser les éleveurs sur une base connue.

→ Laboratoire de diagnostic

Le laboratoire de santé animale du LANADA présente une bonne capacité de diagnostic de la PPA et dispose de matériel et personnel formé aux techniques spécifiques pour le diagnostic de la PPA : ELISA, immunofluorescence, PCR.

Ce laboratoire, au moins en première intention, est capable, avant confirmation du diagnostic par des laboratoires internationaux de référence, d'informer les autorités sanitaires sur la présence ou non du virus de la PPA afin de pouvoir prendre les mesures sanitaires qui s'imposent.

2.1.2.5 Conséquences d'un nouvel épisode de PPA en Côte d'Ivoire

A l'heure actuelle, un nouvel épisode épizootique pourrait avoir le même genre de conséquence que celui de 1996, modéré peut-être par les éléments suivants :

- ↪ La meilleure connaissance de la maladie par les acteurs de la filière, non seulement sur ses aspects cliniques mais aussi sur ses conséquences socio-économiques ;
- ↪ « L'épidémiologie » informelle réalisée par les éleveurs dans le cadre des GDS, avec une alerte plus précoce des autorités sanitaires ;
- ↪ La capacité de diagnostic existante en Côte d'Ivoire pour cette maladie ;
- ↪ L'expérience acquise pour l'éradication de l'épizootie de 1996 en termes de prise de décisions politiques et techniques et de logistique pour l'application des mesures sanitaires.

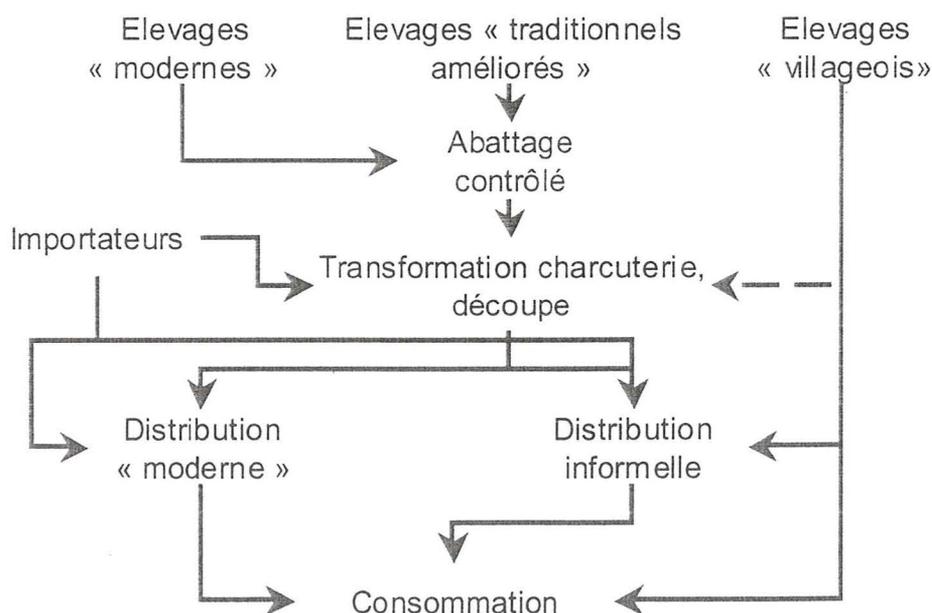
Cependant, le manque de moyens financiers et humains à la disposition de l'Administration et des autres intervenants, l'absence d'une législation adaptée et de plan d'intervention d'urgence rationnel ne prédisent pas une intervention rapide et très efficace sur le terrain.

2.2 **La filière : les acteurs**

2.2.1 *Schéma général*

D'une façon générale, la filière se caractérise à tous les stades par la coexistence de deux principaux circuits, correspondant à deux types d'acteurs : le circuit traditionnel / informel et le circuit moderne /commercial.

Figure 4 : Schéma général de la filière



Les principaux partenaires de la filière sont :

- ✓ Les fournisseurs d'intrants (Aliments du bétail, matières premières, Médicaments et produits vétérinaires, équipements d'élevage ;
- ✓ Les organisations professionnelles ;
- ✓ Les organismes de crédit ;
- ✓ Les services d'appui et de contrôle ;
- ✓ Les prestataires divers.
- ✓ Les services officiels du MiNAGRA.

2.2.2 La production

La mission a pu rencontrer un certain nombre d'éleveurs et visiter leurs installations, tant dans la zone d'Abidjan qu'à Man et à Bouaké. Il en ressort un certain nombre de constats techniques concrets exposés ci-dessous.

2.2.2.1 Les types d'élevages

De façon schématique, la population des élevages porcins et leurs principales caractéristiques peuvent être synthétisées par le tableau ci-après :

Tableau 4: Typologie des élevages en RCI

ELEVAGES VILLAGEOIS Estimation : 75% de la population porcine		<ul style="list-style-type: none"> ▪ pas de souci de commercialisation – consommation familiale directe, circuits commerciaux traditionnels, ▪ pas de notion de race, ▪ risque pour résurgence de PPA (porteurs sains, contacts avec faune sylvatique), ▪ échappe au circuit organisé.
Porcs commerciaux	ELEVAGES TRADITIONNELS AMELIORES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ pas de liens contractuels avec l'aval, pas de plan de production, ▪ cheptel « tout venant » surtout après la PPA, ▪ alimentation improvisée, ▪ rôle de thésaurisation de l'élevage.
	ELEVAGES MODERNES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ liens commerciaux avec les charcutiers, ▪ préoccupation de génétique performante (verrats), ▪ souci d'une alimentation équilibrée (aliment industriel ou fabriqué à la ferme), ▪ souci de productivité, ▪ souci de formation des employés, ▪ profil d'investisseurs des propriétaires.

2.2.2.2 La production villageoise

Les données concernant les effectifs de cette population apparaissent actuellement relativement imprécises, s'agissant d'une population très diffuse (notamment les porcs « coureurs »).

Avant la PPA, on disposait d'estimations réalisées par la Direction des Productions d'Elevage, qui affectait chaque année à la population globale un taux de croissance standard.

Les effectifs et l'exploitation du cheptel sont actuellement estimés globalement de la façon suivante (source FAO) :

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Nb de têtes	360.000	372.000	382.000	392.000	403.000	414.000	289.800	271.130	271.130
Animaux abattus	288.000	296.000	304.000	314.000	324.000	370.000	270.000	260.000	260.000
Production de viande	14.400	14.800	15.200	15.700	16.200	18.500	13.500	13.000	13.000

2.2.2.3 Caractéristiques des élevages commerciaux

→ Effectifs

Le recensement réalisé en 1999 par l'APPORCI / ANADER a concerné uniquement le secteur « *commercial* », i.e. les élevages qui affichent une attitude professionnelle : l'élevage des porcs est réalisé dans des locaux particuliers et l'objectif de production est la commercialisation (à l'opposé des porcs villageois surtout présents sur l'exploitation à des fins d'autoconsommation familiale)³

Le Tableau 5, ainsi que la Figure 5 ci-après qui en donne une illustration géographique, fournissent également les plus récentes estimations du cheptel :

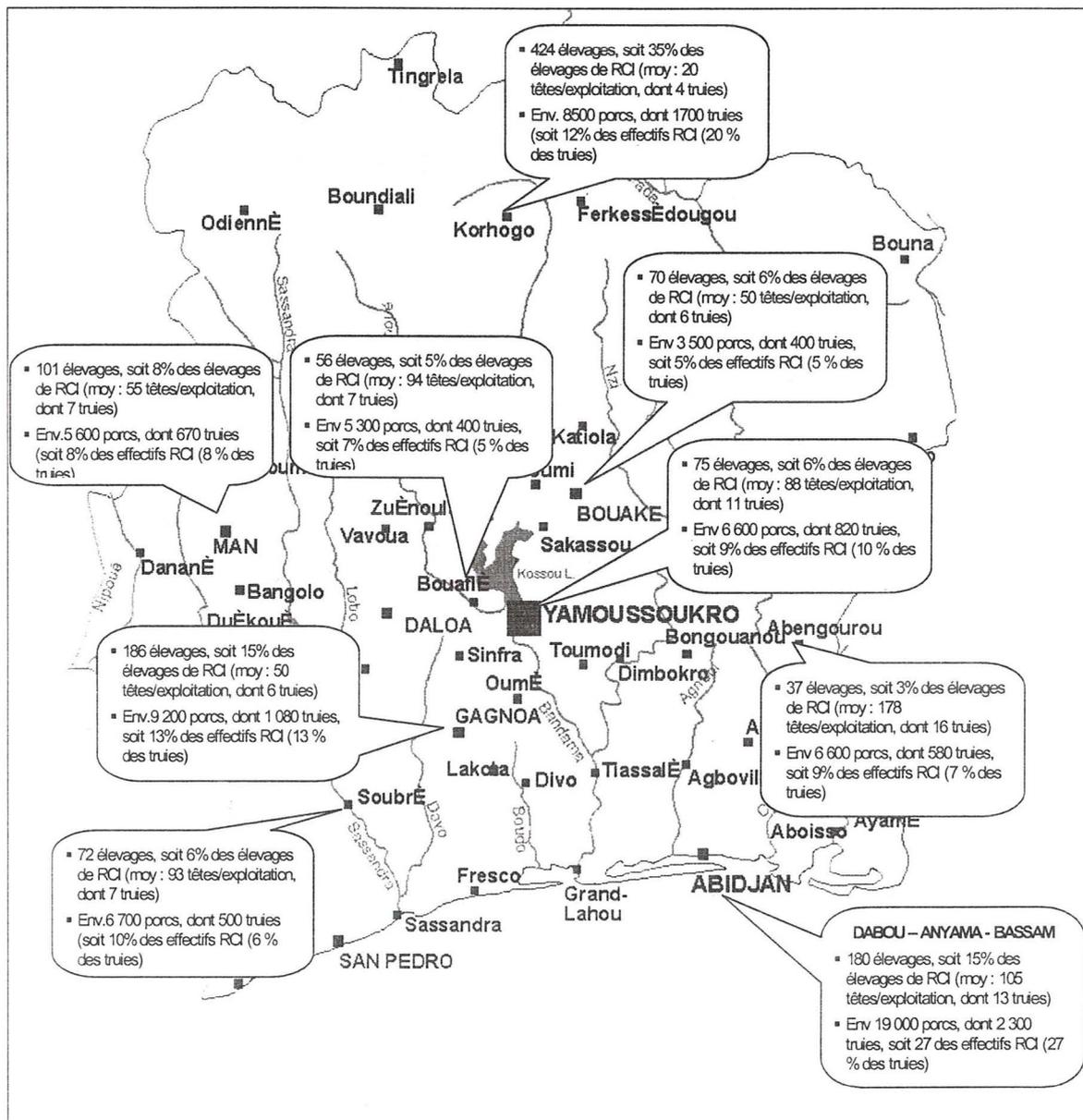
Tableau 5 : Effectifs porcins ivoiriens (cheptel commercial)

	Nb éleveurs	Truies	Porcs engrais.	Total effectif	% éleveurs	% truies	% effectif
Dabou	64	782	1 487	5 582	5%	9%	8%
Anyama	52	554	1 347	4 514	4%	6%	6%
Bassam	64	915	3 281	8 645	5%	11%	12%
Total Abidjan	180	2 251	6 115	18 741	15%	26%	26%
Abengourou	37	584	3 572	6 771	3%	7%	9%
Yamoussoukro	75	821	2 404	6 537	6%	10%	9%
Bouaké	70	400	1 482	3 557	6%	5%	5%
Bouaflé	70	517	2 376	6 091	6%	6%	9%
Man	101	666	2 993	5 588	8%	8%	8%
Gagnoa	186	1 084	4 024	9 219	15%	13%	13%
Soubré	72	500	3 428	6 700	6%	6%	9%
Korhogo	424	1 714	974	8 410	35%	20%	12%
Total régions	1 035	6 286	21 253	52 873	85%	74%	74%
Total RCI	1 215	8 537	27 368	71 614	100%	100%	100%

³ Selon l'ANADER, sont comptés tous les élevages de plus de 5 truies disposant d'un abri.

Les indications fournies par ailleurs (suivi ANADER Sud) mettent en évidence, entre 1999 et 2000, un accroissement du nombre des élevages aux alentours d'Abidjan, une croissance du nombre des effectifs totaux et une diminution du nombre de truies, correspondant à un taux de réforme élevé du fait que les premiers repeuplements ont commencé dès 97, dans un contexte économique difficile, qui a eu pour conséquence une mauvaise alimentation, abaissant ainsi l'âge de réforme.

Figure 5 : Elevages de porcs commerciaux en RCI



Ces différents éléments montrent en particulier le fait que l'élevage « commercial » ne concerne plus la seule région d'Abidjan, comme cela était le cas avant la peste porcine ⁴. Selon les données disponibles, celle-ci ne représenterait aujourd'hui pas plus de 15% des élevages et seulement environ le quart (26%) du cheptel.

Cette observation est particulièrement importante à signaler pour diverses raisons :

⁴ On avait coutume d'indiquer que la zone d'Abidjan représentait 90 % de l'élevage moderne.

- ↪ Si l'on écarte a priori les possibles erreurs dans les données elles-mêmes, on peut raisonnablement penser que cette évolution constitue une réponse des producteurs à la maladie, dans le contexte d'une demande en viande soutenue, pas seulement sur le marché d'Abidjan.
- ↪ Au plan de l'action, cette répartition dans l'ensemble du pays doit conduire à une approche très différente de celle qui s'est pratiquée par le passé. Compte tenu du grand nombre de producteurs et de leur dispersion, il est en effet difficile de tabler sur une action visant à entretenir un réseau d'encadrement classique sur l'ensemble du territoire, qui supposerait des moyens humains et matériels non proportionnés à l'enjeu représenté par la filière (voir paragraphe 2.2.9 ci-dessous) : dans ces conditions, aucune action n'apparaît réaliste si elle ne s'appuie pas au plan de la réalisation sur les producteurs eux-mêmes, par le biais de leurs organisations représentatives.
- ↪ Ceci suppose également un effort important à fournir pour l'aval de la filière. Apparaissent notamment d'importants besoins en matière de capacité d'abattage dans l'intérieur du pays.

→ Taille des élevages

Les différents graphes et courbes de concentration ci-après, établis sur la base des résultats de l'inventaire APPORCI, mettent en évidence les faits suivants :

- ✓ les élevages ivoiriens comportent en moyenne 60 porcins, dont 7 truies ;
- ✓ D'une façon générale, au plan national, on observe une forte concentration des élevages : 20 % des élevages regroupent les deux tiers du cheptel ;
- ✓ Bien que la moyenne globale des élevages soit d'environ 57 têtes, on observe l'existence de deux populations bien distinctes : la majorité des élevages regroupe environ 20 à 30 têtes, mais on observe également clairement une population d'élevages regroupant entre 150 et 250 têtes.
- ✓ Cette caractéristique est générale en RCI, mais particulièrement marquée dans la zone d'Abidjan.

Figure 6 : Répartition des exploitations selon l'effectif - RCI

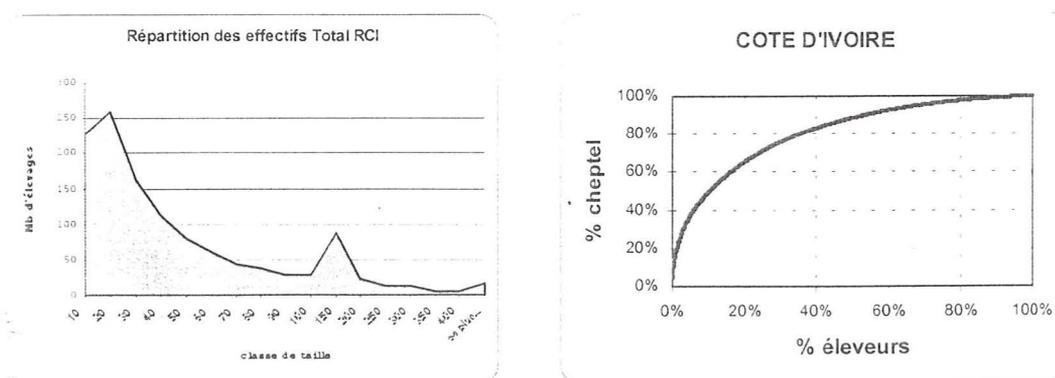


Figure 7: Répartition des exploitations selon l'effectif - Abidjan

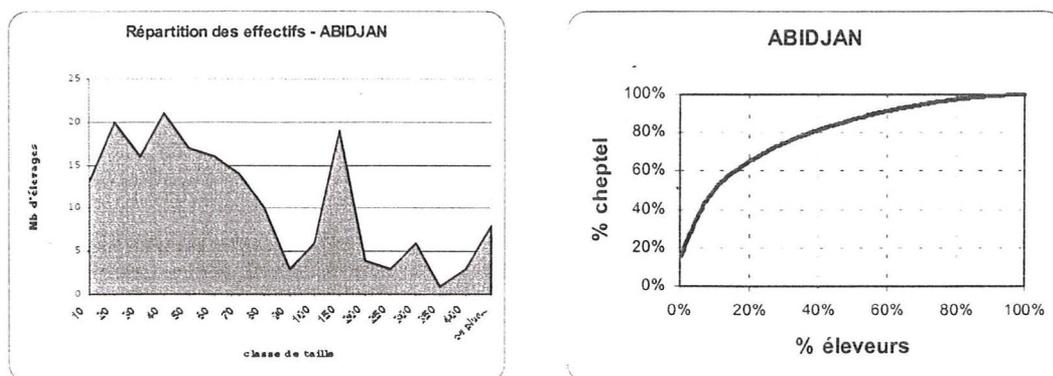
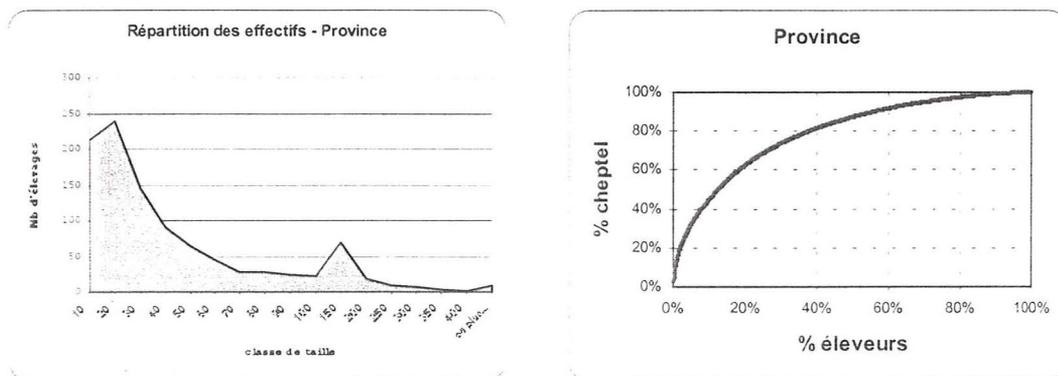


Figure 8: Répartition des exploitations selon l'effectif - Province



→ Niveau technique

Les visites d'élevages réalisées au cours de la mission font apparaître un faible niveau technique général, lié :

- ↪ Au manque de professionnalisme des intervenants de l'élevage :
 - ✓ pas de tradition d'élevage ;
 - ✓ propriétaires intervenant rarement directement ou bien menant souvent une double activité professionnelle ;
 - ✓ personnel peu ou pas qualifié.
- ↪ A la précarité des bâtiments d'élevage et à la faible spécialisation des locaux. Les porcheries consistent en général en deux rangées de cases séparées par un couloir central. Les cases au sol, plein en béton sont généralement indifférenciées à l'exception des cases de maternité qui comportent parfois un coin à porcelets éclairé (et non chauffé !) par une lampe tempête à pétrole.
- ↪ A la déficience alimentaire tant quantitative que qualitative, les rations étant constituées la plupart du temps d'un mélange de matières premières bon marché. (cf. chapitre sur l'alimentation).

- ↳ Au manque de reproducteurs performants tant du point de vue de la productivité numérique que de la composition corporelle. La plupart des géniteurs présents dans les élevages s'apparentent à la race Korhogo.
- ↳ Au manque de références techniques ou technico-économiques. Il y a quelques années, la SIVAC avait mis en place une « cellule de traitement et de restitution des données des élevages » avec comparaison de l'élevage à la moyenne du groupe d'appartenance. Cette activité a dû cesser en 1994 à la suite de l'arrêt des décaissements du bailleur de fonds. Depuis cette période, seul le système de « fiche d'enregistrement chronologique » a perduré et s'est même étendu dans le pays. Ce document permet néanmoins une estimation rapide du niveau de technicité de l'élevage par l'établissement des moyennes de ses différentes colonnes.

Dans ce contexte, certains élevages, notamment grâce à une alimentation correcte, présentent des performances très satisfaisantes.

Le tableau ci-après, à titre d'illustration, présente certains paramètres zootechniques jugés significatifs pour les élevages concernés. La mission souhaite toutefois rester prudente dans ce domaine.

En effet, il est difficile de parler de norme ou de critères de performance standards lorsqu'il n'existe sur place aucun système de référence. Les paramètres zootechniques sont des valeurs moyennes couramment observées en milieu tropical, confirmés par des observations ponctuelles que la mission a pu réaliser (fiches technico-économiques tenues dans certains élevages du Grand Abidjan) et d'autre part les paramètres zootechniques tels qu'ils pourraient se rencontrer avec un minimum de technicité, condition impérative pour une relance durable après le sanitaire.

Les niveaux de performance présentés reposent par ailleurs sur l'hypothèse que le facteur limitant « alimentation » est maîtrisé par les éleveurs.

Il faut enfin rappeler que la variabilité des résultats techniques régulièrement constatée, y compris en Europe, rend la notion de « norme » particulièrement risquée.

Tableau 6 : Exemple de paramètres zootechniques d'élevage (Abidjan)

(période de 1998 à 2000)

	Nés totaux	Nés vifs	Morts- nés	Gardés	Sevrés	Age	ISSF	Portées /an	Sevrés /T/an
1 ^{ère} portée	10,9	9,9	1,1	8,9	9,4	45,4	12,6	2,12	18,89
2 ^{ème} portée	10,9	10,4	0,5	10,3	9,4	35,9	12,5	2,25	23,15
3 ^{ème} portée	11,2	10,7	0,5	10,7	9,8	34,1	10,7	2,30	24,59
4 ^{ème} portée	11,6	10,7	0,8	10,6	10,1	36,6	7,0	2,32	24,55
5 ^{ème} portée	10,0	9,2	0,8	9,2	8,7	36,0	14,3	2,22	20,44
6 ^{ème} portée	10,3	10,1	0,1	10,1	8,7	35,3	7,0	2,34	23,59

La marge de progression reste pourtant très importante. Dans une stratégie de développement national, il importe de prendre en compte une hiérarchie des facteurs que l'on pourrait classer ordre d'importance décroissante :

- ◆ Facteur « Sanitaire »
- ◆ Facteur « Alimentation »
- ◆ Facteur « Conduite d'élevage »
- ◆ Facteur « Génétique »

Intervient alors la notion de facteur limitant : tout facteur non maîtrisé dans cette séquence limite l'expression des facteurs suivants. De ce point de vue, il y a lieu de préciser qu'en Côte d'Ivoire, la maîtrise des techniques d'élevage constitue le maillon faible de la filière car, pour parer aux aléas du marché en amont et en aval, ce type d'élevage requiert une technicité qui se traduit par un effet multiplicateur des performances.

→ **Situation sanitaire**

Voir paragraphe spécifique (§ 2.3.5).

→ **Situation alimentaire**

L'alimentation apparaît comme le deuxième facteur limitant après les aspects sanitaires. Les autres aspects ne produiront leur plein effet que si celui-ci est solutionné. Outre les actions prévues au niveau de la productivité des élevages, il convient d'engager des actions spécifiques au niveau de l'alimentation des porcs.

Les ressources alimentaires pour les porcs sont disponibles sous différentes formes :

- ✓ Aliments complets ou complémentaires des fabricants,
- ✓ Matières premières sèches,
- ✓ Matières premières humides.

Ces ressources sont multiples et diverses. Actuellement, la quasi-totalité des éleveurs achète à l'extérieur car ils ne produisent pas les ressources alimentaires pour les porcs de façon autonome sur leurs exploitations agricoles, malgré les terrains disponibles et les conditions climatiques favorables.

Or, la production porcine peut très bien être incluse dans une logique de complémentarité avec d'autres productions de l'exploitation agricole : maïs, manioc, bananes... dont tout ou partie peut rentrer dans l'alimentation des porcs.

A ce niveau, il revient aux institutions de l'Etat et aux organisations de vulgarisation et de développement, de permettre et d'inciter les éleveurs à s'installer et à se diversifier de cette manière. L'autoconsommation des ressources alimentaires génère en effet des économies substantielles et confère une plus grande autonomie

à l'exploitation agricole. Il s'agit ici d'une suggestion qui entrerait dans le cadre de la politique agricole nationale.

L'utilisation rationnelle de ces ressources devient de plus en plus complexe en passant de la première à la dernière catégorie des ressources alimentaires citées ci-dessus. Elle requiert que des « recettes d'utilisation » soient mises en œuvre par des nutritionnistes compétents équipés notamment en matériels informatiques et proches des utilisateurs. Ces spécialistes pourraient être rattachés aux fournisseurs ou aux conseillers habituels des éleveurs : fabricants d'aliments, fournisseurs de concentrés minéraux et vitaminés, coopératives d'approvisionnement, vétérinaires, TS de l'ANADER...

→ Coûts de production

En l'absence d'une situation de référence et d'une homogénéité suffisante des élevages, il est hasardeux de présenter une situation exhaustive dans ce domaine. Les différentes analyses, et notamment l'étude des effets financiers du projet de relance ont nécessité la fixation d'hypothèses moyennes, confirmées par les documents tenus dans certains des élevages visités.

Le détail des paramètres de base est explicité au paragraphe « Analyse financière » (et par les tableaux placés en annexes 6 et 7).

Le tableau ci-dessous (en milliers de FCFA) reprend les principaux éléments du compte d'exploitation pour un élevage organisé autour de 30 truies.

Charges d'exploitation		17 641
Charges variables	14 991	
Alimentation	12 488	
Renouvellement	1 435	
Frais vétérinaires	300	
Frais divers d'élevage		508
Autres charges	260	
Charges fixes	2 650	
Matériel entretien	50	
Bâtiments entretien	100	
Foncier	1 000	
Main d'œuvre	1 500	
Produits		22 229
Vente de porcs charcutiers	20 429	
Produits annexes	1 800	
Résultat		4 588

2.2.3 L'abattage

Par l'aspect « *passage obligatoire* » qui la caractérise, cette fonction de la filière, encore appelée première transformation, a un caractère hautement stratégique pour le contrôle de la filière tant sur l'aspect quantitatif (effectifs produits et mis à la consommation) que sur l'aspect qualitatif (inspection sanitaire). C'est pour cette raison que l'Etat ivoirien a entrepris la construction d'un abattoir spécialisé « porc »,

d'importance nationale, à Yopougon en 1990 et en a confié la gestion à une société d'économie mixte, la SIVAC. Les caractéristiques des abattoirs porcins en RCI sont présentées ci-après.

Tableau 7 : Principales caractéristiques des abattoirs porcins ivoiriens

<p>ABATTOIR DE YOPOUGON</p> <p>⇒ Abattoir spécialisé ⇒ 80 % des abattages contrôlés de RCI ⇒ en 1995 21.500 ⇒ en 2000 18.000</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Propriété de l'Etat, financé par l'Aide Française, géré par la SIVAC dans le cadre d'une convention à terme en mars 2001, ▪ Capacité 25.000 porcs / an ; activité en croissance après PPA, ▪ Inspection sanitaire par les Services Vétérinaires Municipaux, ▪ Passage obligé pour les porcs du grand Abidjan : prestation d'abattage 4.000 ou 5.000 CFA /carcasse. ▪ Investissements complémentaires à prévoir (électronarcose, froid, traitement des effluents...)
<p>ABATTOIRS MUNICIPAUX</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans toutes les grandes villes du pays. ▪ Inspection sanitaire par les Services Vétérinaires.
<p>TUERIES PARTICULIERES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ peu nombreuses (ex. Toumodi), ▪ Soumises à déclaration auprès de la Préfecture, ▪ Inspection sanitaire par Vétérinaire mandaté, ▪ Concerne un nombre restreint de porcs.
<p>ABATTAGES NON CONTROLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En vue de l'autoconsommation ou de la vente directe, ▪ Echappent au contrôle sanitaire,

Il y a lieu de signaler que seul l'abattoir de Yopougon est un abattoir spécialisé⁵. Les statistiques concernant les abattages contrôlés se présentent comme suit :

Tableau 8 : Abattages contrôlés en Côte d'Ivoire de 1997 à 2000

	1997	1998	1999	2000	%
Abidjan (Yopougon)	11.097	9.058	15.368	17.964	70%
Nord (Korhogo)	1.720	1.355	2.132	2.571	10%
Centre Ouest (Gagnoa)	2.446	2.977	3.274	2.408	9%
Centre (Yamoussoukro)	372	76	178	893	3%
Sud	793	528	625	654	3%
Centre nord	757	890	762	480	2%
Nord Est	1.174	792	708	284	1%
Ouest	163	144	166	147	1%
Est	51	204	10	80	0%
Sud Ouest	200	227	136	59	0%
Nord Ouest	14	14	89	3	0%
Total	18.787	16.265	23.448	25.543	100%

Ce tableau met en évidence :

- ↳ La forte concentration des abattages contrôlés dans trois zones (Abidjan, Korhogo, Gagnoa), qui regroupent quasiment 90% du total des abattages contrôlés.

⁵ Création récente autorisée d'une unité privée à Toumodi (décembre 1999)

- ↪ Le faible taux des abattages contrôlés, (32 %) par rapport à l'abattage potentiel total : selon les données disponibles (cheptel total 1999 : 72.000 porcs « commerciaux ») la production commerciale (i.e. à abattre) devrait être de l'ordre de 80.000 individus (minimum) au niveau national.

2.2.3.1 Abattoir de Yopougon

Concernant spécifiquement cet abattoir, la mission a pu noter les points suivants :

- ↪ Conception d'ensemble correcte, malgré quelques erreurs telles que :
 - ✓ Niveau bas des évacuations des effluents inférieur au niveau de l'égout de la zone industrielle, obligeant à la mise en place d'une pompe spéciale immergée pour eaux chargées rendue inopérante du fait de l'absence d'une station de dégrillage pour enlever les matières encombrantes (soies, déchets de chair ou de tripes...). Cet état de fait est à l'origine des écoulements des effluents dans la nature, provoquant des plaintes de riverains.
 - ✓ Stabulation en tubes peints (au lieu de tubes galvanisés) non adaptés à un milieu corrosif.
 - ✓ Absence de local d'observation et saisie.
 - ✓ Absence de groupe électrogène de secours pour les chambres froides.
- ↪ Etat de certains équipements et installations à revoir :
 - ✓ Electronarcose
 - ✓ Bascule vif
 - ✓ Epileuse (Température de l'eau, Bras de levage)
 - ✓ Bascule des carcasses
 - ✓ Chambre froide pour ressuage
 - ✓ Armoire de saisie,
 - ✓ Transport de la viande.

Ces réhabilitations relèvent par nature d'un « entretien normal », sauf pour l'endommagement des groupes de froid et des vols de matériels pendant la période d'inactivité consécutive à l'épizootie de PPA qui entrent dans le cadre de sinistres couverts par les assurances.

Actuellement, les clients de l'abattoir sont :

- ✓ Les charcutiers (4 entreprises: SICS, GID, SAFAL , La Paysanne) : 60 à 70 porcs jour,
- ✓ La SIVAC elle-même, pour son activité de découpe /charcuterie 10 porcs / jour,
- ✓ Les revendeuses : 30 porcs /jour.

Les tarifs pratiqués actuellement (en principe à titre provisoire), sont de 4.000 CFA pour les vendeuses et 5.000 CFA pour les charcutiers. La SIVAC est également chargée de percevoir une cotisation professionnelle de 1.000 F/tête (APPORCI).

Le détail de ces tarifs est présenté dans le tableau figurant ci-après :

Tableau 9 : Détails de la perception de prestation à l'abattoir

	Vendeuses	Charcutiers
Montant perçu par porc	4 000 FCFA	5 000 FCFA
Inspection SVM	250 FCFA	250 FCFA
Solde	3.750 FCFA	4 750 FCFA
TVA 20%	625 FCFA	792 FCFA
Montant HT de la prestation	3.125 FCFA	3.958 FCFA

Il est important de constater que :

- ↳ Ces montants ont été fixés au départ par l'administration de tutelle. Depuis la PPA, le prix est négocié avec les charcutiers, les producteurs et l'Etat par la SIVAC;
- ↳ Depuis son entrée en exploitation, cette activité « abattage » a toujours été déficitaire, nécessitant une subvention d'équilibre annuelle de la part de l'Etat ;
- ↳ Malgré cela, les différents utilisateurs se plaignent de ces tarifs, bien que les différentes formules de révision aient été discutées et négociées avec les différents acteurs de la filière pour régler ce problème ;
- ↳ Des confusions entre l'installation (Abattoir de Yopougon) et l'exploitant (SIVAC), liées aux activités (abattage et charcuterie) - pourtant prévues dès la conception de l'abattoir - sont courantes à tous les niveaux et compliquent les relations entre les intervenants de la filière.

2.2.3.2 Autres abattoirs

Du fait des effectifs concernés, les autres structures d'abattage n'ont pas l'importance de celle de Yopougon et la mission n'a pas noté de préoccupations majeures à ce sujet tant du côté des usagers que des pouvoirs publics.

Une mention particulière doit être faite au sujet de la tuerie du Domaine Germinal à Toumodi, qui a été au centre de débats véhéments lors de la négociation du tarif d'abattage de l'abattoir de Yopougon, après la reprise des activités post-PPA.

Il s'agit d'une infrastructure privée qui est autorisée à fonctionner pour les besoins de l'écoulement de la production du propriétaire en l'absence d'abattoir sanitaire. En aucun cas, il ne peut dispenser des prestations d'abattage. Lors de la visite de la mission, cette tuerie avait une activité réduite à cause de la diminution de l'activité d'élevage du Domaine.

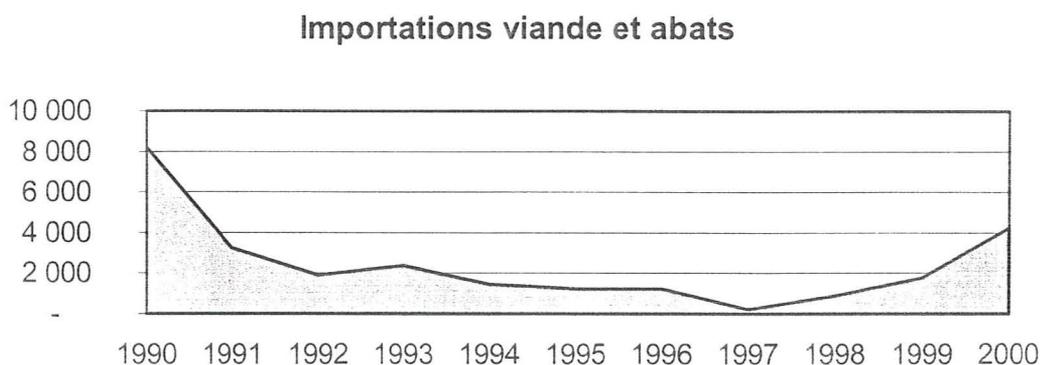
2.2.4 Les importations

Les importations de viande de porc sont actuellement (exercice 2000) réalisées principalement par 5 sociétés réalisant la quasi-totalité des importations ivoiriennes. Ces sociétés sont des opérateurs spécialisés, ayant pour la plupart une longue expérience dans le domaine. La part du porc dans l'activité est variable suivant l'opérateur et la période considérée.

Les produits proviennent traditionnellement en majorité d'Europe (à plus de 90 %). Selon les importateurs, les problèmes sanitaires qui affectent la production européenne depuis 2 ans ont pour conséquence des variations de prix erratiques, qui les conduisent à s'orienter progressivement sur d'autres origines (EU, Inde, ...).

Les produits importés sont la plupart du temps revendus en l'état (ou après un léger façonnage, à la demande du client). Les volumes de viande porcine importée au cours de la décennie écoulée sont figurées ci-dessous⁶ :

Figure 9 : Importations de viandes et abats de 1990 à 2000



- ↪ Au cours de la période 1990- 96, les importations ont progressivement baissé grâce à la protection fournie par le régime douanier des montants compensatoires, qui prévoit un prélèvement à l'entrée calculé par différence entre un prix intérieur indicatif et un prix de référence représentatif des conditions du marché mondial.
- ↪ L'examen des niveaux successifs de protection appliqués montre les gains de compétitivité réalisés par la filière ivoirienne sur cette période (en 1995, avant la PPA, le prélèvement a été ramené à 20 FCFA/kg pour toutes les catégories).
- ↪ A partir de 1997 (fin de la PPA) on constate un rapide redémarrage des importations, le niveau atteint actuellement étant comparable à celui de 1991.

Ce constat a conduit les producteurs à demander récemment un relèvement significatif des montants compensatoires (texte non encore exécutoire). Toutefois, les importateurs ont fait remarquer que la quasi-totalité des importations concernent

⁶ Selon certains de nos interlocuteurs, ces chiffres officiels sont des approximations par défaut.

actuellement des produits de « *bas de gamme* » : pieds essentiellement qui font l'objet d'un commerce actif grâce à une demande importante liée à la crise du pouvoir d'achat des ménages⁷. Ces produits n'entrent pas en concurrence avec la production nationale, qui ne serait pas en mesure de répondre à la demande en produits peu coûteux.

Néanmoins, différents observateurs de la filière font remarquer que des barrières douanières trop élevées constituent une forte incitation à la fraude.

En matière de produits transformés, les charcutiers expriment actuellement leur insatisfaction de se voir concurrencer par des jambons importés de qualité médiocre et de faible prix au niveau du détail (4.000 F/kg, en grande surface, alors que les jambons nationaux s'y trouvent aux alentours de 6.000 F/kg).

2.2.5 *La transformation et la distribution*

La transformation ne comporte pas à proprement parler d'activités de cheville ou de découpe. Elle est concernée essentiellement par quatre charcuteries de caractère artisanal (mentionnées plus haut) sur Abidjan et une à Bouaké. Ces quatre entreprises privées principales se partagent le marché de la charcuterie en Côte d'Ivoire. Elles travaillent principalement le porc, mais font également des préparations à base de bœuf ou de volaille. Les charcutiers achètent les animaux à des éleveurs ou des rabatteuses (en cas d'insuffisance de l'offre).

La distribution est représentée par :

- ↳ des GMS - Grandes et Moyennes Surface - (Groupe Nour Al Hayat, SOCOCE), regroupés dans la Centrale d'achat PROSUMA qui se trouve en position de quasi-monopole ;
- ↳ des vendeuses regroupées sur Abidjan en groupements non reconnus (YEKLE YO). Elles sont établies sur des marchés construits par SODEPRA Sud-Est entre 1990 et 1992 : Yopougon, Abobo, Marcory, Koumassi, Treichville, Port-Bouët.

Ces marchés ont été confiés aux municipalités dans des conditions floues qui ont entraîné par la suite la désertion de certains d'entre eux par les vendeuses (Treichville, Port-Bouët, Marcory).

L'intention initiale était de faire passer progressivement les vendeuses d'un stade informel à un stade plus structuré dans le but d'améliorer l'image de marque de la viande de porc qui subissait un déficit de ce point de vue et d'augmenter les volumes commercialisés par ce secteur.

⁷ Les chambres froides des importateurs visités contenaient exclusivement ce type de produits, dont la consommation semble se développer de façon importante : croupions de dinde, pieds de poule, rognons de bœufs, ...

Ces points de vente, à l'époque de leur création, constituaient un net progrès par rapport à la situation antérieure. Toutefois, ils ne répondaient déjà que partiellement au besoin : absence d'eau courante et de froid. Actuellement, ils sont dans un tel état de dégradation et d'insalubrité que la commercialisation de viande n'y est plus que marginale et devrait même y être interdite.

La vente se fait indifféremment au morceau ou au poids. Elle est assurée par :

- ↳ des rôtisseurs dans les quartiers des villes. Cette activité traditionnelle, originaire du Nord de la Côte d'Ivoire et du Burkina-Faso, s'est développée dans les années 1990 et a connu un grand succès,
- ↳ de plus en plus, des producteurs, confrontés aux problèmes de débouchés et de valorisation de leur production, cherchant à s'organiser pour vendre de la viande sur les marchés délaissés par les vendeuses. Ce phénomène est particulièrement remarquable sur Abidjan (UNEGABY, GIPP), Man (CEPOM) et Bouaké (UPEPORC), mais aussi à Tanda (GEPTA) et Katiola, notamment après les difficultés de vente consécutives à l'arrêt des expéditions en vif sur Abidjan après la reprise de la production.

Il convient de remarquer la forte propension de l'intérieur du pays à « reproduire » ce qui se fait sur Abidjan, dans ce domaine comme dans d'autres.

Les animaux sont abattus à l'abattoir de Yopougon et livrés à la charcuterie, qui détermine son devenir en fonction de son plan de production :

- ↳ découpe fraîche (longes) : la demande en longes (avec ou sans filet mignon) conditionnerait le niveau d'activité (i.e. le nombre de porcs traités), car il s'agit d'une activité peu exigeante et rémunératrice : les clients sont les grandes surfaces, les débitants de viande du secteur moderne, les hôtels, les armements, ... Les charcutiers se plaignent fréquemment du mauvais état des longes imputable à des fractures de vertèbres entraînées par la tétanie lors de l'électrocution à l'abattoir (équipements d'électronarcose déficients et mauvaises pratiques).
- ↳ charcuterie / salaison proprement dite : jambons, saucissons et pâtés constituent l'essentiel de la production. Le marché traditionnel est très demandeur de préparations charcutières peu onéreuses (environ 2.000 FCFA/kg au stade du gros) et adaptées à la consommation en kiosques : on estime que le détaillant arriverait à valoriser un saucisson acheté 2.000 FCFA jusqu'à 6.000 FCFA, par découpe judicieuse en tranches fines.
- ↳ les pieds, têtes et boyaux sont revendus en l'état (environ 800 FCFA/kg), à des femmes qui les revendent sur le marché informel après préparation (fumage, cuisson, ...).

Compte tenu des difficultés à trouver actuellement des porcs bien conformés pour répondre aux besoins de la charcuterie, les charcutiers tendent à fidéliser les meilleurs fournisseurs en leur offrant de par Kg de carcasse (supérieurs à 1.000 FCFA). Les expériences de financement des fournisseurs par les charcutiers se sont soldées par des échecs et les charcutiers sont actuellement méfiants.

2.2.6 Cas de la SIVAC

La SIVAC est une Société d'Economie Mixte, créée en 1989, conçue dès le départ comme un outil de facilitation de la filière. D'emblée, les partenaires de l'Etat (la COOPERL au travers d'URECO et l'ONG FERT) ont annoncé sans ambiguïté leur intention de participer au capital de la SIVAC pour aider les éleveurs à mettre en place les divers éléments de la filière et non pas pour retirer des dividendes de cette activité.

Ainsi, elle apparaît être l'organe de facilitation de la mise en œuvre de la stratégie de l'Etat en matière de développement de la filière porcine.

Pour cette raison, la SODEPRA Sud-Est, en accord avec le bailleur de fonds, lui a délégué les activités relatives à l'ensemble de la filière porcine. Cet état de fait a nécessité la mise en place d'une comptabilité analytique, afin de séparer les diverses activités.

En effet, bien que de statut privé (Etat minoritaire) la SIVAC a eu, et a encore, à gérer des moyens et des fonds publics. Cette situation a conduit à des incompréhensions exprimées par nombre d'acteurs de la filière, dès lors que la SIVAC entretient des activités de type commercial, qui peuvent entrer en concurrence avec celles d'autres opérateurs.

Les sections de comptabilité analytique ainsi créées étaient :

- ✓ L'administration,
- ✓ L'approvisionnement,
- ✓ L'aliment,
- ✓ Le développement,
- ✓ Les reproducteurs,
- ✓ L'abattage et la commercialisation.

Ce qui a représenté une complication notable par rapport au chiffre d'affaires et a nécessité l'embauche de personnel qualifié. Ceci a toutefois débouché sur la signature d'une convention Etat-SIVAC le 17 mars 1995, relative :

- ✓ à la gestion de l'abattoir porcin de YOPOUGON,
- ✓ aux activités propres de la SIVAC,
- ✓ et aux activités de développement confiées par l'Etat à la SIVAC.

L'ensemble de ces activités s'étaient développées de manière plutôt harmonieuse jusqu'en 1996 où l'arrêt des décaissements de la CFD a provoqué des bouleversements notables notamment l'arrêt des activités « non-rentables », en particulier le « développement ». Ce sont notamment les activités à caractère commercial (approvisionnement, aliment et commercialisation de viandes) qui ont permis à la SIVAC de ne pas disparaître malgré les périodes difficiles : arrêt des décaissements, épizootie de peste porcine africaine, troubles internes de la RCI...

Du fait de ses activités diversifiées, la SIVAC a pu « résister » à ces différents bouleversements, en partie grâce à l'important savoir-faire technique qu'elle a capitalisé dans le domaine porcin, qui en fait une entité incontournable dans ce domaine.

Actuellement, la SIVAC ne dispose plus de la maîtrise d'œuvre du développement de la filière, mais est toujours en charge de la gestion de l'abattoir (propriété d'Etat). Cette gestion ne s'exerce pas dans un cadre de prestation classique, qui supposerait une rémunération et une tenue de comptes séparée, mais, comme le précise la convention, une simple mise à disposition, qui a pour contrepartie une imbrication des activités privées et publiques : utilisation des locaux, facturation de l'abattage pour les porcs qu'elle commercialise elle-même, ...

Les activités de développement ont été transférées à l'APPORCI, reconnue maître d'œuvre par le C.O.S. à partir du 01/01/1999. L'APPORCI est d'ailleurs devenue actionnaire de la SIVAC lors de l'augmentation du capital de 38 à 50 millions de FCFA, le 23/06/99 (souscrite mais pas encore totalement libérée).

L'Etat d'une part et les éleveurs de Côte d'Ivoire d'autre part peuvent donc, au niveau des Assemblées Générales et des Conseils d'Administration, intervenir au niveau des orientations et de la stratégie d'actions de la SIVAC. Les administrateurs consultés au cours de la mission ont clairement exprimé le souhait voir la SIVAC demeurer un outil privilégié au niveau de la filière.

Cependant, si la SIVAC a depuis longtemps mis en place une comptabilité analytique qui permet d'individualiser en principe ses différentes activités, elle reste pourtant seule maîtresse des mécanismes d'imputation des charges et de facturation interne entre services⁸.

Dans ces conditions, il apparaît aujourd'hui indispensable, pour toutes les parties, de clarifier cette situation en individualisant l'activité « abattoir » qui devrait désormais être considérée comme une société à part (séparation des actifs, établissement d'un bilan propre).

Ensuite, le problème de sa gestion restera à régler. Deux solutions apparaissent possibles : privatisation⁹ ou mise en gestion. Dans l'un ou l'autre cas, ceci passerait par un appel à la concurrence¹⁰.

2.2.7 Aspects qualité

Les aspects « qualité » concernent directement la production, mais aussi les activités d'amont et d'aval. Afin de mettre en évidence les interactions des uns sur

⁸ En 99, les règles d'imputation des charges « administratives » apparaissent défavorables à l'activité d'abattage. De même, on ne peut distinguer dans les documents consultés (compte d'exploitation analytique) de facturation interne de l'activité abattoir à l'activité découpe.

⁹ Cette première solution n'apparaît pas évidente a priori, si le déficit d'exploitation constaté sur l'activité d'abattage persistait.

¹⁰ où la SIVAC serait bien placée, compte tenu de son expérience, si elle soumissionnait.

les autres, les divers aspects « qualité » sont examinés ci-dessous dans le sens descendant.

2.2.7.1 Les aliments

Les matières premières disponibles pour les porcs sont diverses et celles produites dans le pays, à l'exception des concentrés minéraux et vitaminés, suffisent pratiquement à établir des rations équilibrées.

La plupart des matières premières proviennent des productions agro-alimentaires :

- ✓ Remoulage et son de blé des G.M.A. (Grands Moulins d'Abidjan),
- ✓ Tourteaux de coton, de coprah, de soja de TRITURAF à Bouaké,
- ✓ Levure de bière et drèches de brasseries, provenant généralement des brasseries SOLIBRA,
- ✓ Drèches artisanales de chapalo (mil),
- ✓ Farines industrielles de poisson de REAL à Abidjan,

La production agricole apporte sa contribution sous forme de :

- ✓ Maïs,
- ✓ Manioc.
- ✓ Niébé (*Vigna unguiculata*) rarement.

Dans ce registre, il convient de noter l'implication de FERT (actionnaire de la SIVAC) dans des actions de production de maïs dans la région de Gagnoa, dans le but d'approvisionner la fabrique d'aliments de la SIVAC.

En règle générale, il y a très peu de contrôles systématiques de la qualité nutritionnelle et microbiologique de ces denrées, bien qu'il existe une infrastructure parfaitement fonctionnelle pour ce type de contrôle, le LACENA.

Enfin, les éleveurs, pensant réaliser des économies utilisent souvent des matières premières seules ou mélangées sans appliquer les notions de base en matière d'équilibre des rations alimentaires distribuées aux animaux.

D'un point de vue général, l'alimentation est donc mal maîtrisée. Il s'ensuit des problèmes de croissance et de composition corporelle qui sont préjudiciables :

- ✓ au coût de production,
- ✓ au prix de vente des porcs charcutiers,
- ✓ à la productivité des reproducteurs .

2.2.7.2 La génétique

La SIVAC avait justifié une activité de diffusion de géniteurs améliorés, sur la base d'un troupeau d'une vingtaine de truies au Centre de Formation de Bingerville (CEFEB).

Tableau 10 : Diffusion de géniteurs améliorés par la SIVAC de 1992 à 1995

Année	1992	1993	1994	1995
Nombre de reproducteurs diffusés	57	184	270	353

Malheureusement, l'épizootie de peste porcine est apparue, alors que l'activité de production et la diffusion de reproducteurs se développait. L'abattage du troupeau de Bingerville et des élevages de multiplication qu'il approvisionnait (même non atteints) a réduit à néant le travail de plus de cinq années d'amélioration génétique.

Au moment du redémarrage des élevages après l'épizootie de peste porcine, les éleveurs ont été confrontés au problème de réapprovisionnement en reproducteurs.

Actuellement, certains éleveurs éprouvent tout de même le besoin d'importer des géniteurs par air ou par mer pour pallier la carence locale. Malheureusement, aucun encadrement de ces initiatives ne permet une large diffusion de la ressource disponible.

Le besoin en génétique s'exprime davantage en termes de quantités que de qualité. La faible technicité de l'alimentation ne permet pas aux potentiels génétiques améliorés de s'exprimer. Avant toute chose, les éleveurs recherchent un nombre de matrices plus que des animaux performants aptes à satisfaire les besoins commerciaux pourtant clairement exprimés par les charcutiers.

Ce comportement explique la tendance quasi-généralisée à l'auto-renouvellement des truies ; seuls les verrats sont systématiquement renouvelés par échange ou par achat extérieur par souci essentiel de limiter la consanguinité. Cependant, pour un petit nombre d'éleveurs liés à des charcutiers et maîtrisant mieux le facteur alimentaire, le souci de recherche d'un produit commercial de qualité s'exprime plus clairement.

Au cours de la mission, il est apparu que les éleveurs ressentaient l'urgence d'une structure de fourniture reconnue de géniteurs plus comme un palliatif à l'impossibilité de pratiquer l'autorenouvellement que comme un souci majeur d'améliorer la qualité des produits commerciaux. Pour les éleveurs soucieux de la qualité, l'urgence s'exprime en termes de carence en géniteurs susceptibles d'améliorer la qualité commerciale de leur production.

D'une manière unanime, et quelle que soit leur stratégie, les éleveurs regrettent l'absence d'une structure analogue à celle de la SIVAC qui pourvoyait régulièrement à leurs besoins.

2.2.7.3 Les produits finis

La qualité des produits finis est en bonne partie la conséquence des facteurs énumérés précédemment, le plus déterminant demeurant la qualité de l'alimentation. Toutefois, au niveau de la transformation (abattage, découpe,

fabrication), des facteurs intrinsèques interviennent également sur la qualité des produits.

→ **Abattoir**

D'emblée, les charcutiers usagers de l'abattoir de Yopougon reconnaissent la qualité du travail à la saignée et à la préparation des carcasses. Par contre, la dégradation des installations de l'abattoir est responsable de défauts de qualité des carcasses traitées.

Ainsi, on peut constater régulièrement les défauts suivants :

- ✓ ecchymoses dues au mauvais traitement ante-mortem,
- ✓ fractures de vertèbres provoquées par la forte tétanie d'électrocution (électronarcose déficiente) provoquant une dépréciation des longes,
- ✓ absence de ressuage imputable à la panne des groupes réfrigérants,
- ✓ absence de consensus sur le classement des carcasses, la SIVAC appliquant un classement exclusivement basé sur des mesures objectives (épaisseur de lard dorsal à la fente et poids de la carcasse), les charcutiers préférant un système subjectif basé notamment sur la conformation,
- ✓ suppression du service de livraison des carcasses par la SIVAC par camions réfrigérés ou isothermes.

→ **Découpe, Fabrication, Distribution**

Ce paragraphe sera examiné suivant la destination des carcasses :

↳ Points de vente des quartiers : l'hygiène fait totalement défaut du fait d'erreurs de conception (manque d'eau courante et d'électricité), et de la dégradation des surfaces carrelées en contact avec la viande, ainsi que des congélateurs fournis à une période pour conserver les invendus jusqu'au lendemain.

Des « récriminations » insistantes sont proférées à l'égard de la SIVAC et dirigées à l'encontre de son Directeur Général concernant la fourniture de blouses, papier d'emballage, machettes pour la découpe, etc... habitudes héritées de la SODEPRA Sud-Est. L'absence de ces éléments nuit à l'image de marque et à la qualité des produits commercialisés.

↳ Charcutiers : malgré les efforts mis en avant par les charcutiers pour améliorer la qualité des produits, la Direction de l'Alimentation et de la Qualité met en évidence des points de déficience :

- ✓ ces structures sont établies, à l'exception de la plus récente, dans des locaux non conçus au préalable pour cela, dans lesquels il n'est pas possible de respecter les règles de marche en avant ;
- ✓ Le personnel n'a que très rarement reçu une formation initiale ;
- ✓ Les habitudes prises par ces opérateurs sont difficiles à changer. Il n'y a pas de volonté pour mettre en place des guides de bonnes pratiques ou des formations à l'HACCP. Il n'y a pas d'engagement sur les DLC (Dates Limites de Consommation).

- ↪ Distributeurs : lors de nos visites en GMS (Grandes et Moyennes Surfaces), il nous a été permis de constater, en vitrine réfrigérée, un jambon de fabrication locale présentant à la coupe le défaut caractéristique de « jambon écumeiro », révélateur d'un développement de bactéries (lactobacilles principalement) consécutif à un défaut d'hygiène et/ou d'une température de fabrication supérieure à 7°C.

En conclusion, il apparaît nettement que des problèmes de qualité sont présents tout au long de la filière et que, notamment, les défauts alimentaires en amont génèrent en aval des problèmes de qualité de carcasse (manque de développement musculaire) préjudiciable au charcutier, débouché le plus rémunérateur.

2.2.8 *Les partenaires de la filière*

2.2.8.1 Les fabricants d'aliments

Des fabricants industriels ou artisanaux d'aliments existent mais opèrent essentiellement dans le domaine de l'aviculture :

- ↪ IVOGRAIN du groupe SIFRA (Guyomarc'h Nutrition Animale) ;
- ↪ FACI du groupe belge Versele-Laga ;
- ↪ Diverses fabriques artisanales parmi lesquelles celle de la SIVAC qui produit le plus fort tonnage d'aliments porcs ;
- ↪ A l'intérieur du pays, quelques fabriques sont implantées à l'initiative d'industriels tel TRITURAF (plutôt axé sur les bovins) ou de GVC (Gagnoa).

Il convient de noter la volonté d'IVOGRAIN de s'impliquer dans le secteur porcin au travers :

- ✓ l'embauche d'un technico-commercial, spécialisé porc,
- ✓ le développement d'une gamme de complémentaire pour les éleveurs qui disposent par ailleurs d'une ou d'autres ressources,
- ✓ la collaboration à des essais d'alimentation.

2.2.8.2 Les grossistes répartiteurs et les vétérinaires

Ces deux catégories de partenaires se trouvent étroitement dépendantes.

Les grossistes répartiteurs (CPV, CODIVET, PROVETO, PROVECI, PROMAVET, Pharmacie du Commerce) importent, entretiennent des stocks de produits vétérinaires, nutritionnels et du matériel et les commercialisent en rendant parfois des services.

C'est le cas par exemple de PROMAVET qui a aidé à la constitution de la CEPOM de Man ou du GEPOM à Dalca.

Les vétérinaires libéraux, récemment installés, connaissent des difficultés à pénétrer les élevages porcins en dehors des traitements d'urgence et de la prophylaxie dans le cadre de leur mandat sanitaire. Certains d'entre eux assurent des formations dans le cadre de financements extérieurs.

2.2.8.3 L'ANADER

L'ANADER couvre l'ensemble du territoire national et, à ce titre, possède une connaissance poussée du terrain. En plus des actions de développement qui lui sont dévolues, l'ANADER a pour mission de « *générer, traiter et mettre à disposition les informations nécessaires* ».

Elle comporte les directions techniques et unités centrales suivantes :

- ✓ Appui aux filières de productions animales
- ✓ Appui aux filières de productions végétales
- ✓ Appui aux organisations professionnelles agricoles
- ✓ Formation, documentation et communication
- ✓ Administration et gestion des ressources humaines
- ✓ Unité Centrale Etudes et Stratégies
- ✓ Unité Centrale Informatique
- ✓ Unité Centrale de programmation et de Suivi-Evaluation

L'ANADER est décentralisée au niveau de chaque département avec des directions régionales. La direction régionale est divisée en zones dirigées par un chef de zone assisté de Techniciens Spécialisés (TS) et de conseillers agricoles eux-mêmes coordonnés par des superviseurs.

L'appui à la filière porcine s'exerce :

- ↳ par les TS en fonction de la demande. L'ANADER a la capacité de recruter et de former de nouveaux TS en cas de besoin ;
- ↳ Par les conseillers de gestion (Centres régionaux de gestion) ;
- ↳ Par les Spécialistes en Organisations Professionnelles (SOP).

Le concours de l'ANADER à la filière porcine a été particulièrement sensible lors de l'épizootie de peste porcine africaine (enquête, GDS, collaboration avec l'APPORCI) et après l'épizootie (sentinellisation, repeuplement, recensement général de 1999). Par sa dispersion sur l'ensemble du territoire, l'ANADER joue un rôle de veille et de lutte contre les épizooties éventuelles.

2.2.8.4 Le MINAGRA

Au sein du Gouvernement, le ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (MINAGRA) a pour mission "d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de production agricole et de développement rural sur la base d'une planification rationnelle et rigoureuse des actions du ministère". Le

Ministère est constitué d'un Cabinet auquel sont rattachés deux services autonomes et l'inspection générale, deux directions générales, trois directions centrales aux fonctions transversales, et les 18 directions régionales existantes.

A la direction générale des productions (DGP) sont rattachées cinq directions spécialisées (production animale, végétale, halieutique, valorisation des produits, alimentation et qualité). A la direction générale du développement rurale (DGDR) sont rattachées quatre directions spécialisées (OPA, réglementation et foncier rural, modernisation des exploitations, formation et promotion rurale). Aux directions régionales (DRARA) sont rattachés les directions départementales (DD).

Les organes les plus directement concernés par un projet de relance porcine seront en particulier (i) La direction de la production animale, (ii) La Direction des OPA et la direction de la modernisation des exploitations, et bien sur les DRARA et DD concernées.

2.2.9 Synthèse : Flux physiques et poids économique de la filière

Les sources permettant d'obtenir une vision chiffrée précise de la filière manquent ou font l'objet des problèmes suivants :

- ↪ Les données de production, reposant sur un recensement récent (1999) font appel à une terminologie (« élevages modernes ») qui ne rend pas bien compte de la réalité du fonctionnement du marché ;
- ↪ Les données de suivi des élevages disponibles sont trop anciennes ou parcellaires ;
- ↪ Les différents opérateurs de la filière, et notamment les transformateurs et commerçant(e)s sont réticents à fournir des chiffres représentatifs de leur activité ;
- ↪ Le caractère informel de bon nombre d'activités et le fait que la filière, en redémarrage, n'a pas un régime de fonctionnement stabilisé ont pour conséquence un manque de visibilité ;
- ↪ Les sources disponibles sur les différents secteurs sont fragmentaires et divergent souvent.

Dans ces conditions, les éléments ci-après, établis ou reconstitués pour l'année 1999, sur la base de normes jugées vraisemblables, doivent être pris avec précaution et ne constituent que des ordres de grandeur, qui ne pourront être affinés qu'à l'issue d'enquêtes continues et approfondies¹¹.

Ces ordres de grandeur permettent toutefois de fixer les enjeux d'une action de relance et les poids respectifs des différents secteurs.

¹¹ NB : sur la base des résultats de la SIVAC, on obtient une répartition de l'activité aval de la filière (Charcuteries : 62% ; Femmes revendeuses et informel : 35 % ; SIVAC (découpe et charcuterie : 3%)

2.2.9.1 La production commerciale

Il s'agit des porcs ayant fait l'objet d'un recensement (APPORCI 1999)¹²

Le chiffre d'affaires annuel total estimé est d'environ 3,5 milliards pour le seul élevage moderne, dégageant un bénéfice global de l'ordre de 350 millions de FCFA (10%) soit environ 300.000 FCFA par éleveur par an (en moyenne).

2.2.9.2 Commerçantes / secteur informel

Sur la base de l'activité enregistrée à la SIVAC uniquement, (7.500 porcs, soit environ 500 tonnes carcasse) ce secteur représente un chiffre d'affaires annuel d'environ 750 Millions, procurant une marge d'environ 200 millions (+/- 25 %).

Il s'agit toutefois de ne pas négliger le circuit des porcs marchands qui ne font pas l'objet d'abattages contrôlés. On a vu que ce circuit représente environ 60 % du total des porcs « commerciaux » mis sur le marché.

On peut raisonnablement supposer que ce dernier circuit est pour l'essentiel aux mains du secteur informel. Dans ces conditions, le chiffre d'affaires global annuel du secteur s'élèverait à environ 1,9 milliards, dégageant une marge globale de l'ordre de 500 millions de FCFA.

2.2.9.3 Charcutiers / transformateurs

Ce secteur s'est révélé particulièrement opaque à l'investigation. Selon les informations obtenues par la mission, le volume d'activité global des charcuteries (hors activité charcuterie SIVAC) s'élèverait à environ 11.000 porcs par an (d'un poids unitaire moyen de 68 kg carcasse selon les chiffres de la SIVAC)

Sur la base d'indications obtenues lors des entretiens, et bien que les données réelles des entreprises ne nous aient pas été communiquées, on peut estimer le poids économique de ce secteur de la façon suivante¹³:

Tableau 11 : Estimation de l'importance économique du secteur « transformation moderne »

Charcutiers	Nb de porcs	Poids unit	Prix unit./Kg	Total (FCFA)
Achat porcs	11 000	68	900	673.200.000
Frais intermédiaires	40%			269.280.000
Marge	10%			67.320.000
Total C.A.				1.009.800.000

¹² Les données de prix de revient sont celles qui ont été déterminées par APPORCI sur la base d'hypothèses théoriques : élevages de 30 truies produisant entre 480 et 600 porcs charcutiers de 100 kg vif, entièrement alimentés à partir d'un aliment adapté industriel.

¹³ Les ratios de la SIVAC ne pouvant être utilisés.

2.2.9.4 Importateurs

Les statistiques d'importation se révèlent délicates à exploiter :

- ↳ Les rubriques de la nomenclature douanière, très globalisantes, ne permettent pas de différencier précisément les produits importés, qui pourtant ont des valeurs très différentes. Or, dans la pratique, les statistiques disponibles ne distinguent que deux catégories : viandes et abats. L'examen des documents de dédouanement ne permet pas une meilleure précision (ex : « autres abats comestibles des animaux de l'espèce porcine congelés »).
- ↳ La plupart des personnes rencontrées semblent mettre en doute la véracité des chiffres.

Ceci étant, en 1999, les statistiques situent le montant des importations totales à 1.800 tonnes environ, pour un montant CAF d'environ 635 millions de FCFA¹⁴.

En principe les droits de douanes acquittés sur ces importations comprennent :

- ◆ Le TEC : 20 % Valeur CAF
- ◆ 1% de taxe statistique et 1 % de Prélèvement communautaire de solidarité
- ◆ Le Montant compensatoire : 20 FCFA/kg

Dans ces conditions, les importations ont rapporté environ 175 Millions de FCFA à l'Etat (soit environ 28 % du coûts CAF), dont environ 36 millions de montants compensatoires.

En 2000, ces données se sont élevées à respectivement 400 millions de prélèvement d'entrée dont environ 36 millions de montant compensatoire).

Sur la base d'indications obtenues lors des entretiens, et bien que les données réelles des entreprises ne nous aient pas été communiquées, on peut estimer le poids économique de ce secteur de la façon suivante :

Tableau 12 : Estimation du Chiffre d'Affaires des importateurs

	1999	2000
Valeur CAF	635.000.000	1.406.000.000
Prélèvements douaniers	175.700.000	395.700.000
Charges encourues (stockage, distribution) 20%	162.140.000	360.340.000
Marge (10%)	97.284.000	216.204.000
TOTAL du Chiffre d'Affaire	1.070.124.000	2.378.244.000

¹⁴ (en 2000, 4300 tonnes environ, pour un montant d'environ 1,4 milliard de FCFA)

2.2.9.5 SIVAC

Les données de la SIVAC sont bien connues du fait de la publication annuelle des données analytiques d'exploitation. Pour l'année de référence, elles se présentent comme suit ¹⁵:

Tableau 13 : Charges et Produits de la SIVAC ventilés par activité

SIVAC (1999)	Aliment	Abattoir	Charcuterie	Porcelets	Total
Charges	450.606.710	87.538.878	83.489.115	32.147.353	653.782.056
Produits	503.337.357	76.195.702	74.934.506	16.193.098	670.660.663
Marge	52.730.647	-11.343.176	-8.554.609	-15.954.255	16.878.607

2.2.9.6 Amont de la filière

En amont de la filière, si actuellement les industriels de l'alimentation du bétail sont peu nombreux et représentent un tonnage et un chiffre d'affaires modestes dans la filière porcine par rapport au reste de leur activité, ils sont appelés à jouer un rôle de premier plan (certains l'ont bien compris) dans le démarrage et le développement de la filière, par la place prépondérante de l'alimentation dans le coût de revient du porc (60 à 70%) et par l'impact technico-commercial qu'ils ont sur la production, même si une partie de la ressource alimentaire est auto produite.

L'importance économique potentielle de ce secteur peut être appréciée en première approximation sur la base unitaire de la truie et sa suite :

- consommation annuelle d'une truie et sa suite : 7000 kg
- prix unitaire du kg d'aliment moyen : 115 FCFA/kg
- nombre de truies : 10 000

Soit un total de 8 milliards de FCFA.

2.2.9.7 Récapitulatif des chiffres d'affaires par secteur

Le tableau ci-après récapitule les données ci-dessus. Il y a lieu de noter que la situation de la filière est très évolutive. Elle est actuellement en forte croissance. Les chiffres ci-dessus doivent donc être considérés comme des estimations minimales qui devraient évoluer au cours des années à venir.

¹⁵ Le constat que la plupart des activités réalisées sont déficitaires doit conduire à s'interroger sur l'intérêt pour la SIVAC d'en mener certaines (Charcuterie ?)

Tableau

	CA Annuel (Millions FCFA)
Production	
▪ Production villageoise	p.m. (ND)
▪ Production commerciale (élevage moderne)	3 500
Commerce/secteur informel	1 900
Charcutiers transformateurs	1 000
Importateurs	2 400
SIVAC	670
Aliments	8 000
Total	17 470

2.3 La filière : l'Environnement

2.3.1 Cadre juridique de l'activité

L'élevage porcin en RCI est régi par un ensemble de textes dont il a été signalé les limites, tant du point de vue du corpus juridique que pour ce qui concerne l'application : voir notamment à ce sujet le paragraphe 2.1.2.3 ci-dessus.

2.3.2 Organisations professionnelles

Un inventaire le plus exhaustif possible des organisations professionnelles impliquées au niveau de la filière porcine ivoirienne est repris dans ce paragraphe.

APPORCI Association des Producteurs de Porcs de Côte d'Ivoire, Créée en 1997, elle s'est substituée au SYNEPORCI et assure, depuis le 1^{er} janvier 1999, la maîtrise d'œuvre des programmes de développement de la filière à la suite de celles menées par la SIVAC. Elle compte 570 adhérents et regroupe à la fois des groupements et des éleveurs individuels.

↳ Les atouts de l'APPORCI sont les suivants :

- * L'Association regroupe déjà environ 50% des éleveurs modernes recensés, sur une base volontaire ;
- * Les différents acteurs souhaitent un développement de l'Interprofession ;
- * Les organisations de base à caractère économiques ont montré un important dynamisme interne (GIPP, CEPOM, Yokléyo etc.).

↳ Les contraintes de l'APPORCI peuvent être résumées ainsi :

- * Les capacités opérationnelles de l'APPORCI encore assez faibles (en ressources humaines, matérielles et financières) ;
- * L'APPORCI s'est constituée «par le haut» ;
- * Le financement propre de l'Association est faible (cotisations limitées) ;
- * On constate l'absence d'une véritable plate forme de concertation interprofessionnelle ;

- * Certaines professions de la filière ne sont pas encore organisées (charcutiers p.e.) ou se déclarent peu intéressées par la mise en place d'une interprofession ;
- * Les relations de l'Association avec les autres organisations, dont la majorité est d'ailleurs encore informelle, sont trop conflictuelles (APPORCI-UNEPORCI) ;

CEPOM Coopérative des Eleveurs de Porcs des Montagnes.
Elle regroupe 74 adhérents de la Région de Man qui possèdent environ 540 truies.

UPEPORC Union des Eleveurs de Porcs de la Région de BOUAKE,
Créée en 1996, cette organisation regroupe 49 adhérents, dont seulement 10 éleveurs en activité, le reste étant constitué essentiellement par des fonctionnaires.

UNEGABY Union des Eleveurs de Porcs GABY,
Elle regroupe 200 éleveurs, possédant environ 756 truies, et fédère plusieurs GVC (Union de GVC), parmi lesquels on distingue notamment :

- ✓ Le GEPOB (Bregbo)
- ✓ Le GEPK (Koffikro)
- ✓ Le GEPBWalo (Bingerville)
- ✓ Le SEBIA YAO
- ✓ L'AJAMCI (Bregbo)
- ✓ Le GEPBSO (*Solidarité de Bingerville*)
- ✓ Le CEPA (Anyama)
- ✓ Le GEPCEB (Grand-Bassam)

SYNEPORCI Syndicat des Eleveurs de Porcs de Côte d'Ivoire
(*Ce syndicat est actuellement en sommeil*)

GDS Groupements de Défense Sanitaire.
Créés sous l'impulsion du CNEPA (Cellule Nationale d'Eradication de la Peste Porcine Africaine), les GDS sont restés cantonnés à l'élevage porcin à la suite de la PPA.

GIPP Groupement Ivoirien des Producteurs de Porcs,
Groupement d'Intérêt Economique (G.I.E), créé en 1994, il regroupe 16 adhérents de la Région d'Abidjan qui possèdent au total environ 350 truies.

D'une façon générale, le diagnostic relatif aux organisations professionnelles de la filière porcine met en évidence les constats principaux suivants :

- ↪ Capacités de l'APPORCI encore faibles (RH, matériel, financier, ...) ;
- ↪ Départ de nombreux adhérents après la PPA ;
- ↪ Taux de réalisation très faible des programmes annuels ;

- ↪ Désaccord de certaines organisations professionnelles sur le processus de création de l'APPORCI ;
- ↪ Absence de plate forme de concertation interprofessionnelle ;
- ↪ Absence d'organisation professionnelle chez les charcutiers ;
- ↪ Groupements d'intérêts existants dynamiques, mais non formalisés ;
- ↪ Relations entre les groupements de base et la SIVAC mal définies.

NB : Il est précisé¹⁶ que, bien que n'ayant pas les mêmes objectifs, l'UNEGABY (organisation à vocation économique et lucrative avec un rayonnement limité au sud) et l'APPORCI (Association à caractère national et à but non lucratif) ne sont nullement des antagonistes voire des ennemis. La rivalité apparente qui se dégage entre elles relève uniquement de leurs rapports respectifs avec l'outil commun qu'est la SIVAC.

2.3.3 Formation

Le diagnostic met en évidence les contraintes liées à un niveau insuffisant de formation chez la plupart des intervenants de la filière. Les principaux domaines d'insuffisance en la matière peuvent être résumés de la façon suivante :

Tableau 14 : Principaux besoins en formations

Groupes cibles	Domaines d'insuffisance
Promoteurs et employés de ferme	Normes techniques en vigueur, choix du site, bâtiments d'élevage, gestion technique et économique, santé animale, planification de la production, mise à marché des produits
Technico-commerciaux des industries de l'alimentation animale	Connaissances techniques, harmonisation des conseils
Membres et dirigeants des O.P.A.	Gestion administrative et financière, préparation des réunions, collecte, gestion et diffusion des informations, aspects juridiques, élaboration et gestion de micro-projets
Personnel technique des O.P.A.	Formations spécifiques en santé animale, principales maladies contagieuses, réglementation des importations Maladies soumises à déclaration obligatoire, programmes de prophylaxie, aspects juridiques de la prophylaxie.
Bouchers, charcutiers	- Présentation commerciale des produits, découpe améliorée - Hygiène et conservation - Gestion de l'entreprise

¹⁶ Réunion du Comité d'Orientation et de Suivi du PE2C du 19/07/01

Dans le cadre d'un projet de relance de la filière, ces besoins pourraient être comblés en ayant recours aux différents organismes de formation et autres prestataires opérant de façon spécifique ou à la demande (formation « diplômante » ou qualifiante) en RCI, et notamment :

- ↳ L'école de Bingerville
- ↳ L'INFPA
- ↳ L'ESA
- ↳ L'ANADER
- ↳ mais également les nombreuses autres institutions privées et les cabinets.

2.3.4 Financement

2.3.4.1 Rappel historique

L'échec de la plupart des tentatives de crédit agricole en Côte d'Ivoire a gravement compromis le financement de l'ensemble du secteur pendant plusieurs décennies.

A titre d'illustration, le tableau ci-après présente les résultats globaux des différents systèmes de crédit agricole qui se sont succédé en RCI. Il met en évidence une longue suite d'échecs qui doit inciter à la prudence pour toute nouvelle approche dans le domaine.

Tableau 15 : Résultats sommaires des systèmes de financement de l'agriculture en RCI

Structures de financement	Années	Impayés
Caisse Centrale de Crédit Agricole Mutuel (CCCAM)	1931 à 1957	47%
Crédit de la Côte d'Ivoire (CCI)	1956 à 1959	36%
Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA)	1959 à 1968	50%
Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA)	1968 à 1991	> 50%
Fonds sociaux: il est encore trop tôt pour évaluer correctement les fonds sociaux.	1994 à 2000	93% ¹⁷

2.3.4.2 Contraintes liées au crédit

La plupart des études concernant cet aspect convergent sur un certain nombre de constats de base expliquant à suffisance le fait que la plupart des expériences dans ce domaine se sont soldées par des échecs.

¹⁷ Le taux de recouvrement du fonds FIAJJA, faisant partie des fonds sociaux, n'était que de 7% sur l'exercice 2000.

Dans la pratique se posent trois grands types de contraintes : (i) inadaptation du système financier aux spécificités de l'agriculture, (ii) contraintes propres aux exploitants eux-mêmes et (iii) problème des garanties.

→ Systèmes bancaires

D'une façon générale, on considère que les organismes bancaires existants ont un mode de fonctionnement très éloigné des besoins spécifiques de l'agriculture, et, en particulier, de l'agriculture individuelle.

Cette situation peut être résumée de la façon suivante :

- ↪ Depuis la disparition de la BNDA (1991) il n'y a plus de structure de financement agricole spécifique. Les projets de développement ont, pour la plupart (et à juste titre) renoncé à se substituer aux organismes de crédit en gérant en leur sein des « *volets crédit* » pour lesquels ils ne disposaient ni du savoir-faire, ni surtout de la permanence indispensable à l'instauration d'un climat financier favorable. Dans ces conditions, le producteur qui souhaite un financement ne peut alors que se retourner vers des bailleurs non spécialisés.
- ↪ Or, on constate une méconnaissance généralisée du secteur agricole par les institutions financières classiques : Elles ne disposent en général pas de département spécialisé. Les caractéristiques de l'activité, les indicateurs de performance, les contraintes propres (calendriers de production, facteurs climatiques, ...), les facteurs de risque, les modes de commercialisation sont autant de domaines méconnus des « *banquiers classiques* » qui, de ce fait, ont tendance à considérer toute activité agricole comme une activité à risque. Dans ces conditions, seuls quelques producteurs disposant de garanties solides (mais extra agricoles) ont accès à cette source potentielle de financement, et ceci la plupart du temps pour des facilités de caisse, mais non pour des investissements à moyen /long terme.
- ↪ Les SFD - Systèmes Financiers Décentralisés - existants (Caisses d'épargne et de crédit) pourraient être une réponse partielle. Mais ils sont souvent encore récents et fragiles, (ce qui les conduit à appliquer des règles de prudence ne leur permettant pas de répondre aux besoins des producteurs). De plus, souvent d'origine urbaine, ils ont plus tendance à favoriser les crédits de trésorerie (familiale ou petit commerce). Enfin, dans la plupart des cas, ils ne disposent que d'un réseau géographiquement réduit.
- ↪ Dans tous les cas, il apparaît par ailleurs que :
 - ✓ Les taux d'intérêt pratiqués (dans le cadre d'un marché financier concurrentiel) sont trop élevés par rapport à l'activité agricole qui se caractérise en générale par une activité comme l'élevage à fort investissement en capital et faible rentabilité.
 - ✓ Les organismes de crédit sont réticents à ouvrir et tenir en portefeuille des dossiers entraînant des frais administratifs relativement élevés au regard des montants de crédits impliqués.

→ Exploitants

Dans une activité comme l'élevage, très individuelle et peu encadrée, la population des exploitants ne constitue pas une « cible » attrayante pour les organismes de crédit

- ↳ Affaiblies par l'épizootie, souvent caractérisées par une certaine faiblesse de leurs capacités de gestion technique et économique, certaines exploitations donnent l'impression (renforcée par le climat « après fonds sociaux ») que les crédits (octroyés au travers de structures apparentées à l'Etat) constituent autant de dons ou de primes, donc non remboursables.
- ↳ Ceci s'aggrave du fait que, pour les organismes de crédit, il est particulièrement difficile de :
 - ✓ Vérifier la destination finale du crédit (exécution du crédit)
 - ✓ Maîtriser les débouchés commerciaux (et les flux financiers qu'ils génèrent) de façon à disposer d'un moyen, de garantie de bonne fin.

→ Garanties

Quel que soit le type d'organisme financier qui intervient, se pose le problème des garanties du prêt :

- ↳ Le régime foncier des exploitations ne permet pas d'utiliser les terres comme garantie ; les droits fonciers et les lois concernant les contrats d'occupation des terres ne sont pas appliqués.
- ↳ l'obtention d'une hypothèque est si coûteuse (environ 9% du montant entier) que l'application de cette option est très réduite.
- ↳ Le recours aux sources de garantie en dehors de l'activité d'élevage, telle que les avals sur salaire, ne permettent pas d'asseoir la dette sur l'activité qu'elle est censée financer.

2.3.4.3 Besoins en financement de la filière

L'étude sur le crédit réalisée par le PE2C¹⁸ formulait des constats et propositions pouvant être résumés de la façon suivante :

→ Principes généraux

- ↳ *La tendance des éleveurs à surinvestir doit conduire à une grande prudence en matière d'augmentation des capacités (bâtiments, cheptel reproducteur ou productif). L'élevage n'est pas limité par la capacité d'accueil, mais par les difficultés à entretenir l'élevage, ce qui a pour conséquences de mauvaises*

¹⁸ Etude HORUS – Banque et Finances – « Volet crédit du Projet de Développement des Elevages à Cycle Court » – novembre 1998

performances technico-économiques. Le besoin réel de financement concerne donc surtout le financement à court terme des intrants. Les bâtiments devraient constituer l'apport personnel du promoteur.

- ↪ *Il n'y a pas de solution miracle : la multiplicité des mécanismes est préférable à la mise en place d'un système unique interne et spécifique à la filière.* Les crédits doivent reposer, dans le cadre d'un mécanisme d'ensemble, sur une analyse personnalisée du demandeur et du risque qu'il présente. Il importe donc qu'il n'y ait pas de schéma unique imposé.
- ↪ *Les OP ne doivent pas être impliquées dans la gestion de la fonction, qui doit être confiée à des institutions financières partenaires*
 - ✓ Risque de conflit pouvant conduire à l'éclatement des OPA
 - ✓ Nécessité d'un savoir-faire spécifique
- ↪ *Les OPA jouent un rôle essentiel pour l'amélioration de l'accès de leurs membres au crédit et l'amélioration de l'information sur laquelle les institutions financières vont fonder leur appréciation du risque.*

→ **Recommandations d'action**

L'étude propose une stratégie reposant sur deux volets complémentaires :

- ↪ La réduction du risque des institutions financières par la mise en place de mécanismes d'assurance et de garantie mutuelle,
- ↪ La mise en place de dispositifs de financement faisant intervenir les institutions financières et les industriels de la filière.

Réduction du risque économique

Il s'agit de viser une réduction du risque économique par l'amélioration du savoir-faire des éleveurs et de leur environnement, le renforcement des OPA, la formation et l'appui aux éleveurs, la sécurisation de leur environnement, la clarification et la sécurisation de leur situation juridique.

- ↪ *Complémentarité des rôles des partenaires :*
 - ✓ OP (APPORCI) prépare et met en œuvre les actions visant à sécuriser et améliorer la rentabilité des élevages ;
 - ✓ Interprofession crée et gère une base d'information sur ses adhérents ;
 - ✓ Institutions financières apprécient le risque et prennent décision selon leurs propres critères.
- ↪ *Renforcement nécessaire des OP (dimension syndicale et dimension services) :*
 - ✓ Fonctionnement institutionnel ;
 - ✓ Information sur les membres ;
 - ✓ Méthodes de gestion technique et comptable ;
 - ✓ Formation axée sur savoir-faire pratique.

- ↪ *Mise en œuvre d'actions visant à sécuriser améliorer l'activité porcine :*
 - ✓ Fonctionnement institutionnel : vérifier la représentativité, la possibilité d'existence de minorités pouvant bloquer ;
 - ✓ Définition de « *pratiques d'élevage recommandées* » : référence de la profession ;
 - ✓ Définition de normes minimales et d'un code de bonne conduite relatifs à la qualité des intrants : information technique communiquée aux acheteurs, expertise indépendante, possibilité de conciliation ou d'arbitrage.
- ↪ *Définition de modules de formation pour les différents types d'agents de la filière :*
- ↪ *Suivi et appui à la gestion technico-économique des élevages :*
 - ✓ Fiches de suivi (format standard) ;
 - ✓ Dispositif de suivi conseil (incluant des « commerciaux » des industriels et des « techniciens » de l'OP).
- ↪ *Formation et appui à la gestion :* tenue d'une comptabilité simple, par bande et analyse de la rentabilité de chaque bande.
- ↪ *Regroupement des achats d'intrants.*
- ↪ *Maîtrise de la commercialisation :* réhabilitation des points de vente ou autre ; nécessité d'une connaissance approfondie préalable de la structure et du fonctionnement du marché.
- ↪ *Evaluation annuelle de la qualité de la gestion des différents adhérents*
- ↪ *Sécurisation foncière des élevages*
 - ✓ Evolution du droit foncier ;
 - ✓ Information des éleveurs sur les risques encourus en cas de non sécurisation ;
 - ✓ Appui aux éleveurs pour signature de baux longue durée ;
 - ✓ Facilitation processus de délimitation et d'enregistrement des titres.

Dispositifs de gestion de certains risques

- ↪ *Mise en place d'assurances agricoles :*
 - ✓ Mise au point de produits mortalité ;
 - ✓ Possibilités de contrats de groupe ;
 - ✓ Conseil en assurance par l'APPORCI (?) ;
 - ✓ Obligation de souscrire une assurance mortalité pour les emprunteurs.
- ↪ *Fonds de garantie mutuel (FDG) :*
 - Conditions de fonctionnement
 - ✓ Réduction du risque total (qualité de la sélection des dossiers) ;
 - ✓ Réduction du risque résiduel « perçu » par les institutions financières ;
 - ✓ FDG structurellement équilibré financièrement (ressources propres : produits financiers, cotisations et commissions).

Forme : Société coopérative à capital variable, ouverte aux membres à jour de leur cotisation

Décision octroi de garantie :

- ✓ Qualité de la gestion réalisée par le demandeur,
- ✓ Niveau d'engagement de l'emprunteur,
- ✓ Historique de remboursement.

Alimenté par :

- ✓ Projet PE2C au départ (couverture complète de 2 ans de risque, avec impayés de 5%) ;
- ✓ Parts sociales adhérents ;
- ✓ Les emprunteurs (3% de l'ouverture de crédit) retenu sur le montant du crédit au décaissement ;
- ✓ L'Etat ou l'AFD, multiple des contributions des adhérents ou emprunteurs ;
- ✓ Le fonds garantit 50 % des impayés, 6 mois après l'échéance.

Mise en œuvre : Seulement après le démarrage effectif d'un programme de suivi des éleveurs.

Mise en place de mécanismes de financement des éleveurs

↪ *Financement indirect via industriels et coopératives* :

Permettre aux industriels et coopératives de bénéficier du FDG pour augmenter leur crédit fournisseur (risque industriel) éventuellement bonifié :

- ✓ Avantage : dispositif souple et simple, qui responsabilise les industriels sur la qualité et incite à une évolution des technico-commerciaux pour améliorer le fonctionnement des élevages ; les industriels sont intéressés.
- ✓ Contrainte : l'industriel doit gérer un portefeuille de comptes clients, pour lesquels le coût du crédit n'apparaît pas explicitement. Cela crée aussi une dépendance des éleveurs vis-à-vis des industriels.

↪ *Financement direct (bancaire)* :

Appuyer les organismes : (banques ou microfinance) il y aurait un changement d'attitude positif, si l'on assurait un minimum de sécurisation de la filière.

Types de crédits possibles : l'étude propose des modalités pour la filière volaille. Par analogie, pour les porcs, on pourrait avoir :

- ✓ Financement / bandé à l'engraissement : les caractéristiques du crédit étant à déterminer en fonction des normes techniques
- ✓ Crédit revolving / ligne de crédit (pour grands producteurs ayant une activité continue), surtout géré en « facilités de caisse » (ou déblocage remboursement à dates fixes). Ouverture de crédit sur la base de (prévisions de trésorerie sur une année) – (crédit) = (besoin maximal sur l'année).

- ✓ Crédit moyen terme pour extension des capacités de production : prudence

Une implication des banques serait un gage de pérennité et l'action ne nécessiterait pas de ressources spécifiques (Les ressources financières seraient celles des banques).

Le principal inconvénient est que le suivi de proximité, pourtant indispensable, se révèle impossible et devrait impérativement être délégué aux OPA.

Mise en œuvre :

- ✓ L'institution financière crée un projet interne avec un cadre à plein temps pour un apprentissage technique et économique, en liaison avec les OPA et le FDG. Définition des procédures, évaluation de la rentabilité, etc.
- ✓ Le PE2C intervient en appui technique aux projets internes : mobilisation de consultants, transmission de savoir faire spécifique en élevage, participation à la prise en charge des coûts des projets internes.

2.3.4.4 Le FOGAPOV

Actuellement, et comme suite aux recommandations de l'étude Horus présentée ci-dessus, un dispositif de financement à destination des élevages de porc et de volaille est en cours de mise en œuvre : le FOGAPOV¹⁹.

Le principal objectif d'un tel outil est de réduire le risque encouru par les institutions financières, et donc de les inciter

La mise en œuvre de ce fonds est définie dans le cadre d'une convention entre l'Etat, les OPA des filières avicole (UACI) et porcine (APPORCI) et la FENACOOPEC – CI²⁰.

La gestion du fonds mis à la disposition par l'Etat (dotation initiale de 350 millions de FCFA) est confié à la FENACOOPEC, qui reçoit pour ce faire une rémunération. La garantie porte sur 50% au maximum du montant initial du prêt.

Ce fonds peut fournir sa garantie à des prêts d'investissement, d'équipement et de trésorerie pour les productions porcines et avicoles. Ces prêts peuvent concerner :

- ✓ La modernisation ou l'extension d'élevages existants ;
- ✓ La création ou le développement d'une activité, la transformation et la commercialisation ;
- ✓ La création ou le développement d'activités de fabrication, de conditionnement de stockage d'intrants de l'élevage.

¹⁹ Fonds de Garantie Pour les exploitations avicoles et porcines

²⁰ Fédération nationale des caisses d'épargne et de crédit de Côte d'Ivoire.

Concernant plus précisément l'élevage porcin, la convention tripartite Etat-OPA-FENACOOPEC-CI précise les modalités spécifiques suivantes :

- ✓ Prêt d'investissement pour l'achat de cochettes : financement possible à 100%, dans la limite de 150000 F/reproducteur (en moyenne). Déblocage sur présentation de factures payées par la banque, Prêt d'une durée de 3 ans (différé compris)
- ✓ Prêt à moyen terme de constitution de fonds de roulement pour l'alimentation des porcs engraisés (un an environ). Le prêt est débloqué en deux temps : crédit initial sur un an puis prêt amortissable sur 2 ans. Déblocage sur présentation des factures dans la limite de 170 000 F par reproducteur.

Lors de la mission, ce fonds n'était pas rentré en fonctionnement.

2.3.5 *Situation sanitaire de l'élevage porcin en Côte d'Ivoire*

2.3.5.1 Pathologies présentes en Côte d'Ivoire

La situation sanitaire des élevages porcins en Côte d'Ivoire est partiellement connue depuis la réalisation en 1992 - 1993 d'une enquête épidémiologique par le LANADA de Bingerville. Cette enquête avait porté principalement sur les maladies suivantes :

- ↻ Parasitoses : externes, internes, hémoparasitoses,
- ↻ Maladies virales : PPA, Peste Porcine Classique (PPC), Maladie d'Aujeszky, GET, CVRP, SDRP, grippe, encéphalomyocardite virale, parvovirose, fièvre aphteuse SAT 2.
- ↻ Maladies bactériennes : brucellose, leptospirose.

A l'époque, cette étude avait conclu sur les points suivants :

- ↻ Présence de maladies enzootiques largement répandues :
 - ✓ Parasitaires : strongyloses, coccidioses, gale,
 - ✓ Bactériennes : colibacillose, leptospirose
- ↻ Absence de maladies épizootiques : Aujeszky, SDRP, PPC, PPA.
- ↻ Présence de maladies à prévalence et / ou importance économique faible : encéphalomyocardite, GET, CVRP, grippe.

A l'issue de cette étude, des recommandations avaient été faites en termes de mise en place de plan de prophylaxie pour les maladies enzootiques largement répandues. D'autres recommandations avaient été aussi proposées pour protéger la Côte d'Ivoire de l'introduction de maladies épizootiques.

Cependant, comme le montre l'exemple de la PPA inexistante à l'époque, mais qui s'est déclarée trois ans plus tard, le statut des maladies majeures de l'élevage porcin a pu grandement évoluer depuis 1993. Il existe donc une grande incertitude sur la présence éventuelle de ces pathologies à l'heure actuelle.

2.3.5.2 Connaissances des éleveurs

Les éleveurs connaissent très peu la pathologie classique rencontrée en élevage porcin du fait d'un manque de formation ou d'information. Il est à noter que l'encadrement technique à ce niveau est très faible, voire inexistant. Dans ces conditions, il n'est pas appliqué de plans de prophylaxie rationnels au niveau des élevages avec pour conséquences :

- ↳ une automédication mal maîtrisée avec des risques de création d'antibiorésistances et de présence de résidus dans les produits animaux dangereux pour les consommateurs,
- ↳ l'utilisation de « *recettes thérapeutiques* » bon marché pour traiter les animaux²¹.

2.3.5.3 Pharmacie vétérinaire

La Loi n° 96-561 du 25 juillet 96 relative à la pharmacie vétérinaire régleme la vente et l'utilisation des médicaments vétérinaires.

Elle n'est ni respectée, ni contrôlée. Il est ainsi très aisé pour n'importe quelle personne d'acheter sans prescription des médicaments vétérinaires dont l'utilisation est réglementée.

2.3.6 Recherche

Le CNRA, Centre National de Recherche Agronomique, avait planifié pour la période 1999 - 2001 dans le cadre du PNASA Phase I (Programme National d'Appui aux Services Agricoles), un programme portant sur l'élevage porcin et composé de trois volets :

- ↳ Amélioration génétique,
- ↳ Amélioration des techniques d'élevage,
- ↳ Pathologies.

Faute de financement, ce programme n'a pu être conduit. Il semble qu'il soit reporté sur la Phase II du PNASA mais aucune certitude n'est acquise sur l'obtention d'un financement.

2.3.7 Fiscalité applicable

Comme dans les autres pays de la sous-région, le secteur a été libéralisé (i.e. le commerce intérieur ou extérieur est libéralisé). La fixation des prix et/ou des marges est de la responsabilité des opérateurs, dans le cadre d'un marché soumis à la concurrence.

²¹ l'utilisation d'huile de vidange est fréquente pour traiter les parasitoses externes

2.3.7.1 Fiscalité de porte

Membre de l'UEMOA, la Côte d'Ivoire est engagée depuis 1994 dans le processus communautaire de :

- ↳ Suppression des barrières douanières intracommunautaires,
- ↳ Harmonisation des droits d'entrée dans l'espace UEMOA par la mise en application d'un tarif extérieur commun (TEC).

Cette législation fiscale vise à la fois à protéger les productions de l'espace UEMOA et à générer des recettes fiscales. Depuis le 1/1/2000, ce tarif (TEC) est opérationnel. Les droits de douane à l'importation s'élèvent à 5, 10 ou 20 % de la valeur CAF des produits suivant leur degré d'élaboration.

L'ensemble des produits porcins est soumis à un taux de 20 %, qu'il s'agisse de viande, d'abats, ou de produits plus transformés (charcuterie, ...).

Outre le TEC, certains prélèvements sont effectués à l'entrée :

- ↳ Prélèvement communautaire de solidarité : 1%
- ↳ Redevance statistique : 1 %

Ce système coexiste avec l'ancien système des « montants compensatoires », qui, depuis 1990, avait été instauré pour protéger la production nationale de viande²² en imposant un prélèvement forfaitaire au kilogramme modulable en fonction de la nature des produits et de la conjoncture (coûts de production, coûts d'approche et de transformation, perspectives du marché local).

En principe, bien qu'apparaissant correctement adapté à la viande, ce système ne devrait pas perdurer dans le cadre UEMOA, qui prévoit différents autres mécanismes de protection, non appliqués en RCI à ce jour à la viande de porc :

- ↳ **Taxe dégressive de protection**, qui peut permettre de protéger momentanément un produit, si les opérateurs concernés en font la demande (protection de 25%, dégressive sur 4 ans)
- ↳ **Taxe conjoncturelle à l'importation**, qui peut être mise en œuvre en cas de menace contre une filière. Le mécanisme de déclenchement de cette taxe repose sur l'existence d'un seuil de déclenchement, fondé sur un « prix mondial »²³ ou sur un prix moyen garanti permettant le calcul d'une taxe de péréquation.

Toutefois actuellement, les produits porcins restent soumis au mécanisme des prélèvements compensatoires. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces prélèvements depuis leur instauration.

²² « Produits animaux importés destinés à la consommation humaine », selon le libellé exact de la loi du 29/5/90 instaurant les prélèvements compensatoires.

²³ Ce qui en rend difficile l'application au cas de la viande porcine, pour laquelle il n'existe pas vraiment de « prix mondial ».

Tableau 16 : Evolution des prélèvements compensatoires sur la viande de porc

(en FCFA par Kg)	mars-91	oct-91	mars-92	août-92	août-93	nov-93	févr-94	juil-94	mai-95	sept-98
Viande porcine non désossée		350	135	40	90	90	50	50	20	20
Foies congelés	134	220								
autres abats congelés	134	220	80	40	40	40	40	40	20	20

Récemment, constatant la forte reprise des importations, les professionnels de la filière ont demandé au Gouvernement que ces montants soient fortement revus à la hausse. Cette demande a donné lieu à des débats approfondis, mais n'a à ce jour pas été satisfaite.

L'analyse de la composition des importations montre en effet qu'il est difficile d'attribuer aux importations actuelles un quelconque effet de concurrence sur la production nationale, car cette dernière ne pourrait en aucun cas répondre à une demande de produits « bas de gamme » (pieds de porc, ...) vers laquelle la crise actuelle du pouvoir d'achat qui sévit en RCI a orienté les consommateurs.

Le relèvement des droits d'entrée risque donc de pénaliser les plus nécessiteux sans toutefois protéger le producteur ivoirien. Dans ces conditions, le débat n'a pas été clos et les prélèvements compensatoires n'ont pas évolué.

2.3.7.2 Régime fiscal intérieur

Au plan intérieur, l'UEMOA vise à instaurer une homogénéisation des taux de TVA applicables, qui conduirait à appliquer sur les produits transformés un prélèvement de 20% (non récupérable).

Une première expérience a été réalisée sur les aliments du bétail, qui s'est rapidement révélée si catastrophique (baisse dramatique du chiffre d'affaires des fabricants, suite à un arrêt quasi-immédiat des achats des producteurs, en limite de rentabilité) que la mesure a dû être suspendue.

Même si, à terme, le souhait du Gouvernement est d'instaurer une TVA conforme aux engagements UEMOA, ceci apparaît actuellement comme particulièrement délicat, dans le secteur de l'élevage à cycle court. En effet :

- ↳ Située à la lisière du secteur informel, la production souffrira nécessairement des distorsions qui seront engendrées ;
- ↳ Le renchérissement d'une alimentation de qualité ne peut que conduire une bonne part des éleveurs à se tourner vers les intrants à bas prix, allant ainsi à l'encontre des principes devant permettre une amélioration de la productivité et hypothéquant alors toutes les perspectives de développement d'une filière nationale performante.

2.3.8 *Protection de l'environnement*

Actuellement aucun producteur n'est équipé d'installations, même sommaires, visant à réduire ou à supprimer les nuisances et les pollutions liées aux élevages porcins (pas de fosses de stockage, pas d'utilisation des effluents en fertilisation par épandage et encore moins de traitement biologique ou physico-chimique). De plus, la mission a constaté, au niveau d'Abidjan, la localisation fréquente des élevages porcins en bordure de mer ou de lagune où ils rejettent directement leurs effluents sur les rivages.

Il apparaît donc essentiel que chaque projet ou micro-projet qui sera inscrit dans le cadre du présent programme de relance, fasse l'objet de conditions préalables, adaptées au cas par cas, de façon à faire progresser auprès des éleveurs la prise de conscience et l'adoption de mesures concrètes permettant de limiter l'impact des élevages de porcs sur leur environnement.

2.4 **Synthèse : forces et faiblesses**

2.4.1 *Attentes des acteurs*

D'une manière générale, les partenaires de la filière manifestent un grand intérêt pour les actions de relance de la filière envisagées. En témoignent le bon accueil généralement reçu par la mission et l'intérêt manifesté par les différentes catégories d'opérateurs lors des « tables rondes » organisées.

Producteurs ou autres opérateurs, il s'agit de personnes qui ont connu directement ou non les actions d'appui à la filière menées dans le cadre de la SODEPRA et de la SIVAC et ont souffert de la PPA.

Nombreux sont ceux qui voient dans le nouveau projet un retour possible aux modes de fonctionnement anciens : actions décidées « par le projet » et aides n'impliquant pas toujours une participation autre que symbolique de la part des bénéficiaires.

Ils déclarent dans l'ensemble attendre beaucoup d'un éventuel futur programme de relance, sans toutefois toujours parvenir à formuler des attentes et demandes précises et concrètes.

Schématiquement, les demandes exprimées en matière d'appui peuvent être regroupées sous les rubriques suivantes :

- ↳ Souhait d'une réorganisation / clarification globale du cadre de leur activité, notamment en matière d'abattage²⁴, ceci incluant une révision du coût des prestations de l'abattoir et de son mode de fonctionnement ;
- ↳ Existence de services à la profession : conseil et formation, appui sanitaire ; Un besoin particulier est exprimé en matière d'appui à la commercialisation.
- ↳ Accès à l'information : la plupart des opérateurs considèrent maintenant que l'élevage porcin « ne peut être improvisé » et est une « affaire de professionnels ». Ils attendent donc beaucoup en matière d'appui technique, de formation et d'accès à des technologies nouvelles.
- ↳ Appui en matière d'obtention de crédits et subventions de tous ordres.

Actuellement, par ailleurs, la plupart des personnes concernées²⁵ semblent convaincues que rien ne sera désormais possible sans la mise sur pied d'une interprofession forte, à même de dialoguer avec les pouvoirs publics, de défendre ses intérêts, de mener les actions d'intérêt commun.

Une des conditions de base pour l'atteinte de cet objectif est, bien évidemment, l'existence de professions elles mêmes structurées, actives et efficaces

2.4.1.1 Les éleveurs

Dans son ensemble, la profession n'a pas attendu la mise en œuvre d'un plan de relance pour reprendre l'activité après la fin de la PPA. Mais le diagnostic met en évidence des pratiques n'allant pas dans le sens d'une amélioration de la productivité : protections sanitaires insuffisantes, pratiques alimentaires plus dictées par les contraintes de trésorerie de l'exploitant que par son souci d'optimiser la croissance ou la production de son troupeau, préférence quasi-systématique pour l'auto-renouvellement des reproducteurs, ...

Selon leur comportement on peut distinguer trois grands types d'attitudes :

- ↳ Des éleveurs considérant que l'élevage porcin est une affaire d'investisseurs et que chacun doit y mettre ses propres moyens sans trop attendre d'aides extérieures. Ils sont demandeurs de techniques : formulation d'aliments, fourniture de reproducteurs, fourniture d'intrants, logistique... qu'ils sont prêts à payer dans la mesure où ces éléments contribuent à solutionner leurs problèmes. Cette catégorie est peu nombreuse, tout au plus une dizaine de producteurs en Côte d'Ivoire.
- ↳ Des éleveurs qui se sont constitués en groupements ou organisations professionnelles par besoin, affinité et aussi parce qu'ils voient dans ce moyen la possibilité d'obtenir des aides publiques.

²⁴ Pour les différents opérateurs interrogés, la SIVAC semble toujours considérée comme l'un des points de passage obligé de toute action en faveur de la filière. Il est vrai que la SIVAC bénéficie, de par son expérience, d'une expertise en matière de porc et que, de ce fait, elle paraît, aujourd'hui, un acteur qui peut toujours jouer un rôle important au sein de la filière.

²⁵ si l'on excepte certains charcutiers.

- ↪ Enfin, une certaine catégorie « d'éleveurs improvisés », heureusement limitée, qui pensent augmenter rapidement leurs revenus grâce à une reprise de leur élevage, mais semblent tout attendre d'hypothétiques aides publiques futures.

2.4.1.2 Les fabricants d'aliments

Les attentes des fabricants d'aliments sont assez différenciées et peuvent être résumées comme suit :

- ↪ La FACI ne manifeste pas un intérêt prononcé pour la production porcine. Le rythme de production de 80-90 tonnes d'aliments porc par mois a été cassé par la peste porcine, puis par la hausse de la TVA. La société se positionne délibérément dans un contexte de non-concurrence avec les éleveurs et de rejet d'un système d'intégration.
- ↪ IVOGRAIN marque un intérêt évident pour la production porcine, puisque, sans attendre une hypothétique relance, un technico-commercial est placé à temps partiel sur la production porcine. La société fonde des espoirs sur les potentialités d'une relance et d'un développement conséquent.
- ↪ La SIVAC a trouvé dans la fabrication de l'aliment et la diversification dans l'aliment volaille sa « planche de salut » pour passer les diverses périodes de crise. Cependant, son outil de production actuel, vieille fabrique réhabilitée, est obsolète et ne peut répondre aux besoins de croissance de l'activité. La SIVAC a accumulé dans ce domaine un savoir-faire qui l'autorise à envisager la construction d'une nouvelle fabrique de capacité supérieure.

2.4.1.3 Les vendeuses

La principale attente, parfois exprimée de façon véhémement, des vendeuses est de renouer avec la période SODEPRA Sud-Est où elles bénéficiaient d'importants appuis gratuits. Outre les points de vente eux-mêmes, la SODEPRA prenait à sa charge la livraison des porcs, le papier d'emballage, les outils pour la découpe, les blouses, etc...

Dans une perspective de responsabilisation des opérateurs, ce genre d'interventions destinées à sensibiliser les vendeuses ne peut pas être reconduit. Par contre, un processus de réhabilitation des points de vente, accompagné d'un engagement des vendeuses sur un protocole de mise à disposition des points de vente par les communes pourrait être recherché.

2.4.1.4 Les charcutiers

Les principales attentes des charcutiers sont les suivantes :

- ↪ Approvisionnement correct en quantité et en qualité : les cheptels actuellement en place n'ont pas les capacités de répondre aux attentes des charcutiers en termes de régularité d'approvisionnement. Le besoin des charcutiers est déterminé par le nombre de longues disponibles. La valorisation essentielle de la carcasse se fait sur cette pièce. Pour répondre à cette attente, quelques éleveurs ont importé des races performantes, mais le facteur alimentaire

déficient limite l'expression de ce potentiel génétique amélioré, en particulier dans la phase post-sevrage.

Actuellement, les charcutiers cherchent donc à fidéliser leur approvisionnement auprès d'un nombre restreint d'éleveurs auxquels ils consentent un prix supérieur après pesée et classement « maison ».

- ↳ Clarification de la situation de la SIVAC, perçue comme un concurrent ;
- ↳ Perspectives et volonté de se placer sur l'exportation.

Concernant la création éventuelle d'une interprofession, les charcutiers ont, à plusieurs reprises, exprimé leur manque d'intérêt pour cette démarche qu'ils semblent considérer comme un moyen de limiter leur initiative et leur liberté d'opérateurs privés.

Deux remarques peuvent être émises à cet égard :

- Il ne faut pas surestimer le caractère indispensable d'une interprofession. Elle constitue certes un excellent cadre de concertation entre les parties prenantes de la filière, mais ne pourra être efficace sans l'adhésion des différents intéressés. Elle ne peut être purement et simplement décrétée.
- Les charcutiers, peu nombreux et « individualistes²⁶ » constituent un maillon incontournable du développement de la filière (passage obligé de la production). Ils devront à ce titre être associés à toutes les décisions et toutes les actions de modernisation.

2.4.2 Perspectives / potentialités de développement

Compte tenu des contraintes déjà citées, les perspectives à moyen terme ne concernent que le marché ivoirien. Malgré une demande non négligeable dans les pays voisins, la barrière sanitaire réglementaire devrait empêcher un développement significatif des exportations.

Dans les grands centres de Côte d'Ivoire, les perspectives sont largement ouvertes. La viande de porc est appréciée par les différentes composantes de la population qui la consomme. Elle reste toutefois perçue comme une viande chère, ce qui limite sa consommation.

Partant du constat que :

- ↳ Le débouché le plus rémunérateur, actuellement non satisfait, est celui des charcutiers,
- ↳ L'abaissement du prix de vente passe par une amélioration du prix de revient et donc du kilo de croît du porc produit,

Les stratégies de développement doivent s'inscrire dans la recherche de la Qualité à tous les niveaux de la filière. Ce souci répond aux attentes des consommateurs, des opérateurs (éleveurs, fabricants d'aliments, charcutiers, vendeuses) et des services de l'Etat.

²⁶ Selon certains de nos interlocuteurs (producteurs)

Concernant les risques, souvent signalés, de concurrence liée à la forte croissance actuellement constatée la mission a interrogé les parties prenantes et examiné la situation.

Il ressort de cet examen que l'influence du marché mondial est, de l'avis de tous, négligeable, car les produits importés ne concernent que des sous produits (pieds, oreilles, queues, ...) au même titre que la volaille (ailerons, croupions, ...) qui intéressent la population à faible pouvoir d'achat qui n'a pas accès aux parties « nobles ». Ces produits n'entrent donc pas en concurrence avec la production nationale. Cette production nationale ne serait de toutes façons pas en mesure de répondre à une demande croissante pour ces produits (crise du pouvoir d'achat) comme indiqué au paragraphe 224.

Le danger, pour certains produits de charcuterie haut de gamme (jambon à la coupe, dans les grandes surfaces) est limité, car les jambons importés, du fait de la protection douanière et des frais d'approche, sont vendus à des prix atteignant le double des prix de la production locale, pour des qualités très voisines : seuls des clients « inconditionnels des produits importés » y ont recours

Il faut remarquer que cet argument se trouve employé de façon récurrente lors des négociations associant la profession aux Autorités pour arrêter le niveau de protection de la production nationale.

Signalons par ailleurs un effet positif possible des importations, bien connu dans d'autres situations, qui est de jouer un rôle de diffusion d'habitude alimentaire, pouvant ainsi contribuer à l'augmentation de la demande en produit d'origine nationale.

2.4.3 Tableaux des contraintes et atouts

2.4.3.1 Aspects Sanitaires

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> • Eradication apparente de la PPA en 1996 • Expérience acquise par les éleveurs et l'Administration pour l'éradication 	<ul style="list-style-type: none"> • Situation sanitaire incertaine vis-à-vis de la PPA • Présence de porcs villageois « coureurs » • Incertitudes sur le rôle de la faune sauvage dans la transmission de la PPA • Pas de plan d'intervention d'urgence • Législation inadaptée • Manque de moyens humains et financiers
<ul style="list-style-type: none"> • Forte motivation des éleveurs à reprendre leur activité après l'épizootie de PPA 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de mesures de protection sanitaire dans les élevages

<ul style="list-style-type: none"> • Organisation spontanée des éleveurs en « GDS » 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de reconnaissance officielle • Pas de mission précise
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place prochaine du Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties (PACE) 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de moyens spécifiques pour la lutte contre la PPA dans le cadre du PACE

2.4.3.2 Tissu productif

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> • Les élevages ont repris spontanément. - Certains éleveurs ont une expérience déjà ancienne 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation d'intrants fortement limitée par problèmes de trésorerie • Génétique sinistrée par la PPA • Infrastructures et équipements sommaires
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de quelques gros élevages performants • Existence de capacités encore inutilisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi technico-économique des élevages insuffisant – Manque de professionnalisme • Encadrement technique pauvre et manque de formation initiale des éleveurs
<ul style="list-style-type: none"> • Concentration des élevages en zone périurbaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Les données de coûts de revient disponibles montrent une viande peu compétitive (chère)
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une réglementation des installations 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence généralisée de traitement des effluents

2.4.3.3 Filière commerciale

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> • Installations d'abattage qui donnent satisfaction (+/-) 	<ul style="list-style-type: none"> • Abattoir de Yopougon à réhabiliter partiellement.. Capacité faible par rapport au potentiel ; Forte proportion d'abattages non contrôlés, même dans le secteur commercial • Coûts d'abattage jugés élevés par les utilisateurs
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un secteur de la transformation et de la distribution dense (concurrentiel) • Efforts d'amélioration de certaines charcuteries 	<ul style="list-style-type: none"> • Installations de transformation et de distribution limitées, voire inacceptables d'en ce qui concerne la salubrité

<ul style="list-style-type: none"> • Marché populaire demandeur de charcuterie, redémarrage des braiseurs et revendeuses 	<ul style="list-style-type: none"> • La demande n'a repris que partiellement et on constate une forte orientation vers les bas morceaux, importés (importations en forte croissance) : problèmes de pouvoir d'achat • Demande viande fraîche centrée sur secteur moderne (pouvoir d'achat)
	<ul style="list-style-type: none"> • Coexistence d'un secteur informel et d'un secteur formel parfois en concurrence
	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence supposée des importations, mais existence d'un mécanisme protecteur (qui devra être remis en cause à terme : accords UEMOA)
	<ul style="list-style-type: none"> • Marché à l'export soumis à agrément, non accessible pour des raisons sanitaires (vraisemblablement limité) • Pas d'entente entre les charcutiers en vue de la création d'une interprofession.

2.4.3.4 Environnement de la filière

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> • Volonté du Gouvernement d'appuyer la relance et actions menées dans ce but : pilotage, crédit, gestion, cadre législatif,... 	<ul style="list-style-type: none"> • « Petite filière », dont le développement a été bloqué par la PPA et dont l'enjeu est plus faible que la volaille • Absence d'offre génétique
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une offre concurrentielle en intrants (Aliments) 	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement technico-économique des élevages faible ou inexistant
	<ul style="list-style-type: none"> • Système de financement existants ne répondant pas aux besoins. Echecs passés en la matière ayant créé une « culture de l'échec »
	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes de formation à tous les niveaux
	<ul style="list-style-type: none"> • Défaut d'application de la réglementation existence et carence de certains cadres réglementaires

2.4.3.5 Structuration professionnelle et interprofessionnelle

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> • APPORCI regroupe déjà environ 50% des éleveurs modernes recensés, sur une base volontaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Les capacités opérationnelles de l'APPORCI encore faibles (en ressources humaines, matérielles et financières) • APPORCI Constituée « par le haut »
	<ul style="list-style-type: none"> • Financement propre faible (cotisations)
<ul style="list-style-type: none"> • Les différents acteurs souhaitent un développement de l'Interprofession 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de plate forme de concertation interprofessionnelle • Certaines professions de la filière ne sont pas encore organisées (charcutiers p.e.) • Charcutiers se déclarent peu intéressés par une interprofession • Les relations entre organisation sont conflictuelles (APPORCI-UNEPORCI)
<ul style="list-style-type: none"> • Les organisations de base à caractère économiques ont montré un important dynamisme interne (GIPP, CEPOM, Yokléyo etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • La majorité de ces organisations sont encore informelles.
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un opérateur expérimenté (la SIVAC), partiellement aux mains des producteurs (APPORCI actionnaire) pouvant jouer un rôle de facilitation, de conseil, de structuration. 	<ul style="list-style-type: none"> •

3 PROPOSITIONS POUR UN PROJET DE RELANCE DE LA FILIERE

Les différentes propositions détaillées dans les chapitres qui suivent supposent réglées un certain nombre de questions de base relatives à la stratégie globale de développement agricole que souhaite promouvoir le Gouvernement, au nombre desquelles on peut citer ²³ :

- « *Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la pauvreté, L'Etat doit-il aider une production réservée à une catégorie de consommateurs aisés (du fait du prix du porc). ?* »
- « *la filière porcine moderne est-elle la meilleure voie pour diversifier les sources de protéines, compte tenu du coût élevé de la production, du fait de la contrainte sanitaire forte?* »

La mission ne peut bien sur que travailler sur l'hypothèse que ces questions sont résolues en amont. Elle se cantonne à son mandat spécifique concernant la formulation d'un projet de relance de la filière porcine.

Toutefois, il apparaît possible de présenter quelques arguments qui militent en faveur d'une action en faveur de cette filière :

- ↪ Indépendamment des impacts identifiés sur les conditions sanitaires de la population porcine, les différentes actions envisagées ci-après visent à augmenter la productivité de la filière aux différents niveaux doit nécessairement entraîner une diminution des coûts de revient et une meilleure compétitivité des produits, qui profitera à tous les partenaires de la filière et notamment les consommateurs.
- ↪ Concernant l'intérêt de la filière comme fournisseur de protéines de bonne qualité, il convient de rappeler que le potentiel considérable de développement de la productivité de cette filière a été démontré dans de nombreux pays. Un court cycle de production, l'existence de lignées extrêmement prolifiques, un excellent rendement alimentaire, même pour des aliments de qualité moyenne en font un excellent support de développement. Un développement important peut, dans ces conditions, induire un réel changement qualitatif de l'approvisionnement des populations urbaines à revenu intermédiaire.

3.1 Approche générale et principes proposés

Dès la fin de la peste porcine et malgré les lourdes pertes encourues notamment par les éleveurs les plus performants, la filière a redémarré spontanément et sans appui, pour parvenir maintenant à des niveaux de production qui atteignent les deux tiers de la production d'avant la peste.

Elle manifeste un dynamisme qui peut être considéré comme le premier facteur de succès d'une opération d'appui à la relance.

²³ Ces questions ont été soumises à la mission par note Note du Dr Kouakou suite à la réunion du Comité d'Orientation et de Suivi du PE2C du 19/07/01

Cette forte mobilisation des différents intervenants du secteur ouvre les perspectives d'une relance raisonnée de la filière, à condition que soient définies et mises en place de façon stricte des mesures sanitaires préventives adaptées, mais également que l'ensemble des autres contraintes identifiées fasse l'objet d'une action. Compte tenu des multiples contraintes relevées sur l'ensemble de la filière, le Plan de relance ne peut être limité à un appui au seul secteur de la production.

Il implique tous les domaines examinés, de la façon suivante :

- ↪ Le premier problème à régler est celui du **cadre sanitaire** qui doit impérativement être sécurisé, faute de quoi tous les efforts menés ou à mener seront menacés en permanence. Ceci passe par un effort très important à réaliser dans ce domaine : les principales composantes d'une action cohérente visant à éviter dans toute la mesure du possible le retour de la PPA, et, en cas de résurgence, à mettre en place des moyens de lutte à même d'en limiter les conséquences sont, présentées ci-après, notamment au paragraphe 3.5.1 ci-dessous

A l'inverse des actions d'appui aux opérateurs, toute action dans ce domaine ne peut être que prise « *par le haut* », globalement. A terme, on peut espérer une prise en charge partielle au niveau des élevages de la surveillance et du respect de l'application des textes et consignes de prudence, par le biais de GDS porcins efficaces. Il n'en reste pas moins vrai que **le pilotage global ne peut être, au stade actuel, que du ressort des autorités sanitaires au niveau national.**

- ↪ Le second axe prioritaire consiste à **résoudre le problème alimentaire** en s'assurant de l'efficacité des rations distribuées aux animaux. L'efficacité alimentaire, alliée à la productivité, conditionne le coût du kilogramme de croît qui est intimement lié au prix de revient et au prix de vente des produits. De plus, l'efficacité de l'alimentation des animaux a un impact important sur la composition corporelle des porcs abattus, la conformation des carcasses et la qualité finale des produits transformés.
- ↪ Il importe enfin de fournir un vigoureux appui à la génétique, dont l'ancien dispositif ivoirien a été sinistré lors de la PPA de 1996. Une bonne conduite d'élevage ne peut être valorisée que sur la base d'un potentiel animal suffisant.
- ↪ Sur ces bases, il sera alors possible de mettre en place les conditions et pratiques permettant la réalisation d'un élevage hautement productif, seul à même de répondre aux objectifs de production d'une viande de bonne qualité, restant toutefois compétitive et accessible au plus grand nombre.

Ceci passe par une remise à niveau technique des élevages, qui suppose un effort d'investissement important, mais également par une professionnalisation accrue des producteurs et autres opérateurs de la filière : formation et information, suivi, gestion, ...

L'élevage villageois, quant à lui, représente un effectif important et joue un rôle socio-économique non négligeable dans les économies familiales²⁴. A ce titre, il se maintiendra quelles que soient les mesures prises. Pour ce type d'élevage, on ne dispose pas d'approche techniquement et économiquement fiable d'intensification. Dans ces conditions, cet élevage fera uniquement l'objet d'une épidémiosurveillance, de façon à limiter les risques sanitaires que ce mode d'élevage implique.

- ↪ Les produits de ces élevages à productivité améliorée doivent être mis sur le marché, directement ou après transformation. Une **amélioration des conditions de commercialisation** est indispensable pour que la production porcine, actuellement dévalorisée par son mode de mise à la consommation, bénéficie d'une demande soutenue et croissante. Ce problème dépasse le contexte strictement économique : l'enjeu actuel concerne également la santé publique, que les conditions actuelles de commercialisation ne permettent pas de garantir.
- ↪ Enfin, il importe que ce développement s'opère **de façon continue et pérenne**. Il doit être piloté et géré en permanence en fonction des progrès atteints et de la conjoncture. Ce rôle est du ressort des opérateurs de la filière et suppose donc **la constitution d'organisations professionnelles**, en particulier d'une interprofession, à même d'assurer ces missions.

L'ensemble des actions proposées en direction des opérateurs s'appuie sur une **logique de développement résolument privée (individuelle ou collective)**, reposant en premier lieu sur **l'adhésion volontaire** de l'éleveur, sa **capacité d'initiative et les efforts qu'il est lui-même en mesure de consentir** (il lui sera notamment demandé un effort d'autofinancement significatif).

Cette approche exclut donc toute action « par le haut », visant des collectivités indifférenciées : elle suppose une **demande explicite** des personnes/entreprises appuyées et une **réponse chaque fois personnalisée** de la part du projet de relance.

Au plan du pilotage, les solutions proposées, doivent permettre une **appropriation maximum** et doivent dès le départ prendre en compte des impératifs de pérennisation de l'action. La solution permettant de répondre au mieux à cet objectif est que les bénéficiaires soient associés très précocement à la conception puis à l'action de développement elle-même.

Le diagnostic met toutefois en évidence **un niveau d'organisation de la profession trop faible**, tant au niveau de la production que de l'interprofession et des activités aval (transformation, commercialisation des produits).

Dans cet esprit, il est donc proposé que **les actions de relance soient pilotées dès que possible avec l'appui des acteurs de la filière, regroupés en une interprofession**, étant entendu que cette dernière doit, dans un premier temps,

²⁴ Sans compter son intérêt comme « réservoir de gènes »

être appuyée vigoureusement pour atteindre ses objectifs et être, à terme, maîtresse de son propre développement.

Les différents éléments du **cadre logique** du projet proposé sont présentés ci-après. Le tableau résumé est ensuite présenté dans la partie 3.6.

3.2 Objectif de développement

Conformément aux termes de référence, un programme de relance de la filière porcine devrait viser en particulier à :

- ↳ Contribuer à l'indépendance protéique de la Côte d'Ivoire, par un accroissement et une amélioration de la production nationale de viande porcine et le développement d'une capacité locale pour la transformation,
- ↳ Augmenter les revenus dans le monde rural et favoriser l'emploi,
- ↳ Améliorer la balance des paiements,
- ↳ Renforcer l'organisation institutionnelle et professionnelle du secteur,
- ↳ Améliorer les conditions environnementales des élevages en limitant les effets polluants.

Dans ce cadre, et prenant en compte les préoccupations exprimées par les différentes parties prenantes, on peut définir l'objectif global (objectif de développement) du présent projet de relance de la filière de la façon suivante :

« Amélioration durable de l'approvisionnement national en protéines animales de bonne qualité et augmentation des revenus des éleveurs et autres acteurs de la filière porcine ».

3.3 Objectif spécifique

Dans le cadre de cet objectif global, l'objectif spécifique du projet sera :

« Relance de la filière porcine après la PPA, afin d'améliorer de façon durable l'approvisionnement d'origine nationale en viande porcine de qualité, sur la base d'une filière maîtrisée au plan sanitaire, productive, respectueuse de l'environnement et compétitive et, à terme, mettre en place les conditions d'une exportation vers les marchés accessibles de la sous-région ».

3.4 Résultats attendus

Le processus de relance, au lieu de contribuer à créer de nouveaux élevages ou de promouvoir ponctuellement telle ou telle technique spécifique d'élevage ou de transformation, devra accroître globalement **la capacité des exploitations et autres opérateurs à maîtriser techniquement, commercialement et financièrement leur activité.**

Dans cet esprit, l'accroissement de production recherché passera, dans un environnement sanitaire sécurisé, par une amélioration de la productivité et de la valorisation commerciale de la production.

La poursuite de cet objectif passe par un profond changement d'attitude des producteurs.

Il est couramment admis « qu'une forte proportion des exploitants commerciaux sont pluriactifs et font preuve de peu de professionnalisme dans la conduite de leurs élevage »²⁵. L'enjeu principal du plan de relance consistera à fournir les appuis nécessaires à l'amélioration du professionnalisme des opérateurs (encadrement et suivi, formation, appuis à l'investissement productif, ...).

L'appui à fournir aux opérateurs passera donc par la mise en convergence de facteurs d'amélioration de tous ordres.

Dans certains cas, compte tenu de l'importance du facteur alimentation et des difficultés rencontrées par les éleveurs dans ce domaine, ceci peut aller jusqu'à encourager une intégration des élevages, en encourageant le développement en leur sein de l'auto production de matières premières, dans un souci de complémentarité avec les apports extérieurs, un contrôle de la qualité des intrants et une réduction des coûts de production.

Une efficacité maximale sera recherchée par une approche visant à impliquer le plus étroitement possible les bénéficiaires, cette implication étant manifestée à la fois par une demande explicite et par une contribution réelle et significative des bénéficiaires.

Les résultats attendus sont présentés ci-après.

3.4.1 *Résultat n°1 : Risques de réapparition de la PPA réduits de façon durable.*

La relance de la production porcine est en premier lieu conditionnée par la diminution significative des possibilités de réapparition de la PPA en Côte d'Ivoire, si elle a effectivement été éradiquée.

Bien que, implicitement, le but poursuivi soit bien évidemment la disparition totale de la PPA au sein du cheptel ivoirien, ce résultat ne peut être quantifié : l'ensemble des mesures prises dans le cadre du projet, au vu de la situation sanitaire et des

²⁵ Réunion du Comité d'Orientation et de Suivi du PE2C du 19/07/01

facteurs de risque vis-à-vis de cette maladie dans la sous-région et dans le pays, doivent conduire à l'obtention d'un niveau de risque acceptable²⁶ permettant :

- ✓ la possibilité d'élever des porcs dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire possible vis-à-vis de la PPA,
- ✓ l'identification précoce de foyers éventuels de PPA et leur maîtrise rapide et efficace.

Le Projet doit aboutir, dans cette optique, aux résultats suivants :

- ↪ Résultat 1.1 : existence d'un système d'épidémiosurveillance fonctionnel sur l'ensemble du territoire capable de détecter toutes suspicions ou apparitions de nouveaux cas de PPA ainsi que de surveiller la présence éventuelle du virus dans la population porcine nationale.
- ↪ Résultat 1.2 : identification du rôle éventuel de la faune sauvage dans le cycle épidémiologique du virus de la PPA en Côte d'Ivoire.
- ↪ Résultat 1.3 : connaissance précise au niveau national des élevages et effectifs de la population porcine du cheptel commercial. Connaissance de l'estimation des effectifs et de la distribution spatiale des cheptels de la production villageoise.
- ↪ Résultat 1.4 : présence de registres d'élevage tenus à jour dans les élevages commerciaux.
- ↪ Résultat 1.5 : existence d'un cadre juridique spécifique adapté à la lutte contre la PPA.
- ↪ Résultat 1.6 : existence d'un plan national d'intervention d'urgence à appliquer en cas d'épizootie de PPA.
- ↪ Résultat 1.7 : connaissance et application par les éleveurs des mesures de protection sanitaire des élevages.
- ↪ Résultat 1.8 : présence de « Groupements de Défense Sanitaire » juridiquement reconnus et fonctionnels sur le terrain.

3.4.2 *Résultat n° 2 : Approvisionnement de qualité assuré pour l'alimentation des porcs*

L'un des handicaps majeurs au développement des élevages réside dans la contrainte alimentaire que les éleveurs sont rares à maîtriser, en raison, parfois encore, de connaissances techniques approximatives, mais surtout par manque de disponibilité de produits de bonne qualité, compatibles avec les capacités financières et de trésorerie de la plupart des éleveurs.

²⁶ En épidémiologie, le risque nul n'existe pas. Cf. l'épizootie de fièvre aphteuse au Royaume-Uni en février et mars 2001

Une production porcine intensive de qualité ne peut pas se concevoir sans la résolution du problème de l'approvisionnement des éleveurs en aliments tant en termes de quantité que de qualité.

- ↳ Résultat 2.1 : Développement de cultures de matières premières utilisables par le porc, a fortiori si elles viennent en concurrence avec l'alimentation humaine, en particulier sur les terrains disponibles à proximité des élevages.
- ↳ Résultat 2.2 : Existence de structures de stockage gérées par les producteurs ou par les utilisateurs de matières premières.
- ↳ Résultat 2.3 : Conseillers en nutrition animale opérationnels auprès des éleveurs ou de leurs organisations.
- ↳ Résultat 2.4 : Programme d'essai fonctionnel, résultats d'essais publiés et existence de manuels de vulgarisation.
- ↳ Résultat 2.5 : Matériels de récolte et de conservation de matières premières humides diffusés auprès des producteurs.

3.4.3 *Résultat n°3 : existence en RCI d'une capacité de production et de diffusion de géniteurs à haut potentiel génétique.*

La PPA, les abattages sanitaires qu'elle a entraînés et l'abandon partiel des élevages pendant plus d'une année (redémarrage début 1998) ont eu pour conséquence la disparition complète du dispositif d'amélioration génétique qui avait été mis en place en RCI, sur l'initiative de la SIVAC et de certains éleveurs.

Dans ces conditions, les éleveurs désireux d'améliorer le potentiel de leur cheptel n'ont actuellement d'autre solution que l'approvisionnement individuel à l'étranger, extrêmement coûteux et risqué.

Le redéploiement d'une capacité nationale de production de géniteurs apparaît donc comme indispensable dans l'optique de la relance.

Ceci passe par la re-création en RCI d'un dispositif permettant de connaître la situation génétique du cheptel, de mettre en œuvre un schéma génétique cohérent et durable et, compte tenu de la technicité nécessaire à l'exercice correct de cette activité, de promouvoir une spécialisation de certains élevages dans ce domaine.

Cette action devrait permettre d'obtenir les résultats suivants :

- ↳ Résultat 3.1. : Situation de référence en matière de potentiel génétique et son évolution connues et faisant l'objet d'un suivi permanent – Livres généalogiques des races pures porcines, régulièrement tenus et fiables.
- ↳ Résultat 3.2. : Schéma génétique mis en œuvre validé par les Autorités concernées.

- ↪ Résultat 3.3. : Existence de réseaux privés de diffusion de géniteurs et semences, opérationnels et pérennes (base commerciale).

3.4.4 *Résultat n°4 : existence d'un réseau d'élevages de haute productivité autour des centres urbains (bassins de consommation)*

Les résultats attendus sont les suivants :

- ↪ Résultat 4.1. : Existence d'élevages performants autour des centres urbains.
- ↪ Résultat 4.2. : Exploitations bénéficiant d'un appui - conseil adapté répondant aux différents besoins d'amélioration de la productivité : alimentation, santé, gestion technico-économique de l'élevage.
- ↪ Résultat 4.3. : Situation sanitaire de ces élevages connue (pour les maladies majeures) et plans de prophylaxie rationnels appliqués.

3.4.5 *Résultat n°5 : Demande augmentée et existence d'un réseau de mise en marché permettant une distribution maximale, assurant une qualité et une salubrité des produits mis à la consommation conforme aux règles en la matière*

La consommation de viande de porc et la contribution de la viande de porc à l'indépendance protéique augmenteront si le consommateur reconnaît la qualité du produit.

L'abattage est une étape déterminante pour l'inspection sanitaire des carcasses. Il importe en particulier que l'abattoir de Yopougon soit réhabilité et que la Côte d'Ivoire se dote d'un plan d'équipement en abattoirs ou tueries dimensionné en fonction des volumes et que la répression des abattages clandestins soit exercée de manière soutenue.

Il faut également que les conditions de présentation et de transformation de la viande, aujourd'hui souvent limitées, voire inacceptables, soient améliorées de façon à entretenir et développer la demande des consommateurs.

Ceci passe par l'atteinte des résultats suivants :

- ↪ Résultat 5.1. : La demande actuelle et future est connue - un observatoire de la production porcine est opérationnel . Il publie et diffuse régulièrement l'information aux opérateurs de la filière. .
- ↪ Résultat 5.2. : La proportion d'abattages contrôlés est augmentée.
- ↪ Résultat 5.3. : L'abattoir porcin de Yopougon est réhabilité et un plan d'équipement national en abattoirs et tueries est arrêté. Le mode de gestion de cet outil est clarifié.

↳ Résultat 5.4. : Un réseau salubre de points de vente de viande fraîche est opérationnel.

↳ Résultat 5.5. : Les charcuteries sont mises aux normes ou délocalisées.

3.4.6 *Résultat n°6 : Existence d'organisations professionnelles et d'une interprofession à même de gérer le développement de la filière et d'assurer la défense des intérêts de ses membres.*

Les résultats attendus sont les suivants :

↳ Résultat 6.1. : APPORCI et autres organisations professionnelles en mesure d'exécuter ses programmes annuels de travail, dotée d'une cellule technico-économique d'appui aux éleveurs et d'un observatoire de la filière

↳ Résultat 6.2. : Interprofession mise en place, officialisée et fonctionnelle.

3.5 Activités

3.5.1 Activité 1 : Santé

Un chronogramme spécifique a été établi pour cette activité particulière (voir chapitre 3.9 et annexe 4).

3.5.1.1 Activité 1.1. : Lutte contre la peste Porcine Africaine

→ Enquêtes épidémiologiques de base

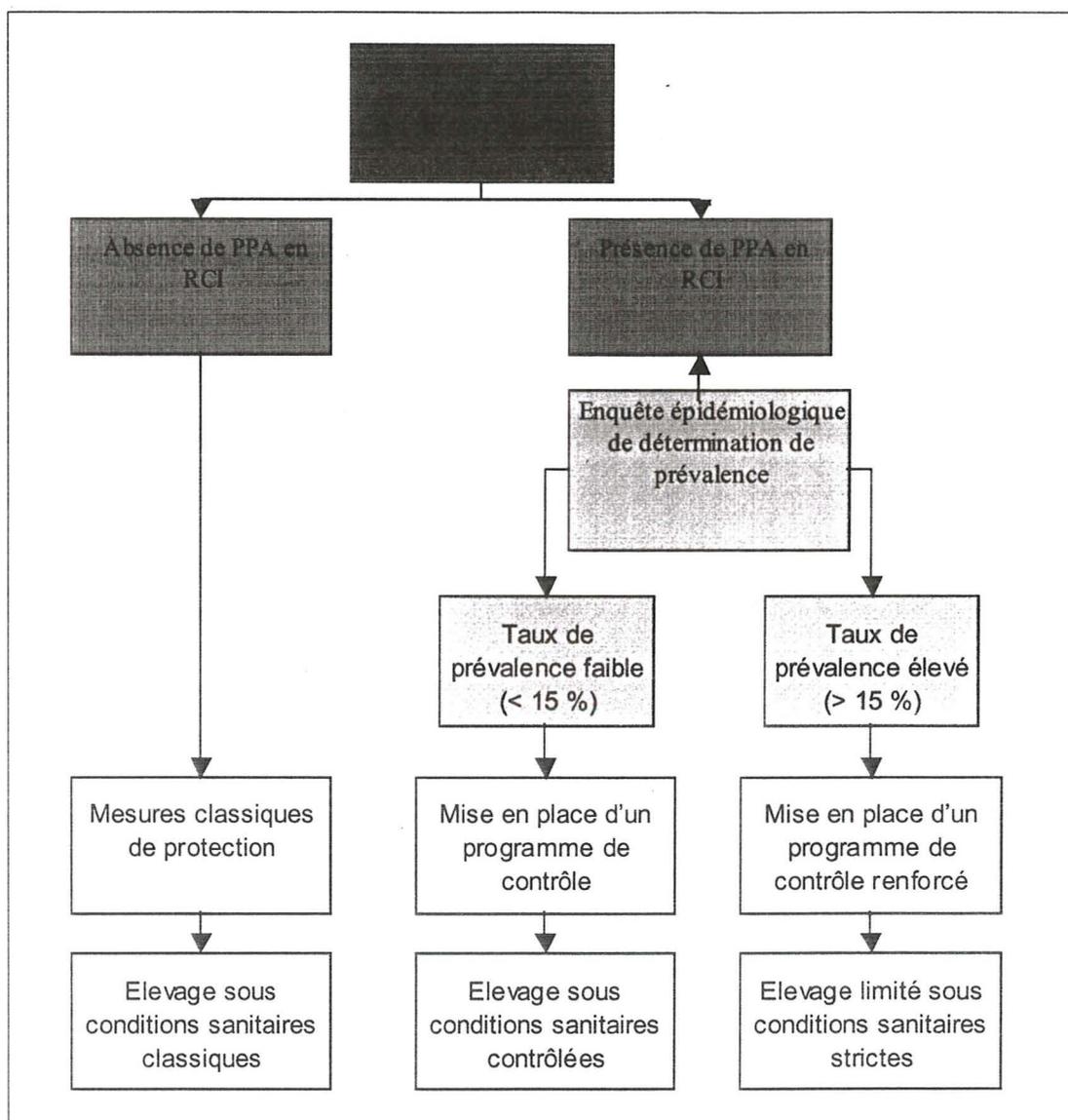
La lutte contre la Peste Porcine doit être envisagée et conçue au travers de plusieurs activités complémentaires.

La première des actions à initier est la réalisation d'une enquête sérologique visant à connaître le statut épidémiologique actuel de la Côte d'Ivoire vis-à-vis de cette maladie et qui permettra de déterminer :

↳ Si la PPA est encore présente en RCI,

↳ Au cas où elle serait présente, connaître son taux de prévalence.

Figure 10 : Hypothèses sanitaires relatives à la PPA



La connaissance de ces données conditionnera les possibilités de relance de l'élevage du porc et l'avenir proche de la filière porcine en Côte d'Ivoire.

Le schéma ci-dessus résume les différentes hypothèses de pré-requis sanitaires avec lesquelles le développement de la production sera possible :

↪ **1^{ère} hypothèse** : absence de PPA en Côte d'Ivoire

Dans ce cas, il sera possible d'envisager un programme de relance de la filière en mettant toutefois en place un certain nombre de mesures classiques destinées à protéger le territoire et les élevages d'une introduction de virus.

Ces mesures sont les suivantes :

- ✓ La mise en place d'un cadre juridique spécifique adapté à la lutte contre la PPA,

- ✓ La formalisation d'un plan d'urgence de lutte en cas d'épizootie de PPA et de sensibilisation des intervenants de la filière,
- ✓ La mise en place d'une épidémiosurveillance allégée « PPA » accompagnée de mesures d'épidémiovigilance,
- ✓ Des recherches épidémiologiques sur la faune sauvage et sa surveillance éventuelle,
- ✓ Le recensement des élevages et cheptels,
- ✓ La mise en place de mesures de protection sanitaire dans les élevages,
- ✓ La formalisation des GDS avec la création d'une section porc.

↪ **2^{ème} hypothèse** : présence de PPA avec un taux de prévalence faible (< 15%)

Dans cette situation, le programme de relance de la filière sera soumis à certaines conditions, outre la mise en place des mesures de protection précédentes :

- ✓ Contrôle sérologique exhaustif de tous les élevages modernes,
- ✓ Abattage total des cheptels modernes en cas de contrôle positif,
- ✓ Sérosurveillance du cheptel et mesures d'épidémiovigilance,
- ✓ Identification des animaux,
- ✓ Limitation des déplacements d'animaux,
- ✓ Quarantaines et contrôles sérologiques à l'introduction des animaux dans les élevages,
- ✓ Clausturation des porcs villageois.

↪ **3^{ème} hypothèse** : présence de PPA avec une prévalence importante (> 15%)

Dans ce cas, le développement de la filière ne pourra se concevoir que sur la base d'élevages parfaitement isolés et contrôlés, accompagné de l'application de l'ensemble des mesures précédentes.

A partir des données de l'enquête épidémiologique de base effectuée fin 1996 en collaboration avec la FAO après l'épizootie de PPA²⁷ et le recensement des élevages réalisé en 1999 par l'APPORCI / ANADER, le nouveau sondage sérologique doit être réalisé à partir de l'échantillon figurant dans le tableau suivant²⁸.

²⁷ Ces données devront être ajustées en fonction d'un nouveau recensement des porcs villageois (Recensement des élevages et cheptels)

²⁸ Avec un risque d'erreur de 5 %, une sensibilité du test de 95 % et une spécificité du test de 99 %

Tableau 17 : Echantillonnage du nouveau sondage sérologique proposé

	Total	Echantillonnage
Nombre estimé villages avec porcs	4.500	534
Nombre estimé porcs villageois	334.000	43.000
Nombre estimé élevages commerciaux	1.215	514
Nombre estimé porcs commerciaux	71.000	23.600
Seuil de détection prévalence village / élevage	2 %	2 %
Seuil de détection intra-village / élevage	5 %	2 %

Cette enquête sera réalisée sous la tutelle du MINAGRA en partenariat avec les vétérinaires privés bénéficiant du mandat sanitaire et le LANADA.

→ **Mise en place d'un cadre juridique spécifique adapté à la lutte contre la PPA**

La présence d'un solide cadre juridique est nécessaire pour entreprendre une lutte raisonnée contre une pathologie majeure comme la PPA. Ce cadre doit porter sur l'ensemble des mesures prophylactiques à mettre en œuvre, non seulement au niveau de la protection contre l'introduction de la maladie, mais aussi au niveau des actions de lutte proprement dites en cas de déclaration de la maladie.

Les mesures juridiques doivent s'appuyer sur un texte fondamental : la police sanitaire des animaux dont la refonte paraît indispensable tant au niveau de la loi 63-323 du 25/07/63 que de son décret d'application n° 63-328 du 29/07/63 modifié par le décret 67-413 du 21/09/67.

Des propositions de modifications ont déjà été proposées par R. L. Seynave en 1995 dans les annexes 5 et 6 du document « *bases législatives et réglementaires des productions animales en Côte d'Ivoire* » (référence 34 - cf. annexe 2).

Quelques éléments notables doivent y être ajoutés :

- ↳ Précision des **mesures administratives et techniques particulières** à mettre en place lors de suspicion et/ou confirmation de PPA : modalités et critères de mise sous surveillance, de déclaration d'infection, de définition des zones d'isolement et de surveillance, modalités d'abattage et de désinfection, contrôle des mouvements et manifestations publiques, interdiction de la commercialisation des animaux et produits animaux, modalités d'indemnisation en cas d'abattage des cheptels.
- ↳ Le texte doit aussi prévoir la mise en place d'enquêtes épidémiologiques en cas de foyer de PPA visant, en cas de foyer de PPA, à identifier l'origine de l'infection, les animaux, les exploitations et produits infectés.

D'autres mesures juridiques doivent aussi être créées pour permettre :

↳ Dans le cadre des mesures de protection :

- ✓ Le recensement des cheptels et animaux, accompagné ou non d'un système d'identification, avec la tenue de registres d'élevage,
- ✓ La mise en place de mesures sanitaires au niveau des élevages : contrôles des mouvements des personnes et animaux à l'entrée et à la sortie de l'exploitation, tenues vestimentaires des employés et visiteurs, présence de rotoluves et pédiluves, désinfection des locaux, etc.
- ✓ La mise en place de mesures à l'importation des porcins vivants et produits d'origine porcine pour lutter contre la PPA²⁹ : porcs domestiques ou sauvages, semence, ovules et embryons, viandes fraîches, produits à base de viande non traités de façon à assurer la destruction du virus de la PPA, produits d'origine porcine destinés à l'usage pharmaceutique ou chirurgical qui n'ont pas été traités pour détruire le virus de la PPA, matériel pathologique et produits biologiques de porcs qui n'ont pas été traités par un procédé assurant la destruction du virus de la PPA.

↳ En cas d'épizootie :

- ✓ La possibilité pour les autorités de l'élevage de pouvoir déclarer un état d'urgence et la mobilisation de fonds spéciaux en cas d'épizootie,
- ✓ La possibilité pour les autorités de l'élevage de pouvoir mobiliser directement la force publique pour le contrôle d'une épizootie.

L'actualisation et la création de ces normes juridiques pourront faire intervenir, sous la responsabilité du MINAGRA :

- ✓ d'autres administrations : armée, police, gendarmerie, eaux et forêts, etc.,
- ✓ le LANADA,
- ✓ l'Ordre National des Vétérinaires et les vétérinaires du secteur privé,
- ✓ les groupements et associations d'éleveurs,
- ✓ les GDS,
- ✓ les professionnels de la filière : marchands de bestiaux, 1ère et 2ème transformation, commerçants, fabricants d'aliments,
- ✓ etc.

→ **Mise en place d'un système d'épidémiosurveillance sur la PPA**

Le contrôle de la PPA en Côte d'Ivoire, qu'elle soit encore présente ou non sur le territoire national, requiert la mise en place d'un système d'épidémiosurveillance qui permette de :

- ↳ connaître en temps réel la situation épidémiologique de cette maladie,
- ↳ mettre en place une stratégie optimale de lutte.

²⁹ Cf. Code Zoosanitaire International de l'OIE, chapitre 2.1.12 Peste Porcine Africaine

Le Projet Panafricain pour le Contrôle des Epizooties, financé par l'Union Européenne va être mis en place dans le courant de l'année 2001 en Côte d'Ivoire : PACE-CI³⁰. Un des objectifs globaux de ce projet sera la mise en place d'un système opérationnel de maîtrise de la situation zoonositaire. Un des quatre objectifs spécifiques de ce projet consistera à obtenir un meilleur contrôle de la Péripleumonie Contagieuse Bovine et des autres épizooties majeures - dont la PPA - grâce à un réseau d'épidémiosurveillance permettant l'élaboration de stratégies adaptées.

Le projet PACE-CI comprend quatre composantes intéressant directement la lutte contre la PPA :

- ↪ **Composante 1** : le renforcement des services publics pour le contrôle des maladies avec principalement :
 - ✓ La mise en place d'un Réseau National de Surveillance Epidémiologique (SNSE). A ce titre 6 postes spécifiques de surveillance épidémiologiques sont prévus pour la PPA.
 - ✓ La mise en place d'un système d'alerte précoce et d'intervention rapide,
 - ✓ La formation des agents des services publics,
 - ✓ Une base nationale de données épidémiologiques,
 - ✓ Un système standardisé de circulation de l'information.
- ↪ **Composante 2** : l'amélioration des services aux éleveurs se traduisant principalement par un développement des activités et de l'implication de la profession vétérinaire libérale dans le processus d'amélioration de la santé animale.
- ↪ **Composante 3** : l'éradication complète de la peste bovine avec une surveillance de la faune sauvage intégrée dans le SNSE
- ↪ **Composante 4** : le meilleur contrôle de la péripleumonie bovine et des autres épizooties majeures qui s'appuie principalement sur :
 - ✓ Le SNSE,
 - ✓ La formation des différents intervenants à l'épidémiologie et au diagnostic.

Le SNSE est organisé autour :

- ↪ D'une Coordination Centrale,
- ↪ Des Services Extérieurs du MINAGRA
- ↪ D'un réseau d'épidémiosurveillance qui se compose de :
 - ✓ une unité centrale d'épidémiologie,
 - ✓ une unité d'épidémiologie faune,
 - ✓ une cellule de communication,
 - ✓ 3 unités régionales et 3 équipes mobiles,

³⁰ Cf. PACE, composante nationale Côte d'Ivoire, plan d'opérations global, mai 2000

- ✓ 32 postes de surveillance épidémiologique dont 6 spécialement pour la Peste Porcine Africaine.

Ce réseau est appuyé par le LANADA et la commission nationale d'alerte précoce et d'intervention rapide regroupant les autorités administratives du MINAGRA et des forces de l'ordre (eaux et forêts, douane, armée, gendarmerie, police).

En fonction de *l'enquête épidémiologique de base*, les activités spécifiques relatives à la PPA du Projet de Relance de la Filière Porcine viendront en complément de celles planifiées dans le PACE-CI et le Projet FAO.

Ces activités bénéficieront du cadre institutionnel, technique et matériel mis en place par ces projets. Il s'agira particulièrement de :

- ✓ formaliser un plan d'intervention d'urgence en cas d'épizootie de PPA,
- ✓ mettre en place une épidémiosurveillance spécifique à la PPA sur le cheptel porcin,
- ✓ engager des recherches épidémiologiques sur la faune sauvage et éventuellement mettre en place une épidémiosurveillance sur ces animaux,
- ✓ formaliser des GDS avec la création d'une section porc.
- ✓ recenser les élevages et cheptels porcins.

→ Formalisation d'un plan d'intervention d'urgence en cas d'épizootie de PPA

L'objectif principal d'un plan d'urgence, est de fixer **à l'avance** les rôles dévolus à chacun des acteurs concernés par une épizootie de PPA afin de réaliser les opérations de lutte de façon coordonnée et optimale.

Ce plan d'urgence se décline sous la forme de 4 types de documents³¹ :

- ↳ Stratégie générale et particulière à mettre en œuvre pour la détection, la circonscription et l'élimination de la maladie :
 - ✓ Nature de la maladie,
 - ✓ Analyse de risque,
 - ✓ Diagnostic et surveillance,
 - ✓ Principes de contrôle et d'éradication,
 - ✓ Mesures techniques pour le contrôle et l'éradication
- ↳ Procédures standardisées pour le déroulement d'une campagne d'éradication d'urgence :
 - ✓ Organisation nationale et régionale (comités de lutte),
 - ✓ Circulation de l'information,
 - ✓ Diagnostic de laboratoire,

³¹ il pourra être fait référence au "Manual on the preparation of national animal disease emergency preparedness plans", chapitre 6 contingency plans, FAO-EMPRES. Site Internet : <http://www.fao.org/WAICENT/FAOINFO/AGRICULT/AGA/AGAH/EMPRES/Info/other/Manual1.pdf>

- ✓ Définition des zones infectées et de contrôle,
 - ✓ Quarantaines et contrôle des mouvements,
 - ✓ Abattage, destruction des cadavres,
 - ✓ Nettoyage et désinfection,
 - ✓ Indemnisation,
 - ✓ Campagne de communication.
- ↳ Manuels destinés aux acteurs économiques décrivant la conduite à tenir en cas d'épizootie. Ces manuels s'adressent aux abattoirs, marchés à bétail, ateliers de transformation, marchands de bestiaux, etc.
 - ↳ Fiches techniques à l'attention de tout le personnel technique impliqué dans une opération d'éradication.

D'autre part ce plan d'urgence doit être complété par :

- ✓ Un plan de mobilisation de fonds financiers,
- ✓ Un plan en ressources humaines et en équipements,
- ✓ Une législation adaptée qui puisse faciliter sa mise en œuvre,
- ✓ Des exercices réguliers de simulation,
- ✓ La formation de l'ensemble des acteurs concernés.

La réactualisation du plan d'urgence est indispensable en fonction des changements de la situation épidémiologique vis-à-vis de la maladie, de l'évolution du cheptel, de la législation et de l'expérience acquise.

La formalisation de ce plan d'urgence pour la PPA devra être réalisée par la Coordination Centrale du SNSE, agissant en tant que maître d'ouvrage, avec la collaboration :

- ✓ Des autres administrations : Police, Gendarmerie, Eaux et Forêts, etc. dans le cadre de la commission nationale d'alerte précoce et d'intervention rapide,
- ✓ Du LANADA,
- ✓ De l'Ordre des Vétérinaires, des vétérinaires du secteur privé,
- ✓ Des groupements et associations d'éleveurs,
- ✓ Des GDS,
- ✓ Des professionnels de la filière : marchands de bestiaux, 1ère et 2ème transformation, commerçants, fabricants d'aliments,
- ✓ etc.

Il pourra être fait appel à des services de consultants / bureaux d'études pour la maîtrise d'œuvre proprement dite de ce plan d'urgence.

→ **Mise en place d'une épidémiosurveillance spécifique à la PPA sur le cheptel porcin**

Les résultats de l'enquête épidémiologique de base permettront de connaître le statut sanitaire de la Côte d'Ivoire pour la PPA. En fonction de ces résultats - absence, présence avec prévalence faible, présence avec prévalence forte -, il sera indispensable de planifier les activités suivantes :

- ↳ Dans le cas d'absence de PPA : surveillance d'une éventuelle réintroduction du virus dans la population porcine de Côte d'Ivoire. Il s'agira dans ce cas de :
 - ✓ Maintenir un système d'épidémiovigilance efficace capable de détecter de façon précoce l'apparition d'un éventuel foyer. Ceci implique une sensibilisation permanente de l'ensemble des intervenants de la filière sur les aspects cliniques de la maladie, les modalités de déclaration, la circulation de l'information, etc. (Cf. plan d'intervention d'urgence).
 - ✓ D'effectuer une épidémiosurveillance annuelle au niveau des abattoirs sur les animaux reproducteurs. Cette surveillance sera réalisée sur un échantillonnage de 2000 à 3000 animaux ou mieux, sur 50 % des reproducteurs.
- ↳ Dans le cas de la mise en évidence de PPA : suivre l'évolution de la prévalence de la maladie après la mise en place de mesures de lutte / éradication.
 - ✓ Cette sérosurveillance concernera l'ensemble des animaux du cheptel national : porcs villageois et porcs commerciaux. Elle consistera à réaliser un sondage sérologique sur l'échantillon suivant :

Tableau 18 : Sondage sérologique en cas de mise en évidence de PPA

	Total	Echantillonnage
Nombre estimé villages avec porcs	4.500	1.335
Nombre estimé porcs villageois	334.000	17.400
Nombre estimé élevages commerciaux	1.215	436
Nombre estimé porcs commerciaux	71.000	5.232
Seuil de détection prévalence village / élevage	5 %	5 %
Seuil de détection intra-village / élevage	20 %	20 %

- ↳ D'autre part, en zone infectée, il sera nécessaire d'effectuer un suivi sur la faune sauvage consistant à vérifier le statut sérologique de 5 à 10 jeunes suidés sauvages de 6 à 18 mois par zone géographique à risque pour déterminer la persistance ou non de l'infection.
- ↳ Cette sérosurveillance sera conduite conjointement avec des activités d'épidémiovigilance : enquêtes de terrain, suivis cliniques, déclaration des cas suspects, etc.

La réalisation de ce volet sera coordonnée par l'Unité Centrale d'Epidémiologie du SNSE en collaboration avec le LANADA, les vétérinaires du secteur privé, les groupements et associations d'éleveurs de type GDS.

→ **Recherches épidémiologiques sur la faune sauvage**

Le cycle épidémiologique de la PPA peut être associé et entretenu par la présence de faune sauvage réceptive mais non sensible au virus (genres *Potamochoerus*, *Phacochoerus* et *Hylochoerus*) associée ou non à des tiques (*Ornithodoros moubata*). Actuellement en Côte d'Ivoire, aucune donnée scientifique n'est disponible sur l'existence de ce cycle sylvatique.

Une étude devra donc être menée pour déterminer :

- ↪ Les aires de répartition des suidés sauvages en contact potentiel avec des porcs domestiques,
- ↪ La présence éventuelle d'anticorps spécifiques anti-tiques dans la population des suidés sauvages et domestiques dans ces zones,
- ↪ Les risques que représente ce cycle - s'il existe - pour l'élevage des porcs à partir de la connaissance de la proportion de porcs sauvages et domestiques en contact avec les tiques.
- ↪ La présence éventuelle de PPA sur les suidés sauvages.

Cette étude sera conduite par l'unité d'épidémiologie faune du SNSE et le LANADA dans le cadre du réseau national d'épidémiosurveillance en parallèle avec l'enquête épidémiologique de base. Il s'agira d'effectuer environ 50 prélèvements par zone géographique à risque : zone de contact suidés sauvages / porcs domestique. Au cas où la faune sauvage se trouverait effectivement impliquée dans la transmission de la PPA en Côte d'Ivoire, des mesures supplémentaires doivent être envisagées :

- ✓ Sérosurveillance de la faune sauvage : elle consistera en un suivi sérologique tous les 3 ans.
- ✓ Claustration / détiquage des porcs coureurs.

→ **Formalisation des GDS et création d'une section « porc »**

Une mission financée par le Ministère français de Affaires Etrangères doit être rapidement mobilisée pour identifier les possibilités définitives de création et de formalisation des GDS en Côte d'Ivoire.

Les éléments décrits ci-dessous devront cependant être pris en compte.

↪ Principe :

La gestion de la santé animale mobilise des moyens humains, matériels et financiers très lourds dont les coûts ne peuvent être supportés seulement par les Etats, particulièrement pour les maladies à prophylaxie obligatoire ou maladies réglementées (type zoonoses ou maladies à fort impact économique inscrites sur les listes A et B de l'OIE), telle la PPA.

C'est ainsi que les Etats, se désengagent progressivement de la mise en œuvre proprement dite des actions de lutte contre ces maladies au profit d'autres acteurs des filières de l'élevage. Les Etats peuvent se concentrer ainsi sur des tâches plus spécifiquement régaliennes de gestion et de contrôle des actions de lutte ou de protection contre les maladies animales : élaboration de plans nationaux de lutte, épidémiosurveillance, contrôles intérieurs et aux frontières, etc.

D'autre part, la dilution d'actions ponctuelles menées par des éleveurs dans un contexte sanitaire défavorable ne donne jamais de résultats probants : la prévalence nationale d'une maladie ne peut diminuer que si la majorité des éleveurs participe à un large programme d'éradication. Il est donc primordial qu'une majorité d'éleveurs prenne conscience de l'importance de mener des actions de lutte contre une maladie pour s'en prévenir. Cette mobilisation en masse des éleveurs renforcera leur pouvoir d'action et leur crédibilité vis-à-vis de l'Etat et de leurs autres partenaires. Dans ce cas, une prophylaxie collective avec une grande part de responsabilisation des éleveurs, peut être mise en œuvre plus facilement.

La lutte efficace contre les grands fléaux de l'élevage ne peut donc se concevoir que dans le cadre d'actions concertées de façon paritaire (Etat, éleveurs, vétérinaires privés, etc.) et menées de façon collective à une échelle nationale, voire internationale.

Ces raisons majeures, font que **la prise en charge** des actions sanitaires d'élevage **sur le terrain** subit irrémédiablement un transfert du secteur public vers les secteurs privé et coopératif.

Ceci permet aux Etats de conserver la maîtrise d'ouvrage des actions de prophylaxie collective en déléguant la maîtrise d'œuvre à des acteurs du monde de l'élevage, organisés par exemple, en groupements reconnus par les pouvoirs publics. L'Administration dispose ainsi par le biais de ces organisations, de relais auprès des éleveurs pour conduire la lutte contre les maladies animales réglementées.

Les opérations de lutte et de protection contre la PPA - et d'autres maladies économiquement graves du porc - en Côte d'Ivoire peuvent être envisagées grâce à la mise en place de groupements de type Groupements de Défense Sanitaire³². L'épisode de PPA en 1996 avait vu l'émergence spontanée de ce type d'organisation³³ qui a participé au programme d'éradication aux côtés de l'Administration. Ces structures demeurent à ce jour sans statut officiel et sans domaines de compétence définitivement établis.

↳ Objet :

Les GDS disposent de la part de l'Administration, d'une délégation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'actions de **prophylaxie collective**. A ce titre, les GDS ont une vocation **universelle** et doivent regrouper l'ensemble des

³² l'abréviation GDS sera employée dans la suite du document.

³³ A ce jour, environ 1000 adhérents en Côte d'Ivoire répartis en 52 groupements dans 11 régions

éleveurs concernés - y compris les éleveurs de porcs villageois -, quelle que soit leur appartenance à d'autres types d'organisations professionnelles.

De ce fait, il n'est pas envisageable de créer des GDS au sein d'organisations préexistantes dont l'objet n'est pas uniquement la réalisation d'opérations de santé animale.

↪ Structure :

Les projets de statuts des GDS consultés en Côte d'Ivoire, ne concernent actuellement que la constitution de GDS regroupant les éleveurs de porcs. Par le biais des GDS, l'Administration dispose d'un **interlocuteur unique** pour la mise en place d'actions de prophylaxie collective contre les maladies animales, quelles que soient les espèces concernées. De plus, certaines maladies sont communes à plusieurs espèces et nécessitent une vision longitudinale des opérations de lutte.

Il est donc préférable que les GDS regroupent l'ensemble des éleveurs des différentes filières - ruminants, monogastriques -, quitte à ce que soient planifiés des programmes d'activité verticaux au sein de sections spécialisées par espèce.

↪ Activités :

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire et plus particulièrement la filière porcine, les activités de la section porcine des GDS doivent se concentrer sur la lutte contre la PPA et éventuellement sur d'autres pathologies majeures si celles-ci venaient à être identifiées ou introduites sur le territoire.

Grâce au fin maillage et à la présence des GDS sur une grande partie du territoire, ce type d'organisation dispose de facilités pour être chargée des activités identifiées suivantes :

- ✓ recensement des élevages porcins et des animaux,
- ✓ diffusions de messages et formations aux techniques de la conduite d'élevage et de prévention sanitaire,
- ✓ participation à des programmes d'épidémiologie et d'épidémiologie,
- ✓ participation à l'élaboration et à l'application des programmes de prophylaxie,
- ✓ mise en place d'une assurance-bétail en complément des indemnités de l'Etat en cas d'accident sanitaire.

↪ Organisation :

L'organisation des GDS repose sur une structure pyramidale qui permet de couvrir systématiquement le territoire.

Cette organisation se décompose en :

- ✓ Commissions locales,
- ✓ Fédérations départementales / régionales,
- ✓ Fédération nationale,

- ✓ Conseil d'Administration.

En fonction de la présence ou non des différentes filières d'élevage sur le territoire concerné, chaque division comprend des sections spécialisées.

Au niveau central, un Directeur peut être nommé pour mettre en œuvre et coordonner concrètement par des activités de terrain, la politique du Conseil d'Administration.

↳ Ressources financières :

Les ressources financières des GDS pourront être issues :

- ✓ D'une cotisation annuelle de base payée par chaque éleveur, proportionnelle à la densité de l'élevage et aux moyens pécuniaires des éleveurs,
- ✓ D'une taxe « sanitaire » prélevée à l'abattage de chaque animal,
- ✓ D'une subvention de l'Etat.

↳ Partenariat :

Les GDS agiront en tant que partenaires privilégiés de l'Etat pour la mise en œuvre des programmes de prophylaxie en assurant sur le terrain, l'interface avec les éleveurs. Ils travailleront notamment en étroite collaboration avec le SNSE.

Les GDS pourront faire intervenir sous forme de contractualisation ou de sous-traitance, des vétérinaires privés, des bureaux spécialisés, des organismes bancaires et assimilés, etc., pour la mise en œuvre d'études de faisabilité, de formations, de campagnes de communication, la création d'un fonds d'indemnisation.

→ **Recensement des élevages et cheptels**

La connaissance de la répartition spatiale et de la composition du cheptel porcin national est un préalable à toutes les opérations de protection et de lutte contre les maladies contagieuses et en particulier contre la PPA.

La mise en place d'un système fiable de recensement des élevages et animaux doit donc être envisagé dans le cadre du Projet de relance de la filière porcine. Ce système doit être fondé sur deux bases de données nationales en fonction des types d'élevages décrits ci-après.

↳ Elevages commerciaux : la base de données doit contenir au minimum les informations suivantes :

- ✓ Localisation de l'élevage,
- ✓ Propriétaire,
- ✓ Type de production,
- ✓ Nombre de reproducteurs par sexe,

- ✓ Nombre d'animaux non reproducteurs par stade physiologique.

Pour la réalisation de ce recensement, il faudra envisager la tenue obligatoire de registres d'élevage comprenant des fiches reproducteurs et des fiches d'inventaires avec entrées et sorties pour les autres animaux non reproducteurs (post sevrage, charcutiers). Un système d'identification des reproducteurs devra être mis en place. Ce système de recensement pourra fonctionner en parallèle avec le suivi technico-économique des élevages qui utilisera les mêmes documents. L'actualisation de ce recensement sera effectuée selon une périodicité qui reste à déterminer (trimestrielle, semestrielle).

La réalisation du recensement pourra être confiée au MINAGRA et à ses services déconcentrés en partenariat avec les GDS. Chaque commission locale des GDS sera chargée du regroupement des informations des élevages des zones concernées à partir de fiches standardisées et les transmettra aux Directions Départementales de l'Agriculture et des Ressources Animales. Les Services Centraux du MINAGRA seront chargés de la consolidation et de l'actualisation des données dans une base nationale.

↪ Elevages villageois : un recensement annuel doit être envisagé. Ce recensement portera particulièrement sur :

- ✓ La localisation de l'élevage,
- ✓ Le propriétaire,
- ✓ Le nombre de reproducteurs par sexe,

Ce recensement sera effectué par les commissions locales des « GDS ». Les Services Centraux du MINAGRA coordonneront ce recensement et tiendront à jour la base de données nationale de ce type d'élevages. Le flux d'information suivra le même canal que celui utilisé pour le recensement des élevages commerciaux.

3.5.1.2 Mise en place de mesures de protection sanitaire dans les élevages

Après avoir décrit les activités d'ordre collectif à envisager dans le cadre du Projet de relance de la filière porcine, la prévention et la lutte contre la PPA ne peuvent se concevoir sans la mise en place de mesures de protection individuelles des élevages. Ces mesures concernent deux aspects liés aux installations et à la conduite d'élevage.

↪ Installations d'élevage :

Les élevages devront présenter des dispositifs permettant une protection optimale contre l'introduction du virus de la PPA et des autres pathogènes affectant le porc. Il s'agit particulièrement :

- ✓ D'une clôture,
- ✓ De rotoluve (s),
- ✓ De pédiluve (s),

- ✓ De bâtiments fermés empêchant la divagation des animaux.

Ces aménagements feront l'objet d'études spécifiques pour chaque exploitation et seront effectués dans le cadre de l'approche de développement globale de l'exploitation.

↳ Conduite d'élevage :

Des formations portant sur les mesures sanitaires seront conduites à l'attention des éleveurs. Elles porteront sur :

- ✓ La désinfection,
- ✓ Le vide sanitaire,
- ✓ Le contrôle des entrées et sorties dans les élevages : personnel, visiteurs, animaux, semence, aliments du bétail, etc.,
- ✓ La lutte contre les nuisibles,
- ✓ L'alimentation et en particulier le problème des eaux grasses,
- ✓ La législation sanitaire,
- ✓ La claustration des animaux,
- ✓ etc.

Ces formations seront réalisées dans le cadre des GDS et / ou des associations de producteurs avec des intervenants extérieurs : vétérinaires privés, ANADER, organismes de formation.

↳ Amélioration de la santé animale dans les élevages de porc :

Les activités liées à l'amélioration de la santé animale dans les élevages nécessitent d'une part une réactualisation des connaissances sur les pathologies porcines majeures présentes en Côte d'Ivoire et d'autre part l'application de plans de prophylaxie rationnels.

↳ Connaissance de la pathologie porcine en Côte d'Ivoire :

Les connaissances obtenues grâce à l'enquête sur la pathologie porcine en Côte d'Ivoire menée en 1992 - 1993 par le LANADA nécessitent une réactualisation pour les raisons qui ont été évoquées dans la partie diagnostic (paragraphe 2.3.7.1 – cf. 53 de l'annexe 2).

Il est donc nécessaire de mener une nouvelle enquête épidémiologique qui portera sur les pathologies majeures de l'élevage porcin. Il s'agira d'étudier les maladies suivantes :

- ✓ Peste porcine classique,
- ✓ Maladie d'Aujeszky,
- ✓ Gastro-entérite transmissible (GET),
- ✓ Grippe,
- ✓ Brucellose,
- ✓ Fièvre aphteuse,
- ✓ Syndrome dysgénésique et respiratoire porcin (SDRP),
- ✓ *Mycoplasma hyopneumoniae*,

- ✓ Actinobacillus.

L'étude devra porter sur environ 250 élevages et 1 500 animaux³⁴. L'APPORCI assurera la maîtrise d'ouvrage de cette étude en contractualisant avec le LANADA.

Le LANADA assurera la maîtrise d'œuvre de l'enquête sur le terrain et la réalisation des analyses. Certaines analyses pourront être sous-traitées par d'autres laboratoires à l'étranger lorsque celles-ci ne pourront être effectuées sur place. Le LANADA formulera des recommandations pour la mise en place de programmes de lutte contre les maladies qui auront été éventuellement identifiées.

↪ Application de plans de prophylaxie rationnels :

Des mesures prophylactiques ont déjà été recommandées après la réalisation de l'étude du LANADA en 1992 - 1993. Elles concernent :

- ✓ Les parasitoses internes : strongles et coccidies,
- ✓ Les parasitoses externes : gales,
- ✓ Les infections à germes banaux de type colibacilles,
- ✓ La leptospirose,
- ✓ La parvovirose.

Il s'agit dans le cas du programme de relance de diffuser ces programmes auprès des éleveurs et de veiller à leur application.

Pour ce faire, trois types d'activités sont à mettre en place :

- ✓ De la formation pour les éleveurs portant sur :
 - Les maladies de base du porc,
 - Les principes de la prophylaxie : prophylaxies sanitaire et médicale,
 - Les plans de prophylaxie à mettre en œuvre,
 - Les médicaments vétérinaires et les principes d'utilisation,
 - etc.
- ✓ L'édition de documents pédagogiques type « manuel de l'éleveur du porc ».
- ✓ La mise en place de plans de suivi sanitaire des élevages par des vétérinaires et ou des techniciens d'élevage spécialisés.

Ces activités seront contractualisées entre les différents groupements d'éleveurs et les vétérinaires privés.

³⁴ Ces chiffres sont donnés à titre indicatif et devront être modulés en fonction des résultats du recensement du cheptel et des élevages.

Pour la PPA, la base de sondage doit nécessairement être exhaustive avec un taux d'infection minimal recherché très bas.

Pour les autres maladies à étudier, la base de sondage dépendra de la précision relative souhaitée et du risque d'erreur accepté. des taux minima d'infection à détecter, des prévalences probables des maladies et **surtout des moyens financiers.**

↳ Utilisation des médicaments vétérinaires :

Parallèlement aux mesures précédentes, un accent devra être mis par l'Administration concernant la moralisation de l'utilisation de la pharmacie vétérinaire.

Il s'agira de :

- ✓ finaliser les textes d'application de la loi sur la pharmacie vétérinaire,
- ✓ mettre en place des contrôles à tous les niveaux de la distribution à l'utilisation : grossistes-répartiteurs, vétérinaires privés, éleveurs.

Les tableaux suivants résument les activités à mettre en place ainsi que les partenaires concernés.

Tableau 19 : Activités de lutte contre la PPA

ACTIVITES DU PROJET	DETAIL DES ACTIVITES DU PROJET	MAITRISE D'OEUVRE	PARTENAIRES - MAITRISE D'OUVRAGE
Mise en place d'une législation spécifique adaptée à la lutte contre la PPA	<ul style="list-style-type: none"> * Refonte et actualisation Police Sanitaire des Animaux * Recensement du cheptel * Mesures sanitaires en élevage porcin * Fonds d'urgence, mobilisation de la force publique * Textes relatifs à l'importation des produits animaux 	MINAGRA	<ul style="list-style-type: none"> * Autres Administrations * Ordre des vétérinaires * GDS * Professionnels de la filière
Formalisation d'un plan d'urgence de lutte en cas d'épizootie de PPA	<ul style="list-style-type: none"> * Partenaires, financement, personnel, équipements, législation, maîtrise d'œuvre, plans d'action * Formation de tous les acteurs de la filière 	MINAGRA	<ul style="list-style-type: none"> * Projet PACE-CI * SNSE * Commission nationale d'alerte précoce et d'intervention rapide * LANADA * Ordre des Vétérinaires privés * groupements éleveurs * GDS * Professionnels de la filière
Mise en place d'un réseau d'épidémiologie-surveillance PPA.	<ul style="list-style-type: none"> * Projet PACE-CI, GDS section porc, éleveurs * Enquête épidémiologique de base, * Sérosurveillance * Epidémiologie et système d'alerte 	MINAGRA	<ul style="list-style-type: none"> * SNSE * LANADA * Vétérinaires privés * GDS
Recherches épidémiologiques sur la faune sauvage Surveillance éventuelle de la faune sauvage	<ul style="list-style-type: none"> * Enquête épidémiologique * Recherches sur les tiques Ornithodores et la faune sauvage 	MINAGRA	<ul style="list-style-type: none"> * SNSE * LANADA
Recensement des élevages et cheptels	<ul style="list-style-type: none"> * Recensement dynamique des élevages et cheptels commerciaux, tenue de registres d'élevage * Etude de la répartition spatiale et des effectifs des animaux villageois 	MINAGRA	<ul style="list-style-type: none"> * MINAGRA * GDS

ACTIVITES DU PROJET	DETAIL DES ACTIVITES DU PROJET	MAITRISE D'OEUVRE	PARTENAIRES - MAITRISE D'OUVRAGE
Mise en place de mesures de protection sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> * Formation aux méthodes individuelles de lutte, * Installation de moyens et mise en place de procédures au niveau des élevages 	MINAGRA	<ul style="list-style-type: none"> * GDS * Eleveurs * Vétérinaires privés, * ANADER * Organismes de formation
Formalisation des GDS, création d'une section « porc »	<ul style="list-style-type: none"> * Reconnaissance officielle des GDS par l'Administration, * Adoption de statuts et définition des domaines de compétence, * Définition et réalisation de programmes d'activité. 	MINAGRA	<ul style="list-style-type: none"> * Vétérinaires privés, * Bureaux d'études, * Organismes bancaires.

Tableau 20 : Activités de maîtrise des conditions sanitaires des élevages

ACTIVITES DU PROJET	DETAIL DES ACTIVITES DU PROJET	MAITRISE D'OEUVRE	PARTENAIRES - MAITRISE D'OUVRAGE
Recherches épidémiologiques sur la PPC, la maladie d'Aujeszky, la GET, le SDRP, la grippe, etc.	<ul style="list-style-type: none"> * Enquêtes épidémiologiques 	MINAGRA	<ul style="list-style-type: none"> * LANADA * APPORCI
Définition, diffusion et application de Plans Sanitaires d'Elevage	<ul style="list-style-type: none"> * Diffusion et application de PSE adaptés * Formation des éleveurs à la pathologie porcine et à l'utilisation des médicaments vétérinaires 	<p>Groupements d'éleveurs</p> <p>Ecole de spécialisation en Elevage et aux Métiers de la Viande de Bingerville</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Techniciens d'élevage, vétérinaires privés
Moralisation et optimisation de l'utilisation des médicaments vétérinaires dans les élevages	<ul style="list-style-type: none"> * Finalisation des textes sur l'application de la loi sur la pharmacie vétérinaire, * Renforcement des contrôles de l'Etat 	MINAGRA	<ul style="list-style-type: none"> * Grossistes répartiteurs, vétérinaires privés * éleveurs

3.5.2 *Activité 2 : Diffusion génétique*

Le but des actions d'amélioration génétique est de rendre possible l'approvisionnement des éleveurs de porcs en reproducteurs (truiés et verrats) susceptibles de répondre aux exigences d'amélioration de la productivité et des débouchés commerciaux. La fourniture de reproducteurs vise le renouvellement d'élevages existants et le peuplement d'élevages nouveaux.

Pour être efficace, un programme d'amélioration génétique doit avoir un taux de pénétration maximum. C'est le signe de reconnaissance par les éleveurs. Il doit donc poursuivre le double objectif :

- ↳ de proposer des reproducteurs à des prix accessibles par les acquéreurs,
- ↳ d'offrir des reproducteurs performants pour les caractères recherchés.

L'ensemble des opérations d'amélioration génétique doit se faire avec professionnalisme et requiert, par conséquent, une formation solide.

3.5.2.1 Programme antérieur

Dans le contexte de la Côte d'Ivoire, les reproducteurs diffusés par la SIVAC ont donné satisfaction jusqu'à l'apparition de l'épizootie de Peste Porcine Africaine. Par prudence, le programme d'amélioration génétique mis en place en 1990 a démarré sur un petit effectif de truiés (♀) de la population « *Korhogo* », intéressante pour sa rusticité, son adaptation éprouvée aux conditions de milieu et l'absence présumée du gène de sensibilité cardiaque.

Pour des raisons de prudence également et de coûts, il avait été choisi de procéder à l'absorption des neuf truiés par les races :

- ↳ Large-White
- ↳ Landrace
- ↳ Piétrain

Les deux premières races étaient choisies pour la production de truiés croisés réputés plus maternelles et plus productives que les races utilisées dans le croisement (+ 0,5 à 1 porcelet en moyenne par portée). La race Piétrain a été choisie pour la qualité de carcasses en dépit de son défaut majeur de sensibilité cardiaque.

Les neuf truiés ont été réparties en 3 lignées dès la première série d'inséminations de manière à solutionner le problème de la consanguinité. Dès la première génération, l'effectif de l'élevage a été porté au maximum autorisé par les bâtiments (4 bandes de 4 truiés, soit 16 truiés productives). En fait, l'élevage a fonctionné avec 20 truiés présentes. Dès la disponibilité d'une nouvelle génération, la génération précédente a été réformée ou destinée à des éleveurs.

L'inconvénient majeur de ce procédé est la lenteur de l'obtention des races pures. On considère, en effet, qu'il faut 5 générations, soit 5 années pour ce faire. L'objectif n'était pas de réaliser une performance génétique, mais de disposer d'un noyau susceptible d'évoluer en qualité et en quantité au rythme de l'amélioration de la technicité et des besoins des élevages.

L'avantage, outre celui de la progressivité de l'amélioration, réside dans le coût global de la méthode. Pour 2 importations annuelles de semences de meilleur niveau, le coût n'excède pas 1.000.000 FCFA pour une descendance d'environ 50 sujets mâles et femelles confondus retenus pour le renouvellement, soit une incidence de 20.000 FCFA supplémentaires liés à l'importation de l'amélioration génétique par sujet.

Autrement dit, il faut 1.000.000 FCFA x 5 ans = 5.000.000 FCFA pour détenir des reproducteurs de races pures.

Dans un tel programme, l'important est de bien maintenir l'appartenance des animaux à leur lignée. Une fois les races fixées, une importation annuelle pourrait éventuellement suffire à ne pas « décrocher » de l'amélioration génétique réalisée de manière efficace dans des structures dont la Côte d'Ivoire ne peut pas se doter.

Il s'agit donc essentiellement

- ↳ d'entretenir des races pures,
- ↳ de pratiquer les croisements :
 - ✓ -Large-White x Landrace
 - ✓ -Large-White x Piétrain

Les reproducteurs qui ont été diffusés entre 1990 et l'irruption de l'épizootie de Peste Porcine Africaine en 1996 n'ont pas donné lieu à des problèmes particuliers.

Les effectifs diffusés ont été les suivants :

Tableau 21 : Effectifs de reproducteurs diffusés par la SIVAC :

Année	Truies pleines	Cochettes 100kg	Total des femelles	Total des Verrats	Total des Reproducteurs
1992	10	28	38	19	57
1993	12	102	114	70	184
1994	0	62	62	208	270
1995	0	221	221	131	352
Total	22	413	435	428	863

Source : SIVAC

Mais, dans le meilleur des cas, si l'on estime que le nombre de truies de la région d'Abidjan se situait vers 6.000 têtes avant l'épizootie de PPA, les taux de pénétration se situent à:

- ↪ Femelles : $221/6.000 = 3,7 \%$ pour un taux de renouvellement normal de 40%.
- ↪ Mâles : $131/(6.000/10) = 20\%$ pour un taux de renouvellement annuel normal de 50%.

Ceci s'explique par l'habitude des éleveurs de pratiquer l'auto-renouvellement et les échanges entre élevages dans le but d'éviter la consanguinité. L'intérêt du renouvellement extérieur systématique ne se manifeste que lorsque plusieurs conditions sont réunies :

- ↪ Différentiel de coût entre le reproducteur acheté et la réforme pas trop élevé ;
- ↪ Disponibilité régulière des reproducteurs, absence de rupture dans l'approvisionnement et donc priorité accordée aux éleveurs qui choisissent le renouvellement extérieur systématique ;
- ↪ Disponibilité de reproducteurs performants :
 - ✓ Truie croisée Large-White x Landrace: plus productive que les races utilisées du fait de l'hétérosis.
 - ✓ Verrat croisé Large-White x Piétrain : L'introduction du Piétrain dans les croisements induit le risque d'apparition de la sensibilité cardiaque. Il doit donc être réservé à des éleveurs avertis et conscients de ce risque. Le choix de ce croisement implique le renouvellement extérieur systématique des femelles.

3.5.2.2 Situation actuelle

Depuis la disparition de l'élevage de Bingerville pour cause de Peste Porcine Africaine, les éleveurs de porcs de Côte d'Ivoire sont livrés à eux-mêmes pour leur approvisionnement en reproducteurs. Divers scénarios existent :

- ↪ importation de porcelets croisés,
- ↪ achat de femelles ou mâles dans des élevages dans des zones non touchées par la Peste Porcine Africaine par la SIVAC ou directement par les éleveurs.

Dans ces deux cas, il s'agit d'opérations d'urgence qui ne sont pas durables. En l'absence d'une structure génétique structurée pour durer, les éleveurs de porcs sont confrontés au même problème d'approvisionnement en reproducteurs.

Dans les villages, il existe des porcs coureurs. Lors de nos visites, il est apparu qu'il ne serait pas raisonnable d'intégrer cette catégorie de porcs dans un Plan de relance de la production porcine, car elle ne peut être contrôlée ni même comptabilisée précisément. De plus, elle constitue un risque supplémentaire d'hébergement du virus de la Peste Porcine Africaine : Les porcs résistants sont des porteurs sains. Il conviendrait plutôt de les laisser disparaître progressivement.

Par ailleurs, en considérant les habitudes actuelles des éleveurs, il paraît aisé de penser que les races intermédiaires ne disparaîtront pas de si tôt. Toute opération de sauvegarde de ces populations doit être considérée comme un frein à la production professionnelle que l'on souhaite mettre en place. Un parallèle avec la production avicole montre bien que la production moderne de poulet de chair et d'œufs n'a pas fait disparaître l'élevage villageois qui, de son côté est bien incapable, par son niveau de production et par la logistique, d'approvisionner les agglomérations urbaines.

Dans la situation actuelle de l'élevage de porcs en Côte d'Ivoire, il faut poursuivre deux axes en matière de fourniture de reproducteurs :

- ↪ Achever le repeuplement des élevages dans les moins mauvaises conditions possibles,
- ↪ Mettre en place une structure de diffusion de reproducteurs sécurisée.

3.5.2.3 Besoins en reproducteurs

La contribution sectorielle impartie à la production porcine dans le programme « *Eléphant d'Afrique* » était de 12.000 tonnes.

A raison d'une production de carcasse de 72 kg et d'une productivité moyenne de 12 porcs produits par truie et par an, il faut environ 15.000 truies en production. Le besoin en reproducteurs porcins s'exprime comme suit :

Tableau 22 : Besoins en reproducteurs

Truies		
-	Renouvellement des truies en place :	
	$10.000 \times 40 \% =$	4.000
-	Peuplement ou repeuplement des élevages :	
	$5.000 / 4 =$	1.250
	Total	5.250 par an
Verrats		
-	Renouvellement des verrats :	
	$10\ 000 / 10 \times 0,5 =$	500
-	Peuplement ou repeuplement des élevages :	
	$5\ 000 / 10 / 4 =$	125
	Total	625 par an.

Le marché potentiel est important. En matière d'approvisionnement en reproducteurs, le comportement des éleveurs est variable. La pratique la plus courante demeure l'auto-renouvellement.

Les éleveurs recherchent :

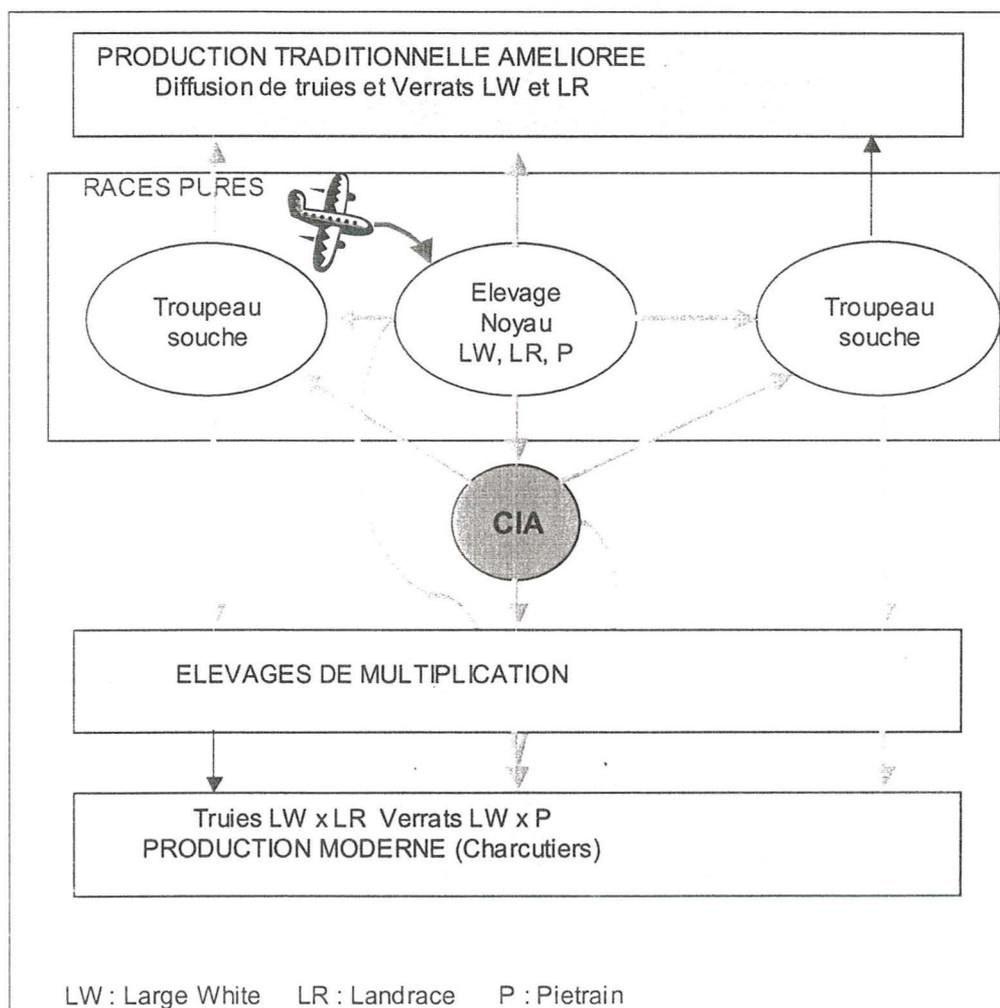
- ↳ en priorité des verrats d'origine différente du cheptel en place ;
- ↳ puis, un noyau de femelles améliorées à partir desquelles ils reconstituent progressivement le cheptel.

Quelques éleveurs modernes, en particulier ceux qui approvisionnent régulièrement les charcutiers, demandent des verrats maigres et conformés, porteurs du gène de sensibilité cardiaque. De ce fait, ils ont besoin d'un renouvellement spécifique en femelles indemnes du gène de sensibilité cardiaque, soit par auto-renouvellement (compliqué à gérer) ou par approvisionnement extérieur régulier à caractère contractuel.

3.5.2.4 Structuration d'un programme d'amélioration génétique

Les propositions de structuration du programme génétique sont synthétisées par la Figure ci-après :

Figure 11 : Schéma de principe du dispositif de diffusion génétique proposé



La structuration du programme d'amélioration génétique découle des besoins exprimés. Il doit répondre aux attentes de la filière porcine nationale en termes de :

- ↪ Urgence de repeuplement et de renouvellement des élevages existants par introduction de jeunes verrats et d'un noyau de femelles améliorées.
- ↪ Sécurité sanitaire particulièrement à l'égard de la Peste Porcine Africaine et des autres maladies réputées légalement contagieuses.
- ↪ Mise en place de structures d'amélioration génétique pérennes.
- ↪ Qualité des reproducteurs diffusés.
- ↪ Adéquation des reproducteurs disponibles et des besoins des éleveurs et du marché.
- ↪ Coût raisonnable en rapport avec le prix de vente des porcs.

Il convient, par ailleurs, de garder présent à l'esprit que l'efficacité d'un programme d'amélioration génétique est fonction de son taux de pénétration dans le cheptel existant.

Selon le degré d'urgence, la réponse au besoin de repeuplement et à l'absence de structure de production de reproducteurs réside dans la mise en place des moyens suivants :

- ↪ prélèvement et diffusion de semences de verrats indemnes du gène de sensibilité cardiaque, provenant d'un des élevages qui a importé des cheptels.
- ↪ importation de jeunes verrats de race Large-White ou Landrace en vue du prélèvement.
- ↪ importation de jeunes verrats de race Piétrain en vue du prélèvement à destination des éleveurs liés aux charcutiers.
- ↪ importation de jeunes truies destinées à constituer un « Elevage Noyau », conservateur des races pures Large-White, Landrace, Duroc et Piétrain.
- ↪ constitution de « troupeaux souches » de races pures Large-White et Landrace dans différentes zones du pays de manière à limiter les risques sanitaires et à offrir une source d'approvisionnement régulière.
- ↪ constitution d'élevages de multiplication dans les diverses régions du pays :
 - ✓ approvisionnés à partir des troupeaux souches ou directement de l'élevage-noyau.
 - ✓ chargés de réaliser le croisement Large-White x Landrace ou réciproquement.

3.5.2.5 Mise en place d'une structure d'insémination artificielle

La réponse à la situation d'urgence par l'insémination artificielle implique l'installation d'une structure sommaire comportant :

- ↪ une stabulation pour une dizaine de verrats locaux dans un premier temps, puis remplacés par :
 - ✓ 3 Large-White
 - ✓ 1 Landrace
 - ✓ 2 Piétrain
- ↪ une salle de prélèvement avec mannequin de monte et tapis caoutchouc antidérapant, et dispositif de lavage.
- ↪ un laboratoire comprenant :
 - ✓ une paillasse avec évier inox ou alu,
 - ✓ des placards et tiroirs de rangement,
 - ✓ un microscope,
 - ✓ un bain-marie,
 - ✓ une armoire thermostatée
 - ✓ des Thermos de prélèvement
 - ✓ des Bechers de dilution 1 et 2 litres
- ↪ une salle d'expédition
- ↪ une salle de stockage du matériel.
 - ✓ Flacons et sondes
 - ✓ Lames et lamelles
 - ✓ Sachets de prélèvement
 - ✓ Gants de prélèvement
 - ✓ Dilueurs
 - ✓ Eau distillée
 - ✓ Lubrifiant

Une telle installation requiert la présence, au moins à temps partiel, d'un porcher chargé de l'entretien des locaux et des soins aux animaux, ainsi que d'un technicien chargé de dresser les verrats, de faire les prélèvements et le conditionnement de la semence en fonction des commandes des éleveurs.

Les éleveurs préalablement équipés de valises thermostatées ou, à défaut, de récipients isothermes viennent s'approvisionner au Centre le jour convenu.

Au démarrage, à défaut de structure satisfaisante, le Centre d'Insémination Artificielle peut être aménagé à proximité ou dans l'élevage d'accueil des verrats et de l'élevage Noyau. Pour des raisons sanitaires évidentes, il faudra chercher à l'en dissocier particulièrement lorsque le régime de croisière sera atteint.

Dans le dispositif national et même sous-régional, le Centre d'Insémination Artificielle a un rôle essentiel à jouer :

- ✓ pour la diffusion génétique,
- ✓ pour la création d'autres centres à l'intérieur du pays,
- ✓ pour la notoriété de la filière porcine ivoirienne,
- ✓ pour l'exportation éventuelle d'un savoir-faire.

3.5.2.6 Schéma national d'amélioration génétique

La faible taille des effectifs de reproducteurs porcins n'autorise pas la mise en place d'une structure de sélection à proprement parler. Les techniques actuelles permettent d'introduire le progrès génétique réalisé ailleurs à faible coût et en toute sécurité sanitaire.

En l'espèce, l'expérience de l'élevage d'absorption de Bingerville a été concluante et la structuration future du schéma national peut s'en inspirer.

→ **Principes de structuration**

- ↳ Disposer de 4 ou 5 troupeaux-souches de races pures Large-White et Landrace de taille modeste disséminés au travers du pays pour réduire le risque sanitaire et pour approvisionner des élevages de multiplication pour la production de truies croisées, en cas de besoin.
- ↳ Consacrer un de ces troupeaux-souches à l'accueil des semences importés. Il doit par conséquent se trouver à proximité d'Abidjan.
- ↳ Créer au fur et à mesure des besoins des élevages de multiplication dans les organisations professionnelles souhaitant disposer de leur propre structure.

→ **Création des élevages**

Pour une raison évidente de coût de transport, il faudra réduire les importations de jeunes reproducteurs vivants au minimum, soit un seul voyage de 50 porcelets au maximum. Un importateur, agissant pour son propre compte et celui des destinataires des porcelets sera désigné par la CNAG dans le cadre d'une lettre de mission.

Le choix des élevages se fera par la CNAG sur des critères de capacité à remplir leur mission d'entretien des races pures et de diffusion des futurs reproducteurs qui en seront issus. Ils peuvent être détenus par des éleveurs privés, des éleveurs affiliés à un groupement ou par un groupement.

Outre l'avantage sanitaire, la dispersion des élevages entre éleveurs aura l'avantage de susciter une émulation.

→ **Cas particulier de l'élevage « noyau »**

Il s'agit d'un troupeau-souche qui a la particularité d'accueillir les semences importées en vue de l'introduction du progrès génétique et de la variabilité génétique. Pour des raisons de logistique, cet élevage doit se situer non loin de l'aéroport international. Recevant régulièrement des semences, cet élevage « noyau » entretiendra également des reproducteurs de race pure Piétrain.

Le renouvellement de l'élevage « noyau » se fera à l'aide des animaux issus de semences importées. Le renouvellement des autres troupeaux-souches se fera au minimum par l'introduction de verrats issus de l'élevage « noyau » ou par insémination de semences du Centre d'Insémination Artificielle détenant des verrats issus de l'élevage « noyau ».

→ **Création d'élevages de multiplication**

Dans le but d'offrir aux producteurs des truies plus productives, les éleveurs ou leurs organisations auront la possibilité de créer des élevages de multiplication chargés de faire les croisements Large-White x Landrace.

Les truies et les verrats doivent alors être systématiquement renouvelés à partir du troupeau-souche. Les verrats du Centre d'Insémination Artificielle peuvent être utilisés de façon systématique ou en dépannage.

→ **Diffusion du progrès génétique**

La diffusion du progrès génétique est assurée par l'élevage Noyau, les troupeaux-souches, les multiplicateurs et les centres d'insémination artificielle.

D'une façon générale, les reproducteurs diffusés doivent faire l'objet d'un agrément, dont la procédure est reprise dans le tableau en page suivante.

La Commission chargée de l'agrément des races pures pourra être composée de :

- ↳ un vétérinaire,
- ↳ un représentant de l'organisation,
- ↳ l'ingénieur Amélioration Génétique de l'APPORCI.

L'agréé chargé de l'agrément des reproducteurs croisés est un technicien nommé par l'organisation des éleveurs dont dépend l'élevage de multiplication.

En l'absence d'une organisation de diffusion de génétique et d'habitude de renouvellement externe systématique, il est difficile de faire référence à une norme de pénétration génétique pouvant servir de référence pour évaluer l'action. On peut toutefois se fonder sur le taux de renouvellement normal des géniteurs dans un troupeau en croisière est de 40% pour les femelles et de 80 à 100% pour les males

Tableau 23 : Procédure d'agrément des reproducteurs

Niveau	Acteur	Objet
Races pures	Commission	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Constitution : Conformation, tétines, aplombs ▪ Absence de tares : Hernie, Hermaphrodisme ▪ Performances : Vitesse de croissance, ▪ Epaisseur de lard
Truies croisées	Agréeur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Constitution : Conformation, tétines, aplombs ▪ Absence de tares : Hernie, Hermaphrodisme
Verrats croisés	Agréeur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Constitution : Conformation, aplombs ▪ Absence de tares : Hernie.

3.5.2.7 Développement du schéma

Le schéma national pourra s'étoffer progressivement à l'initiative et sous la responsabilité d'éleveurs individuels ou de groupements d'éleveurs. En cas de défaillance d'un élevage-souche, son remplacement se fait sous la responsabilité du groupement dont dépend cet élevage.

L'animation du schéma est assurée au niveau national par un Ingénieur Amélioration Génétique, rattaché à l'APPORCI, qui aura fait l'objet d'une formation spécifique. Il assure la formation des TS chargés de l'agrément des reproducteurs croisés.

Les frais inhérents au fonctionnement du schéma sont couverts, au niveau de chaque organisation, par les primes spécifiques qui s'appliquent :

- ✓ aux verrats de race pure,
- ✓ aux truies de race pure,
- ✓ aux verrats croisés,
- ✓ aux truies croisées.

Cette prime correspond au surcoût du reproducteur, lors de l'achat, par rapport au prix du porc charcutier « tout-venant ». Elle est, en principe, payée par l'acheteur au vendeur (organisation ou éleveur privé). Pour accélérer la pénétration du progrès

génétique, on peut imaginer la prise en charge par une subvention de tout ou partie de cette prime, voire un système dégressif.

3.5.3 *Activité 3- Appui aux opérateurs de la filière : Amélioration de la productivité des exploitations porcines, amélioration des capacités de mise en marché et promotion de la viande de porc.*

Ces volets pourraient être structurés autour d'une « *Cellule technico – économique pour le développement* »³⁵, qui aurait vocation à être logée au sein de l'Interprofession³⁶ ou entretenant d'étroites relations avec elle.

Son rôle serait de fournir un appui à la définition et à la mise en œuvre de **plans de développement des exploitations ou des entreprises**, selon une approche « par la demande ». Cette approche suppose une demande explicite et une implication forte du bénéficiaire qui en dernier ressort reste maître de ses choix.

Il n'est pas effectué de sélection a priori : tout projet individuel ou collectif conforme aux objectifs de développement de la filière est éligible dès lors qu'il est justifié, viable (selon les critères habituels d'analyse de projet) et « *bancable* ». Dans la pratique, pourraient donc être appuyés les types de projet décrits ci-après.

3.5.3.1 Production

A priori, il n'apparaît pas opportun, dans la situation actuelle, de favoriser la création d'élevages « de novo », sauf cas particulier à justifier.

En effet :

- ↳ La reprise d'élevages anciens constitue une certaine garantie de savoir-faire (expérience) de l'exploitant et permet de limiter les investissements.
- ↳ Le problème principal à régler actuellement ne concerne pas la constitution d'une capacité » de production ou son augmentation : il s'agit d'abord d'améliorer la productivité des élevages et de garantir l'écoulement de la production déjà disponible dans des conditions satisfaisantes.

Dans ces conditions, pourraient être éligibles à un appui les types d'actions suivants :

- ↳ Relance / réhabilitations d'élevages
- ↳ Opérations « productivité » dans des élevages,

³⁵ Si le rôle du PE2C dans ce domaine n'était pas reconduit, Compte tenu des problèmes actuels de l'APPORCI, la fonction pourrait être organisée et tenue par un opérateur (Bureau d'études) recruté sur AO, qui exercerait la fonction de pilotage/management dans l'attente d'une relève par les dirigeants

³⁶ En l'absence d'une interprofession formelle, il est proposé dans un premier temps que cette Cellule se voie confier la tâche d'appuyer l'émergence de cette interprofession.

- ↳ Opérations spécifiques³⁷ : « mise à niveau génétique » ; « mise à niveau sanitaire », « appui trésorerie », développement de production d'aliment au sein de l'exploitation, ...

3.5.3.2 Abattage, Commercialisation, transformation

Les besoins dans ce domaine sont multiples et variés. On peut citer à titre d'exemple et d'une façon générale des actions possibles dans les domaines suivants :

- ↳ Mise à niveau ou augmentation des capacités d'abattage (SIVAC),
- ↳ Points de vente, transport et chaînes de froid (revendeuses),
- ↳ Mise aux normes d'unité de transformation (charcutiers).

Les besoins les plus urgents identifiés concernent les points suivants :

➔ **Réhabiliter les points de vente des quartiers d'Abidjan**

Après concertation avec les communes dont dépendent les installations existantes, envisager une réhabilitation des points de vente.

Principe : La commune est maître d'ouvrage de la réhabilitation et participe financièrement à la réhabilitation. Elle loue le point de vente à des organisations intéressées (Groupement de vendeuses, groupement d'éleveurs, éleveur particulier,...) dans le cadre d'un contrat de bail commercial.

➔ **Réhabiliter les points de vente dans les villes consommatrices de viande de porc**

Sur les mêmes bases qu'à Abidjan, en fonction du contexte local : Propriétaire du terrain, bailleur de fonds...

➔ **Redynamiser les points de vente privés**

- ↳ Porcs au four essentiellement
- ↳ Faire des animations de soirées de dégustation.

³⁷ Dans tous les cas toutefois, le projet devrait privilégier une approche de développement globale de l'exploitation (ou l'activité économique) prenant en compte l'ensemble des caractéristiques et facteurs limitants (approche de type « Plan de développement »).

NB : des demandes ont été exprimées pour un « appui financier aux distributeurs et la mise à disposition d'un véhicule adapté au transport des carcasses sur les marchés ». Ces mesures seraient sûrement utiles et rentrent bien dans le cadre du projet. Toutefois, l'approche adoptée, qui vise à assurer la pérennité de la relance suppose que l'activité de livraison de la viande soit assurée par un opérateur (coopérative de revendeuses, opérateur privé ?) et que l'activité soit rentable (i. e, à même de s'auto suffire à l'issue du financement). Le projet examinera ces besoins dans cette optique³⁸.

→ **Campagnes de promotion de la viande de porc**

- ↪ Lever le caractère de viande douteuse subsistant depuis l'épizootie de PPA
- ↪ Axer la communication sur le thème de « GABY » utilisé à travers tout le pays et l'associer à une marque nationale du genre : GABY, viande produite au pays.
- ↪ Améliorer l'image de marque au travers de campagnes dans les médias relatives à la qualité d'un point de vue sanitaire, diététique, commodité de consommation...

→ **Encourager la mise aux normes des ateliers de charcuterie**

- ↪ Former des charcutiers professionnels,
- ↪ Inciter aux méthodes d'autocontrôle (aides dégressives).
- ↪ Inciter à la création de nouveaux ateliers conçus selon les normes élémentaires de marche en avant, stockage des produits, lavage des matériels et des locaux, hygiène du personnel...

A ce titre, le projet aurait les missions suivantes :

- ↪ Il recenserait les demandes des éleveurs et /ou autres opérateurs et examinerait leur adéquation aux buts poursuivis en matière de relance;

³⁸ La SODEPRA SUD-EST avait engagé de nombreuses actions en direction des revendeuses, qui consistaient en subventions directes (transport des carcasses, équipement des points de vente, blouses et papier d'emballage gratuits) et de mauvaises habitudes à caractère économique avaient été prises. La SIVAC avait du en reprendre une partie sous peine d'entraîner des conflits. L'expérience a eu lieu et s'est soldé par un échec manifeste. Toute aide dans ce secteur doit être assortie de conditions d'éligibilité rigoureuses, incluant notamment, outre des garanties sur la rentabilité effective de l'opération, l'entretien du point de vente (qui serait réhabilité et confié à des distributeurs : vendeuses, groupements d'éleveurs, ou autres...) ou le respect de règles d'hygiène s minimales

- ↳ Il fournirait un appui à l'information de ces « apporteurs de projets » potentiels (opportunités commerciales, techniques applicables, etc.) et tiendrait pour ce faire une documentation appropriée ;
- ↳ Il examinerait l'opportunité et le caractère faisable des projets envisagés par les petits promoteurs (apporteurs de projets), et fournirait un appui à la réalisation des études de faisabilité (financement partiel des études de faisabilité), à faire réaliser par des prestataires de la place proposés par le projet (liste indicative de bureaux d'études jugés compétents dans le domaine), mais choisis par le bénéficiaire lui-même.
- ↳ Pour les éleveurs, il provoquerait, dans le cadre de chaque micro-projet retenu, la mise en jeu des actions prévues, en matière de santé et génétique (avec l'octroi des appuis correspondants).
- ↳ Il organiserait, en fonction des besoins, des formations spécialisées à destination des éleveurs, en faisant intervenir des opérateurs extérieurs contractualisés (modules de formation à définir)
- ↳ Il fournirait un appui à la gestion et effectuerait un suivi des différents projets en cours d'exécution ;
- ↳ Il appuierait les projets retenus pour l'obtention du financement³⁹.

3.5.3.3 Cas particulier de la SIVAC

Bien qu'il s'agisse d'un opérateur particulier, son histoire et la place privilégiée qu'elle occupe dans la filière ivoirienne conduisent à lui réserver une place spécifique dans le cadre du projet de relance.

Trois types de mesures doivent être envisagés :

→ Révision de la Convention ETAT-SIVAC

Le terme de la convention signée est le 17 mars 2001. En l'absence de dénonciation dans la forme et les délais prévus, le nouveau terme de la convention échoit au 17 Mars 2004, sauf à trouver une échéance amiable.

La réhabilitation de la SIVAC suppose, au préalable, une définition des règles de concession (et non plus de simple mise à disposition) de l'abattoir par l'Etat à une société d'exploitation qui peut être la SIVAC ou un autre opérateur dans le cadre d'un appel d'offres⁴⁰. Entre autres dispositions, il paraît indispensable que l'activité d'abattage, dans le cadre de la prestation, fasse l'objet de comptes spécifiques et que l'ingérence de l'Etat ne s'exerce plus une fois le marché attribué.

³⁹ En les orientant a priori vers les procédures mises en œuvre dans le cadre du FOGAPOV en cours de mise en place.

⁴⁰ La solution de mise en gestion par appel d'offre est à privilégier.

- ↳ L'Etat reste propriétaire de l'abattoir,
- ↳ L'Etat concède l'exploitation de l'abattoir à une société privée dans le cadre d'un contrat de gestion du service public et loue les installations annexes dans le cadre d'un contrat de bail,
- ↳ La concession du service public et la location des locaux sont attribuées après appel d'offres.

Dans l'attente d'une nouvelle convention de concession éventuelle, la SIVAC devrait ouvrir de nouveaux comptes spécifiques de l'activité « service public ».

→ **Réhabilitation des installations**

La réhabilitation comprend deux parties :

- ↳ L'une imputable aux défauts relatifs à la conception d'ensemble (cf. diagnostic), pour laquelle les investissements à réaliser reviennent à l'Etat, propriétaire de l'installation :
 - ✓ Evacuation des effluents,
 - ✓ Défectuosité de la stabulation,
 - ✓ Absence de local d'observation et saisie,
 - ✓ Absence de groupe électrogène.
- ↳ L'autre relève de défauts d'entretien qui implique des frais de remise en état des appareils et revient à la SIVAC, dans la mesure où elle perçoit une subvention d'équilibre annuelle qui doit prendre en compte notamment l'entretien des équipements suivants :
 - ✓ Electronarcose,
 - ✓ Bascule vif,
 - ✓ Epileuse,
 - ✓ Bascule des carcasses,
 - ✓ Chambre froide pour ressuage

→ **Dispositions complémentaires**

La mise en œuvre de quelques dispositions complémentaires devraient permettre une gestion plus rigoureuse de l'abattoir :

- ↳ Règlement intérieur de l'abattoir après présentation et discussion avec les usagers.
- ↳ Etablissement du montant de la prestation d'abattage d'après les coûts réels de la partie « service public ». Envisager de rapporter la prestation au kg de carcasse et non en fonction de la catégorie des usagers, de manière à présenter un tarif unique applicable à tous les usagers.
- ↳ Stockage limité des animaux en stabulation pour le prochain abattage au lieu d'un stockage prolongé transformant la stabulation en porcherie.

3.5.4 *Activité 4 : Organisation / structuration OP*

Les Organisations professionnelles de la filière nécessiteront dès le départ une action de renforcement des capacités et un appui en matière de management. L'objectif visé est leur pleine responsabilisation à moyen terme, dans la mise en œuvre des programmes de développement de la filière.

Ces actions porteront notamment sur :

- ↳ La formation des dirigeants d'organisations professionnelles
- ↳ Le renforcement des organisations de base à caractère économique
- ↳ La consolidation de l'APPORCI
- ↳ La création d'une interprofession.

Une attention particulière sera apportée à la capacité actuelle et future, pour ces organisations, à augmenter progressivement leur financement propre sur la base des cotisations de leurs membres, et/ou sur la création d'activité d'intérêt commun génératrices de revenu.

3.6 **Cadre logique**

Les tableaux ci-après résument le cadre logique présenté ci-dessus (Tableau 24 et Tableau 25)

Tableau 24 : Cadre logique pour un projet de relance (1/2)

	LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
OBJECTIF GLOBAL	Amélioration durable de l'approvisionnement national en protéines animales de bonne qualité et augmentation des revenus des éleveurs et autres acteurs de la filière porcine			
OBJECTIF SPECIF.	« Relance de la filière porcine après la PPA, afin d'améliorer de façon durable l'approvisionnement d'origine national en viande porcine de qualité, sur la base d'une filière maîtrisée au plan sanitaire, productive, respectueuse de l'environnement et compétitive et, à terme, mettre en place les conditions d'une exportation vers les marchés accessibles de la sous-région ».	Tonnages aux différents niveaux de la filière, suivi qualitatif, revenus des éleveurs	Statistiques publiées Suivi OP par rapport à la situation de référence, Enquêtes spécifiques ex-post	Financement du projet (fin des mesures suspensives)
RESULTATS	R 1 : Risques de réapparition de la PPA réduits de façon durable R 1.1. : Existence d'un système d'épidémiosurveillance fonctionnel R 1.2. : Connaissance du rôle de la faune sauvage dans le cycle épidémiologique de la PPA R 1.3. : Connaissance précise du cheptel national (population et distribution spatiale, élevage commercial et villageois) R 1.4. : Existence de registres d'élevage dans les élevages commerciaux R 1.5. : Existence d'un cadre juridique spécifique R 1.6. : Existence d'un plan national d'intervention d'urgence R 1.7. : Mesures de protection sanitaires connues des éleveurs et appliquées R 1.8. : GDS reconnus et fonctionnels	Nb de cas (= 0) Eventuelles réapparitions détectées précocement et ne s'étendant pas	Suivi technique du projet (documents de suivi), rapports d'activité Suivi - Evaluation (enquêtes directes)	Application des textes relatifs à la PPA
	R 2. : Approvisionnement de qualité assuré pour alimentation porcines R 2.1. : Cultures spécifiques développées R 2.2. : Existence de structures de stockage de matières premières R 2.3. : Existence sur le terrain de conseillers en nutrition R 2.4. : Résultats d'essais disponibles R 2.5. : Matériel de récolte diffusé	Existence, surfaces concernées, et quantités auto produites	Rapports d'activité, Suivi-évaluation	
	R 3. : Existence en RCI d'une capacité de production de géniteurs à haut potentiel génétique R 3.1. : Situation génétique du cheptel connue – Livres généalogiques tenus et fiables R 3.2. : Schéma génétique mis en œuvre validé par les Autorités concernées R 3.3. : Réseau privé de distribution de géniteurs et semences opérationnel et pérenne	Existence du centre, niveau d'activité (cheptel permanent, nb de reprod. vendus)	Rapports d'activité, Suivi-évaluation	
	R 4. : Existence d'élevages de haute productivité autour des centres urbains R 4.1. : Existence d'élevages performants et viables économiquement autour des centres urbains R 4.2. : Les exploitations porcines bénéficient d'un appui conseil adapté répondant aux besoins. Leurs capacités de gestion sont améliorées R 4.3. : Les exploitations font l'objet d'un suivi sanitaire	Paramètres technico-économiques des élevages Situation financière saine	Rapports, Suivi-évaluation résultats centre de gestion ou, à défaut, enquêtes périodiques	Demande et pouvoir d'achat soutenus
	R 5. : Réseau commercial salubre, permettant de répondre à une demande augmentée R 5.1. : La demande actuelle et future et connue – un centre observatoire de la production porcine est opérationnel et diffuse l'information aux opérateurs de la filière. R 5.2. : Le taux d'abattages contrôlés est augmenté. R 5.3. : Un réseau salubre de points de vente de viande fraîche est opérationnel.	Volumes et prix aux différents niveaux de la filière Inspections sanitaires	Documents de suivi	
	R 6. : Organisations professionnelles et l'interprofession à même de gérer les actions de développement de la filière porcine et d'assurer la défense des intérêts de leurs membres R 6.1. : APPORCI en mesure d'exécuter ses programmes annuels de travail, doté d'une cellule technico-économique d'appui aux éleveurs et d'un observatoire de la filière. R 6.2. : Interprofession mise en place, officialisée et fonctionnelle.	Existence des documents prévus	Suivi évaluation (périodique)	

Tableau 25 : Cadre logique pour un projet de relance (2/2)

ACTIVITES	MOYENS	
<p>Activité 1 : SANTE</p> <p>A 1.1. Activités de lutte contre la PPA</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'une législation spécifique adaptée à la lutte contre la PPA, ✓ Formalisation d'un plan d'urgence de lutte en cas d'épizootie de PPA, ✓ Mise en place d'un réseau d'épidémio-surveillance PPA, ✓ Recherches épidémiologiques sur la faune sauvage et sa surveillance éventuelle, ✓ Recensement des élevages et des cheptels, ✓ Mise en place de mesures de protection sanitaire, ✓ Formalisation des GDS, création d'une section « porc ». <p>A 1.2. Activités de maîtrise des conditions sanitaires des élevages</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Recherches épidémiologiques sur PPC, maladie d'Aujeszky, GET, SDRP, grippe, etc. ✓ Définition, diffusion et application de Plans Sanitaires d'Elevage, ✓ Moralisation et optimisation de l'utilisation des produits vétérinaires dans les élevages. 	<p>Financement des Sous contrats (prestations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes ▪ Recherche ▪ Animation ▪ Formation ▪ Suivi assuré par responsable projet 	
<p>Activité 2 : Mise en place d'un dispositif de diffusion de reproducteurs</p> <p>A 2.1. Mise en place d'un centre d'IA</p> <p>A 2.2. Mise en place des troupeaux : noyau, souches et multiplication (élevages existants)</p> <p>A 2.3. Suivi du dispositif et recueil généalogie/performance</p> <p>A 2.4. Conseils aux éleveurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipement spécifique CNIA ▪ Formation TS amélioration génétique et CNIA ▪ Achat reproducteurs (participation 50 % ?) ▪ Logiciel de gestion ▪ Sous-contrat BRG (PAG) suivi généalogie ? ▪ Investissement, fonctionnement cellule ▪ Acquisition appareil ultra son (cellule), bascules, tests de non sensibilité, ... 	
<p>Activité 3 : Appui aux opérateurs de la filière</p> <p>A 3.1. Information/formation/démonstration</p> <p>A 3.2. Appui à la concrétisation des projets (études de faisabilité, appui financement)</p> <p>A.3.3. Appui technique et commercial aux opérateurs</p> <p>A.3.4. Mise en place d'un observatoire de la filière</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Personnel de la cellule (TS) ▪ Crédits études ▪ Investissements ▪ Fonctionnement ▪ Expertise spécialisée ▪ (Voir cellule ci-dessous) 	
<p>Activité 4 : Appui aux organisations professionnelles : APPORCI et Interprofession</p> <p>A 4.1. Formation des dirigeants</p> <p>A 4.2. Renforcement des organisations de base (caractère économique)</p> <p>A 4.3. Consolidation APPORCI</p> <p>A 4.4. Cellule technique APPORCI</p> <p>A 4.5. Appui à la création de l'interprofession</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude inventaire, ▪ Etudes faisabilité, ▪ Personnel APPORCI et Management extérieur d'appoint ▪ Prestations spécialisées : Expertise OP, Planification ▪ Investissements cellule 	

3.7 Hypothèses aux différents niveaux

L'atteinte des résultats escomptés du projet est conditionnée par les hypothèses majeures suivantes :

3.7.1. *Hypothèses relatives au contexte global*

L'obtention des résultats poursuivis reste bien évidemment conditionnée par l'absence de contraintes majeures affectant le cadre de réalisation du projet, et notamment les suivantes :

- ↪ **Fin des mesures suspensives** de l'aide française et européenne envers la Côte d'Ivoire, qui constitue à l'évidence la première condition de réalisation du projet de relance lui-même (disponibilité du financement) ;
- ↪ **Application effective des différents textes et règlements relatifs à la PPA** : Il est clair pour tous que la définition et l'adoption d'une législation spécifique constitue une condition nécessaire, mais pas suffisante pour la maîtrise des risques relatifs à une réapparition de la peste porcine. Encore faudra-t-il que l'Etat se donne les moyens d'en appliquer les termes, question non traitée directement par le projet (hors appui aux GDS) ;
- ↪ **Contexte socio-économique favorable** : le projet s'appuie sur le principe d'un développement durable dans le cadre d'une économie libéralisée. L'objectif visé est que les producteurs et autres opérateurs puissent développer leur activité dans le cadre du marché. Ils ne pourront le faire que si la demande, actuellement en croissance, se maintient, de même que le pouvoir d'achat des consommateurs.

3.7.2. *Hypothèses propres au mode d'intervention du projet lui-même*

- ↪ **Choix des bénéficiaires et motivation** : S'agissant d'une approche par la demande nécessitant une démarche volontariste de la part des bénéficiaires concernés, il est formulé l'hypothèse qu'un nombre suffisant de producteurs / opérateurs manifesteront concrètement leur souhait de faire évoluer leur système de production. Le projet prévoit, pour sa part, une importante action d'information visant à répondre à cette préoccupation.

Dans la plupart des cas, de fait, le projet s'adressera particulièrement aux éleveurs anciens qui ont souffert de la PPA et qui ont contracté des prêts dans le cadre de la reprise de leurs activités.

En dehors des appuis en matière de santé et de génétique, ainsi que l'information et l'accompagnement des différents opérateurs par le projet (formation, vulgarisation,...), du ressort d'une action de nature collective, il n'est prévu qu'une aide financière très partielle à l'investissement (15% de l'investissement en moyenne, plafonnée, selon l'hypothèse développée plus loin au paragraphe 4.1) pour les bénéficiaires.

Il est attendu dans cet esprit une part significative d'autofinancement de la part du promoteur, qui devra être complétée par recours au crédit.

Le projet informera, conseillera et appuiera pour la formulation des demandes de crédit et leur obtention dans le cadre de mécanismes de fonds de garantie (FOGAPOV), mais limitera la subvention au minimum indispensable.

Dans cette optique, la concrétisation des actions reposera principalement sur les capacités des bénéficiaires à mobiliser les financements sur une base d'autofinancement et d'obtention d'un crédit.

Cette approche, présuppose une forte motivation des producteurs et des opérateurs concernés qui assumeront, ainsi, la quasi-totalité des risques financiers et techniques des actions menées. Il est donc fait l'hypothèse qu'un nombre suffisant de bénéficiaires potentiels seront rapidement prêts à franchir ce pas et que les projets proposés revêtiront un caractère de crédibilité suffisant pour lever les inquiétudes des intéressés.

↳ **Soutien des autorités nationales et locales** : S'agissant d'un projet entrant dans le cadre de la politique gouvernementale, le soutien des autorités apparaît comme acquis. Toutefois, il convient de rappeler que certaines contraintes lourdes à l'investissement se posent. Elles concernent, en particulier, le cadre foncier, la réglementation en matière d'environnement, la réglementation en matière de transformation et commercialisation des produits alimentaires, ainsi que le statut des opérateurs privés (individus et associations).

Il est fait l'hypothèse que le cadre institutionnel mis en place, notamment dans les domaines ci-dessus, ne sera pas de nature à limiter la propension à investir et/ou à développer des activités de production, de transformation ou de commerce.

3.8 Mise en œuvre du programme

3.8.1. Moyens physiques et non-physiques

Le projet d'appui à la relance a été programmé sur 4 années.

Le chiffrage détaillé des moyens prévus pour le projet est présenté en annexe 5.

3.8.1.1 Localisation

L'action du projet concerne a priori l'ensemble des opérateurs de la filière porcine « commerciale », répartis sur tout le territoire de la RCI, comme présenté par la carte de la page située en figure 5, page 22.

Bien que la filière porcine apparaisse comme principalement concentrées dans les zones périurbaines et notamment dans le Grand Abidjan, les actions du projet concernent par principe l'ensemble du territoire.

En particulier, les actions sanitaires concernent toutes les régions. Pour les actions d'appui aux activités de la filière, la localisation précise des interventions et le choix des bénéficiaires seront décidés en fonction de critères uniquement technico-

économiques et de motivation des promoteurs (éleveurs, commerçants de viande porcine, charcutiers, ...).

Pour des raisons pratiques et dans le souci de limiter les charges de fonctionnement, au moins dans un premier temps, l'unité de gestion en charge du projet sera unique et basée de façon permanente à Abidjan, dans une aire⁴¹ qui représente actuellement environ 15% des élevages ivoiriens, mais presque 30% du cheptel commercial.

Cette approche présente l'inconvénient de restreindre les possibilités d'accès aux services du projet pour les bénéficiaires potentiels éloignés d'Abidjan et des difficultés logistiques dans la réalisation par les responsables du projet des activités programmées de suivi des opérateurs.

Ce parti pris concernant la localisation dans la capitale résulte essentiellement du souci de dimensionner raisonnablement l'appui fourni à l'enjeu représenté par la filière, tout en ménageant l'avenir. Il ne doit pas conduire à penser que les opérateurs des autres zones du pays seront écartés de l'action du projet (et en particulier les producteurs de l'intérieur).

En effet, il est prévu, dans le cadre du projet d'appui :

- ↳ **Une importante action d'information** qui s'adressera à l'ensemble des bénéficiaires potentiels⁴² et concernera les aspects suivants :
 - ✓ Vie du projet : dès le départ il s'agira d'informer les différents opérateurs de la filière sur les buts et modes de fonctionnement de l'intervention, puis, tout au long du déroulement du projet, sur les actions menées, les réalisations, les projets en cours, les opportunités diverses, les difficultés rencontrées, ...
 - ✓ Situation de la filière : le projet recueillera, exploitera et diffusera périodiquement des informations relatives à la filière en RCI et ailleurs. Au stade actuel, il est hasardeux de préjuger de tout ce dont cette information pourrait être constituée, qui dépendra en particulier des besoins exprimés par les différents partenaires. On peut toutefois suggérer les aspects suivants : données conjoncturelles clés sur la filière (volumes de production, prix aux différents stades. ...), évolutions des paramètres d'exercice de la profession (disponibilités en intrants et évolution des prix, évolution du cadre réglementaire et/ou fiscal, situation sanitaire, informations ponctuelles d'intérêt général, veille technologique, partage d'expériences, ...).
- ↳ **Une action fondée sur des structures relais** : outre les représentations locales des délégations des organisations professionnelles présentes sur

⁴¹ Dabou, Anyama, Bassam

⁴² Cette action est considérée comme essentielle à la réussite du projet : elle vise notamment à créer progressivement un cadre permettant l'acquisition d'un langage et un référentiel commun entre les différents partenaires. A terme, elle constitue un des points clés sur lequel fonder une véritable interprofession.

l'ensemble du territoire (APPORCI, GIE, ...), le projet interviendra en partenariat avec un certain nombre d'entités (organismes publics, cabinets et vétérinaires, prestataires privés, ...) qui seront choisies, entre autres, sur des critères de proximité.

Enfin, la méthode d'appui proposée a l'ambition de fournir une réponse personnalisée aux problèmes rencontrés dans les exploitations porcines et dans chacune des autres activités de la filière.

Cette méthode permettra le recueil des données nécessaires à la publication d'informations sur la filière, ce qui impliquera nécessairement des déplacements des responsables du projet dans les différentes zones de production. Dans ces conditions, l'absence d'implantations locales ne devrait avoir un impact négatif sur le développement de la filière dans les régions.

3.8.1.2 Personnel de la cellule de mise en œuvre

La cellule de mise en œuvre du projet comprendra :

↳ **Un Directeur :**

De formation supérieure en santé animale et/ou zootechnie (docteur vétérinaire ou ingénieur zootechnicien) et ayant une expérience significative dans la filière porcine, ce responsable assumera les tâches suivantes :

- ✓ Conduite des opérations prévues dans le cadre du budget imparti ;
- ✓ Préparation des programmes annuels et rapports d'activité du projet ;
- ✓ Relations avec le Comité de pilotage du projet (dont il assurera le secrétariat), et avec les autorités nationales et régionales, négociations avec les partenaires du projet ;
- ✓ Supervision de l'expertise technique ;
- ✓ Supervision du suivi-évaluation ;
- ✓ Gestion du personnel du projet (formation, évaluation, ...).

↳ **4 Conseillers par spécialité : conseillers techniques et de gestion (techniciens spécialisés)**

De profil « vétérinaire » ou « ingénieur zootechnicien », avec expérience en gestion d'exploitation ou d'entreprise, ces cadres seront en charge, en liaison avec les bénéficiaires, de la concrétisation des actions de développement prévues. A priori et en fonction des activités prévues pour le projet, il est envisagé une répartition des tâches selon le schéma suivant :

- ✓ Un Conseiller « Santé », plus spécialement chargé de la mise en œuvre des activités prévues en matière de santé animale, en liaison avec l'administration. Chargé de l'élaboration des propositions en matière de pratiques sanitaires, de formation santé et du suivi-conseil spécialisé auprès des GDS et éleveurs individuels (connaissances indispensables :

santé y compris aspects légaux : profil vétérinaire ou assimilé).

- ✓ Un Conseiller « Génétique », plus spécialement chargé de la mise en œuvre du plan de multiplication prévu, en liaison avec le BRG et des actions de suivi-conseil des exploitants en matière de génétique (connaissance préalable obligatoire en matière de génétique porcine).
- ✓ Un Conseiller généraliste « Production », plus spécialement chargé de l'élaboration des recommandations et plans de développement « production » et du suivi-conseil auprès des élevages concernés (connaissance approfondie des techniques d'élevage porcin : alimentation, habitat, reproduction, ...)
- ✓ Un Conseiller généraliste « Commercialisation-Transformation », plus spécialement chargé de l'élaboration des recommandations et plans de développement (commercialisation, abattage, transformation, charcuterie) et du suivi-conseil auprès des opérateurs concernés (connaissance approfondie des pratiques en matière de filière viande et charcuterie)

Cette approche par spécialité ne doit pas conduire à une répartition trop stricte des tâches au détriment d'une appréhension globale des unités économiques concernées et une responsabilité d'ensemble sur la concrétisation des actions menées. En conséquence, le directeur du projet devra conserver une souplesse suffisante dans « l'imputation » des dossiers aux conseillers de façon à : (i) répartir au mieux les charges de travail ; (ii) utiliser au mieux les sensibilités et compétences techniques spécifiques des différents conseillers en fonction de la nature des problèmes à traiter et des interlocuteurs concernés.

Cette organisation qui confère à chaque conseiller une responsabilité de « chef de file » sur un certain nombre de projets ne doit pas exclure la possibilité d'instaurer une collaboration ponctuelle sur certains dossiers en fonction des compétences spécifiques de chacun (spécialités zootechniques, comptables, commerciales,...).

Les conseillers devront tous recevoir dès le début du projet une formation spécifique à la gestion d'élevage (notamment une formation relative aux supports de gestion à utiliser).

↳ **Un responsable comptable, administratif et financier**

Comptable de formation supérieure (expert comptable ou assimilé), avec des connaissances juridiques, ce responsable aura un double rôle de :

- ✓ Gestion du projet : selon les directives et sous la responsabilité du chef de projet, il assurera la comptabilité générale et budgétaire (passation des écritures, règlements, établissement des états périodiques selon la forme requise par le bailleur et la gestion du personnel (dossiers personnels, salaires, avancements).
- ✓ Appui aux conseillers : dans son domaine de compétence, il proposera des procédures de suivi de gestion pour les exploitations appuyées, participera

aux actions de formation, assurera l'interface avec les organismes de crédit et appuiera, en fonction des besoins, les conseillers lors de leurs interventions auprès des bénéficiaires et, notamment, dans le domaine de la régularisation foncière et des statuts des entreprises appuées.

↳ **Un responsable systèmes d'information**

L'importance accordée dans le cadre du projet à la gestion de l'information, qui doit se traduire par la mise en place d'un « observatoire de la filière porcine » justifie l'existence dans l'équipe d'un responsable plus particulièrement chargé des aspects de formalisation et de diffusion de l'information. Il sera nécessaire de disposer, pour ce poste⁴³, d'un cadre de niveau universitaire ayant une bonne connaissance des systèmes modernes de gestion de l'information, mais également bien au fait des procédures de suivi-évaluation des projets d'élevage.

Ses tâches peuvent être résumées de la façon suivante :

- ✓ Définition et mise en place d'un système de suivi-évaluation des actions du projet ;
- ✓ Pilotage de la mise en œuvre de l'observatoire de la filière et de son fonctionnement ;
- ✓ Participation aux campagnes d'information prévues et production (conception et réalisation) des documents correspondants : fiches techniques, notes périodiques d'information ;
- ✓ Recherche d'information, à la demande du personnel du projet (fournisseurs, analyses thématiques, données ponctuelles : cours de certains produits, ...). notamment, en utilisant les possibilités offertes par Internet.

↳ **Du personnel d'appui**

Le budget du projet inclut le personnel d'appui nécessaire : secrétaires, chauffeurs, gardiens correspondant aux besoins de fonctionnement de la cellule de mise en œuvre du projet.

Le budget relatif au personnel (direction, cadres techniques et personnel d'appui) a été estimé dans l'optique d'un recrutement réalisé par le biais d'un opérateur spécialisé (voir ci-après paragraphe « cadre institutionnel »)

Il s'élève dans ces conditions à environ **620 millions de FCFA (943.000 Euros)**, représentant environ **31%** du coût du projet.

⁴³ Compte tenu du niveau de technicité requis, il est exclu que ce poste soit assuré par un documentaliste.

↳ De l'expertise court terme

Le projet aura recours à de l'expertise tant internationale que nationale, selon les modalités ci-après.

* Assistance technique internationale

Un volant de 9 mois hommes d'assistance technique court terme a été provisionné sur la durée du projet. Cette ressource sera utilisée, en fonction des besoins du projet, sur la base des plans de travail annuels.

Elle sera mise en œuvre sous forme de missions ponctuelles de consultants dont les termes de référence seront définis par la direction du projet. Dans un souci de flexibilité, il n'a pas été procédé à une répartition a priori des ressources⁴⁴. En première approche, toutefois, ce volant d'interventions devrait être utilisé pour la réalisation d'expertises techniques dans les domaines suivants (liste non exhaustive) :

- ✓ **Santé animale** : appui méthodologique à la définition et la réalisation des études et enquêtes prévues ;
- ✓ **Génétique** : appui méthodologique et/ou expertise ponctuelle pour la mise en place du système de diffusion des reproducteurs ;
- ✓ **Productivité** : appui à la définition / optimisation des modèles techniques proposés – appui méthodologique en matière de suivi gestion. Formations spécifiques « pointues » en cas de besoin (charcuteries, ...).

* Expertise nationale

Un volant de 23 mois d'assistance technique nationale a été provisionné. Il recouvre les domaines suivants :

- ✓ **Organisations professionnelles** : appui au démarrage de l'interprofession porcine ;
- ✓ **Expertise juridique** : appui à l'élaboration des différents textes prévus, conseil en matière de réglementation foncière, environnementale, sanitaire, défense du consommateur, ...
- ✓ **Expertise qualité** : conseil auprès des producteurs et transformateurs, appui à l'élaboration de chartes qualité, de bonnes pratiques, ...
- ✓ **Expertise environnement** : bilan de la situation environnementale des élevages et des unités d'abattage et de transformation, proposition de mesures et d'investissements pour améliorer la situation à cet égard ;
- ✓ **Autres expertises** : à déterminer par la direction du projet en fonction des besoins.

⁴⁴ Cet aspect est toutefois détaillé à titre **uniquement** indicatif dans le tableau détaillé des coûts du projet.

Le budget relatif au poste « Expertise court terme » s'élève à un montant d'environ **213 millions de FCFA (325.000 Euros)** soit 8 % du coût total du projet. Il se décompose de façon sensiblement équivalente entre « expertise Internationale » et « expertise locale » (respectivement 4,2 et 3,9 % du budget)

3.8.1.3 Etudes et services

Dans un souci d'économie de moyens mais également de valorisation et de promotion des opérateurs nationaux pouvant intervenir en matière de conseil, il est prévu que certaines tâches seront réalisées en sous-traitance et selon une approche contractuelle.

Cette approche pourra concerner les tâches suivantes :

- ↪ Recherche et études diverses : santé, génétique, alimentation,
- ↪ Suivi-évaluation des activités du projet,
- ↪ Communication : communication sur la PPA et promotion de la viande de porc, pour notamment faire prendre conscience aux consommateurs que la consommation de viande de porc ne présente pas de risque pour la santé.

Concernant plus spécialement le diagnostic, l'appui et le suivi des exploitations recevant un soutien de la part du projet, ces fonctions seront assurées par les Conseillers du projet. Avec le temps et en fonction de la croissance de la demande, il pourra être envisagé de sous-traiter une partie (croissante) de ces activités à des entités locales compétentes. Un budget global est donc prévu pour ce poste. Il comprendra notamment :

- ↪ Le suivi comptable et financier des exploitations et entreprises appuyées par le projet ;
- ↪ La formulation de plans de développement (producteurs, charcutiers, ...) et suivi de mise en œuvre ;
- ↪ Le Conseil technique et de gestion ;
- ↪ Autres,...

Le budget relatif au poste « Etudes et services » s'élève à environ **573 millions de FCFA (873.000 Euros)** soit environ **21%** du coût total du projet.

Sur ce poste, 70 % environ sont consacrés aux actions spécifiques « santé : lutte contre la PPA », volet qui en tout état de cause doit constituer une priorité.

3.8.1.4 Formation

Compte tenu de la nature des activités et afin d'asseoir l'action sur des bases humaines solides et de garantir la pérennité des progrès réalisés par les différents partenaires / bénéficiaires du projet, un accent tout particulier doit être mis sur la formation.

Celle ci devrait revêtir différentes formes complémentaires :

→ **Formation / recyclage interne des cadres techniques du projet et des responsables des OP qui sont appelés à leur succéder.**

Les responsables techniques seront bien évidemment sélectionnés sur la base de critères d'adéquation aux postes concernés (formation initiale, expérience réelle), et ne devraient donc pas requérir de formation de base.

Néanmoins, tous les partenaires considèrent qu'un effort de formation complémentaire de mise à niveau est indispensable pour assurer une efficacité maximale de leur action, puisque l'acquisition d'expérience en matière de filière porcine en RCI a été handicapée par l'épisode de PPA.

Un programme de formation ad hoc sera donc préparé par la direction du projet durant la phase de préparation, puis ajusté chaque année. Il prévoira des ateliers courts (une à deux journées à chaque fois) répartis en cours d'année, incluant une part importante de pratique (prévoir, en fonction de l'objet des formations, des activités directement sur site : élevages, abattoir, laboratoires de charcutiers, ...).

La formation sera délivrée, en fonction des besoins et des spécialités requises :

- ↳ Par les responsables du projet eux-mêmes (cadres permanents pour leurs collègues, assistance technique lors des missions d'appui programmées),
- ↳ Par les structures nationales concernées (entités administratives et organismes publics contractés) pour des besoins précis : aspects réglementaires de la santé, approche qualité, questions environnementales, questions de crédit, ...
- ↳ Par des prestataires spécialisés sous contrat, suivant les besoins (gestion, communication, aspects techniques, ...) : organismes de formation publics (Ecole Bingerville, INFPA, ESA, ANADER) ou privés.

Un budget forfaitaire, à engager sous la responsabilité du projet, a été prévu. Il couvrira en principe les aspects suivants :

- ↳ Techniques de communication (destiné à garantir une bonne efficacité aux appuis fournis : animation de réunion / séminaires, rédaction technique, ...)
- ↳ Gestion de l'exploitation dans son ensemble et/ou de l'entreprise : Le conseil et le suivi de gestion fournis aux éleveurs et autres bénéficiaires reposeront, principalement, sur des méthodes et procédures qui seront définies dans le cadre du projet. La nature de l'appui fourni imposera également que les cadres soient parfaitement au fait des procédures et règlements à appliquer en matière

de recherche de financement, de régularisation foncière, d'extension d'élevage, de commercialisation, ...

- ↳ Aspects techniques proprement dits : L'appui aux opérateurs de filière passera vraisemblablement par l'introduction de nouvelles techniques d'élevage ou de nouveaux matériels non connus en Côte d'Ivoire. Ceci nécessitera une phase de familiarisation des cadres techniques. Il s'agira en, particulier, de fournir aux intéressés des éléments de connaissance très concrets sur les méthodes de conduite du cheptel, la reproduction (insémination ?) et la génétique, l'alimentation, ...

→ **Formation / recyclage des opérateurs de la filière proprement dits.**

Outre l'intervention directe des « cadres – conseillers » du projet, qui doivent jouer un rôle essentiel dans ce domaine, la formation des bénéficiaires constituera un des points forts du projet selon une approche formelle comportant :

- ↳ Une formation directe et individualisée : le contrat de collaboration entre le projet et chaque bénéficiaire prévoira que ce dernier reçoive une formation spécifique lui permettant de valoriser les appuis du projet. Le contenu et la forme de ces formations seront définis par le projet en fonction des besoins des exploitations / entreprises concernées.

Il s'agira d'une formation de type « à la carte », devant comporter à la fois des aspects techniques et de gestion (tenue d'une comptabilité d'exploitation, ratios de gestion à suivre, fiches techniques, ...).

Compte tenu du volume important concerné, cette activité sera sous-traitée auprès d'organismes nationaux spécialisés qui pourront eux-mêmes, si nécessaire, contracter des intervenants extérieurs spécialisés.

Les relations entre le Projet et le(s) organisme(s) de formation seront définies par des contrats spécifiques.

- ↳ Autres formations : d'autres types de formation à destination des bénéficiaires effectifs et potentiels sont également prévus et budgétisés, tels que:

- ✓ Visites / stages inter-élevages (démonstrations) : organisation des tournées permettant de favoriser « l'échange horizontal » entre les différents partenaires et opérateurs de la filière ;
- ✓ Expertise directe : les missions de certains experts techniques prévues dans le cadre de l'assistance technique court terme pourront également jouer un rôle en matière de formation (visites d'exploitation, restitution des missions, à laquelle seront conviés les représentants des exploitants intéressés).

Le budget relatif au poste « Formation » s'élève à environ **85 millions de FCFA (130.000 Euros)** soit environ **3 %** du coût total du projet. Ce budget recouvre les formations sous-traitées, mais ne tient pas compte des formations particulières qui seront dispensées par les agents du projet et les missions d'expertise (tant nationales qu'internationales).

Si l'on considère partiellement cet apport en matière de formation (comptabilisé par ailleurs), la part de la formation dans le budget global s'élèverait alors à environ 8%

3.8.1.5 Equipement

Les acquisitions du projet concernent :

- ↳ L'équipement du projet proprement dit comportant des véhicules, du matériel de bureau (mobilier, reprographie, informatique, communication , ...) ;
- ↳ L'acquisition de matériel technique spécifique à l'élevage porcin et dont le projet souhaiterait promouvoir l'introduction au sein des élevages, qui sera utilisé par le personnel du projet ou les sous-traitants en fonction des besoins.

A l'issue du projet, les équipements seront transférés à l'interprofession qui assurera, alors le relais dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions, de manière à poursuivre efficacement le travail de développement concerté de la filière porcine en Côte d'Ivoire.

Le budget relatif au poste « Equipement » s'élève à environ **133 millions de FCFA (203.000 Euros)** soit environ **5,0 %** du coût total du projet.

3.8.1.6 Fonctionnement

Le projet financera le fonctionnement de la structure de mise en œuvre sur les quatre ans du projet, qui porte notamment sur:

- ↳ Le fonctionnement des véhicules,
- ↳ L'administration du projet,
- ↳ Les fournitures informatiques et de bureau,
- ↳ L'entretien du matériel et des locaux,
- ↳ La location des locaux, ...

Le budget relatif au poste « Fonctionnement » s'élève à environ **144 millions de FCFA (220.000 Euros)** soit environ **5,5 %** du coût total du projet.

3.8.1.7 Fonds de développement de la filière

Les actions directes en faveur des bénéficiaires de la filière ont été regroupées sous cette rubrique.

L'approche « fonds de développement » a été adoptée à dessein pour rendre plus souple et « participative » la mobilisation des budgets, qui ne doit en aucun cas être automatique : les éléments ci-après ne sont précisés qu'à titre indicatif.

Il appartiendra au comité de pilotage d'en confirmer, annuellement, la destination, en fonction des demandes exprimées, de la connaissance qu'il aura alors de l'évolution de la filière porcine et de la consistance des dossiers présentés.

La rubrique concerne les différentes composantes « productives » du projet, de la façon suivante :

→ **Génétique :**

Il s'agit de l'ensemble des actions de mise en place du dispositif de fourniture de reproducteurs de qualité.

On prévoit, par niveau, les appuis suivants :

↳ **Elevage Noyau**

L'intervention a pour buts :

- ✓ de permettre l'importation de cheptels performants,
- ✓ de prendre en charge les surcoûts liés au coût de l'importation et de la valeur génétique, de manière :
 - à ne pas pénaliser davantage la situation de trésorerie au démarrage de l'élevage,
 - à permettre l'application d'un prix de reproducteurs raisonnable en comparaison avec le prix des réformes.

L'aide a un effet sur les échelons suivants : Multiplication et Production.

Le projet financera:

- ✓ le coût du cheptel importé, la première année. (L'éleveur peut avoir à contribuer à concurrence d'un approvisionnement local).
- ✓ Le laboratoire IA et l'équipement informatique (matériel et logiciel) la première année.
- ✓ L'importation de semences IA pendant 4 années.

↳ **Troupeau-souche**

Même approche que pour l'élevage noyau, sans l'importation de semences. Création au rythme de 1 par an dans les principales zones de production du pays : Bouaké, Man, Gagnoa, Abengourou. Soit un total de 4 élevages « Troupeaux-souches ».

↳ Elevages de multiplication

Ces élevages seront créés à l'initiative des éleveurs individuels ou des groupements d'éleveurs à partir d'élevages existants, par renouvellement progressif des reproducteurs en place par des truies et verrats de races pures provenant de l'élevage Noyau ou des troupeaux souches.

Matériellement, ils ne pourront pas se créer avant pratiquement 2 ans après le peuplement des troupeaux-souches et de l'élevage Noyau.

Le projet interviendra pour financer le surcoût des reproducteurs de races pures par rapport aux reproducteurs croisés diffusés par le même éleveur, selon un mécanisme de prime par truie présente. Cette subvention, incitative au démarrage de l'activité, ne devrait pas excéder 3 ans. Le nombre d'élevages ainsi concernés devrait s'établir à une dizaine, comportant de 25 à 40 truies (30 truies productives en moyenne).

↳ Centre d'insémination artificielle

En raison du caractère innovant de l'activité de diffusion de semences, le projet prendra en charge:

- ✓ Intégralement, les investissements de la 1^{ère} année : Stabulation, matériel de prélèvement, matériel spécifique de laboratoire, Achat des verrats (importés en même temps que les reproducteurs de l'élevage-noyau.
- ✓ de manière dégressive sur 5 années (au fur et à mesure de la montée en puissance de l'activité), le coût du personnel :
 - 100% la première année,
 - 80% la deuxième année,
 - 40% la troisième année,
 - 20% la quatrième année,
 - 0% les années suivantes, le centre étant censé être autosuffisant financièrement.

→ **Alimentation :**

Face aux difficultés rencontrées pour l'alimentation des porcs, plusieurs éleveurs émettent le souhait de s'équiper en matériels de fabrication. Ce qui peut paraître une solution peut générer de nouveaux problèmes : financement de l'investissement, montage et fonctionnement du matériel, gestion de l'installation, gestion des stocks de matières premières...

Le projet ne peut pas, au risque d'induire une concurrence avec les opérateurs existants, financer des installations de type « chaîne sèche ». Par contre, pour des installations de transformation et de conservation de produits humides (Maïs grain humide, ensilage de poisson...) il est envisageable de subventionner partiellement les matériels spécifiques tels que : broyeurs, silos, ... Dans ce cas de figure, le provendier garde son rôle de fournisseur de complémentaires adaptés et

confectionnés sur les bases prodiguées par l'organisation de recherche-développement.

Sur l'ensemble du territoire national, on peut estimer à une dizaine le nombre de chantiers de ce genre à subventionner. On peut retenir le principe d'une subvention sur la base de 40% du montant de l'investissement avec un plafond de 2.000.000 FCFA par installation au titre de technologie innovante.

→ **Appui à l'amélioration de la productivité des élevages :**

D'une façon générale, l'objectif assigné au projet dans ce domaine est de fournir un appui aux élevages, visant à les faire passer du statut d'élevage « courant » (tels qu'ils sont actuellement) au statut d'élevage « productif ».

Il apparaît difficile au stade actuel de définir, élevage par élevage, les actions à mener, qui dépendent de la situation de chacun, mais également du souhait et des capacités techniques et financières du promoteur. Sont donc passés ci-après en revue les principaux éléments qui devraient ou pourraient faire l'objet d'une action.

↳ *Bâtiments :*

La différence essentielle réside dans une plus grande spécialisation des locaux de l'élevage « productif » suivant le stade physiologique des animaux au lieu des cases indifférenciées de l'élevage « courant ». Cette spécialisation s'accompagne d'une rationalisation du travail et de l'équipement en locaux destinés aux différents stades physiologiques (saillie, gestante, maternité, post-sevrage, engraissement, pré - troupeau), selon un mode de conduite en bandes.

L'élevage productif met en place les éléments de protection sanitaire pour garantir des épizooties, mais aussi des maladies chroniques dont il aura réussi à se prémunir.

↳ *Matériel :*

Des équipements spécifiques deviennent incontournables tels que des forages et du matériel d'abreuvement automatique (manque d'eau pendant la période d'étiage en zones éloignées des lagunes), des cages de mise-bas, des coins à porcelets avec chauffage.

↳ *Alimentation :*

Passage d'un aliment résultant d'un mélange approximatif de matières premières peu onéreuses à un aliment d'un rapport optimal énergie/lysine, bien profilé en acides aminés (lysine, méthionine, cystine, tryptophane et thréonine) et bien équilibré en minéraux et vitamines dans le but d'optimiser les performances des animaux et d'extérioriser leur potentiel génétique.

↳ *Renouvellement :*

Passage du stade d'auto-renouvellement, consistant à extraire du troupeau en engraissement des femelles sans critère objectif de choix, à un renouvellement externe systématique.

↔ *Frais vétérinaires :*

Augmentation significative des frais, suite à la mise en application rigoureuse d'un plan de prophylaxie garant de l'obtention de performances élevées.

↔ *Frais divers d'élevage :*

Fournitures et petit outillage divers indispensables à la conduite rationnelle de l'élevage.

↔ *Autres charges :*

Telles que charges de gestion et de formation.

↔ *Main d'œuvre :*

Plus qualifiée, formation de base et stages de perfectionnement.

L'ensemble de ces modifications du système d'élevage conduit à des produits accrus, et notamment :

↔ *Vente de porcs charcutiers :*

Augmentation du poids de vente et de la qualité des carcasses donnant accès au marché des charcutiers et meilleur prix de vente au kg.

↔ *Produits annexes :*

Essentiellement meilleure valorisation des réformes du fait de leur poids et de leur état.

Le projet pourrait apporter un appui méthodologique et financier dans les différents domaines suivants :

↔ *Rationalisation des bâtiments :*

Etudes et réalisations de plans compatibles avec une conduite en bandes. Le TS conseiller production assure la conception de plans-types et les fait exécuter dans un bureau de dessin et tirage de plans. Il réalise un recueil de plans-types de bâtiments et des aménagements à apporter aux équipements existants afin de rendre les élevages plus productifs.

↔ *Equipement en matériels :*

- ✓ Electrification des élevages : essentiellement l'acquisition de groupes électrogènes, particulièrement pour les élevages installés à distance des lieux traditionnels de production dans un souci de protection sanitaire. (coût unitaire : 3 000 000 FCFA en moyenne).
- ✓ Forages, à 5 000 000 FCFA.
- ✓ Abreuvoirs automatiques, 50 abreuvoirs par élevage dans 50 élevages à 25 000 FCFA l'unité.
- ✓ Cages de mise-bas, 500 cages de mise-bas en tubulaire galvanisé à 200 000 FCFA la cage.

- ✓ Chauffage des porcelets. 500 lampes Infra-Rouge (1er équipement) à 20 000 FCFA la lampe.

↳ *Reproducteurs : aide incitative à l'acheteur*

- ✓ de 10 000 FCFA par truie croisée,
- ✓ de 25 000 FCFA par verrat terminal.

Pour le fonctionnement, il pourrait être envisagé une prise en charge partielle, à définir en fonction des dossiers, selon les modalités suivantes :

↳ *Dépenses sanitaires :*

- ✓ Prise en charge de visites trimestrielles de vétérinaires à taux dégressif sur 4 années (de 100% à 0%). 40.000 FCFA la visite x 4 dans 350 élevages.
- ✓ Prise en charge des médicaments préventifs (Vaccins, vermifuges, vitamines) de manière dégressive sur 5 années (50% à 0%).
5.000 FCFA / truie x 20.000 truies.

↳ *Incitation à l'embauche de personnel qualifié :*

- ✓ Aide dégressive sur 4 années (de 50% à 0%) du salaire brut du chef d'élevage.

200.000 FCFA / mois

Pour les calculs, il a été fait l'hypothèse que le projet financerait 15% des investissements en moyenne, au titre d'une aide incitatrice.

→ Commercialisation-transformation

Les actions envisagées concernent les « points de vente » pris au sens large : étals installés dans les quartiers d'Abidjan ou des autres agglomérations, charcuteries, boucheries – charcuteries, etc.

Initialement, l'installation des étals de marchés pour la vente de viande de porc visait l'objectif essentiel d'augmenter la consommation de viande de porc :

- ✓ par la proximité,
- ✓ par l'amélioration de l'image de marque,
- ✓ par le prix.

Si les premières années de l'installation ont permis d'atteindre ces objectifs (70 porcs/semaine), la dégradation des points de vente a eu l'effet inverse.

La réhabilitation doit impérativement se faire dans un cadre de pérennisation comprenant :

- ✓ la mise en conformité avec la réglementation,
- ✓ la responsabilisation des municipalités, propriétaires des installations,

- ✓ la responsabilisation des occupants (vendeuses ou éleveurs) tenus de respecter le règlement sanitaire .

Cette démarche devrait s'accompagner d'une marque de reconnaissance des points de vente respectueux d'une « bonne conduite » à attribuer par une commission composée de professionnels et de l'administration.

Quant à la création de nouveaux points de vente, il conviendrait qu'ils fassent l'objet d'un agrément préalable à leur installation (emplacement, respect de normes élémentaires d'hygiène...).

L'ensemble des points de vente devrait être réhabilités dans un temps relativement bref de manière à avoir un impact sur les consommateurs au travers des médias. A l'intérieur du pays, une synergie médiatique devra être recherchée pour élargir l'impact à l'ensemble du pays .

Sous réserve que les installations actuelles répondent aux autorisations diverses, les points de vente à réhabiliter se trouvent à :

- ABIDJAN : Yopougon, Abobo, Koumassi, Marcory, Treichville, Port-Bouët,
- MAN : 1 marché.
- BOUAKE : 1 marché

Cette liste n'est pas limitative et d'autres marchés existants, non répertoriés pourraient être ajoutés. La réhabilitation minimale, nécessaire pour améliorer la propreté, l'hygiène et la conservation de la viande concernent :

- l'installation de sanitaires (W.C., lavabos),
- l'installation de points d'eau de lavage,
- la réfection des carrelages des étals de présentation de la viande,
- l'installation de chambre froide positive (exclure les congélateurs).
- L'adjonction d'une cuisine.

La pérennisation des points de vente est également soumise au niveau de formation et de prise de conscience des opérateurs et des agents de l'Administration et des Services Vétérinaires Municipaux. Le projet devra mettre en œuvre un programme de formation annuel touchant à la fois :

- les agents d'hygiène municipale,
- les vendeuses,
- les groupements d'éleveurs.

La formation sera assurée par l'Ecole de Spécialisation aux Métiers de la Viande de BINGERVILLE.

→ Commercialisation-transformation : réhabilitation de l'abattoir de Yopougon

Cet abattoir, propriété de l'Etat et géré par la SIVAC joue un rôle actuellement essentiel pour la filière dans son ensemble. On constate que cet équipement se dégrade, ceci malgré un retour aux niveaux d'activité d'avant la peste porcine.

Cette situation est bien décrite dans le programme d'activité SIVAC (Janvier à Juin 2001) dont sont extraits les constats suivants :

Parc de stabulation :

Le parc de stabulation des porcs avant abattage est détérioré. Les barrières et les portes ont été corrodées à un tel point que les animaux arrivent à passer d'un box à l'autre. Cette situation crée des conflits réguliers entre les utilisateurs de l'abattoir et la SIVAC. La remise en état d parc peut se faire rapidement et améliorera considérablement les relations entre la SIVAC et ses clients.

Local des Services Vétérinaires Municipaux :

La toiture du local des agents du SVM (qui assurent l'inspection des carcasses avant leur autorisation à la commercialisation) a été emporté lors de la dernière tornade pendant la saison des pluies. Pour qu'une bonne collaboration puisse se poursuivre entre la SIVAC et les SVM, il est important de fournir un minimum de confort dans les conditions de travail. Aussi, la remise en état de ce local apparaît comme une urgence.

Rotoluve :

Le rotoluve à l'entrée de l'abattoir s'est considérablement détérioré compte tenu du passage régulier des poids lourds. Il est de plus en plus difficile pour des véhicules particuliers de passer. Une remise en état s'impose avec aménagement d'un collecteur des eaux du rotoluve.

Aménagement d'une salle d'attente avec sas :

L'accès direct de l'aire d'abattage par tous les clients compromet d'une part l'hygiène au niveau de la tuerie et d'autre part la sécurité des personnes et des biens. En effet, le personnel de l'abattoir a été à plusieurs reprises pris en otage par des utilisateurs du secteur traditionnel. Afin d'éviter ces incidents qui nuisent au bon fonctionnement de la structure, une salle d'attente avec sas devra être aménagée afin de maîtriser les flux de personnes et les accès à la salle de pesée des carcasses.

Construction de toilettes pour les visiteurs :

Dans le même ordre d'idée que la construction d'une salle d'attente, il convient de mettre à disposition des visiteurs des toilettes qui leurs seront propres.

Réhabilitation des chambres froides et de l'armoire de saisie :

Les chambres froides constituent un des éléments fondamentaux de l'intérêt que portent les opérateurs de l'aval à l'abattoir. En effet, ces équipements sont utilisés dans la chaîne de froid pour le ressuyage des carcasses ou leur conservation par les charcutiers, les vendeuses de viande de porc et les services vétérinaires. En l'absence de chambre froide, les vendeuses sont tentées d'utiliser des chambres froides en ville et utiliseraient ce prétexte pour abattre clandestinement les porcs qu'elles commercialisent, ce qui exposerait la filière à de sérieux risques sanitaires. En conséquence, il convient de remettre en état les deux chambres froides (positives et négatives) de l'armoire de saisie.

Révision générale de l'épileuse :

L'épileuse, faute de moyens pour assurer un entretien conséquent, tombe régulièrement en panne. Cette situation porte préjudice aux utilisateurs et en particulier aux charcutiers (livraison de carcasses avec retard, mauvaise préparation des carcasses qui ont été grattées à la main, etc.).

Marteau à frapper les porcs :

Le problème d'identification des porcs de l'abattoir est toujours d'actualité et ce d'autant plus que des mouvements de porcs d'effectuent dans le parc du fait de sa vétusté. Bien que la réhabilitation du parc soit à l'ordre du jour, l'acquisition d'un marteau à frapper permettrait une certaine traçabilité des carcasses ce qui éviterait bien des conflits entre les utilisateurs de l'abattoir.

Bascule électronique :

La bascule électronique qui permettait la pesée des carcasses est hors d'usage. Les capteurs situés sur les rails sont détériorés ce qui fausse les pesées. Par ailleurs, le système indicateur est dépassé et donc pas compatible avec les nouveaux capteurs. En conséquence, il est nécessaire de remplacer l'ensemble de l'équipement.

Pince à électrocuter :

Les deux pinces à électrocuter utilisées constituent un danger permanent pour le personnel de la SIVAC. En effet, le courant y passe en continu au lieu des impulsions nécessaires à assommer les porcs. Outre le danger que cela représente, les charcutiers se plaignent régulièrement que la viande est altérée par des pétéchiees dues à un temps d'électronarcose trop important. Le porc est quasiment électrocuté au lieu d'être simplement assommé. Il est nécessaire de remplacer cet équipement.

Environnement :

Par ailleurs, la SIVAC est poursuivie depuis plus d'un an par le Ministère de l'Environnement en raison de sa contribution à la pollution. Le système initial d'évacuation des effluents a été mal conçu et aucun traitement n'avait été prévu. Par ailleurs, les effluents ne sont pas rejetés dans le collecteur prévu à cet effet, mais descendent par gravité vers un terrain marécageux causant des nuisances importantes au voisinage, lequel se plaint régulièrement au Ministère de l'Environnement. Enfin, les carcasses saisies par les SVM sont simplement enterrées dans des trous creusés sur le terrain même de l'abattoir, causant également des nuisances et impliquant un risque sanitaire non-négligeable.

Cette situation délicate ne peut perdurer et il est nécessaire de réaliser une étude qui permettra de concevoir un système de traitement des effluents et de destruction des saisies. L'étude devra aller jusqu'à l'élaboration des plans de la station d'épuration. Les effluents devront être rejetés dans le collecteur de la zone industrielle. Le système de destruction des saisies devra y être détaillé.

→ **Appui commercialisation-transformation : points de vente**

Les besoins des principales charcuteries sont de nature et d'ampleur très diverse. Ces entreprises étant de gestion privée, il n'appartient pas à un projet d'intervenir directement dans la structure et les modes de travail de chacune d'entre elles.

Il apparaîtrait par ailleurs contraire aux règles d'une saine concurrence que ces entreprises bénéficient d'appuis et de financements personnalisés, nécessairement inégaux.

Dans ces conditions, il est proposé que le projet puisse intervenir, à la demande de leurs dirigeants, de différentes manières indirectes :

- ✓ Financements d'études de réhabilitation — délocalisation, pour chacune d'entre elles ;
- ✓ Missions d'expertise spécifique, dont profiteraient toutes les charcuteries,
- ✓ Formation des charcutiers : qualité, gestion, ...

Les montants financiers nécessaires pour répondre à ces besoins sont déjà budgétés dans les rubriques correspondantes.

Le budget relatif au poste « Fonds de développement de la filière », qui concerne les différentes activités productives de la filière s'élève à environ 723 000 **millions de FCFA (1,1 millions d'Euros)** soit environ **27,3 %** du coût total du projet.

3.8.2 *Organisation, procédures et modalités d'exécution*

3.8.2.1 Cadre institutionnel

Le problème du cadre institutionnel dans lequel devrait évoluer le futur projet est particulièrement délicat.

En effet, si nul ne conteste l'intérêt pour la filière de réaliser un ensemble d'actions coordonnées visant à accélérer le redémarrage de la filière porcine après la fin de la PPA, se pose le problème de savoir quelle est l'entité la mieux à même de piloter le dispositif d'appui à mettre en place.

Actuellement, le rôle de l'Etat n'est plus d'intervenir directement dans les actions de ce type : il est en charge des fonctions « régaliennes » de politique, d'orientation et de contrôle, de mise en place des cadres, de suivi et de service public.

Dans le cadre des activités prévues par le projet, on peut émettre les remarques suivantes :

- ↪ Concernant **la lutte contre une réapparition de la PPA**, il appartient à l'Etat de mettre en place le cadre législatif et réglementaire adéquat, en concertation avec la profession, et de le faire respecter, ceci pouvant impliquer la mise en œuvre de certains moyens lui permettant d'asseoir sa politique (Laboratoire de référence, ...).

La technicité des tâches à mener, mais également l'importance sanitaire, économique et sociale de l'enjeu rend indispensable une implication des services concernés de l'Etat dans le pilotage et le contrôle de toute action. Les

producteurs seront également directement associés dans le cadre de « l'opérationnalisation » des GDS.

Pour concilier ces deux impératifs (nécessité d'une grande technicité et implication forte des éleveurs), ce volet devrait donc être confié aux producteurs (APPORCI), sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat (MINAGRA, représenté au plan technique par les services vétérinaires).

↳ L'action en matière de **génétique** concerne au premier chef les producteurs porcins. Il s'agit typiquement d'une action d'intérêt commun de la profession.

A ce titre, elle devrait être du ressort de l'APPORCI, à qui il revient de l'organiser selon une approche pragmatique et économique : elle donne l'impulsion initiale, oriente et organise, pilote le plan génétique. Pour des raisons pratiques, les opérations matérielles sont confiées à des éleveurs privés. Le CIA peut lui-même faire l'objet d'une sous-traitance auprès d'un opérateur compétent recruté contradictoirement par appel à candidature et contractualisé.

En matière génétique, l'Etat, quant à lui, doit pouvoir :

- ✓ contrôler les flux de gènes importés et les plans génétiques mis en application de façon à éviter la confusion en matière génétique et sauvegarder les ressources nationales en la matière (Bureau des Ressources Génétiques)
- ✓ vérifier la qualité des reproducteurs mis sur le marché, par le biais d'un organisme de contrôle et de certification.

↳ L'ensemble des autres actions prévues, visant à améliorer la **productivité** aux différents stades de la filière et les conditions de la **commercialisation**, la **salubrité et la qualité des produits mis sur le marché** serait naturellement du ressort d'une interprofession.

Or, même si la plupart des acteurs de la filière sont d'avis qu'une organisation de ce type est indispensable, il n'existe actuellement aucune entité pouvant légitimement jouer ce rôle.

L'une des actions prévues dans le cadre du présent projet est précisément de fournir un appui à sa création (résultat 6.2.). Se pose donc le problème du rattachement institutionnel de ce volet d'action essentiel.

Au plan pratique, les différentes options envisageables sont les suivantes :

↳ APPORCI : confier la fonction aux producteurs a été la première hypothèse envisagée. Mais cette solution comporte différents problèmes importants qui doivent conduire à la rejeter dans l'immédiat, notamment :

- ✓ le fait que l'APPORCI ne représente, selon ses statuts et son mode de financement, que les producteurs, et serait donc mal placée pour appuyer

les actions en faveur de l'aval de la filière⁴⁵, pour lesquelles elle n'est pas compétente et n'a pas forcément l'appui des professions concernées,

- ✓ et surtout, l'insuffisante capacité technique et de gestion de l'APPORCI, qui a conduit son président à manifester sa réticence pour une solution de ce type⁴⁶.

↳ La SIVAC, qui a joué ce rôle de maîtrise d'œuvre par le passé en a été écartée et évolue maintenant vers un statut d'opérateur privé, qui ne pourra plus être "*juge et partie*" et devra se déterminer selon une stratégie d'acteur économique "*banalisé*". L'éventualité d'une contribution de la SIVAC dans les futures actions d'appui à la filière ne doit toutefois pas être rejetée a priori.

En effet, du fait qu'elle est associée depuis de nombreuses années au processus de développement de la filière porcine dont elle a été l'un des principaux acteurs, elle dispose d'une vaste expérience dans l'ensemble des domaines concernant la filière et d'un savoir-faire certain : fourniture d'aliments, production, appui technique, génétique, abattage, transformation et commercialisation.

Elle constitue de ce fait un partenaire difficilement contournable. Toutefois, les modalités de son implication devront être clarifiées dans le cadre d'un mécanisme d'appel à la concurrence où elle serait vraisemblablement bien placée du fait de son expérience et de son intégration dans la filière.

↳ PE2C : La cellule de coordination du PE2C supervise l'exécution technique et financière de l'ensemble des programmes de promotion concernant les filières d'élevages à cycle court dans l'attente d'une relève par la profession elle-même. Cette approche suppose bien évidemment que le projet n'a qu'une durée limitée.

Pour la filière avicole, il semble que le développement de la profession (existence d'une interprofession efficace) permette actuellement d'envisager une issue dans la prise de relais effective des interventions.

Pour la filière porcine, ça n'est pas encore le cas.

A priori cette cellule dispose de l'expérience et du savoir-faire nécessaires pour mener à bien en projet de ce type, mais il apparaît actuellement difficile aux autorités de maintenir une entité chargée des différentes filières si les problématiques divergent (cas de la filière avicole, dont l'interprofession est maintenant jugée en mesure de prendre la relève).

⁴⁵ Bien qu'elle ait été chargée de la maîtrise d'œuvre des actions sur la filière, en remplacement de la SIVAC.

⁴⁶ Lors de la Table ronde du 15 mars 2001

Dès lors, deux scénarios en la matière restent à envisager :

↳ **Surseoir à toutes les taches d'appui à l'amélioration de la productivité de la filière (génétique, productivité des élevages et commercialisation),** dans l'attente que les deux conditions essentielles soient réunies :

- ✓ Risques de réapparition de la PPA maîtrisés,
- ✓ Existence d'une interprofession à même de piloter les actions de relance de la filière.

et limiter l'action à un appui dans ces deux directions :

- ✓ Action de sécurisation sanitaire
- ✓ Action d'appui à la création d'une interprofession porcine.

Les arguments à l'appui d'une solution de ce type ne sont pas négligeables :

- * il est risqué d'entamer toute action d'investissement qui pourrait être remise en cause par un nouvel épisode de peste porcine
- * les conditions de l'efficacité et surtout de la pérennisation d'une action d'amélioration ne sont pas remplies en l'absence d'un organe représentatif des acteurs de la filière à même de les discuter et les mettre en place.
- * la relance spontanée des activités de la filière après la peste devrait conduire à penser que la filière peut évoluer par sa dynamique propre et se structurer en fonction de ses propres besoins, sans incitation externe.

Pour le Comité d'orientation et de suivi du PE2C, cette approche est considérée comme une alternative réaliste, qui permettrait de centrer les futures actions de relance « pour les exploitations restantes », une fois « les conditions réunies »⁴⁷

Pour la mission, toutefois, le principal problème lié à cette approche est que les délais pour atteindre les objectifs de compétitivité de la filière risquent d'être longs. Les critères d'atteinte des conditions, aussi bien sanitaires que d'organisation de l'interprofession seront nécessairement subjectifs. Par ailleurs, pour la création d'interprofession, il ne faut pas négliger l'effet mobilisateur d'un projet de relance débouchant rapidement sur des réalisations concrètes au niveau des exploitations et des entreprises (charcuteries, points de vente). Sans cette perspective, on peut s'interroger sur la motivation réelle des différents partenaires à créer cette interprofession.

↳ **Considérer le projet de relance comme un tout et adopter une démarche volontariste visant à atteindre les différents résultats escomptés à un horizon raisonnable.**

⁴⁷ in Note du Dr Kouakou suite à la réunion du Comité d'Orientation et de Suivi du PE2C du 19/07/01.

Dans la mesure où les organisations de producteurs ont exprimé clairement leur souhait (et leur capacité) d'assurer la maîtrise d'œuvre de la relance de la filière⁴⁸, il n'apparaît plus nécessaire d'avoir recours à un tiers extérieur (Bureau d'études, ONG) pour l'animation et la mise en œuvre des solutions proposées.

La prise en compte des nombreuses contraintes institutionnelles conduit le consultant à appuyer cette dernière solution.

3.8.2.2 Organisation interne

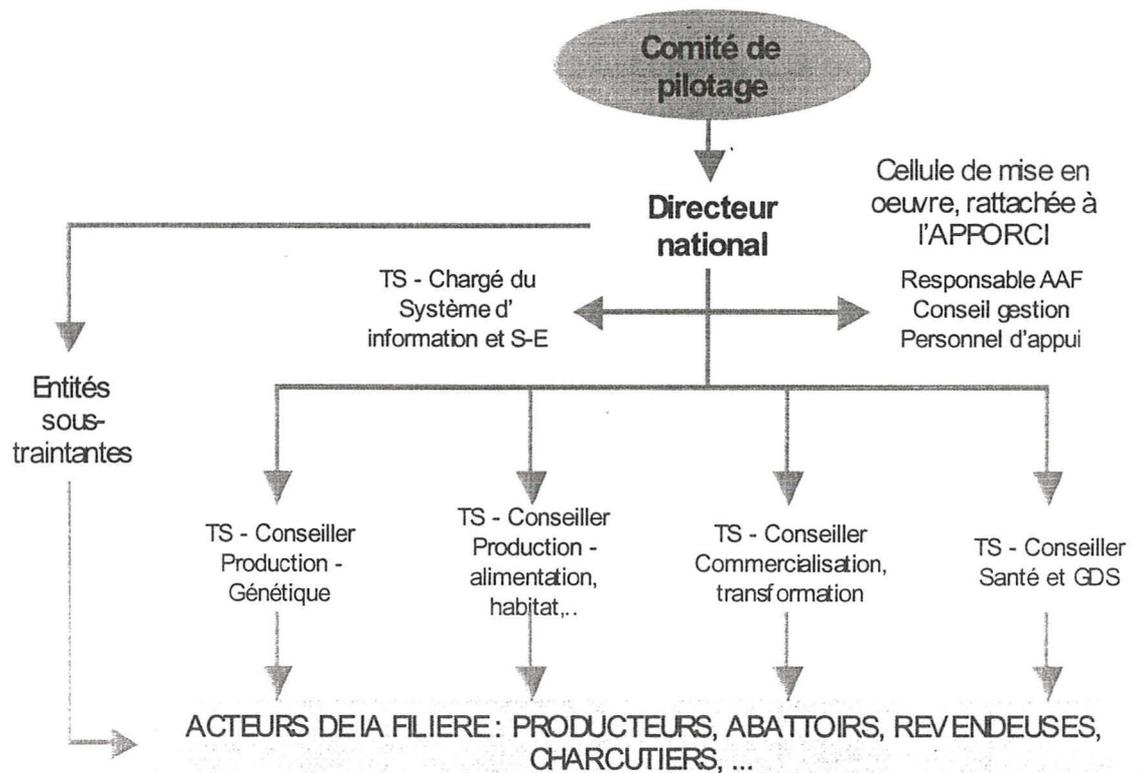
L'opérateur chargé de la mise en œuvre se constituera en « Cellule de mise en œuvre » du projet de relance.

Une des premières tâches de cette cellule sera d'appuyer / susciter la création d'une interprofession avec laquelle elle devra collaborer dès que possible.

L'organigramme de principe proposé est le suivant :

⁴⁸ Voir à ce sujet la note encadrée en page 132

Figure 12 : Organigramme de principe de mise en œuvre du projet



OBSERVATION IMPORTANTE :

Lors des deux tables rondes les éleveurs, et notamment l'APPORCI avaient exprimé publiquement leur opposition à l'option de se voir confier le pilotage de l'action de relance, invoquant notamment l'insuffisance de leur organisation et de leurs moyens.

Selon le PE2C, actuellement, cette position a évolué, comme le montrent les extraits suivants :

« Après lecture et analyse du rapport provisoire, les producteurs APPORCI, UNEGABY et SYNEPORCI ont mieux appréhendé le contenu ainsi que l'impérieuse nécessité d'ancrer au sein de l'APPORCI les actions de la relance et du développement de la filière porcine. »

« L'APPORCI assurant depuis 1999 la maîtrise d'œuvre de la filière devrait pouvoir continuer sa mission si les moyens sont mis à sa disposition pour la consolider. Pour ce faire, toutes les actions liées à la production devraient être confiées à l'APPORCI »⁴⁹

Comme indiqué plus haut, (paragraphe 3 8 2 1), cette approche avait, depuis le départ été l'hypothèse centrale de la mission. Ce n'est que devant le refus des producteurs qu'a dû être envisagé un schéma de substitution.

⁴⁹ in Note du Dr Kouakou suite à la réunion du Comité d'Orientation et de Suivi du PE2C du 19/07/01

Dans la nouvelle situation, le PE2C propose un nouveau cadre institutionnel qui comprendrait :

- L'APPORCI, pour les aspects production proprement dits
- une « cellule technique » ayant pour mission de coordonner, suivre et contrôler l'ensemble des activités de la filière et de s'occuper spécifiquement des aspects transversaux , administratifs et interprofessionnels.

La mission approuve ce schéma, qui avait initialement été rejeté par l'APPORCI. Le fait d'impliquer directement les producteurs dans les actions de développement de la filière est manifestement un facteur de viabilité du programme de relance et constituera un puissant facteur de renforcement des organisations professionnelles, garant de la pérennité du dispositif.

L'APPORCI serait alors l'opérateur principal du projet, se substituant à l'opérateur extérieur qui avait été imaginé du fait du refus exprimé à l'époque de l'APPORCI de s'investir dans cette tâche.

L'agence d'exécution proposée initialement sera remplacée par une cellule de mise en œuvre rattachée hiérarchiquement à l'APPORCI, qui aura à terme vocation à se pérenniser au sein de cet organisme, comme organe d'appui aux éleveurs.

Le schéma organisationnel proposé ci-dessus reste tout à fait compatible avec cette nouvelle option, car il décrit des fonctions à assurer, indépendamment de la nature de l'opérateur responsable de la mise en œuvre

De même, au plan des moyens prévus, cette modification de l'optique n'entraîne pas de changement significatif, car ces moyens ont été définis sur la base des fonctions à assurer, indépendamment de la structure de rattachement.

3.8.2.3 Partenaires

D'une façon générale, le projet doit intervenir dans le cadre global fixé par les pouvoirs publics. Dans cet esprit, il entretiendra des relations de collaboration étroite avec les différents intervenants de la filière. Dans la pratique, un certain nombre d'activités essentielles de l'action de relance porcine seront assurées par des entités partenaires du projet.

A titre d'exemple (liste non limitative), on peut citer :

- ✓ Aspects sanitaires : Organismes publics et para-publics (ex : laboratoire Central de Pathologie Animale de Bingerville, Services régionaux d'inspection, ...), vétérinaires privés, membres des GDS, ...
- ✓ Le projet PACE
- ✓ Le conseil agricole : ANADER
- ✓ Le crédit : FOGAPOV, Banques, Bailleurs, ...
- ✓ Les organismes de formation publics : école de Bingerville, INFPA, ESA, ANADER
- ✓ Les prestataires privés.

Le projet ne financera pas les investissements et les frais de structures des opérateurs, mais passera des contrats de prestation portant sur des activités et des résultats attendus précis. Dans la mesure du possible, il fixera des obligations de résultat.

Les contrats seront établis sur la base de devis précis présentés par le sous-traitant potentiel. Au cas où plusieurs opérateurs pourraient répondre aux besoins du projet, une procédure de mise en concurrence sera mise en œuvre.

3.8.2.4 Procédures

→ **Exécution du projet proprement dit.**

L'exécution du projet sera confiée à une organisation nationale ou internationale spécialiste des prestations d'assistance technique pour ce type d'activité. Elle sera sélectionnée sur appel d'offres international selon les procédures de l'Agence Française de Développement prévues en la matière.

→ **Sélection et statut de l'opérateur.**

L'opérateur chargé de l'exécution du projet assumera la responsabilité du recrutement des personnels nationaux et internationaux. Dans le cadre de son contrat d'assistance technique, il sera chargé de la politique du personnel du projet (recrutement, rémunération, avancement, licenciement éventuel), conformément à la législation du travail applicable en RCI.

→ **Identification précise des bénéficiaires et des relations bénéficiaires / projet.**

Pour les actions spécifiques d'amélioration des conditions de la production et de la commercialisation, le projet adoptera une approche par la demande, avec une réponse personnalisée en fonction des situations.

Il n'est pas prévu d'autres critères d'éligibilités que la vérification, par la direction du projet, de la faisabilité technico-économique des actions d'amélioration envisagées et de la capacité de l'opérateur concerné à les mener à terme (capacités techniques, financières).

Les relations bénéficiaire / projet seront régies par un **contrat d'appui** précisant les obligations des deux parties.

En contrepartie de l'aide fournie, le bénéficiaire devra notamment s'engager à :

- ✓ Suivre les formations prévues et participer aux réunions / visites en rapport avec son activité ;
- ✓ Mettre en application les préconisations du projet (conseillers) ;
- ✓ Fournir toute information de nature technique ou économique jugée nécessaire pour les besoins d'évaluation et de capitalisation du projet et tenir les documents de suivi correspondants ;

- ✓ Accepter, en fonction des besoins du projet, de faire visiter son exploitation (actions de démonstration à destination d'autres bénéficiaires).

→ **Statut du matériel acquis par le projet.**

Les matériels techniques acquis par le projet seront placés sous la responsabilité des opérateurs ou des sous-traitants concernés dans le cadre d'un contrat de cession fixant les responsabilités en matière d'entretien et de sauvegarde.

Les matériels de démonstration acquis par le projet seront rétrocédés aux exploitants qui les utilisent. Les modalités de cette rétrocession seront définies dans le cadre d'un avenant au contrat d'appui précité.

3.9 Chronogramme d'exécution

Le Chronogramme d'exécution, calé sur les quatre années de mise en œuvre du projet figure en annexe 3 au présent rapport.

Lui est adjoint en annexe 4 un chronogramme spécifique pour les activités spécifiquement sanitaires (à la demande du Comité d'Orientation et de Suivi du PE2C).

Ces chronogrammes font ressortir l'ensemble des actions proposées par la mission dans le cadre du projet de relance.

Il est toutefois clair que certaines d'entre elles peuvent être réalisées immédiatement, en dehors de tout financement spécifique, car elles figurent déjà au nombre des attributions d'entités existantes et ne demandent pas nécessairement de moyens nouveaux ⁵⁰:

Il s'agit notamment de (liste non exhaustive) :

- Réexamen des modalités de concession de service public concernant l'abattoir porcin de Yopougon (Convention Etat-SIVAC ; Réflexion interne sur le devenir de la SIVAC et son positionnement dans la filière) ;
- Poursuite de l'appui à la mise aux normes et visites d'agrément des charcuteries ;
- Poursuite des négociations relatives au schéma institutionnel de mise en œuvre du projet en l'absence d'une interprofession fiable ; Attributions et limites du rôle de l'APPORCI dans ce cadre ;
- Réflexion et concertation sur le cadre réglementaire futur des GDS et intégration à un code des ressources animales...).

⁵⁰ ou, pour les aspects sanitaires ou autres, à partir d'autres sources de financement et dans le cadre d'outils existants (PACE et épidémiosurveillance active ; ACSA et constitution de l'interprofession ; P.OPA et étude GDS)

3.10 Coûts et plan financement

Les différentes rubriques de dépenses ont été explicitées et détaillées au paragraphe 3.8 ci-dessus.

Le tableau ci-dessous récapitule les principales rubriques de dépenses.

Rubriques	Montant (000 FCFA)	Montant (EURO)	%	Observations
Personnel	619 200	943 964	23,4%	
Expertise court terme	213 875	326 050	8,1%	
<i>dont nationale</i>	103 500	157 785	3,9%	
<i>AT internationale</i>	110 375	168 266	4,2%	
Etudes et services	572 702	873 079	21,6%	66 % des études et services
<i>dont santé</i>	376 562	574 065	14,2%	
Formation	85 500	130 344	3,2%	Coûts directs de formation, hors actions réalisées dans le cadre de la cellule du projet (Conseillers, AT, ...)
Equipement projet	133 500	203 519	5,0%	
Fonctionnement / entretien	144 400	220 136	5,5%	
Fonds de développement	723 030	1 102 252	27,3%	
<i>dont génétique</i>	83 500	127 295	3,2%	
<i>dont alimentation</i>	20 000	30 490	0,8%	
<i>dont productivité des élevages</i>	335 000	510 704	12,7%	
<i>dont commerce/transformation</i>	284 530	433 763	10,7%	
Sous total	2 492 207	3 799 345	94,2%	
Evaluation	30 000	45 735	1,1%	
Imprévus	124 610	189 967	4,7%	
Total Projet	2 646 817	4 035 047	100,0%	

Le détail des différentes rubriques et le plan de financement du projet figurent également ci-après en annexe 5.

Il convient de remarquer que les actions directement productives menées dans le cadre du projet sont soumises à un important volet santé (lutte contre la PPA) , qui représente à lui seul plus de 500 millions (outre les dépenses directes liées à ce volet, essentiellement regroupées dans la rubrique « études et services », il faut imputer une part des autres dépenses (cellule du projet et personnel, formation; ...), soit plus de 20 % des coûts du projet hors imprévus.

4 ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

La justification économique et financière d'un projet repose sur son intérêt :

- ↳ Pour les différents agents économiques, et notamment les éleveurs privés qui auront à le mettre en œuvre, ce qui implique de réaliser une étude financière du point de vue de ces derniers ;
- ↳ Pour le pays dans son ensemble, ce qui suppose la réalisation d'une étude économique incluant tous les coûts du projet et les recettes générées, sans référence aux agents économiques concernés.

Dans les deux cas, l'analyse est réalisée selon une approche prenant en compte la situation « avec » et la situation « sans » projet, permettant d'identifier les gains imputables à l'action menée. La méthode utilisée repose sur le calcul des flux (financier ou économique) générés et sur la détermination du taux de rentabilité interne.

La période d'examen pour les calculs est de 15 ans, qui correspond à un maximum réaliste pour les différents types d'équipement considérés dans le cadre du présent projet.

4.1 Analyse financière

Dans un but de simplification et de réalisme, n'ont été considérés comme agents économiques que les éleveurs engagés dans un processus d'augmentation de la productivité de leurs élevages.

En effet, pour toutes les autres actions prévues, qui pourraient sans doute être également génératrices de revenus supplémentaires, il n'a été considéré, dans un souci de prudence, que les investissements envisagés.

- ↳ Pour l'ensemble de l'important volet **santé** du projet, il s'agit de mettre en place les conditions propres à en empêcher la réapparition de la PPA ou à en limiter les conséquences en cas de résurgence ponctuelle. L'impact financier et économique est évidemment fondamental pour toute la filière, car la PPA causerait une perte très importante à tous les échelons, mais ceci ne peut être mesuré qu'en termes d'espérance (au sens mathématique du terme) de réapparition, reposant sur des éléments non maîtrisables et n'est donc pas passible d'une méthode classique d'analyse financière.
- ↳ Le volet **génétique** vise à introduire un facteur essentiel de productivité des élevages ivoiriens « modernes ». Il s'agit d'une condition indispensable à la réalisation des activités d'amélioration de la productivité des élevages. Dans la pratique, le schéma de fourniture de reproducteurs tel que proposé repose sur une logique résolument privée aux différents niveaux. Par construction, les différentes entités constitutives du dispositif (élevage noyau, élevages souches, élevages multiplicateurs) sont des élevages privés qui équilibreront leurs comptes par la vente des géniteurs améliorés, une fois les investissements initiaux réalisés.

- ↳ Concernant les **points de vente, les charcutiers, et l'abattoir de Yopougon**, le premier objectif visé concerne une mise aux normes d'un point de vue sanitaire. Les différentes actions sont conçues dans cet esprit et ne visent donc pas directement un accroissement de rentabilité. Il est ici encore très probable que les conséquences financières pour les différents agents économiques concernés ne sauraient être que positives : augmentation de l'activité et/ou meilleure valorisation des produits, du fait d'une image de marque améliorée, etc.
- ↳ Les actions concernant les appuis à la **structuration professionnelle** sont en premier lieu destinés à permettre à la filière de prendre directement en mains son devenir. Elles ne sont pas de nature à générer directement des profits particuliers. Indirectement toutefois, leur effet sur l'amélioration de l'économie de la filière devrait être positif : meilleure organisation, concertation entre les différents maillons de la filière (Interprofession), meilleure valorisation des produits, ...

Dans ces conditions, *l'approche adoptée ci-après conduit à une approche par défaut des avantages financiers du projet proposé.*

Au plan de l'analyse financière l'approche a consisté à évaluer les avantages pour les éleveurs du passage d'un modèle « courant » tel qu'il est pratiqué actuellement par la plupart des élevages modernes ivoiriens de bon niveau à un élevage « productif », par le biais d'une action visant à transformer l'élevage de façon globale, dans ses différents paramètres : installations, génétique, alimentation, santé, ...

Pour fixer les idées, le calcul est effectué sur la base d'une unité porcine de 30 truies productives dans les deux cas. Les principaux paramètres technico-économiques utilisés pour l'analyse sont présentés par le tableau ci-après :

Tableau 26 : Paramètres technico-économiques des élevages cibles

	Elevage "courant"	Elevage "productif"
Nombre de truies productives	30	30
Taux de fertilité	50%	80%
Effectif de truies	60	38
Porcelets sevrés par portée	8	10
Nombre de portées par an	1,8	2,4
% pertes	8%	8%
Porcs vendus par truie et par an	13,2	22,1
Poids vif moyen des porcs charc. à la vente (kg)	80	100
Poids vif des réformes (kg)	150	200
Taux de renouvellement	40%	40%
Quantité aliment 1er âge (kg)	0	5

	Elevage "courant"	Elevage "productif"
Quantité aliment 2ème âge (kg)	35	35
Quantité aliment porc croissance (kg)	100	100
Quantité aliment porc finition (kg)	90	150
Quantité aliment Truie (kg)	1200	1200
Prix	en FCFA/kg	en FCFA/kg
Prix de vente du kg de carcasse	800	1000
Prix du kg reproducteur	1040	1200
Prix du kg d'aliment truie	70	105
Prix du kg d'aliment porcelet 1er âge	0	1200
Prix du kg d'aliment porcelet 2ème âge	143	143
Prix du kg d'aliment porc croissance	70	113
Prix du kg d'aliment porc finition	70	103

Les autres hypothèses sont figurées sur les tableaux placés en annexe 6.

Les principales d'entre elles sont les suivantes :

Investissement **moyen** nécessaire : 44,8 millions de FCFA, comprenant bâtiments (y compris alimentation eau, le cas échéant), matériel et cheptel amélioré.

Cet investissement est financé de la façon suivante :

- ↳ 30 % autofinancement
- ↳ 15% prime incitatrice (prévue par le projet)
- ↳ 55% par crédit à 18% sur 5 ans

Les résultats de cette analyse sont résumés ci-après:

TRI avant financement :	27,3 %
TRI après financement :	27,2 %

Ces résultats montrent :

- ↳ **le caractère rentable à très rentable** de l'investissement envisagé
- ↳ la faible sensibilité du TRI aux conditions de financement (pour un taux d'intérêt de 15%, le TRI passe à 28,4%)

L'étude de sensibilité réalisée fournit les résultats suivants :

Tableau 27 : Sensibilité du TRI financier

Entrées	Sorties				
	-10%	-5%	0%	5%	10%
-10%	27%	22%	17%	12%	7%
-5%	33%	27%	22%	16%	11%
0%	40%	33%	27,2%	21%	16%
5%	49%	41%	34%	27%	21%
10%	60%	51%	42%	34%	27%

Ces calculs mettent en évidence :

- ↳ Le fait que le TRI reste incitatif pour la plupart des situations examinées ;
- ↳ le rôle important des niveaux de prix de vente des animaux.

Par contre, une variation relativement importante du montant des investissements initiaux n'affecte que faiblement le TRI.

4.2 Analyse économique

L'analyse économique est réalisée aux prix du marché, s'agissant de produits principalement destinés au marché intérieur.

Elle agrège :

- ↳ les données issues de l'analyse financière, pour les différents modèles,
- ↳ Les autres coûts, dont ceux du projet.

La période d'examen est également de 15 ans..

Les résultats sont présentés par le tableau en annexe 7, qui met en évidence une rentabilité économique limite :

TRI de 9,0% dans les conditions de l'analyse.

L'analyse de sensibilité se présente comme suit :

Tableau 28 : Sensibilité du TRI économique aux variations des éléments du flux

Entrées	Sorties				
	-10%	-5%	0%	5%	10%
-10%	9%	7%	5%	2%	-1%
-5%	11%	9%	7%	4%	2%
0%	13%	11%	9%	7%	4%
5%	16%	14%	11%	9%	7%
10%	18%	16%	14%	12%	9%

Le taux reste quasiment toujours positif dans le champ de l'analyse et présente des niveaux acceptables pour les hypothèses les plus favorables. Il est essentiellement sensible à la rentabilité intrinsèque du modèle et au coût global du projet.

Cette situation s'explique par le fait que, comme expliqué précédemment, le calcul a été réalisé sur la base des seuls résultats attendus de l'amélioration de productivité des élevages, ce qui tend à minimiser la rentabilité intrinsèque du projet

Dans ces conditions, ce constat ne doit pas conduire à rejeter le projet, qui comporte par ailleurs une part importante d'actions dont les résultats ne peuvent être strictement évalués sur la base d'un résultat économique : santé, hygiène alimentaire, structuration professionnelle.

5 SUIVI – EVALUATION

5.1 Evaluations statutaires

Des revues/évaluations externes sont prévues et leur financement est intégré au coût du projet. Il s'agit, classiquement :

↳ **D'une évaluation intermédiaire** (en principe à mi-parcours) qui devra permettre (au travers d'un constat classique sur les réalisations) de vérifier :

- ✓ en premier lieu, que la situation sanitaire est « sous contrôle » faute de quoi les objectifs poursuivis par les autres actions du projet seraient vains ;
- ✓ ensuite, que les « plans de développement » d'élevages ou d'autres opérateurs appuyés par le projet correspondent bien aux besoins exprimés par les opérateurs dans le nouveau contexte et sont effectivement définis et mis en œuvre à un rythme compatible avec les ambitions du projet.
- ✓ il s'agira en particulier de mesurer à ce stade le degré d'adhésion des bénéficiaires aux réalisations ainsi que l'implication, en principe croissante, des organisations professionnelles au pilotage du développement de la filière, seule garantie de sa pérennité.
- ✓ elle devra également s'assurer que le projet fonctionne avec une souplesse et une flexibilité suffisantes pour répondre réellement aux attentes des producteurs / opérateurs et que les problèmes de base identifiés trouvent leur solution non seulement en matière d'appui financier, mais également et surtout, en matière de professionnalisation ; A ce stade, l'essentiel des activités devrait être géré en collaboration avec l'interprofession.

↳ **D'une évaluation en fin de projet** qui devra mesurer la contribution des différentes réalisations à l'objectif spécifique (relance de la filière porcine) et,

sur cette base, statuer sur l'opportunité d'une poursuite ou extension des actions, et /ou d'un transfert des activités d'appui à la profession.

Outre ces évaluations externes, et compte tenu de l'importance de cette fonction pour le pilotage du programme et la prise de décision quant à la nature des actions de relance porcine à appuyer, il est prévu que le projet procède à la réalisation d'un suivi permanent de son activité.

De façon schématique, ce suivi pourra être structuré de la façon suivante⁵¹ :

Tableau 29 : Organisation du suivi-évaluation du projet de relance

	Nature du suivi	Objet	Responsabilité
Santé	Suivi d'avancement des mesures prises	Evaluer le degré de sécurité sanitaire atteint grâce aux mesures adoptées	Prestataire(s) extérieur(s), sur base contractuelle, sous la supervision des autorités sanitaires
Génétique	Suivi des éléments du dispositif mis en place	Evaluer de l'efficacité et de l'impact sur les élevages	Prestataire(s) extérieur(s), sur base contractuelle.
Production, Commercialisation/ transformation	Suivi de la demande exprimée au projet, suites données, et établissement de tris et ratios	Mesurer l'adhésion et l'implication des bénéficiaires, orienter l'action	Coordination du projet
	Suivi technico-économique des exploitations / opérateurs appuyés	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la mise en œuvre, et former sur les aspects opérationnels - Vérifier la validité des choix techniques/économiques - S'assurer que les objectifs des plans de développement suivis sont bien atteints 	Personnel technique du projet (conseillers), dont il s'agit d'une des attributions (suivi-conseil)
	Suivi des demandes de crédit, Suivi financier	Vérifier la régularité des procédures, affiner les modes d'attribution des aides	Personnel du projet, en liaison avec le FOGAPOV ou autres organismes financiers
	Suivi des conditions de marché : prix, quantités, régularité d'approvisionnement,	Mesurer la contribution du projet à l'objectif spécifique, orienter l'action	Prestataire(s) extérieur(s), sur base contractuelle.
	Impact socio-économique sur les bénéficiaires directs et effets indirects	Mesurer la contribution du projet à l'objectif global	Prestataire(s) extérieur(s), sur base contractuelle.

⁵¹ En dehors du suivi classique d'activités et du suivi financier du projet.

L'ensemble de ces suivis donnera lieu à établissement de rapports périodiques spécifiques. Ce suivi sera consolidé annuellement par la Direction du projet en un rapport d'évaluation et de pilotage comportant des recommandations en matière de stratégie générale d'intervention du projet.

5.2. Indicateurs de suivi

D'une façon générale, les indicateurs à choisir doivent permettre de mesurer de façon aussi précise que possible le degré d'obtention des objectifs poursuivis. Dans la pratique, toutefois, ces objectifs généraux se déclinent en un grand nombre d'objectifs ou résultats intermédiaires et sous objectifs par activité.

Lors de la mise en œuvre, il importera de procéder à une définition fine des indicateurs, de façon à opérer un compromis réaliste entre précision du suivi et charge de travail (capacité à recueillir et à traiter l'information).

Globalement, les indicateurs d'objectifs et de résultats à suivre appartiendront aux catégories suivantes :

Tableau 30 : Indicateurs de suivi du projet de relance

Rubrique	Indicateurs	Moyens de vérification
Objectif global	Indicateurs de développement humain pour la population des bénéficiaires, Indicateurs macro-économiques sur l'élevage national et la filière	Statistiques nationales
Développement de la filière (objectif spécifique)	Effectifs exploitations et cheptel, analyse structure du cheptel, répartition géographique, Nombre d'opérateurs concernés Production mise en marché, évolution des prix et des coûts de revient Parts de marché conquises (substitution à l'import)	Ex-ante : statistiques nationales Ex-post : suivi projet, enquêtes marché ponctuelles
Action santé	Réalisation des activités prévues, pratiques effectives des élevages en la matière	Suivi volet + enquêtes suivi évaluation
Génétique	Eléments du dispositif mis en place (CIA, élevage noyau, élevages souches), reproducteurs produits et vendus	Suivi volet génétique (rapports périodiques)
Appui opérateurs de la filière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ investissements production et commercialisation réalisés ▪ Formation, voyages, etc. ▪ Pratiques d'élevage et de gestion, ... 	Suivi permanent des opérateurs appuyés, crédits accordés Nombre et volume des dossiers, traités, exécutés
Elevages et entreprises de la filière viables économiquement (privés, GIE, ...)	Productivité des exploitations : Production mise en marché, prix de revient et marges réalisées, situation de trésorerie, Remboursement des crédits	Suivi des exploitations (indicateurs technico-économiques), suivi des crédits accordés (Fonds de garantie)

ANNEXE 1 :

Rappel des Termes de Référence de l'étude

TERMES DE REFERENCE D'UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR LE PROGRAMME DE RELANCE ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE PORCINE EN COTE D'IVOIRE

INTRODUCTION

Depuis 1987, un accent particulier a été mis sur le développement des élevages à cycles courts pour répondre à une progression rapide de la consommation due au taux d'accroissement élevé de la population (+3,8%) et réduire la sortie de devises liées aux importations de produits alimentaires d'origine animale.

La structuration de la filière porcine moderne a été amorcée, au début des années 1990, par le projet SODEPRA Sud-Est, au départ en encadrant les éleveurs, puis en montant une société d'économie mixte, la SIVAC.

Les actions engagées ces dernières années, dans le cadre du Projet de Développement es Elevages à Cycles Courts de 1982 à 1998 (phase I, phase II et phase III) avaient pour objectifs d'améliorer les performances économiques de la SIVAC (éliminer les déficits d'exploitation), et de permettre aux éleveurs de prendre en charge progressivement le développement de la filière.

C'est ainsi que la SIVAC a développé ses activités d'abattage (près de 22.000 porcs abattus en 1995), de fabrication d'aliments (1.400 tonnes produites en 1995) et d'amélioration génétique (350 reproducteurs vendus en 1995).

La structuration des éleveurs avait été amorcée par la création d'un Comité provisoire des éleveurs de porcs et la mise en place d'un système de cotisations devant contribuer au financement des actions de développement.

Tous les efforts consentis ont été pratiquement anéantis par l'apparition, en mai 1996, de la peste porcine africaine (PPA).

Toutefois, après l'éradication de l'épizootie, une association d'éleveurs de porcs s'est structurée et a entrepris les démarches de sensibilisation de ses membres à l'échelle nationale. Un an et demi après sa création, l'Association des Producteurs de Porcs de Côte d'Ivoire APPORCI, forte de 600 membres dispose d'une forte représentativité et d'une légitimité acquise au sein de la profession.

Dans le cadre de la politique agricole du désengagement de l'Etat des fonctions de production et de service (dont l'encadrement) et de la promotion des organisations professionnelles (OPA), cet atout de l'APPORCI la prédispose à devenir le maître d'œuvre du programme de relance et de développement de la filière.

Enfin, suite à la levée de l'arrêté portant déclaration de la PPA, l'élevage porcin et la commercialisation des animaux et des carcasses par le secteur moderne ont repris, mais avec une production d'environ 15% de celle d'avant la peste.

I - CADRE DE L'ÉTUDE

Commanditaire de l'étude : Ministère délégué auprès du Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales chargé de la Production Animale (MDPA).

Financement de l'étude : Agence Française de Développement

1.1 - Justification de l'étude

Les bouleversements qui ont affecté la filière porcine suite à l'épizootie de PPA et les changements importants liés au redémarrage des activités, et ceux qui interviendront nécessairement lors de la phase de relance exigent qu'une réflexion approfondie soit menée.

1.2 - Objectif de l'étude

L'objectif de l'étude est de faire le point sur la situation actuelle puis de définir les conditions et les moyens d'un programme de relance et de Développement de la production porcine et d'approvisionnement du marché national.

II - CONTENU DE L'ÉTUDE

2-1 - Historique et contexte

2-1-1- Analyse de la situation avant l'apparition de la peste

Le Consultant devra faire le point de la situation avant la peste, notamment concernant la zone sinistrée. Pour cela, il devra relever :

- la production avant la peste porcine (cheptel, nombre d'éleveurs, répartition et typologie des élevages)
- les facteurs environnementaux ayant favorisé l'apparition de la maladie
- les autres facteurs (organisationnels) qui prédisposaient l'élevage à une telle épizootie
- concernant les autorités, les mesures sanitaires et les textes réglementaires qui étaient en vigueur.

2-1-2 - Historique de la lutte contre la peste porcine africaine

Le consultant fera le point sur les mortalités, les abattages, la désinfection, le niveau d'indemnisation des éleveurs et la mise en place des Groupements de Défense Sanitaire (GDS). Il évaluera les moyens mis en œuvre (matériels, humains, financiers) pour lutter contre la PPA.

Le consultant fera le point sur la situation épidémiologique région par région qui sera illustrée par des représentations cartographiques (zones touchées par la peste, zones non atteintes, zones à risque).

Le consultant passera en revue les textes législatifs et réglementaires, établis notamment suite à l'apparition de la maladie, sur le plan sanitaire et technique.

2-1-3 - Bilan des interventions dans le secteur

Le consultant devra faire une synthèse et une analyse critique des programmes mis en œuvre ou en cours sur la filière porcine.

En particulier, il établira le bilan de l'intervention de la SIVAC dans la filière porcine (nature, impact, coût de mise en œuvre et équilibre de la société) en rapport avec les objectifs et les obligations contractuelles qui lient cette société à l'ETAT.

2.2 - Situation actuelle de la filière

Le consultant fera une analyse de la situation de la filière du point de vue :

- de la contrainte sanitaire,
- de la production,
- de l'organisation de la filière,
- de l'évolution du niveau de consommation et des importations,
- du poids économique de la filière.

2.2.1 - La contrainte sanitaire

Il s'agira :

- d'identifier le dispositif sanitaire existant en matière de GDS et de services vétérinaires d'Etat ou privés,
- de faire le point sur le dispositif législatif existant,
- d'examiner les conditions sanitaires de l'élevage traditionnel,
- de préciser les contraintes en terme technique, imposées par la situation sanitaire,
- de faire le point sur la situation sanitaire de la sous-région.

Il devra, en particulier :

- détailler les mesures adoptées par les services vétérinaires et les GDS pour faire face aussi bien à une éventuelle réapparition de nouveaux foyers de PPA, qu'à l'apparition d'autres épizooties
- détailler les mesures à prendre au niveau des différents types d'élevage pour prévenir une telle situation et y faire face
- évaluer les possibilités et les conséquences d'une réapparition de la PPA et de l'apparition d'une autre épizootie.

2.2.2 - La production

Le consultant aura pour tâches de faire l'état des lieux de la production, tant au niveau de la région d'Abidjan, qu'à l'intérieur, dans les secteurs moderne et traditionnel.

2-2-2-1 - La filière porcine dans le "Grand Abidjan"

Le consultant aura pour tâches :

Au niveau des producteurs :

- d'identifier les différents types d'élevage et leur localisation, d'estimer les effectifs porcins au niveau des éleveurs organisés et non organisés,
- d'évaluer, au niveau des éleveurs organisés, le volume et les coûts de production, la productivité et la rentabilité des élevages.

- Au niveau de la SIVAC :
 - de rappeler le statut juridique, les missions et objectifs assignés initialement à la SIVAC
 - de préciser les fonctions actuelles de la SIVAC, dans le cadre de la structuration de filière préconisée par la profession.
- Au niveau des autres structures en amont (fournisseurs d'intrants...
 - d'en faire l'inventaire et le bilan (volume d'activités et poids dans la filière)
- Au niveau de l'aval :
 - d'identifier les circuits formels et informels de commercialisation et d'évaluer l'importance relative de ces deux circuits (volume, valeur, formation des prix).

Le rôle et l'importance des prestataires de service seront notamment mis en évidence.

2-2-2-2 - La production porcine à l'intérieur du pays

Le consultant devra :

- estimer les effectifs des élevages
- établir une typologie des élevages porcins et déterminer leur localisation
- décrire le ou les systèmes d'encadrement et leur impact
- identifier les circuits de commercialisation existants.

2.2.3 - L'organisation de la filière

Il s'agira d'identifier les organisations de producteurs à caractère syndical ou économique (nombre de groupements, nombre d'éleveurs, activités économiques...) et de faire une présentation critique de la structuration envisagée par l'APPORCI

Une analyse des capacités des organisations de producteurs à intervenir dans la mise en œuvre d'un programme de développement et de leurs besoins sera effectuée.

2-2-4 - Evolution du niveau de consommation et des importations

Le consultant retracera l'évolution des importations de viandes et abats porcins sur les cinq dernières années (type de produit, volume, valeur, prix).

il fera le point de la réglementation et des diverses mesures existant dans ce domaine d'activité (fiscalité, droits et taxes à l'importation, etc.).

Il détaillera sur la même période l'évolution de la consommation (totale et individuelle).

2-2-5 - Poids économique de la filière

Après avoir fait le bilan de l'intervention de l'ETAT en faveur de la filière en terme d'actions menées et de coûts, le consultant fera ressortir le poids économique de la filière au niveau du secteur de l'élevage.

Enfin, cette analyse permettra au consultant d'établir un diagnostic, présentant les contraintes liées à la filière porcine, au niveau de ses différents maillons et les atouts permettant de penser qu'une croissance de la production et de la consommation sont possibles ; notamment, par comparaison avec la situation antérieure, le consultant analysera les répercussions de l'épizootie de peste porcine sur l'économie du secteur élevage et sur le plan social (pertes d'emploi ...).

Ce diagnostic sera présenté sous forme de matrice détaillée.

2.3 - Perspectives et stratégies

Les perspectives de développement sont liées aux aspects relatifs :

- * au dispositif sanitaire,
- * au marché et à la compétitivité
- * à la capacité des OPA à mettre en œuvre un programme de relance et de développement.

La définition d'une stratégie de relance doit intégrer ces aspects. Le consultant devra, en fonction des contraintes relevées plus haut, établir des perspectives de croissance de la production et indiquer les principaux axes qui vont guider la stratégie de relance, à court et moyen terme.

- Au plan sanitaire, il définira une stratégie permettant de sécuriser la production. Le cas de l'élevage traditionnel fera l'objet d'une présentation particulière.
- Au plan économique, le consultant évaluera le marché et la compétitivité de la filière, au niveau local et dans la sous-région.
Au plan organisationnel, il définira également la capacité des structures professionnelles à prendre en charge la mise en œuvre de certaines actions, telles que le renforcement de la structuration professionnelle, la gestion d'unités de production (génétique, aliments, etc...) et la participation à la mise en place de dispositifs de suivi et conseil de gestion.

La répartition des rôles entre le secteur public et le secteur privé sera précisée.

Il présentera trois scénarios (hypothèse basse, moyenne et haute) qui seront discutés au niveau de tables rondes avec les autorités sanitaires, celles chargées de l'environnement, les collectivités locales, les éleveurs et les autres opérateurs de la filière.

2.4 - Propositions pour la relance et le développement des activités de la filière

Ces s'inscriront dans le cadre des scénarios décrits plus hauts.

La relance des activités ne pourra se faire qu'en obéissant à de nouvelles normes sanitaires, techniques et environnementales, et en définissant un cadre réglementaire adéquat.

2.4.1 - le secteur traditionnel

Le consultant proposera un programme spécifique à ce secteur en matière d'appui conseil, de suivi sanitaire et de commercialisation.

2.4.2 - le secteur moderne

a) Etude du marché et compétitivité

L'étude précisera les objectifs retenus en matière :

- de production nationale à court et moyen terme,
- d'exportation de viande et produits porcins dans la sous-région,
- d'évolution des prix pour le consommateur.

b) Objectifs spécifiques et actions

Des objectifs spécifiques seront proposés, relatifs aux divers aspects, puis, pour chaque objectif, une série d'actions sera identifiée. L'ensemble du plan d'actions sera replacé dans un cadre cohérent lié à la stratégie retenue. Le Consultant examinera notamment :

- les aspects sanitaires :
 - généralisation des GDS,
 - amélioration de la police sanitaire,
 - appui à la DSV,
 - financement des contrôles, etc...
 - amélioration des intrants et aliments : disponibilité et qualité etc...
- la production
 - augmentation de la production,
 - amélioration génétique (reconstitution du cheptel de reproducteurs, établissements agréés, schéma génétique, élevages de multiplication, insémination, normes à respecter, contrôles),
 - normes techniques (bâtiments et systèmes d'exploitation qui seront autorisés en fonction des contraintes sanitaires et d'environnement),
 - formation des éleveurs et mise en place de dispositifs de suivi et conseil en gestion,
 - amélioration des aliments, etc...
- l'environnement de la production (amont et aval)
- la sécurisation foncière et relocalisation des élevages (tout en précisant les contraintes d'environnement) conformément aux textes en vigueur,
- le financement (assurance agricole, fonds de garantie, etc...)
- le renforcement et structuration de la profession, dont :
 - types d'organisations (GDS, GVC, Coopératives ...), structures de concertation pouvoirs publics-producteurs, délai pour la mise en place de ces organisations,
 - mise en place d'une interprofession : place et rôle de chaque structure dans l'interprofession, rôle de l'interprofession.
 - formes de partenariat avec l'Etat, pour la mise en œuvre de certaines actions relevant notamment de son domaine (missions de service public), visant à terme, le transfert de certaines fonctions d'appui au développement de la filière, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, à l'instar de la filière avicole.
- La redynamisation des structures en amont et en aval, notamment:
 - les normes à respecter pour les fournisseurs d'intrants et les contrôles à effectuer,
 - les nouvelles pratiques à faire adopter quant à la mise en marché des porcs, l'abattage et la découpe, la transformation, la vente,

- évolution de la SIVAC en terme de statut et d'activités (ouverture du capital, perspectives d'équilibre, redéfinition du mandat dans le cadre d'une nouvelle convention avec l'Etat visant la gestion de l'abattoir de porcs de Yopougon),
 - Appui aux opérateurs économiques de la filière pour la mise à niveau de leurs installations.
- Le renforcement des cadres juridique et institutionnel (les modalités d'organisation et d'actions du Conseil Paritaire de la Production Porcine (C3P) et ses relations avec les principales organisations professionnelles représentatives de la filière).

Le plan d'actions devra être présenté sous forme de matrice précisant les intervenants et les délais.

c) Organisation institutionnelle

L'organisation institutionnelle devra préciser le rôle de chaque intervenant et son implication dans la réalisation du plan d'actions. Cette organisation sera présentée dans un contexte d'évolution vers une prise en charge du développement par la profession. Le rôle des OPA sera précisé, ainsi que le niveau de ressources qu'elles pourraient mobiliser.

2.5. Mise en œuvre du programme

2.5.1 - Objectifs et actions : moyens à mettre en œuvre

A partir du plan d'actions détaillé, une présentation des moyens à mettre en œuvre (humains, matériel), selon les différentes catégories d'appui (investissement, formation, promotion, etc ...) sera faite.

Les programmes spécifiques seront reliés au schéma organisationnel proposé pour la filière.

2.5.2 - Coûts et plan de financement

Le consultant donnera le montant global du programme de relance et de développement de la filière en précisant les quantités physiques et les coûts unitaires. Le coût sera donné TTC et HT. Les budgets feront apparaître les taxes et la partie hors taxe ainsi que la répartition des coûts en monnaie locale et en devises.

Les budgets et les plans de financement seront établis par composantes. Les clés de répartition des dépenses par source de financement (Etat, groupe cible, partenaires privés, bailleurs de fonds, etc.) seront précisées.

Le plan de financement fera apparaître la prise en charge progressive des coûts par les professionnels, et par l'Etat, pour leurs parts respectives.

Les conséquences, en terme de mobilisation de recettes, seront examinées, notamment en terme de mise en place d'un système de cotisations professionnelles.

2.5.3 - Critères de performance

Le consultant précisera les critères de performance à retenir pour évaluer l'impact du projet, en cours et en fin de projet. Il fournira les éléments nécessaires à la mise en place d'un véritable système de suivi-évaluation (Indicateurs de suivi, de résultats du projet et indicateurs d'impact).

2.5.4 - Exécution du programme

En fonction de la stratégie adoptée et des actions proposées, le consultant indiquera les différentes étapes de relance et de développement de la filière sur une période de cinq ans. Il devra préciser le cadre institutionnel de mise en œuvre du programme, du point de vue de son organisation et de son fonctionnement.

2.6 - justification socio-économique du programme de relance et de développement de la filière

Le consultant effectuera une analyse socio-économique du programme qui s'appuiera entre autres sur les paramètres suivants :

- le taux interne de rentabilité économique (TIRE)
- l'estimation et la répartition (entre agents économiques) de la valeur ajoutée au niveau de la filière
- l'analyse de l'impact économique de la relance sur :
 - l'ensemble du secteur,
 - la couverture des besoins nationaux en protéine animale,
 - le nombre d'emplois créés et le chiffre d'affaire de la filière.

L'étude fera ressortir l'impact social de la relance sur les différents maillons de la filière notamment les jeunes et les femmes.

III - RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

3.1 - Rapport

Un rapport provisoire contenant les points définis au chapitre II (Contenu de l'étude), sera rédigé et remis, en 20 exemplaires, pour observations.

L'analyse de ce rapport sera supervisée par le Comité de Pilotage de l'étude dont le secrétariat est assuré par la Cellule du PE2C.

Une restitution sera faite au Comité de pilotage par le Consultant, avant la remise du rapport provisoire.

La Cellule du PE2C synthétisera les observations du Comité de Pilotage. Cette synthèse, après son approbation par ledit comité sera communiquée au Consultant, dans le mois suivant la réception du rapport provisoire.

Le rapport définitif sera rédigé dans les 15 jours après transmission des commentaires du Comité de Pilotage, et sera remis en 20 exemplaires, au Ministère délégué auprès du Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales chargé de la Production Animale.

3.2 - Durée de l'étude et délais

L'étude sera réalisée en neuf (9) semaines dont

Six (6) semaines pour l'analyse des documents et la réalisation d'enquêtes auprès des bénéficiaires et des opérateurs de la filière et de l'administration ;
A la fin du Diagnostic, se tiendront les tables rondes pour établir les scénarios.

Deux (2) semaines pour la rédaction du rapport provisoire,

Une (1) semaine pour la rédaction du rapport définitif.

3.2 - Profil des Consultants

Les profils exigés pour les consultants sont :

- un économiste ayant une expérience confirmée des filières d'élevage, chef de mission et coordonnateur de la rédaction de l'étude ; il interviendra sur neuf (9) semaines dont 6 sur place.
- un technicien de haut niveau (agronome-zootechnicien, vétérinaire) ayant une expérience dans l'organisation des structures professionnelles agricoles ; son intervention se fera sur trois (3) semaines.
- un docteur vétérinaire ayant une expérience dans le domaine de la police sanitaire dont le temps d'intervention sera de trois (3) semaines.

Le recours à des bureaux d'études locaux sera apprécié. Le chef de mission devra être capable de coordonner l'action des deux autres intervenants et des bureaux d'études locaux dans leur domaine respectif.

ANNEXE 2 :

Bibliographie

ETUDE SUR LA RELANCE DE LA FILIERE PORCINE EN COTE D'IVOIRE

LISTES DES DOCUMENTS CONSULTES

N°	Titres	Auteurs	Date	Résumé / Domaine
1	Bulletin mensuel des Ressources Animales: n° 15	INS/MINAGRA	août-98	Productions, importation, consommation des produits animaux
2	Bulletin mensuel des Ressources Animales: n° 16	INS/MINAGRA	sept-98	Productions, importation, consommation des produits animaux
3	Inventaire du cheptel porcin moderne, en CI, par délégation de l'APPORCI	Secrétariat tchnique APPORCI	oct-99	Cheptel porcin moderne des 11 délégations de l'APPORCI et synthèse nationale
4	Textes législatifs et réglementaires relatifs aux coopératives	MINAGRA	sept-98	Loi n° 97-721 du 23 déc. 97 relative aux coopératives ; Décret n° 98-256 du 3 juin 98 portant attribution et organisation du conseil sup de la coopération, Décret n° 98-257 du 3 juin 98 portant applic. De la loi N° 97-721 ci-dessus ; Circulaire interministér. n° 3718/MINAGRA/MID, du 26 oct. 98 relative à l'applic. de la procédure d'agrément des coopératives
5	Recueil de textes réglementaires sur la santé animale	DSV	août-98	Police sanitaire des animaux, réglementation du commerce de la boucherie en CI, hygiène alimentaire des produits laitiers, commerce des animaux et des denrées d'origine animale, services vétérinaires municipaux, médicaments vétérinaires, pêches, alimentation animales, accords internationaux, sociétés,

ETUDE SUR LA RELANCE DE LA FILIERE PORCINE EN COTE D'IVOIRE

LISTES DES DOCUMENTS CONSULTES

N°	Titres	Auteurs	Date	Résumé / Domaine
6	Recueil de textes réglementaires sur la PPA	MINAGRA/ COTE D'IVOIRE		Arrêté n° 103 du 30 mai 96 portant déclaration de la PPA; Arrêté n° 264 du 18 nov 96 instituant les postes routiers pour la lutte contre la PPA; Arrêté n° 181 du 28 nov 97 portant levée de déclaration de la PPA et instituant une épidémiosurveillance; Décret n° 98- 70 du 13 février 98 fixant les règle générale d'installation des exploitation d'élevage; Arrêté N° 099/ MINAGRA du 10 juillet 98 fixant les modalités de déclaration d'autorisation de création et de recensement des exploitations d'élevage; Arrêté n° du portant interdiction des eaux grasses dans l'alimentation des animaux d'élevage; Arrêté n° du créant le conseil paritaire de la production porcine.
7	Recueil de textes réglementaires sur productions animales	MINAGRA/ COTE D'IVOIRE		Loi N 63-323 du 25 juillet 63, relative à la police sanitaire des animaux en CI; Loi n° 96-561 du 25 juillet 96 relative à la pharmacie vétérinaire; Loi n° 96-563 du 25 juillet 96 relative à l'inspection sanitaire et qualitative des denrées animales et d'origine animale en CI; Loi n° 96-7- du 3 oct 96 portant cpde de l'environnement; Loi n° 97-721 du 23 déc 97, relative aux coopératives
8	Statuts de l'APPORCI	Secrétariat tchnique APPORCI	nov-99	APPORCI
9	Règlement intérieur de l'APPORCI	Secrétariat tchnique APPORCI	nov-99	APPORCI
10	Récépissé de déclaration de l'APORCI	Secrétariat tchnique APPORCI	janv-99	APPORCI
11	J.O pour insertion de la création de l'APPORCI (reçu)	J.O	juil-00	APPORCI
12	PV de l'AG constitutive de l'APPORCI	Secrétariat tchnique APPORCI	juil-97	APPORCI

ETUDE SUR LA RELANCE DE LA FILIERE PORCINE EN COTE D'IVOIRE

LISTES DES DOCUMENTS CONSULTES

N°	Titres	Auteurs	Date	Résumé / Domaine
13	Fiche "modèle de signature" de l'APPORCI	Secrétariat tchnique APPORCI	jul-99	APPORCI
14	PV de La 1ère AG mixte 98, APPORCI	Secrétariat tchnique APPORCI	sept-98	APPORCI
15	PV de l'AG mixte 99, APPORCI	Secrétariat tchnique APPORCI	nov-98	APPORCI
16	PV de l'AG extraordinaire 2000, APPORCI	Secrétariat tchnique APPORCI	févr-00	APPORCI
17	Programme annuel d'activités 99, APPORCI	Secrétariat tchnique APPORCI	janv-99	Consolidation des OPA, Organisation pour la reprise des activités d'élevage, Appui à l'amélioration génétique, acquisition de moyens, Programme 99,
18	Programme annuel d'activités 2000, APPORCI	Secrétariat tchnique APPORCI	janv-00	Consolidation des OPA, Appui aux GDS, Suivi technique et économique des élevages, Appui à l'amélioration génétique, formations diverses.
19	Bilan exercice 97-98, APPORCI	Secrétariat tchnique APPORCI	janv-99	Consolidation des OPA, Organisation pour la reprise des activités d'élevage, Appui à l'amélioration génétique, acquisition de moyens, Programme 99,
20	Bilan exercice 98-99, APPORCI	Secrétariat tchnique APPORCI	janv-00	Consolidation des OPA, Appui aux GDS, Suivi technique et économique des élevages, Appui à l'amélioration génétique, formations diverses.
21	Organisation de l'APPORCI	Secrétariat tchnique APPORCI	févr-01	Liste des membres du CA, Liste et adresse des Présidents des délégations régionales et des GDS, membres des bureaux régionaux
22	GDS (Groupement de défense sanitaire)	PE2C Coordination		Dépliant GDS, Liste des délégations régionales
23	Données sur les OPA de la filière porcine	Secrétariat technique APPORCI	févr-01	Recensement des OPA à caractère économique ; opérateur de porc au four de la commune d'Abidjan
24	Condition d'accès au crédit du projet Elevage phase 2	Projet Elevage phase 2	nov-97	Objet du crédit, durée et taux, bénéficiaires, pièces constitutives, spéculations concernées

ETUDE SUR LA RELANCE DE LA FILIERE PORCINE EN COTE D'IVOIRE

LISTES DES DOCUMENTS CONSULTES

N°	Titres	Auteurs	Date	Résumé / Domaine
25	Données techniques élevage porcins et crédit	Projet Elevage Phase 2	févr-01	Synthèse des crédits octroyés, paramètres zootechniques élevages porcins
26	Revue de l'élevage n° 4: Le crédit	Projet Elevage phase 2	nov-97	Programme pilote de production laitière, objet du crédit, durée et taux, bénéficiaires, pièces constitutives, spéculations concernées
27	Projet de production et de commercialisation de porc	SIVAC, pour le promoteur: M. YAO KOUADJO	févr-95	Le promoteur, le site, l'étude technique, moyens mis en œuvre, étude de marché, analyse économique, financement du projet,
28	Projet de production et de commercialisation de porcs	Promoteur: Osnou yobouet	1995	
29	Etude sur la mise en place d'un centre de gestion au bénéfice des exploitations avicoles et porcines de Côte d'Ivoire	Centre de gestion d'Abidjan et Filières avicoles et porcines Ambre-Lot Garonne - France	janv-01	Diagnostic, Identification des bénéficiaires, organisation du centre de gestion, programme de développement, plan d'action de mise en œuvre du programme
30	Etude sur les besoins en crédit et les capacités d'endettement des aviculteurs de Sud-Est (Volume 1)	PE2C Coordination	mai-97	Déroulement de l'enquête, renseignement concernant le propriétaire de l'exploitation, caractéristiques de l'exploitation avicole, économie de l'exploitation, financement des exploitations, difficultés du métier d'aviculteur
31	Etude sur les besoins en crédit et les capacités d'endettement des aviculteurs de Sud-Est (Volume 2, Annexes 3 et 4)	PE2C Coordination	mai-97	Compte d'exploitation production agricoles, productions élevage, élevage porcins, élevage moutons
32	Projet d'appui à l'amélioration génétique du cheptel	DGRA/MINAGRA	janv-98	Le programme national d'amélioration génétique, le projet d'appui, mesures d'accompagnement,
33	Guide technique - économique pour l'élevage moderne porcins	Secrétariat technique APPORCI		Conditions de reprise ou de création d'un élevage porcine, réglementation, environnement, bâtiments, dominantes pathologiques, prophylaxie, commercialisation, organisation professionnelle, formation

ETUDE SUR LA RELANCE DE LA FILIERE PORCINE EN COTE D'IVOIRE

LISTES DES DOCUMENTS CONSULTES

N°	Titres	Auteurs	Date	Résumé / Domaine
34	Base législatives et réglementaires des productions animales en Côte d'Ivoire	R.L. SEYNAVE, CIRAD-EMVT	sept-95	Situation en 95, Recherche d'un système juridique intégrateur, Examen des textes actuels; Etude de projet de textes; le code des ressources animales
35	Communication: Mesure de prévention et stratégie de lutte contre la PPA au Mali	Direction Nationale de l'Elevage au Mali	mars-97	Importance de l'élevage porcin au Mali; mesures pour prévenir la PPA; la stratégie de lutte.
36	Communications: Lutte/Eradiation de la PPA au Cameroun	Dr Hamadou Saidou, DSV	mars-97	Généralités; Elevage porcin avant la PPA; la PPA et ses ravages; Lutte contre la PPA;
37	Communications: Lutte contre PPA au Ghana	Dr J.K. Obinim, DVS Ghana	mars-97	Mesures pour prévenir la PPA; la stratégie de lutte.
38	Communication: Législation adaptée à la lutte contre la PPA en Afrique	Drs Kouamé, Montabord et N'guessan	mars-97	Police sanitaire de la PPA en CI; Principes de base d'une réglementation adaptée
39	Communication: Résultats de l'enquête épidémiologique de base	Dr EL Hicheri	mars-97	Objectifs; méthode; moyens; résultats; conclusions
40	Communication: Mesure de prévention et stratégie de lutte contre la PPA en GUINEE	DSV Guinée	mars-97	Mesures pour prévenir la PPA; la stratégie de lutte.
41	Communication: Déclenchement de l'épizootie de la PPA en CI, stratégie adoptée et difficultés rencontrées	Dr Douati, S/D Santé Animale	mars-97	Déclanchement de l'épizootie de la PPA en CI, stratégie adoptée et difficultés rencontrées
42	Communication: Stratégie de lutte contre la PPA appropriée aux pays africains et Possibilité de production de porcs résistants à la PPA	M.L. Pentrith et G.R. Thomson	mars-97	Stratégie de lutte contre la PPA appropriée aux pays africains et Possibilité de production de porcs résistants à la PPA
43	Statuts de CEPOM	S.Technique CEPOM Man		
44	Règlement intérieur de CEPOM	S.Technique CEPOM Man		
45	PV DE IAG ordinaire CEPOM	S.Technique CEPOM Man	mai-00	Rapport des commissaires aux compte; rapport moral et financier du CA,

ETUDE SUR LA RELANCE DE LA FILIERE PORCINE EN COTE D'IVOIRE

LISTES DES DOCUMENTS CONSULTES

N°	Titres	Auteurs	Date	Résumé / Domaine
46	Statistiques des productions animales en CI: 98 ; 99 ; 2000	MINAGRA/APPORCI	févr-01	Productions, importation, consommation des produits animaux 98; 99; 2000. Production d'aliments du bétail et de poussins en 2000
47	Evaluation du projet FPPMEA, rapport d'évaluation (Ivoiro-Belge)	Ir. STESENS T.Moussa	juil-00	Problématique du crédit agricole en CI; le crédit agricole; le projet FPPMEA, Aspects sociaux, techniques et économiques, le recouvrement des prêts et....
48	Convention entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la SIVAC	MINAGRA	mars-95	
49	Projet filière porcine ivoirienne: Déclaration commune	MINAGRA	nov-90	
50	Contrat de Gestion de l'abattoir de porc de Yopougon	MINAGRA	mars-89	
51	Rapport d'activité 99-2000 de la SIVAC	SIVAC	févr-01	Récapitulatif des principales données de 1992 à 2000, sur les activités de l'abattoir de yopougon, de lusine d'aliment du bétail, de la charcuterie etc.
52	Divers rapports d'activités de la SIVAC 92-2000	SIVAC		
53	Enquête sur la pathologie porcine en Côte d'ivoire 1992 - 1993.	Y. Leforban et al.	1993	Pathologie porcine
54	Les groupements d'éleveurs et la gestion de la santé animale.	S. Klotz - CIRAD. 1999	1999	Groupements de défense sanitaire
55	Termes de référence pour une mission d'identification et de proposition de création de groupements de défense sanitaire (GDS) du bétail en Côte d'Ivoire.		2000	Groupements de défense sanitaire
56	Groupements de Défense Sanitaire - GDS. Projet de Statuts	MINAGRA		Groupements de défense sanitaire
57	GDS (Groupement de défense sanitaire). Dépliant de présentation.	PE2C Coordination		Groupements de défense sanitaire
58	Loi n° 63-323 du 25 juillet 63, relative à la police sanitaire des animaux en Côte d'Ivoire. MINAGRA. 1963	MINAGRA.	1964	Législation et réglementation

ETUDE SUR LA RELANCE DE LA FILIERE PORCINE EN COTE D'IVOIRE

LISTES DES DOCUMENTS CONSULTES

N°	Titres	Auteurs	Date	Résumé / Domaine
59	Base législatives et réglementaires des productions animales en Côte d'Ivoire. R.L. SEYNAVE, CIRAD-EMVT. 1995	R.L. SEYNAVE, CIRAD-EMVT	1996	Législation et réglementation
60	Arrêté n° 103 du 30 mai 96 portant déclaration de la PPA. MINAGRA. 1996	MINAGRA.	1997	Législation et réglementation
61	Arrêté n° 264 du 18 novembre 96 instituant les postes routiers pour la lutte contre la PPA. MINAGRA. 1996	MINAGRA.	1997	Législation et réglementation
62	Loi n° 96-561 du 25 juillet 96 relative à la pharmacologie vétérinaire. MINAGRA. 1996	MINAGRA.	1997	Législation et réglementation
63	Loi n° 96-563 du 25 juillet 96 relative à l'inspection sanitaire et qualitative des denrées animales et d'origine animale en Côte d'Ivoire. MINAGRA. 1996	MINAGRA.	1997	Législation et réglementation
64	Loi n° 96-7- du 3 oct 96 portant code de l'environnement. Présidence de la République. 1996	MINAGRA.	1997	Législation et réglementation
65	Arrêté n° 181 du 28 nov 97 portant levée de déclaration de la PPA et instituant une épidémiosurveillance.	MINAGRA.	1998	Législation et réglementation
66	Bases législatives et réglementaires de la production porcine en Côte d'Ivoire.	Dr N'Guessan Monique	1998	Législation et réglementation
67	Législation adaptée à la lutte contre la PPA en Afrique.	Drs Kouamé, Montabord et N'guessan.	1998	Législation et réglementation
68	Une législation adaptée à la lutte contre la PPA en Afrique	Dr Kouamé Kouamé Guy Gérard.	1998	Législation et réglementation
69	Arrêté N° 099/ MINAGRA du 10 juillet 98 fixant les modalités de déclaration d'autorisation de création et de recensement des exploitations d'élevage.	MINAGRA.	1999	Législation et réglementation
70	Décret n° 98- 70 du 13 février 98 fixant les règles générales d'installation des exploitations d'élevage.	MINAGRA.	1998	Législation et réglementation

ETUDE SUR LA RELANCE DE LA FILIERE PORCINE EN COTE D'IVOIRE

LISTES DES DOCUMENTS CONSULTES

N°	Titres	Auteurs	Date	Résumé / Domaine
71	Recueil de textes réglementaires sur la santé animale.	MINAGRA.	1998	Législation et réglementation
72	Institutional and legal Measures to combat african swine Fever.	Jessica Vapnek FAO Development Law Service	2000	Législation et réglementation
73	Arrêté MINAGRA du 06/09/2000 portant création d'un système national d'alerte précoce et de prévention des maladies animales en Côte d'ivoire. MINAGRA	MINAGRA.	2000	Législation et réglementation
74	Arrêté n° du créant le conseil paritaire de la production porcine. MINAGRA.	MINAGRA.	2000	Législation et réglementation
75	Arrêté n° du portant interdiction des eaux grasses dans l'alimentation des animaux d'élevage. MINAGRA.	MINAGRA.	2000	Législation et réglementation
76	Arrêté n° 183 MINAGRA / MSP du 21/08/96 interdisant provisoirement la mise à la consommation de certaines denrées d'origine porcine.	MINAGRA.	1996	Législation et réglementation
77	Peste porcine africaine : Guide à l'intention des éleveurs des zones infectées et de ceux des zones limitrophes.	FAO / MINAGRA.	1996	Peste Porcine Africaine
78	Campaign Against African swine fever in C.I. report on the consultancy conducted 10 - 23/02/1997.	Mary-Louise Penrith.	1997	Peste Porcine Africaine
79	Campaign against african swine fever in C.I. Addendum to report on the consultancy conducted 10 - 23/02/97	Mary-Louise Penrith.	1997	Peste Porcine Africaine
80	Déclenchement de l'épizootie de la PPA en CI, stratégie adoptée et difficultés rencontrées.	Dr Douati	1997	Peste Porcine Africaine
81	L'impact socio-économique de la PPA en Côte d'ivoire et les coûts de la lutte	Dr Jules Abo Soh.	1997	Peste Porcine Africaine

ETUDE SUR LA RELANCE DE LA FILIERE PORCINE EN COTE D'IVOIRE

LISTES DES DOCUMENTS CONSULTES

N°	Titres	Auteurs	Date	Résumé / Domaine
82	Récapitulatif des abattages sanitaires pour cause de PPA. Chronologie d'infection et des abattages des zones infectées de PPA.	Dr N'Guessan Monique.	1997	Peste Porcine Africaine
83	Résultats de l'enquête épidémiologique de base.	Dr EL Hicheri.	1997	Peste Porcine Africaine
84	Stratégie de lutte contre la PPA appropriée aux pays africains et possibilité de production de porcs résistants à la PPA.	M.L. Pentrith et G.R. Thomson.	1997	Peste Porcine Africaine
85	African Swine Fever virus infection of the bushpig (Potamochoerus) and its significance in the epidemiology of the disease.	E.C Anderson and al. Veterinary microbiology 62. 1-15.	1998	Peste Porcine Africaine
86	Bilan sur l'épizootie de peste porcine africaine en Afrique de l'Ouest.	Note d'information EMPRES FAO.	1998	Peste Porcine Africaine
87	L'épizootie de peste porcine de 1996 en Côte d'Ivoire.	K. El Hicheri et al. Rev. Scien. Techn. Off. Int. Épiz. 1998, 17 (3), 660-673.	1998	Peste Porcine Africaine
88	Ovules/Embryons de porcs : code zoosanitaire international 2000. Annexe 3.3.4.	Office International des épizooties.	2000	Peste Porcine Africaine
89	Semence de verrats : code zoosanitaire international 2000. Annexe 3.2.3.	Office International des épizooties.	2000	Peste Porcine Africaine
90	Peste porcine africaine : Code zoo sanitaire international 2000. Chapitre 2.1.12.	Office International des épizooties	2000	Peste Porcine Africaine
91	Peste porcine africaine : Listes et fiches.	Office International des épizooties	2000	Peste Porcine Africaine
92	Peste porcine africaine : Manuel des normes. Chapitre 2.1.12.	Office International des épizooties	2000	Peste Porcine Africaine
93	Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties (PACE). Composante nationale Côte d'ivoire. Plan d'opérations global.	MINAGRA.	2000	Peste Porcine Africaine

ETUDE SUR LA RELANCE DE LA FILIERE PORCINE EN COTE D'IVOIRE

LISTES DES DOCUMENTS CONSULTES

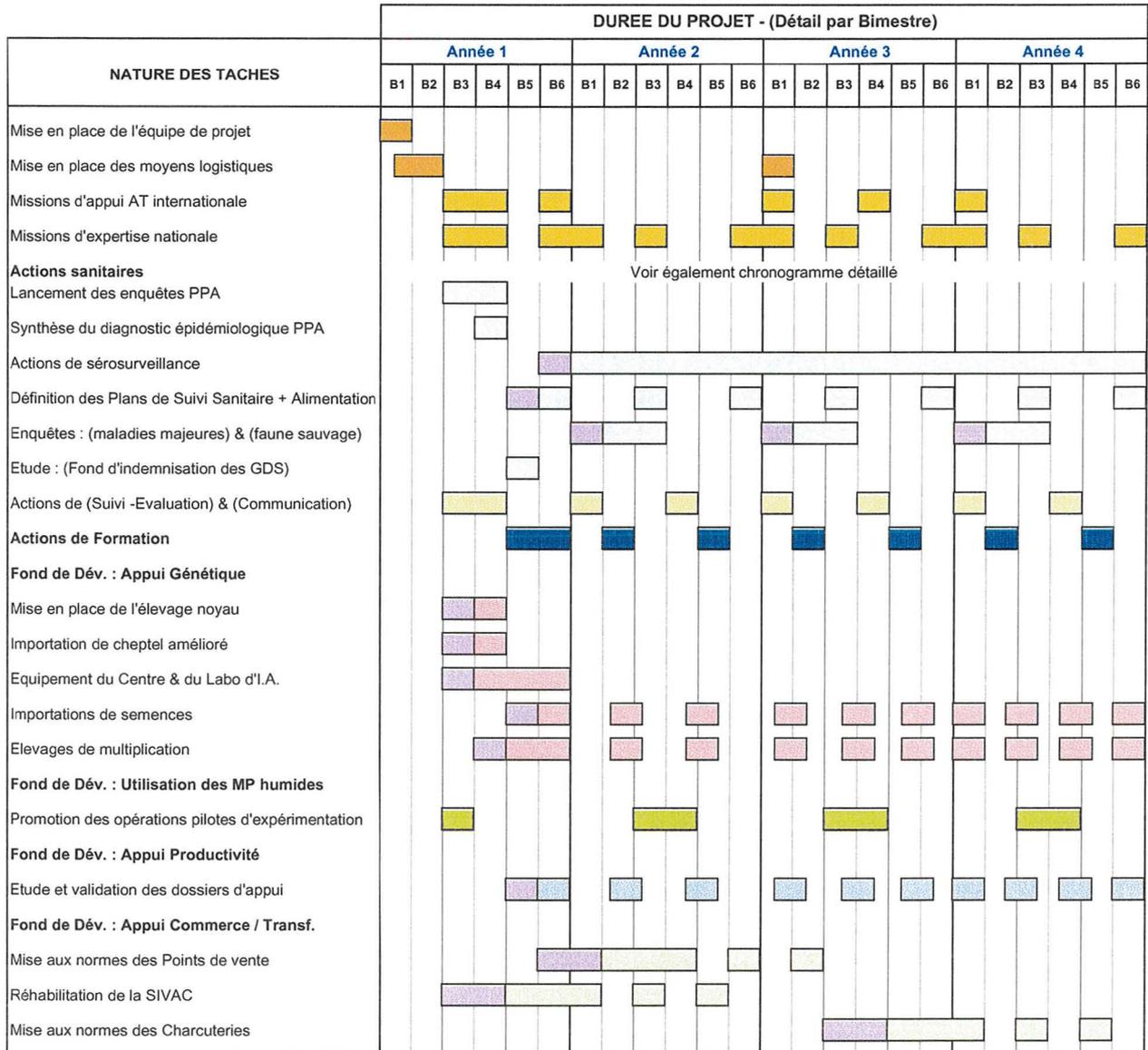
N°	Titres	Auteurs	Date	Résumé / Domaine
94	Recognizing swine fever – A field manual.	Empres FAO	2000	Peste Porcine Africaine
95	Intervention d'urgence pour le contrôle de l'épizootie de peste porcine africaine en Côte d'Ivoire.	C. Gomez Tejedor / FAO.	1997-98	Peste Porcine Africaine
96	Manual on the preparation of national animal disease emergency preparedness plans.	Empres FAO		Peste Porcine Africaine
97	Potential animal health hazards of pork and pork products.	S. Farez & R. S. Morley. Rev. Scien. Techn. Off. Int. Épiz. 16 (1), 65-79		Peste Porcine Africaine
98	Protocole de financement des élevages de porcs et volailles avec mise en œuvre d'un fonds de garantie : le FOGAPOV		Fev 2001	FOGAPOV / Financement
99	Cahier desq charges de prestations de services effectuées par la FENACCOPEC au profit du FOGAPOV		Fev 2001	FOGAPOV / Financement
100	Convention tripartite ETAT-OPA-FENACOOPEC-CI pour la mise en œuvre du FOGAPOVentre l'Etat de Côte d'Ivoire et la SIVAC		Fev 2001	FOGAPOV / Financement

ANNEXE 3 :

Chronogramme d'exécution du projet

Étude de Faisabilité sur la Relance et le Développement de la Filière Porcine en Côte d'Ivoire

CHRONOGRAMME DE REALISATION DU PROJET - DETAIL SUR 4 ANS



Légende du Chronogramme:	TACHES D'ORGANISATION / FORMATION	OPERATIONS DE TERRAIN	
■	Organisation du projet	□	Actions "Santé / Epidémiosurveillance"
■	Missions d'appui au projet	■	Actions "Amélioration Génétique"
■	Préparation des actions de terrain	■	Actions "Alimentation / MP Humides"
■	Activités de Suivi - Evaluation	■	Actions "Amélioration de la Productivité"
■	Activités de Formation	■	Actions "Mise aux normes" vers l'aval

ANNEXE 4 :

Chronogramme de réalisation du projet – Actions de santé animale

Étude de Faisabilité sur la Relance et le Développement de la Filière Porcine en Côte d'Ivoire

CHRONOGRAMME DE REALISATION DU PROJET - DETAIL SUR 4 ANS

ACTIONS DE SANTE ANIMALE

NATURE DES TACHES	DUREE DU PROJET - (Détail par Bimestre)																							
	Année 1						Année 2						Année 3						Année 4					
	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B1	B2	B3	B4	B5	B6
recensement animaux et cheptels																								
enquête épidémiologique de base PPA																								
recherches épidémiologiques faune sauvage PPA																								
synthèse du diagnostic épidémiologique PPA																								
mise en place réseau épidémiosurveillance PPA																								
mise en place législation PPA																								
définition plan d'urgence PPA																								
formalisation GDS																								
enquêtes épidémiologiques maladies porcines																								
mise en place mesures protection sanitaire																								
mise en application de Plan Sanitaires d'Élevage																								
mise en place législation pharmacie vétérinaire																								

ANNEXE 5 :

Coût prévisionnel détaillé du projet

PROJET D'APPUI A LA RELANCE DE LA FILIERE PORCINE EN COTE D'IVOIRE / COUTS PREVISIONNELS DETAILLES DU PROJET

Libellé	Unité	Coût unitaire (FCFA)	Nombre				Montants (Milliers FCFA)				TOTAUX		%
			A 1	A 2	A 3	A 4	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Milliers FCFA	Euro	
							1000 FCFA = 1,524490172 Euro						
PERSONNEL CELLULE DE MISE EN ŒUVRE							154 800	154 800	154 800	154 800	619 200	943 964	23,4%
<i>Cadres</i>							129 600	129 600	129 600	129 600	518 400	790 296	
Directeur	mh	1 800 000	12	12	12	12	21 600	21 600	21 600	21 600	86 400	131 716	
4 TS - Conseillers en technique et gestion	mh	1 500 000	48	48	48	48	72 000	72 000	72 000	72 000	288 000	439 053	
1 Responsable AAF	mh	1 500 000	12	12	12	12	18 000	18 000	18 000	18 000	72 000	109 763	
1 Responsable systèmes d'information	mh	1 500 000	12	12	12	12	18 000	18 000	18 000	18 000	72 000	109 763	
<i>Personnel d'appui</i>							25 200	25 200	25 200	25 200	100 800	153 669	
Secrétaires	mh	350 000	24	24	24	24	8 400	8 400	8 400	8 400	33 600	51 223	
Chauffeurs	mh	250 000	48	48	48	48	12 000	12 000	12 000	12 000	48 000	73 176	
Gardiens	mh	200 000	24	24	24	24	4 800	4 800	4 800	4 800	19 200	29 270	
EXPERTISE COURT TERME							77 625	53 750	41 250	41 250	213 875	326 050	8,1%
<i>AT Internationale</i>			3,33	2,5	1,5	1,5	41 625	31 250	18 750	18 750	110 375	168 266	
Expertise santé	mh	12 500 000	0,33	1	0	0	4 125	12 500	-	-	16 625	25 345	
Enqu. épidémiologique de base			0,33										
Sérosurveillance PPA				0,33									
Etude faune sauvage et PPA				0,33									
Enqu. épidémiologique maladies du porc				0,33									
Expertise génétique	mh	12 500 000	1	0,5	0,5	0,5	12 500	6 250	6 250	6 250	31 250	47 640	
Expertise production, commerce/technologie et autres ex	mh	12 500 000	2	1	1	1	25 000	12 500	12 500	12 500	62 500	95 281	
<i>Expertise nationale</i>							36 000	22 500	22 500	22 500	103 500	157 785	
Expertise OP	mh	4 500 000	2	2	2	2	9 000	9 000	9 000	9 000	36 000	54 882	
Expertise juridique	mh	4 500 000	1	1	1	1	4 500	4 500	4 500	4 500	18 000	27 441	
Expertise qualité	mh	4 500 000	1	0,5	0,5	0,5	4 500	2 250	2 250	2 250	11 250	17 151	
Expertise environnement	mh	4 500 000	1	0,5	0,5	0,5	4 500	2 250	2 250	2 250	11 250	17 151	
Autres expertises CT	mh	4 500 000	3	1	1	1	13 500	4 500	4 500	4 500	27 000	41 161	
ÉTUDES ET SERVICES							316 200	99 034	85 594	71 874	572 702	873 079	21,6%
<i>Prélèvements biologiques</i>		500	66000	8044	8044	8044	33 300	4 022	4 022	4 022	45 366	69 160	
Enquête épidémiologique de base	prel		66600										
Sérosurveillance si PPA absente	p.m.			1000	1000	1000							
Sérosurveillance si PPA présente				7544	7544	7544							
Enquête maladies majeures				500	500	500							
Plans de suivi sanitaire	suivi élevage	150 000	30	40	40	40	4 500	6 000	6 000	6 000	22 500	34 301	
<i>Etudes LANADA (santé)</i>							199 800	43 132	43 132	43 132	329 196	501 856	
Enquête épidémiologique de base	analyse	3 000	66600	0	0	0							
Sérosurveillance si PPA absente	analyse	0	0	1000	1000	1000							
Sérosurveillance si PPA présente	analyse	3 000	0	7544	7544	7544							
Etude faune sauvage PPA	analyse	6 000	0	500	500	500							
Enquête épidémiologique maladies majeures	analyse	35 000	0	500	500	500							
<i>Etude Fonds d'indemnisation GDS</i>	Forfait	2 000 000	1				2 000	-	-	-	2 000	3 049	
<i>Etudes LACENA (alimentation)</i>							23 800	13 440	6 720	3 360	47 320	72 139	
Informatique	Lot	3 000 000	1				3 000	-	-	-	-	-	
rehabilitation installations	Forfait	2 000 000	1				2 000	-	-	-	-	-	
Achat animaux (Fdr)	Lot	1 500 000	1				1 500	-	-	-	-	-	
taux de prise en charge			100%	80%	40%	20%							
Ingénieur ou vétérinaire	mh	1 200 000	12	12	12	12	14 400	11 520	5 760	2 880			
Porcher	mh	120 000	12	12	12	12	1 440	1 152	576	288			
Aide-porcher	mh	80 000	12	12	12	12	960	768	384	192			
Publications (fdr)	lot	500 000	1				500	-	-	-			
Suivi évaluation	Forfait	2 000 000	1	1	1	1	2 000	2 000	2 000	2 000	8 000	12 196	
Suivi comptable/financier (cabinets spécialisés)	Forfait	3 000 000	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	
<i>Communication</i>							10 000	5 000	5 000	5 000	25 000	38 112	
Supports écrits	Support	2 000	4000	2000	2000	2000	8 000	4 000	4 000	4 000			
Supports audiovisuels	Forfait	5 000 000	0,4	0,2	0,2	0,2	2 000	1 000	1 000	1 000			
<i>Provision autres études/services</i>	Forfait	7 000 000	1	1	1	0	7 000	7 000	7 000	7 000	21 000	32 014	
FORMATION							21 000	21 500	21 500	21 500	85 500	130 344	3,2%
<i>Formation interne</i>	Forfait	7 000 000	1	1	1	1	7 000	7 000	7 000	7 000	28 000	42 686	
<i>Expertises techniques/formation</i>													
<i>Formation santé</i>													
Éleveurs et santé animale	Formation	50 000	30	40	40	40	3 000	3 500	3 500	3 500	13 500	20 581	
Plans de lutte PPA	Formation	10 000	50	150	150	150	1 500	2 000	2 000	2 000	7 500	11 434	
Personnel laboratoire	Formation	500 000	2				1 000	-	-	-	1 000	1 524	
<i>Formation Commerce / transformation</i>	Forfait	1 000 000	1	1	1	1	1 000	1 000	1 000	1 000	4 000	6 098	
<i>Visites intersites, voyages</i>	Forfait	10 000 000	1	1	1	1	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000	60 980	

ÉQUIPEMENT CELLULE DE MISE EN ŒUVRE								133 500	-	-	-	133 500	203 519	5,0%	
Vehicule (4 vehic. legers + 1 vehic. 4*4)	u	13 000 000	5				65 000	-	-	-	65 000	99 092			
Édition duplication	u	3 500 000	1				3 500	-	-	-	3 500	5 336			
Mobilier et matériel bureau	lot	5 000 000	1				5 000	-	-	-	5 000	7 622			
Matériel communication	lot	2 000 000	1				2 000	-	-	-	2 000	3 049			
Matériel informatique	lot	2 000 000	7				14 000	-	-	-	14 000	21 343			
Matériel de démonstration	lot	30 000 000	1				30 000	-	-	-	30 000	45 735			
Lot matériel mesure	lot	7 000 000	1				7 000	-	-	-	7 000	10 671			
Divers	Forfait	7 000 000	1				7 000	-	-	-	7 000	10 671			
FONCTIONNEMENT / ENTRETIEN								36 100	36 100	36 100	36 100	144 400	220 136	5,5%	
Transport								25 000	25 000	25 000	25 000	100 000	152 449		
Véhicules	forfait	5 000 000	5	5	5	5	25 000	25 000	25 000	25 000	100 000	152 449			
Administration, Bureau								11 100	11 100	11 100	11 100	44 400	67 687		
fonctionnement bureau (fournitures, communications, ...)	Forfait	3 000 000	1	1	1	1	3 000	3 000	3 000	3 000	12 000	18 294			
fourniture informatiques	Forfait	700 000	1	1	1	1	700	700	700	700	2 800	4 269			
entretien informatique (10%)	Forfait	1 400 000	1	1	1	1	1 400	1 400	1 400	1 400	5 600	8 537			
Divers fonctionnement (locations, ...)	Forfait	5 000 000	1	1	1	1	5 000	5 000	5 000	5 000	20 000	30 490			
documentation	Forfait	1 000 000	1	1	1	1	1 000	1 000	1 000	1 000	4 000	6 098			
FONDS DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE								168 230	85 300	117 800	351 700	723 030	1 102 252	27,3%	
Appui génétique (mise en place dispositif de multiplication)								65 000	6 700	5 700	6 100	83 500	127 295		
- Elevage "noyau"			1				1	30 500	500	500	500	32 000	48 784		
- Cheptel importé	Forfait	25 000 000	1				1	25 000	-	-	-	25 000	38 112		
- Laboratoire IA		5 000 000	1				1	5 000	-	-	-	5 000	7 622		
- Importation semences		500 000	1	1	1	1	4	500	500	500	500	2 000	3 049		
- Troupeaux souches			1	1	1	1	4	5 500	-	-	-	-	-		
- Laboratoire IA		5 000 000	1	1	1	1	4	5 000	5 000	5 000	5 000	20 000	30 490		
- Importation semences		500 000	1	2	3	4	10	500	1 000	1 500	2 000	5 000	7 622		
- Elevages de multiplication								-	600	2 400	4 200	7 200	10 976		
- "Prime à la truie"	prime /truie	20 000		30	120	210	360	-	600	2 400	4 200	7 200	10 976		
	nb elevages concernés			1	4	7	10								
	truies/elevage			30	50	50	30								
- Centre d'insemination artificielle								29 000	5 600	2 800	1 400	38 800	59 150		
- Investissements								14 500	2 800	1 400	700	19 400	29 575		
- Stabulation	Forfait	1 000 000	1				1	1 000	-	-	-	-	-		
- Matériel de prélèvement	Forfait	1 500 000	1				1	1 500	-	-	-	-	-		
- Matériel spécifique labo	Forfait	3 500 000	1				1	3 500	-	-	-	-	-		
- Achat verrats	Forfait	5 000 000	1				1	5 000	-	-	-	-	-		
- Subvention dégressive personnel		3 500 000	1	0,8	0,4	0,2	2	3 500	2 800	1 400	700	-	-		
- Mat. transf. et conserv. de MP humides (40% plafonné)	forfait (40% plafonné)	2 000 000	1	3	3	3	10	2 000	6 000	6 000	6 000	20 000	30 490		
- Appui à l'amélioration de la productivité des élevages		6 700 000	5	10	15	20	50	33 500	67 000	100 500	134 000	335 000	510 704		
- Appui commerce / transformation								67 730	5 600	5 600	205 600	284 530	433 763		
- Points de vente		2 800 000	6	2	2	2	12	16 800	5 600	5 600	5 600	33 600	51 223		
- Sanitaires	Unité	800 000	6	2	2	2		1 800	600	600	600	3 600	5 488		
- Point d'eau lavage	Unité	50 000	6	2	2	2		300	100	100	100	600	915		
- Carrelage étals	Unité	250 000	6	2	2	2		1 500	500	500	500	3 000	4 573		
- Chambre froide positive	Unité	2 000 000	6	2	2	2		12 000	4 000	4 000	4 000	24 000	36 588		
- Cuisine carrelée	Unité	150 000	6	2	2	2		900	300	300	300	1 800	2 744		
- Raccordement réseaux	Unité	50 000	6	2	2	2		300	100	100	100	600	915		
- Réhabilitation abattoir SH'AC (part AFD = HI)								50 930	-	-	-	50 930	77 642		
- Aménagements bâtiments								4 417	-	-	-	4 417	6 734		
- Rehab. parc porcs	unité	1 250 000	1					1 250	-	-	-	1 250	1 906		
- Rehab. local services vétérinaires	unité	667 000	1					667	-	-	-	667	1 017		
- Rotulve	unité	417 000	1					417	-	-	-	417	636		
- Aménagt. salle d'attente avec sas	unité	1 000 000	1					1 000	-	-	-	1 000	1 524		
- Aménagt. toilettes visiteurs	unité	1 083 000	1					1 083	-	-	-	1 083	1 651		
- Autres installations et aménagements								11 253	-	-	-	11 253	17 153		
- Rehab. chambres froides génie civil	unité	2 085 000	2					4 170	-	-	-	4 170	6 357		
- Rehab. chambres froides machines	unité	2 500 000	2					5 000	-	-	-	5 000	7 622		
- Rehab. armoire de saisie	unité	833 000	1					833	-	-	-	833	1 270		
- Revision épileuse	unité	1 250 000	1					1 250	-	-	-	1 250	1 906		
- Matériels et outillage industriel								6 093	-	-	-	6 093	9 289		
- Achat bascule électronique	unité	3 333	1				1	3 333	-	-	-	3 333	5 081		
- Marteau à frapper	unité	125	2				2	250	-	-	-	250	381		
- Jeu de lettres pour marteau à frapper	unité	125	8				8	1 000	-	-	-	1 000	1 524		
- Jeu de chiffres pour marteau à frapper	unité	85	6				6	510	-	-	-	510	777		
- Pince pour electronarcose	unité	1 000	1				1	1 000	-	-	-	1 000	1 524		
- Frais de recherche développement (étude épuratoire)	Forfait	29 167 000	1				1	29 167	-	-	-	29 167	44 465		
- Charcuteries		50 000 000				4		-	-	-	200 000	200 000	304 898		
SOUS TOTAL								907 453	450 484	457 044	677 224	2 492 207	3 799 345	94,2%	
Evaluation externe									15 000		15 000	30 000	45 735		
Imprévus									45 373	22 852	33 861	124 610	189 967		
TOTAL PROJET								952 828	488 008	479 896	726 085	2 646 817	4 035 047	100%	

ANNEXE 6 :

Analyse Financière du projet

Comparaison « élevage courant » / « élevage productif »

SITUATION AVEC PROJET (ELEVAGE "PRODUCTIF")

	A0	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	A10 et +
Investissements	44 800											
Batiments	30 000											
Matériel	10 000											
Cheptel	4 800											
Charges d'exploitation	19 421	37 099	37 099	37 099	37 099	37 100	37 101	37 102	37 103	37 104	37 105	37 106
<i>Charges variables</i>	<i>16 021</i>	<i>33 699</i>	<i>33 699</i>	<i>33 699</i>	<i>33 699</i>	<i>33 700</i>	<i>33 701</i>	<i>33 702</i>	<i>33 703</i>	<i>33 704</i>	<i>33 705</i>	<i>33 706</i>
Alimentation	15 184	30 368	30 368	30 368	30 368	30 369	30 370	30 371	30 372	30 373	30 374	30 375
Renouvellement	0	1 656	1 656	1 656	1 656	1 656	1 656	1 656	1 656	1 656	1 656	1 656
Frais vétérinaires	200	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400
Frais divers d'élevage	425	850	850	850	850	850	850	850	850	850	850	850
Autres charges	212	425	425	425	425	425	425	425	425	425	425	425
<i>Charges fixes</i>	<i>3 400</i>	<i>3 400</i>	<i>3 400</i>	<i>3 400</i>	<i>3 400</i>	<i>3 400</i>	<i>3 400</i>	<i>3 400</i>	<i>3 400</i>	<i>3 400</i>	<i>3 400</i>	<i>3 400</i>
Matériel entretien	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
Batiments entretien	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
Foncier	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Main d'œuvre	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Produits	22 229	54 840										
Vente de porcs charcutiers	20 429	53 040	53 040	53 040	53 040	53 040	53 040	53 040	53 040	53 040	53 040	53 040
Produits annexes	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800
Résultat	2 808	17 741	17 741	17 741	17 741	17 740	17 739	17 738	17 737	17 736	17 735	17 734
Flux avant financement	-41 992	17 741	17 741	17 741	17 741	17 740	17 739	17 738	17 737	17 736	17 735	17 734
PLAN DE FINANCEMENT												
Besoin de financement	44 800	0										
Autofinancement 30%	13 440											
Aide incitative (subvention) 15%	6 720											
Montant Prêt 55%	24 640											
Durée (ans)	5											
Taux intérêt	0											
Valeur actuelle		-24 640										
Nb remboursements/an	1											
Capital dû	24 640	3 444	4 064	4 796	5 659	6 677	0	0	0	0	0	0
Intérêt		4 435	3 815	3 084	2 221	1 202	0	0	0	0	0	0
Annuité totale		7 879	0	0	0	0	0	0				
Flux après financement	-21 832	9 862	9 862	9 862	9 862	9 861	17 739	17 738	17 737	17 736	17 735	17 734

SITUATION SANS PROJET (ELEVAGE "COURANT")

	A0	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	A10 et +
Investissements	0											
Charges d'exploitation	17 641	17 641	17 641	17 641	17 641	17 641	17 641	17 641	17 641	17 641	17 641	17 641
<i>Charges variables</i>	14 991	14 991	14 991	14 991	14 991	14 991	14 991	14 991	14 991	14 991	14 991	14 991
Alimentation	12 488	12 488	12 488	12 488	12 488	12 488	12 488	12 488	12 488	12 488	12 488	12 488
Renouvellement	1 435	1 435	1 435	1 435	1 435	1 435	1 435	1 435	1 435	1 435	1 435	1 435
Frais vétérinaires	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300
Frais divers d'élevage	508	508	508	508	508	508	508	508	508	508	508	508
Autres charges	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260
<i>Charges fixes</i>	2 650	2 650	2 650	2 650	2 650	2 650	2 650	2 650	2 650	2 650	2 650	2 650
Matériel entretien	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Batiments entretien	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Foncier	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Main d'œuvre	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Produits	22 229	22 229	22 229	22 229	22 229	22 229	22 229	22 229	22 229	22 229	22 229	22 229
Vente de porcs charcutiers	20 429	20 429	20 429	20 429	20 429	20 429	20 429	20 429	20 429	20 429	20 429	20 429
Produits annexes	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800
Résultat	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588
Flux	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588	4 588
DIFFERENTIEL PRODUITS	0	32 611										
DIFFERENTIEL CHARGES	1 780	19 458	19 458	19 458	19 458	19 459	19 460	19 461	19 462	19 463	19 464	19 465
DIFFERENTIEL REVENU	-1 780	13 153	13 153	13 153	13 153	13 152	13 151	13 150	13 149	13 148	13 147	13 146
DIFFERENTIEL FLUX (avant finance)	-46 580	13 153	13 153	13 153	13 153	13 152	13 151	13 150	13 149	13 148	13 147	13 146
TRI avant financement	27,3%											
DIFFERENTIEL FLUX (après finance)	-26 420	5 274	5 274	5 274	5 274	5 273	13 151	13 150	13 149	13 148	13 147	13 146
Moyenne accroissement du flux	7 885											
TRI après financement	27,2%											

Analyse de sensibilité

Entrées	Sorties				
	-10%	-5%	0%	5%	10%
-10%	27%	22%	17%	12%	7%
-5%	33%	27%	22%	16%	11%
0%	40%	33%	27,2%	21%	16%
5%	49%	41%	34%	27%	21%
10%	60%	51%	42%	34%	27%

ANNEXE 7 :

Analyse Economique du projet

Calcul du TRI et analyse de sensibilité

ANALYSE ECONOMIQUE - CALCUL DU TRI

A - PRODUITS ADDITIONNELS GENERES PAR LE PROJET (000 FCFA)

	A0	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10 et +	A11	A12	A13	A14
Nombre d'élevages appuyés	5	10	15	20											
Cumul	5	15	30	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Différentiel produits		32 611	32 611	32 611	32 611	32 611	32 611	32 611	32 611	32 611	32 611	32 611	32 611	32 611	32 611
PRODUITS ADDITIONNELS	0	163 056	489 168	978 336	1 630 560										

B - CHARGES ADDITIONNELLES D'EXPLOITATION (000 FCFA)

Différentiel charges	1 780	19 458	19 458	19 458	19 458	19 459	19 460	19 461	19 462	19 463	19 464	19 465	19 466	19 467	19 468
CHARGES ADDITIONNELLES	1 780	97 290	291 871	583 741	972 902	972 952	973 002	973 052	973 102	973 152	973 202	973 252	973 302	973 352	973 402

C- INVESTISSEMENTS (000 FCFA)

Elevages	190 400	380 800	571 200	761 600	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Projet	952 828	488 008	479 896	726 085	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL INVESTISSEMENTS	1 143 228	868 808	1 051 096	1 487 685	-										

D - FLUX	- 1 145 008	- 803 042	- 853 799	- 1 093 091	657 658	657 608	657 558	657 508	657 458	657 408	657 358	657 308	657 258	657 208	657 158
-----------------	--------------------	------------------	------------------	--------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

TRI 15	9,0%
---------------	-------------

ANALYSE DE SENSIBILITE

Entrées	Sorties				
	-10%	-5%	0%	5%	10%
-10%	9%	7%	5%	2%	-1%
-5%	11%	9%	7%	4%	2%
0%	13%	11%	9%	7%	4%
5%	16%	14%	11%	9%	7%
10%	18%	16%	14%	12%	9%